

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

S.A., 27 déc. 1877
Suite de la [Société générale algérienne](#).

Jules TARBÉ DES SABLONS¹, président

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALGÉRIENNE
(*Le Messager de Paris*, 17 nov. 1877, p. 3)

D'après le projet de ses statuts, la Société nouvelle prend la dénomination de Compagnie Algérienne, et a pour objet exclusif :

1° De mettre en valeur les terres sises en Algérie dont il lui est fait apport par la Société dissoute, et y favoriser le développement de la colonisation ;

2° De faire, soit en son nom, soit en par anticipation avec des tiers, mais en vue d'entreprises algériennes, toutes opérations agricoles, industrielles, commerciales et de banque ; souscrire ou émettre, avec ou sans garantie, tous emprunts algériens faits par l'État, les départements, les villes ou les établissements publics ;

3° De faire en Algérie des avances sur hypothèques ;

4° De faire dans ses comptoirs ou agences des avances sur nantissements, connaissances et dépôts de titres ;

Les avances sur titres ne pourront avoir lieu que sur valeurs émises par des sociétés algériennes, ou des titres cotés à la Bourse de Paris, et ce jusqu'à concurrence des trois quarts maximum du montant des titres au jour où l'avance sera faite ;

5° De recevoir des sommes en dépôts ou comptes courants et ouvrir des comptes de chèques ;

6° D'émettre en représentation, et dans la limite des crédits des prêts opérés, des engagements à échéance portant intérêt, dont l'exigibilité ne pourra excéder cinq années ;

7° Elle pourra employer ses capitaux disponibles, soit en effets à deux signatures agréés par le conseil d'administration, soit en valeurs françaises garanties par l'État, les départements, municipalités ou chambres de commerce.

La Compagnie aura en outre pour objet la liquidation de la portion de l'actif réservé par la Société Générale Algérienne et destiné à faire face à son passif.

Les plus importantes de ces opérations, presque toutes, pourrait-on dire, s'appliquent à des entreprises ou des affaires algériennes. Les autres ne constituent que le courant habituel de petites négociations déterminé par l'emploi indispensable des excédents de fonds disponibles. Toutes les Compagnies et Sociétés sont contraintes d'avoir recours à des placements temporaires en valeurs ou effets de commerce, sous

¹ Jules Tarbé des Sablons (1830-1893) : ancien auditeur au Conseil d'État, ancien préfet de l'Yonne (1866-1870), ancien administrateur de la Société générale algérienne, administrateur de Mokta-el-Hadid (1879-1893).

peine de laisser improductives, en attendant leur emploi définitif, les disponibilités que leur crée le mouvement habituel de leur caisse.

La durée de la Compagnie a été fixée à cinquante ans, à partir de sa constitution définitive. Le siège social est maintenu à Paris. Mais la Compagnie établira à Alger une succursale avec un représentant muni de pouvoirs suffisants pour la gestion des affaires locales. Elle peut, en outre, créer, pour le besoin de ses opérations, des succursales, agences ou comptoirs, en Algérie ou à Marseille.

La question du fonds social est réglée, comme suit, par l'article 5 des statuts :

« Le fonds social est fixé à 10.000.000 de francs. Il se divise en 20.000 actions de 500 francs chacune.

« Sur ce capital, il est attribué 9.900.000 francs en 19.800 actions libérées de 500 francs à la Société Générale Algérienne, en échange de ses apports ;

« Ces 19.800 actions seront réparties entre les actionnaires actuels de la Société Générale Algérienne, à raison d'une action nouvelle pour 5 actions anciennes.

« Le surplus du capital, soit 100.000 fr., divisé en 200 actions, sera payable en numéraire et sera souscrit par des tiers qui devront effectuer le versement du quart en souscrivant conformément à la loi.

« Les autres versements sont appelés dès à présent, et seront payés dans le mois de la constitution de la Compagnie. »

Enfin, et c'est par là que nous terminerons cette analyse, la Compagnie, aux termes de l'article 14 de ses statuts doit être administrée par un conseil composé au minimum de sept membres et de quinze au plus, dont trois au moins résideront en Algérie ou à Marseille. Le conseil, statutairement désigné, est composé de MM. Corre (à Oran), Hentsch, Leroy-Beaulieu (Paul), de Malglaive² (à Alger), Parran, directeur de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, de Sainte-Valière³ (à Marseille), Tarbé des Sablons et Paul Mirabaud⁴.

L'honorabilité de la compétence des membres de ce conseil sont un gage de bonne gestion et doivent inspirer confiance dans l'avenir de la nouvelle société. Ses fondateurs ne pouvaient lui assurer de plus utiles concours, ni, l'analyse des statuts l'a prouvé, l'organiser sur des bases plus sagement assises.

HENRI DUGUIES.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE (*Le Journal des finances*, 8 décembre 1877)

La Compagnie algérienne a tenu aujourd'hui sa première assemblée générale constitutive. L'assemblée, tenant les communications et documents qui lui ont été fournis, a reconnu l'exactitude de la déclaration de souscription du capital à souscrire en espèces et de versement du quart de ce capital, soit 125 fr. par action. Elle a nommé ensuite deux commissaires chargés de faire rapport, à la deuxième assemblée constitutive, de l'évaluation des apports faits à la compagnie en formation et des avantages stipulés par les statuts, le tout conformément aux dispositions de la loi du 24 juillet 1867.

² Maurice de Malglaive : entré en 1877 au conseil de la Société générale algérienne (cf.). En 1899, au dîner de l'Union coloniale à Paris, Maurice de Malglaive, « ancien président du Conseil général d'Alger, colon algérien, a dit d'excellentes choses sur les règles qui doivent présider à notre colonisation et a protesté contre l'assimilation, contre l'abus du fonctionnarisme, etc. L'orateur a été très applaudi » (*Le Journal des débats*, 12 juin 1899).

³ Sainte-Valière, de Marseille : ancien capitaine de frégate, il était l'un des plus forts actionnaires de la Société générale algérienne dont il était devenu administrateur en 1875.

⁴ Paul Mirabaud (1848-1908) : membre de la haute banque protestante. Administrateur de sociétés, président des Chargeurs réunis (1895). Voir encadré.

Voici le texte de la résolution mise en délibération et votée à l'assemblée du 24 novembre :

L'assemblée générale,

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des censeurs,

Approuve l'inventaire arrêté au 31 août 1877 tel qu'il a été présenté par le conseil d'administration, et l'estimation qui a été faite de l'actif social net à 12.488.692 fr. 65 c. ;

Reconnaît et déclare en conséquence que le capital social est réduit à moins de 12.500.000 fr., c'est-à-dire à une somme inférieure au quart du capital souscrit ;

Prononce, sous la condition suspensive ci-après, la dissolution de la Société générale algérienne, dont les statuts ont été établis par actes reçus par M^{es} Turquet et Dufour, notaires à Paris, en date du 10 octobre 1866, et ont été approuvés par décret, en date du 15 du même ;

Autorise l'apport à une nouvelle société anonyme, formée sous la dénomination de Compagnie algérienne, dont les statuts projetés sont déposés chez M^e Dufour, notaire à Paris, suivant acte en date du 9 novembre, d'une portion de l'actif net de la société dissoute, telle qu'elle est énoncée en un état dressé le 9 novembre, et annexé auxdits statuts ;

Dit que cet apport, réserve étant faite de la portion de l'actif nécessaire à l'acquit du passif, sera fait, moyennant l'attribution à la société dissoute de 19.800 actions entièrement libérées de la compagnie, nouvelle représentant une valeur de 9.300.000 fr. ;

Approuve les comptes arrêtés au 31 août 1877 tels qu'ils ont été présentés, et donne décharge aux administrateurs et censeurs de la société dissoute;

Nomme pour liquidateurs :

1° M. Tourangin ;

2° Et la Compagnie algérienne.

Mais chacun d'eux avec un mandat différent et avec des attributions séparées, conformément aux dispositions qui suivent :

Dit que M. Tourangin, nommé liquidateur, sera, en cette qualité, chargé de réaliser l'apport de l'actif, tel qu'il est indiqué dans l'état dressé à cet effet et aux conditions qui y sont exprimées, de concourir conséquemment à la rédaction définitive des statuts projetés, en ajoutant aux pouvoirs du conseil, contenus en l'article 19, celui de faire tous traités pour assurer les résultats de la liquidation de la société dissoute, et de faire, avec la compagnie nouvelle, toutes autres conventions que rendra nécessaires l'exécution des présentes ; signer tous les transferts à la compagnie nouvelle, d'actions nominatives, et tous actes translatifs de propriété, et généralement de représenter la société dissoute dans tous ses rapports avec la compagnie nouvelle ;

Dit qu'en sa qualité de représentant des actionnaires de la société dissoute, il sera chargé : 1° de pourvoir, dans les termes des statuts, à la rentrée des versements en retard dus par les actionnaires ; 2° de veiller à la répartition entre les anciens actionnaires des actions nouvelles et de tout ce qui pourrait rester libre, après le paiement du passif, de la partie de l'actif non apporté dans la compagnie nouvelle, notamment des obligations égyptiennes, ou des espèces provenant de leur réalisation ;

Dit qu'en sa qualité de liquidateur, il sera seul investi du mandat de représenter la société dissoute vis-à-vis des tiers, sauf l'exception ci-après, de réaliser la portion de l'actif non apporté dans la compagnie nouvelle, de payer le passif de la société dissoute ; l'autorise à faire tous traités pour assurer, au moyen de toutes transactions, et toutes cessions, la liquidation complète du passif.

En conséquence, l'investit des pouvoirs les plus étendus pour agir et procéder, ainsi que de droite, même de ceux de transiger et de compromettre ;

Dit qu'il agira seul dans tous les cas, et sans que le concours ou l'intervention de l'autre liquidateur puisse être réclamée par les tiers ;

Dit qu'en cas d'empêchement, refus ou démission de M. Tourangin, il sera remplacé, sans qu'il soit besoin de recourir à l'assemblée générale, par ordonnance sur simple requête du président du tribunal de commerce de la Seine rendue à la diligence de la Compagnie algérienne et, seulement à son défaut, de toute partie intéressée ;

Dit que la Compagnie algérienne sera, en sa qualité de liquidateur, chargée spécialement et exclusivement de continuer le rôle d'intermédiaire entre l'État et les porteurs d'obligations, et de suivre en temps et lieu le règlement de la reprise par l'État dudit service ;

Dit que, dans le plus bref délai possible, après la constitution définitive de la Compagnie algérienne, il sera, par les soins du liquidateur, procédé à la répartition entre les actionnaires de la société dissoute : 1° des actions attribuées à celle-ci dans la compagnie nouvelle, à raison d'une action par cinq actions anciennes; 2° et de tout le surplus de l'actif libre et disponible non apporté ;

Dit qu'un délai de deux mois est donné aux actionnaires pour effectuer l'échange à partir de l'avis publié à cet effet dans les journaux d'affiches légales ;

Dit qu'à l'expiration de ce délai, il sera procédé sans mise en demeure nouvelle à la vente, à la Bourse de Paris, des actions de la compagnie nouvelle et des obligations égyptiennes non réclamées, en totalité ou par fractions successives, suivant qu'il semblera plus opportun et dans un délai de deux mois ;

Dit que le prix obtenu, suivant la moyenne des réalisations totales, sera tenu par le liquidateur à la disposition des actionnaires, sans intérêts, sur la remise des titres anciens libérés de 250 francs

Dit que les décisions qui précèdent sont subordonnées à la condition suspensive de la constitution régulière de la Compagnie algérienne ;

Donne tous pouvoirs aux liquidateurs pour faire les publications légales.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE (*Le Journal des finances*, 29 décembre 1877)

La Compagnie algérienne a tenu sa deuxième assemblée générale constitutive le 27 courant. Procédant en exécution de l'ordre du jour de leur réunion, les actionnaires ont :

1° Approuvé, après lecture, les conclusions du rapport des commissaires par la précédente assemblée pour évaluer les apports faits à la société et les avantages particuliers stipulés par les statuts ;

2° Nommé MM. Eugène Bloch et Maurice Démarest⁵ commissaires, chargés de la vérification des comptes du premier exercice ;

Et 3° Constaté l'acceptation par les administrateurs et commissaires de leurs fonctions respectives.

La Compagnie algérienne est ainsi définitivement constituée.

⁵ Maurice Démarest (1848-1921) : secrétaire général des Houillères et du chemin de fer d'Épinac, commissaire des comptes des Mines de l'Anjou et Forges de Saint-Nazaire, des Anciens Éts Cail (1883), de l'Union-Vie (1884), de Mokta-el-Hadid (1886), de la Société française de reports et dépôts (1891), censeur de l'Union-Incendie (1893), commissaire des Ateliers et chantiers de la Loire (1898), administrateur de la Caisse générale de réassurances (1881), de la Caisse agricole (compagnie d'assurances liquidée en 1889), administrateur (1890), puis administrateur délégué des Aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac, administrateur des Mines de Beires (Espagne)(1900), liquidateur de la banque Hentsch frères et C^{ie} (1904)...

Une grande partie de sa carrière s'effectue au Crédit foncier colonial où il est successivement censeur (1887), administrateur (1889), puis, peu après, président, jusqu'à son décès.

Compagnie algérienne
Assemblée générale extraordinaire
(*Le Figaro*, 9 juin 1878)

L'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Compagnie algérienne, tenue avant-hier, a modifié les statuts sociaux sur les deux points suivants : 1° au choix des porteurs, les actions pourront être nominatives ou au porteur. Jusqu'à ce jour, elles étaient toutes en nominatif ; 2° le conseil d'administration est autorisé à distribuer, le 1^{er} janvier, un acompte sur le dividende de l'exercice écoulé.

Cinq administrateurs avaient été nommés par le conseil :

MM. [Charles] Dollfus-Galline⁶,
[Adolphe] Péridon,
[Jacques] Siegfried⁷,
Herpin⁸
et Barrot⁹.

L'assemblée a ratifié cette nomination.

Compagnie algérienne
Assemblée du 28 avril 1879
(*Le Capitaliste*, 30 avril 1879)

⁶ Charles Dollfus-Galline (Mulhouse, 1828-Paris, 1907) : administrateur de diverses sociétés du groupe Mirabaud, président de la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa (Tunisie) (1894-1907). Voir [encadré](#).

⁷ Jacques Siegfried (1840-1909) : négociant en coton à Mulhouse et au Havre, avec ses frères Jules, député et ministre du commerce, et Ernest. Co-fondateur de l'École supérieure de Mulhouse (1866), du Co-fondateur de l'École supérieure de Mulhouse (1866), du Havre (1871) et de l'École libre des sciences politiques de Paris (1872), dont il sera administrateur. Économiste spécialisé dans les cycles. Administrateur de la Société générale algérienne (1876).

Administrateur du Comptoir national d'escompte, il en démissionne en juin 1888, quelques mois avant le krach des cuivres. Administrateur de la Banque maritime, avatar du Comptoir qui investit notamment dans les Docks d'Haïphong. Censeur du piteux Crédit foncier colonial jusqu'en 1896. Administrateur du Bône-Guelma de sa création en 1875 à 1883. Président (1877) du Chemin de fer de la Vendée en mission de sauvetage après la faillite de Philippart. Administrateur de la Foncière-Incendie. Administrateur de la Caisse agricole, compagnie d'assurances dont il préside la liquidation en 1889. Président à partir de 1884 de la Banque russe et française qui s'active en Argentine avant d'être liquidée en 1894. Administrateur de la Compagnie sucrière des Antilles (1889). De la Société des terres de l'Inca, en Argentine (1894). Président du Secteur électrique de la place Clichy et de ses filiales (le Triphasé à Asnières, la Compagnie parisienne de l'air comprimé) et administrateur de la Compagnie parisienne de distribution d'électricité (CPDE). Actionnaire de la Compagnie française des mines d'or et d'exploration (Cofrador), il devient en 1897 président de la Banque française de l'Afrique du Sud mais en démissionne deux ans plus tard avant sa transformation en BFCI. Administrateur (1895), puis président de Fives-Lille. De la Raffinerie et sucrerie Say (1905), de la Société d'exploitation des Établissements Demaria frères : appareils photographiques (1907).

⁸ Charles-Louis-César Herpin (Carouge, Suisse, 22 juin 1832-Brides-les-Bains, 24 juin 1894) : ancien directeur de la Société générale (1865-1872), il se rapproche du groupe Mirabaud-Puerari : administrateur de Mokta-el-Hadid (avril 1873), de Fives-Lille (nov. 1877), du Chemin de fer et du port de la Réunion (mars 1878), de la Compagnie algérienne (juin 1878), de l'éphémère Société indienne d'électricité (Indes anglaises) (déc. 1878), de la Société française d'études et d'entreprises (septembre 1881), de Peñarroya (octobre 1881) et de la Société industrielle et commerciale des métaux (déc. 1881) — à l'origine du krach des cuivres qui emportera le Comptoir d'escompte en 1889.

⁹ Frédéric Barrot (1831-1907) : ancien sous-préfet, ancien administrateur de la Société générale algérienne. Voir [encadré](#).

Il résulte du rapport du conseil d'administration que les bénéfices bruts de l'exercice 1878 se sont élevés à 974.072 fr. Les opérations de banque ont produit, déduction faite de tous frais, 519.850 fr.; le service des exploitations s'est soldé, après prélèvement de 113.417 fr. pour amortissement et provisions, par un profit de 360.000 fr.; enfin, il a été versé par l'État, pour intérêts à 5,25 % des avances à lui faites, 94.222 fr.

D'autre part, les charges ont été de 364.396 francs. Le bénéfice net ressort donc à 609.676 francs.

L'assemblée a :

1° Approuvé les comptes de l'exercice 1878 fixé le dividende de 1878 à 27 fr. 50 par action, sur lesquels un acompte de 10 fr. a été payé le 1^{er} janvier dernier, et dont le solde, soit 17 fr. 50, sera payé à partir du 1^{er} juin.

2° Affecté à la réserve extraordinaire une somme de 396.380 fr. 78 c.

3° Réélu pour cinq ans MM. Corre ¹⁰, Parran ¹¹ et [Jules] Tarbé des Sablons, administrateurs sortants ;

4° Réélu MM. E[ugène] Bloch et [Maurice] Démarest, commissaires pour l'exercice 1879.

LETTRES D'ALGÉRIE
(*Le Temps*, 2 septembre 1879)

(De notre correspondant spécial.)

Bougie, 21 août.

[...] Un document officiel, l'*État actuel de l'Algérie*, publié en 1878, évalue pour 1877 la population européenne à 143.000 individus, et la surface occupée par la colonisation dans les trois provinces à 1.031.095 hectares ainsi répartis :

Alger	152.348 hect. et 67.707 Européens ruraux
Oran	315.879 hect. et 47.600 Européens ruraux
Constantine	462 808 hect. et 28.041 Européens ruraux
Totaux	1.031.095 hect. et 143.349 Européens ruraux

On remarquera, à ce propos, la différence énorme qui existe entre les trois provinces relativement à la densité de la population agricole européenne. Dans la province de Constantine, en particulier, où le minimum de population correspond au maximum de terre possédée, ce fâcheux écart est dû en grande partie à la constitution d'immenses domaines, véritables latifundia, concédés à des compagnies financières (Société algérienne, Compagnie genevoise, etc.), quelquefois même à des particuliers, et presque toujours purement et simplement loués par leurs propriétaires à des tenanciers indigènes. L'État, qui a commis la faute de s'en dessaisir, sera forcé, tôt ou tard, de les exproprier pour les rendre à la colonisation véritable et relier entre eux des groupes de villages condamnés jusqu'ici à l'isolement par l'interposition de ces grands espaces distraits du domaine public. Telle est la cause principale de l'infériorité relative des résultats obtenus jusqu'ici au point de vue de l'implantation de l'élément européen dans cette province, la plus riche et la plus étendue pourtant de toute l'Algérie. Cette

¹⁰ Ancien président du tribunal de commerce d'Oran, puis représentant dans cette ville de la Société générale algérienne.

¹¹ Adolphe Parran : ingénieur des mines, homme-clef de Mokta-el-Hadid.

infériorité, je vous l'ai déjà signalée à diverses reprises, en prenant pour point de comparaison non la province d'Alger, favorisée d'une façon trop spéciale par le voisinage du chef-lieu de la colonie, mais celle d'Oran, que des procédés plus démocratiques de colonisation et le précieux concours de l'immigration espagnole ont amenée à une situation bien autrement prospère. [...]

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(13, rue Neuve des Capucines, Paris.)
(*Annuaire général de l'Algérie*, 1880)

MM.
Torbé des Sablons, Lég. honn., président du conseil d'administration.
Stieldorf, sous-directeur.
Rocard, Lég. honn, ingénieur, des exploitations.
Sas, directeur des exploitations.

COMPTOIR D'ALGER
(en face le square)

MM.
Hauttement¹², directeur.
Serges, fondé de pouvoirs.
Everaerts, chef de comptabilité.
Kock, caissier.
Sturla, chef d'escompte.

Annuaire de la Compagnie des agents de change 1880, p. 446-448 :
Compagnie algérienne

Conseil d'administration : MM. Tarbé des Sablons, président ; Frédéric Barrot, Corre, Dollfus-Galline, Ed. Hentsch, Ch. Herpin, de Malglaive, Paul Mirabaud, Parran, Péridon, de Sainte-Valière, Siegfried.

Commissaires : MM. Eug. Bloch, Démarest.

Administration centrale : MM. Tarbé des Sablons, président, chargé de la direction ; [Philippe-Félix] Stieldorff, sous-directeur.

Compagnie algérienne
(*Le Capitaliste*, 5 mai 1880)

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie algérienne a eu lieu, cette semaine, sous la présidence de M. [Jules] Tarbé des Sablons, président du conseil d'administration de la société. Elle a :

1° Approuvé les comptes de l'exercice 1879, dont le dividende a été fixé à 30 fr. par action sur lesquels 10 fr. ont été payés à titre d'acompte le 1^{er} janvier dernier, les 20 fr. complémentaires devant être mis en paiement à partir du 1^{er} juin prochain ;

2° Réélu MM. [Édouard] Hentsch, [Maurice] de Malglaive et [Paul] Mirabaud, administrateurs sortants ;

¹² Maxime-Jules Hauttement (Caen, 1845-Guyotville, 1888) : frère aîné de Jeanne-Marie, mariée à Philippe-Félix Stieldorff. Ancien directeur du comptoir d'Oran de la Société générale algérienne.

3° Confirmé la nomination comme administrateurs de MM. [Alphonse] Champouillon¹³ et [Théodore] Morin¹⁴ ;

Et 4° Réélu MM. Eugène Bloch et Maurice Démarest, commissaires des comptes pour l'exercice 1880.

¹³ Alphonse Champouillon (Metz, 14 juillet 1834-Paris, 8 mars 1903) : ancien ingénieur en chef des services administratifs de la Compagnie du canal de Suez, administrateur délégué de la Compagnie des Batignolles depuis 1878, il était aussi un proche de la Banque Mirabaud comme administrateur de la [Compagnie du chemin de fer et du port de la Réunion](#) (mars 1878).

¹⁴ Théodore Morin (1848-1927) : issu d'une famille protestante d'industriels drapiers de la Drôme, châtelain à Dieulefit, juriste, philanthrope, membre du conseil de surveillance du *Temps* de 1879 à son décès. Commissaire aux comptes de la Banque maritime (filiale du Comptoir d'escompte de Paris)(1886), des Chemins de fer départementaux (CFD)(1888), administrateur de la Banque parisienne (1890), puis de la Banque de l'union parisienne (1904), qu'il repréSENTA chez Gaz et eaux et à la Société ardoisière de l'Anjou. Administrateur des Phosphates du Dyr (1904). Marié à Édith Hentsch. Trois fils et une fille, mariée au pasteur Émilien Monod.

Philippe-Félix STIELDORFF, directeur

Né à Saint-Avold (Moselle), le 17 février 1847.

Petit-fils d'Henry Stieldorff, pharmacien à Saint-Avold.

Fils de Jean-Philippe-Émile Stieldorff, directeur des hauts fourneaux, et d'Élisabeth Frossard, 34 ans tous les deux.

Marié à Paris 9^e, le 4 décembre 1875, avec Jeanne Marie Alice Hauttemain (1851-1925), fille d'un magistrat, sœur cadette de Jules-Maxime Hauttemain, directeur de la succursale de la Compagnie algérienne à Alger.
Dont :

— Jeanne Marie Alice (1877-1928), marié à Paul Baignères, artiste peintre ;

— Germaine Guillemette Marie (1881-1966), mariée à Pierre Charles Joseph de Rémusat.

Chef de bureau à la [Société générale algérienne](#) (1869).

Inspecteur, sous-directeur (1878), directeur (1880) de la Compagnie algérienne.

Commissaire aux apports lors de la constitution du [Crédit foncier et agricole d'Algérie](#) (nov. 1880).

Administrateur-fondateur de la [Société de Brasserie-Malterie algérienne](#) (août 1882)

Commissaire aux comptes de la [Compagnie viticole d'Amourah](#) (mai 1884).

Administrateur des [Phosphates du Dyr](#) (juillet 1899).

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 9 janvier 1885, p. 115)

Membre de l'Union artistique (mars 1890), de l'Union des yachts français (avril 1895) et du Kouss-kouss, qui célèbre la prise d'Alger lors de son dîner annuel chez Ledoyen, à Paris (juin 1896).

Décédé à Vichy, le 5 octobre 1899.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Présidence de M. Bessand

Audience du 16 mars 1881

(*Le Capitaliste*, 30 mars 1881)

La Compagnie algérienne avait un économie, nommé Baudrand. — Cet économie a fait imprimer et tirer les obligations que la Compagnie offrait au public.

En dehors des obligations régulièrement émises, il s'en est fait remettre un certain nombre en supplément, sur lesquelles il a ajouté les signatures des administrateurs de la Compagnie.

En décembre 1878, il a porté 168 obligations ainsi falsifiées à la Banque parisienne, qui lui a avancé sur ces titres une somme de 45.000 francs, il a payé 20.000 fr., mais quand la Banque parisienne, restée créancière de 25.000 fr., a voulu se rembourser en vendant les 168 obligations, elle a appris qu'elles étaient fausses.

Elle s'est alors adressée à la Compagnie algérienne et elle lui a demandé le paiement des 25.000 fr. comme responsable du fait de son employé Baudrand.

Le tribunal, après avoir entendu les plaidoiries de M^e Schayé, agréé de la Banque parisienne, et de M^e François Marraud, agréé de la Compagnie algérienne, a statué en ces termes :

« Le tribunal,

.....
Attendu que la Compagnie algérienne, en ne surveillant pas suffisamment les agissements de Baudrand, a commis une faute grave ;

Que cette négligence blâmable a eu pour résultat de permettre à Baudrand de tromper la bonne foi de la Banque parisienne en lui remettant en nantissement des titres qui n'avaient aucune valeur ; que la Banque parisienne a ainsi éprouvé un préjudice dont la Compagnie algérienne doit la réparation ;

Qu'en conséquence, il convient de l'obliger au paiement des 25.000 fr. réclamés ;

Par ces motifs, condamne la Compagnie algérienne par les voies de droit à payer à la Banque parisienne 25.000 fr. avec les intérêts suivant la loi ;

Et la condamne aux dépens. »

Compagnie algérienne

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} avril 1881)
(*Le Gaulois*, 1^{er} avril 1881)

Hier, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Compagnie algérienne, a, à l'unanimité :

1° Approuvé les comptes de l'exercice 1880, qui lui étaient soumis, et fixé à 35 francs par action le dividende de cet exercice ;

2° Réélu MM. [Frédéric] Barrot et Saint-Valière, administrateurs sortants ;

3° Nommé MM. [Eugène] Bloch et [Maurice] Démarest, commissaires pour l'exercice 1881 ;

4° Décidé l'élévation du capital social de 10 à 15 millions par la création de 10.000 actions nouvelles de 500 francs, entièrement libérées, réservées aux actionnaires actuels dans la proportion de une action nouvelle pour deux anciennes.

Ces titres seront émis à 575 fr. dont 75 fr. applicables au fonds de réserve. Lors de la souscription, qui sera close le 20 avril, il sera versé 200 fr. par action. Les 375 fr. restants seront payables le 1^{er} juin au plus tard ;

Et 5°, approuvé diverses modifications statutaires.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

(*Le Messager de Paris*, 1^{er} avril 1881)

Nous avons publié dans notre numéro du 30 mars, le rapport des commissaires et le bilan, au 31 décembre dernier, de la Compagnie algérienne, qui devaient être présentés à l'assemblée générale des actionnaires.

Cette assemblée s'est tenue hier, et nous avons immédiatement fait connaître les résolutions qui y ont été adoptées. Nous croyons utile, au lieu de résumer les rapports du conseil d'administration qui lui ont été lus, d'en mettre de suite le texte sous les yeux de nos lecteurs. Ces importants documents montreront mieux qu'une analyse, si complète qu'elle pût être, l'excellente situation de la société, les raisons qui ont motivé l'augmentation du capital social et les conditions dans lesquelles cette opération va s'effectuer.

Rappelons seulement que l'assemblée a voté, à l'unanimité, toutes les résolutions qui lui étaient proposées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Vous êtes réunis aujourd'hui en assemblée ordinaire pour entendre l'exposé des opérations de la Compagnie pendant l'exercice 1880 et pour statuer sur les comptes de cet exercice.

Vous êtes de plus convoqués en assemblée générale extraordinaire, conformément aux articles 36 et 48 des statuts, pour délibérer sur l'élévation du capital de la Compagnie de 10 a 15 millions et sur certaines modifications à introduire dans les statuts.

Suivant l'ordre habituel, nous vous exposerons d'abord la situation de nos différents services et les résultats de l'exercice écoulé ; nous soumettrons ensuite à votre approbation le bilan de la Compagnie et la répartition des produits.

Nous soumettrons enfin à l'assemblée générale extraordinaire les résolutions concernant l'augmentation du capital et les modifications des statuts.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE OPÉRATIONS FINANCIÈRES Caisses et Banques

Le mouvement de l'exercice donne les chiffres suivants :

	Caisses
Recettes	358.341.120 50
Dépenses	357.490.505 25
Solde	850.615 25

	Banques de France et de l'Algérie
Versements	139.869.420 12
Retraits	139.447.598 94,
Solde	421.821 18
Solde au 31 décembre 1880	1.272.436 43

	Portefeuille
Le mouvement total du portefeuille fait ressortir :	
À l'entrée, un chiffre de	355.220.826 66
À la sortie, un chiffre de	334.688.147 23
Solde au 31 décembre 1880	20.582.679 43

Valeurs diverses et participations

La diminution sur le solde de ce compte provient de la liquidation de notre part dans le syndicat dit des 105 millions, qui s'est opérée avantageusement et de la réalisation d'une partie de nos actions de la Compagnie de Mokta-el-Hadid. Cette réalisation partielle s'est faite dans de bonnes conditions, et elle a eu pour résultat de diminuer notre prix moyen de revient qui est notablement inférieur aux cours cotés.

La situation de la Compagnie de Mokta-el-Hadid continue d'ailleurs à être des plus favorables ; le port établi à Benisaf pour embarquement des minéraux de la Tafna qui entrent pour un chiffre considérable dans les produits de Mokta, est aujourd'hui complètement achevé et le dessèchement du lac Fetzara près Bône a mis à la disposition de la Compagnie des terrains excellents dont l'exploitation promet d'être fructueuse.

Ouvertures de crédit.

Le solde de 4.939.059 fr. 80 c. se comme suit :

Avances aux communes	326.440 00
Avances sur hypothèques	3.133.836 55
Avances sur marchandises	1.396.650 00
Avances sur titres	132.133 25

Les avances consenties aux communes mixtes sur l'initiative du gouvernement général de l'Algérie et qui étaient destinées à parer aux embarras créés par la succession des mauvaises récoltes sont presque toutes remboursées ; elles s'étalent élevées à près d'un million.

Avances à l'État.

Nous avons réalisé en 1880 les deux semestrialités afférentes à l'exercice. Elles ont produit 109.054 fr. 93 c. dont 92.602 26 c. ont été portés aux profits et 16.452 fr. 68 c. ont été portés en amortissement de notre créance qui se trouve ainsi réduite à 1.778.723 fr. 42 c.

Divers.

Le service des obligations de la Société générale algérienne, dont la Compagnie est chargée comme liquidateur, continue à fonctionner conformément aux tableaux d'amortissement, et le courant qui figure pour cet objet au passif du bilan pour 952.371 26 représente :

121 obligations 4 % sorties et remboursables à 150 fr.	18.150 00
95 obligations 5 % sorties et remboursables à 500 fr.	47.500 00
Coupons et impôts	886.721 26
	952.371 26

Les rentrées sur les comptes contentieux de l'apport se sont élevées à la somme de 153.549 fr. 80 c.

En résumé, tous les comptes qui vous sont présentés témoignent de l'accroissement général de notre mouvement d'affaires. Les nouvelles agences dont nous avons annoncé la création fonctionnent bien ; depuis votre dernière réunion, nous avons établi un comptoir à Bougie et nous venons d'ouvrir une agence à Mostaganem. La Compagnie vient aussi de créer une Société pour la transformation et la mise en valeur du quartier de Dar Ei Bey à Constantine.

Nous reviendrons, dans la seconde partie de ce rapport, sur ces opérations dont le développement seul suffirait pour motiver le projet d'augmentation de capital que nous sommes amenés à vous soumettre.

EXPLOITATIONS

Les effets des mauvaises récoltes se sont encore fait sentir durant la campagne de 1879-1880 ; nous pouvons cependant constater une amélioration sensible dans la situation de nos exploitations agricoles.

Le développement des métayages est depuis longtemps, vous le savez, l'objet de nos études ; et tout en procédant prudemment pour familiariser nos agents et nos fermiers à ce mode d'exploitation, nous avons progressivement augmenté la superficie qui y était affectée.

Aujourd'hui, l'expérience est faite et elle est concluante ; car tout en améliorant la situation de nos cultivateurs, en les initiant à des procédés moins primitifs, nous

obtenons des produits supérieurs à ceux que nous retirions de la location pure et simple.

Nos opérations de lotissement, qui doivent forcément précéder l'application du métayage, sont aujourd'hui à peu près terminées ; elles portent actuellement sur 80.089 hectares divisés en 1.179 lots. Chaque lot est donc en moyenne de 68 hectares environ. C'est un réel progrès accompli. En trois ans, près de 60.000 hectares ont été allotis et le but que nous poursuivons est bien près d'être atteint.

En effet, les grosses locations n'existent plus, la spéculation qui s'exerçait sur les petits cultivateurs n'a plus d'aliments ; nos fermiers s'attachent au sol qu'ils exploitent, nous leur fournissons par la facilité du paiement en nature un débouché assuré pour leurs produits et nous affermissons ainsi chaque jour notre œuvre d'assimilation.

D'autre part, nous rencontrons moins de difficultés que par le passé dans le recrutement de cultivateurs européens, et la réalisation de notre programme de colonisation se poursuit dans de bonnes conditions.

L'achèvement de voies de communication projetées secondera nos efforts, et nous sommes à ce sujet heureux d'enregistrer un vote du conseil général de Constantine, qui affecte une somme de 135.000 francs à l'achèvement de la route de l'Oued Zenati à Ain Beïda.

Cette route desservira la partie méridionale des terrains du massif de l'Oued Zenati, et, dès qu'elle sera terminée, nous pourrons introduire l'élément européen dans cette région encore inaccessible. Nous y attachons d'autant plus d'importance que le peuplement de nos derniers villages créés sur le parcours du chemin de fer de Bône-Guelma, Ain Regada et Bou Nouara sera sans doute terminé cette année.

La combinaison élaborée avec des vignerons du Vaucluse et qui n'avait pas abouti pour la dernière campagne a été mise à exécution en 1880. Sa réussite nous paraît assurée, et nous espérons que le succès récompensera les efforts de ces braves gens auxquels nous ne marchandons pas, du reste, notre concours.

Vous savez certainement, messieurs, que la culture de la vigne en Algérie prend chaque jour un développement considérable, et vous nous approuverez d'avoir voulu nous associer à un mouvement dont les résultats ne peuvent être que profitables à tous égards.

C'est dans cet ordre d'idées que nous avons créé de toutes pièces, et malgré de nombreuses difficultés, un centre viticole à Amourah. Ce point est assez éloigné de la mer, mais nous y avons rencontré un sol et un climat exceptionnellement favorable à la culture de la vigne. En 15 mois, nous avons planté 74 hectares, aménagé une source très abondante, construit un chemin bordé d'eucalyptus et organisé une exploitation agricole déjà suffisante pour procurer à nos travailleurs les principales ressources d'alimentation. En même temps, nous élevions des maisons d'habitation où sont actuellement installés plus de 85 personnes, et en attendant la création d'une maison d'école, nous avons établi une bibliothèque.

Notre petite colonie se compose de vignerons du même village de l'Hérault, groupés sous la direction paternelle d'un des leurs ; elle prospère dans les meilleures conditions d'hygiène comme sous tous les autres rapports et nous comptons la voir se développer rapidement. Notre intention est, d'ailleurs, d'accroître nos plantations et de consacrer à la culture de la vigne 2 à 300 hectares. Le phylloxéra ne paraît pas à redouter en Algérie, grâce à la sage mesure prise par le gouvernement d'interdire l'importation des céps étrangers. Nous regardons cependant comme de bonne et prudente administration d'arriver vite à la période de production, et, par suite, d'amortissement. Nous sommes donc décidés à activer le défrichement au moyen du labourage à la vapeur, et, instruits par des essais récents, nous avons fait construire un appareil spécial dont nous attendons les meilleurs effets et que nous exposons au concours régional qui s'ouvre dans quelques jours à Alger.

Enfin, dans le cours de l'exercice, nous avons complété, par un raccordement à la voie ferrée, l'établissement de nos magasins d'Aïn Regada et de l'Oued bou Sekoun, destinés à recevoir les grains ; ces installations répondent à un réel besoin et paraissent appelées à compléter dans des conditions satisfaisantes notre organisation de étalages.

Nous vous soumettons maintenant et suivant l'usage, le détail des mutations survenues pendant l'exercice.

Au 21 décembre 1879, l'ensemble des terres appartenant à la Compagnie représentait une superficie de 96.571 h. 17 a. 21 c.

Dans le courant de l'exercice, il a été vendu : 738 h. 98 a. 81 c.

et loué avec promesse de vente : 29 h. 02 a. 50 c.

Ensemble : 768 h. 90 a. 81 c.

Par contre, nous sommes entrés en possession par divers de : 174 h. 76 a. 10 c.

Soit à déduire 594 h. 14 a 71 c.

Il reste donc au 31 décembre 1880 89.977 h. 02 a. 50 c.

Tant du chef des aliénations au comptant que des rentrées sur les ventes payables par annuités, le compte des terrains vendus accuse au 31 décembre un solde créditeur de 137.734 47 que nous vous proposons, en nous référant aux explications fournies par notre dernier rapport, de porter à un chapitre spécial de la réserve extraordinaire.

Nous avons déjà appelé votre attention sur quelques améliorations à introduire dans la comptabilité du service des exploitations. Pour l'exercice 1879, vous avez, sur notre proposition, décidé de ne comprendre dans le compte de profits et pertes que les résultats de la campagne agricole qui a pris fin au 1^{er} octobre 1879, c'est-à-dire les fermages échus. Il nous a paru sage d'accentuer encore cet ordre d'idées et cette année, nous n'avons porté à profits et pertes que les produits encaissés au 31 décembre 1880. Toute éventualité de mécompte se trouve ainsi écartée et il n'est plus nécessaire de former de provision pour des créances dont le recouvrement peut quelquefois être incertain.

Malgré la diminution que, par suite des modifications apportées dans la comptabilité des exploitations, subit cette année le compte de profits et pertes, il présente dans son ensemble un chiffre plus élevé qu'en 1879 et nous nous félicitons de pouvoir vous proposer la distribution d'un dividende supérieur à celui de l'exercice dernier. Mais avant de vous soumettre nos propositions à ce sujet, nous avons à réclamer votre concours pour l'institution d'une caisse de prévoyance et de secours en faveur des agents et employés de la Compagnie.

Depuis notre constitution, chaque année, nous croyons pouvoir le dire, a été marquée par un progrès et il ne faut pas méconnaître la mesure dans laquelle notre personnel y a contribué. Nous espérons donc que vous voudrez bien approuver un projet qui, intéressant nos collaborateurs aux résultats des exercices et en leur assurant après de longs services une certaine rémunération, ne peut que resserrer les liens qui les attachent à la Compagnie. L'employé donnera avec plus de soin et de courage son travail et son temps à l'œuvre à laquelle il se sentira comme associé et la participation que vous lui accorderez, sera largement compensée par tous les avantages que présente la bonne organisation d'un personnel dévoué. Comme base de l'institution, nous vous demanderons de prélever une fois pour toutes, à titre de premier établissement, une dotation de 50.000 francs sur les rentrées contentieuses portées directement à la réserve extraordinaire ; cela nous a paru une équitable rémunération des services rendus pendant la période qui vient de s'écouler. Ce fonds sera ensuite destiné à s'accroître chaque année d'une somme représentant 10 % des bénéfices annuels après tous prélèvements nécessaires pour assurer la réserve statutaire et l'intérêt de 5 % du capital versé. Ainsi, pour l'exercice 1880, et suivant le compte de profits et pertes qui vous est

présenté, c'est une somme de 32.461 fr. 77 dont nous vous demandons le versement. Le conseil d'administration aurait pu imputer sur les frais généraux de l'exercice ladite somme pour, à titre de rémunération supplémentaire aux employés, l'affecter au fonctionnement de la caisse de prévoyance et de secours ; mais il a jugé plus convenable, à tous égards, de vous associer à cette œuvre de libéralité et il n'a pas hésité à venir réclamer à cet effet votre concours et votre approbation. La caisse de prévoyance sera instituée à titre purement gracieux ; le conseil d'administration déterminera les bases et le mode de répartition, et il sera nettement réservé, dans le règlement que nous élaborons, que vous pourrez toujours modifier la proportionnalité que nous venons d'avoir l'honneur de vous indiquer.

PROPOSITIONS

Le compte de profits et pertes se solde par un bénéfice net de 863,018 71
Sur la répartition duquel vous avez a statuer.

Il y a lieu tout d'abord de prélever :

1° 5 % de la somme ci-dessus, soit 43.400 93

Pour la réserve statutaire :

2° L'intérêt à 5 % du capital, soit 500.000 00

Pour les attribuer aux actions à titre de premier dividende :

Le solde, 324,617 fr. 78 c., serait réparti comme suit :

10 % au conseil d'administration 32.461 77

Aux actions, à titre de deuxième dividende 200.000 00

à la réserve extraordinaire, 92.156 01, sur lesquels il serait prélevé pour la caisse de prévoyance une somme de ce qui laisserait un solde disponible de 59.694 31

Total 868.018 74

Si vous approuvez cette répartition, il y aura lieu de distribuer, à partir du 1^{er} juin prochain, la somme de 25 fr. qui, ajoutés aux dix francs payés en janvier dernier, porteront à 35 fr. le revenu de l'action pour l'exercice 1880.

Nous vous proposons également de virer du compte de divers à celui de la réserve extraordinaire pour 241.284 fr. 27 c. et à celui de la caisse de prévoyance pour 50.000 francs les 291.284 fr. 27 c.. dont nous vous avons indiqué ci-dessus les diverses provenances.

L'ensemble de nos réserves se trouvera ainsi porté à 1.410.481 fr. 97 c.

Les administrateurs dont le mandat expire cette année sont MM. Barrot et de Saint-Valière.

Vous avez donc a pourvoir à la réélection ou au remplacement de ces deux administrateurs.

Vous avez aussi à réélire ou à remplacer vos commissaires :

MM. Eugène Bloch et Maurice Démarest.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Nous passons maintenant, messieurs, à l'examen des propositions relatives à l'augmentation de capital et aux modifications à apporter aux articles 1, 3, 4, 19 et 41 des statuts.

Nous vous demandons de décider l'élévation de notre capital social à 15 millions de francs ; le mouvement général de nos affaires nous paraît justifier amplement cette augmentation. Indépendamment de nos exploitations agricoles qui tendent à absorber des capitaux plus importants, nos services financiers se développent chaque jour et demandent à être plus largement dotés pour conserver une élasticité en rapport avec leur accroissement.

Nos installations à Alger, Bône, Constantine et Oran ont été améliorées ou sont sur le point de recevoir d'importantes modifications. À Bône, nous faisons bâtir un hôtel sur le cours National. À côté de ces établissements principaux, nous avons créé des agences à Biidah, Bougie et Sidi-bel-Abbès et nous venons d'ouvrir celle de Mostaganem, dont le port est sur le point d'être reconstruit. Notre organisation financière ne se développe pas seulement à ce point de vue ; disposant d'un personnel expérimenté, représentée partout en Algérie par les plus honorables correspondants, la Compagnie algérienne a pu étendre le cercle de ses opérations et offrir de nouvelles facilités à ses clients.

L'année dernière, nous avons acquis les docks de Biidah et nous poursuivons sur divers points de l'Algérie la réalisation d'opérations de même nature.

À Constantine, nous venons de fonder au capital de 1.500.000 fr. une société qui a pour objet la transformation d'un quartier dit de Dar-El-Bey, situé au centre de la ville de Constantine, dans la partie la plus recherchée et la plus industrielle ; le percement d'une rue nouvelle et la construction de nouveaux bâtiments sont destinés à mettre promptement en valeur tous les terrains de ce quartier. Nous étudions des affaires analogues pouvant comporter des immobilisations plus ou moins longues de capitaux.

D'autre part, notre portefeuille, qui, en janvier 1873, était de 4.997.374 fr. 26 c., s'élève au 31 décembre dernier à 20.582.679 43 c., en augmentation de plus de 15 millions. Nos ouvertures de crédit ont passé de 479.620 francs à 4.989.059 80 et notre compte exploitation s'est accru de plus de 600.000 francs.

Il est vrai que les dépôts en comptes courants ou à échéances fixes se sont élevés dans la même période de 3.835.798 21 à 15.520.818 41, mais la confiance que le public témoigne à votre Compagnie nous impose le devoir de lui offrir des garanties nouvelles.

Vous remarquerez du reste que, mu par un sentiment dont vous appréciez sans doute la prudence, nous cherchons surtout à conformer notre état social aux exigences présentes.

Nous ne voulons vous demander d'augmenter le capital de la Compagnie qu'au fur et à mesure de ses besoins, et sans avoir la prétention de préjuger de l'avenir, nous espérons, en procédant ainsi, pouvoir continuer à trouver une rémunération fructueuse de vos capitaux.

Aussi, nous avons cru pouvoir vous proposer de donner aux actions nouvelles, bien qu'elles ne doivent être libérées qu'en juin, les mêmes droits qu'aux actions anciennes sur les bénéfices de exercice 1881.

Il ne nous reste plus qu'à vous rendre compte des modifications que nous vous proposons d'introduire dans quelques articles des statuts.

Elles sont de deux natures : Les unes n'ont d'autre but que de supprimer des dispositions transitoires devenues inutiles; elles concernent les articles 3, 4, 19 et 41.

Les autres, plus importantes, tendent à donner à certaines dispositions un caractère plus précis et à élargir le cercle des opérations de la Compagnie tout en maintenant son caractère algérien. Elles se renferment d'ailleurs dans l'article premier. Ainsi, notamment, nous vous demandons d'une part de prévoir l'emploi, en reports, des capitaux disponibles, et de l'autre, de faire disparaître des restrictions excessives relativement aux prêts sur titres ; aujourd'hui, d'après la lettre des statuts, il ne nous serait pas permis de consentir des avances sur les actions des grandes Compagnies des chemins de fer et des plus importants établissements de crédit, même la Banque de France

Dans un même ordre d'idées, nous vous proposons de décider que la Compagnie peut étendre ses opérations aux possessions françaises d'Afrique et à la Tunisie. Ainsi que nous vous le disions l'année dernière, Tunis doit être prochainement relié à Bône par une voie ferrée en cours d'exécution et tout fait prévoir qu'il en résultera un mouvement commercial auquel il est à désirer que nos agences de l'Est puissent prendre part.

D'un autre côté, le patriotique projet de relier le Sénégal à l'Algérie par le Sahara rencontre une adhésion générale et il serait regrettable que, le cas échéant, notre action ne pût s'étendre au delà de l'Algérie proprement dite.

Nous espérons, messieurs, que vous partagerez le sentiment de votre conseil d'administration, et nous vous soumettrons le texte des résolutions sur lesquels vous êtes appelés à voter.

.....

CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE DAR-EL-BEY à Constantine

COMPAGNIE ALGÉRIENNE (*Le Messager de Paris*, 29 avril 1882)

L'assemblée tenue hier par les actionnaires de la Compagnie algérienne, et dont nous avons, le même jour, publié les résolutions, réunissait 13.675 actions.

Le bureau s'est constitué au moyen de l'adjonction à M. Tarbé des Sablons, président du conseil d'administration, de MM. Ewald et Camondo, les deux plus forts actionnaires présents.

Avant d'entrer dans le détail des opérations accomplies par la Société pendant l'exercice 1881, le rapport que le conseil d'administration présentait à l'assemblée, formule quelques observations générales sur les résultats dudit exercice.

Le versement de 375 fr. par action, pour solde, qui devait être effectué le 1^{er} juin 1881, s'est opéré avec régularité ; il ne restait, au 30 juin, que 481 actions sur 10.000 à libérer ; ce chiffre, réduit à 52 à la date du 31 décembre, n'est plus aujourd'hui que de 45 actions, appartenant à 5 actionnaires. La plus grande partie du capital n'a donc été versée qu'au mois de juin : la Société n'en a eu la disposition que pendant six mois ; les produits obtenus sont cependant suffisants pour rémunérer le capital entier depuis le 1^{er} janvier 1881.

Les produits n'ont pas été cependant aussi fructueux qu'on l'espérait : la cause en est aux événements politiques et météorologiques, insurrection, sécheresse, inondation, qui ont pesé sur la situation de l'Algérie, pays essentiellement agricole.

La pénurie de récoltes a nécessité une importation de grains, que la Société a dû encourager dans l'intérêt de la colonisation, mais dont les proportions, dépassant sur certains points l'importance des ressources dont pouvaient disposer les consommateurs, sont devenues l'origine de certaines pertes pour les importateurs et pour la Société qui leur avait prêté son concours ; ces pertes atténuent les bénéfices sans revêtir un caractère inquiétant.

L'année actuelle se présente dans de bonnes conditions, grâce à l'abondance des pluies : tout fait présager une bonne récolte qui viendra compenser en grande partie les pertes subies et ramener en Algérie les ressources que la [campagne] d'importation lui avait momentanément enlevées.

L'organisation de la Société en Algérie s'est complétée par la création d'un comptoir à Sétif : le conseil d'administration compte que l'ensemble de son réseau d'agences lui donnera dès cette année les résultats qu'il en attend. Ce roseau comprend Alger, Blidah, Bône, Bougie, Constantine, Mostaganem, Oran et Sidi-bel-Abbès ; un comptoir établi à Marseille facilite les nombreuses relations de l'Algérie avec cette place.

Un comptoir a été également ouvert à Tunis et la Société attend que la réorganisation de la Régence lui permette d'y développer ses opérations avec sécurité.

En ce qui touche les opérations financières, les caisses ont reçu 493.725.380 69 dans l'année et satisfait à des paiements d'une importance de 492.171.108 13.

Les opérations avec les Banques de France et d'Algérie se chiffrent par 200 mille 581.607 04 comme versements et 200.115.444 08 comme retraits.

Les entrées au portefeuille se sont élevées à 392.295.058 94 et les sorties ont monté à 371.478.268 27.

Les valeurs diverses présentent une diminution de 88.192 57, par suite de quelques réalisations. Les actions de Mokta-el-Hadid, qui en forment le principal élément, y figurent pour leur prix de revient, inférieur aux cours cotés.

Les ouvertures de crédit présentent, en fin d'exercice, un solde de 9.225.141 67 qui se repartit en :

Avances aux communes	887.075 50
Avances sur hypothèques	5.753.887 35
Avances sur marchandises	1.835.593 28
Avances sur titres	748.585 54
Total égal	9.925.141 07

Ce solde dépasse de 4.236.081 87 celui de l'exercice précédent ; ce sont surtout les communes éprouvées par l'absence de récoltes, qui ont eu besoin de nouvelles avances de la part de la Société, à laquelle elles avaient, dès l'année dernière, remboursé la presque totalité de leurs emprunts antérieurs.

Les avances à l'Etat se trouvent diminuées par le paiement de deux semestrialités, d'ensemble 109.054 94, opéré dans l'exercice : sur cette somme, 91.727 16 ont été portés aux profits et 17.327 78 passés en amortissement de la créance de la Société, réduite ainsi à 1.761.395 64.

Le service des obligations de la Société générale algérienne, dont la Compagnie est chargée, à titre de liquidateur, a absorbé 1.229.248 92.

Les réserves se sont trouvées portées à 2.160.481 97 au moyen de l'affectation à ce compte de l'apport supplémentaire de 730.000 fr. provenant de l'augmentation du capital social. Le conseil proposait d'y ajouter 78.357 75, provenant de rentrées sur les comptes contentieux de l'apport.

Les dépôts à échéance fixe ont augmenté de 400.000 fr. ; mais les dépôts en compte courant présentent un solde inférieur de 2 millions à celui de l'exercice précédent : c'est là une diminution qu'explique la situation de la place. Le service des dépôts pourra être complet l'année prochaine, alors que les locaux, mieux appropriés, que la Société doit occuper rue des Capucines, n° 11, lui permettront d'accepter avec toutes les garanties possibles, la garde des titres.

En ce qui concerne l'exploitation, le manque de récoltes dont les provinces d'Alger et d'Oran, beaucoup plus que celle de Constantine, où la Société possède la plus grande superficie, ont souffert au point de redouter un moment une famine semblable à celle de 1867, aussi bien que les importations, ont exercé une influence sur les produits

obtenus. Il y a 109.000 fr. environ de diminution sur les encaissements de l'exercice précédent, en même temps qu'une augmentation de 126.110 82 sur les reliquats en fin d'année. Quoi qu'il en soit, le bénéfice net de l'exercice est encore de 260.189 30, supérieur à celui de l'année précédente de 30.372 13.

Les produits futurs n'ont pas d'ailleurs été affectés : les locations se sont effectuées dans de bonnes conditions ; les reliquats paraissent devoir être recouvrés pour la plus grande partie, et comme la totalité des créances en retard, portées déjà à profits et pertes, est couverte par des provisions d'égale importance, la situation demeure parfaitement nette et sans inquiétude pour l'avenir.

Les métayages, c'est là une conséquence de la mauvaise récolte, ont laissé aussi à désirer. Le nombre des magasins à grains, reliés aux gares, s'est accru de ceux qui ont été construits à Aïn-Regada pour centraliser la production des agences voisines. La capacité de ces magasins répond à tous les besoins pour plusieurs années encore.

Les mauvaises récoltes ont causé quelques défaillances parmi les colons ; mais les plantations anciennes se maintiennent dans de bonnes conditions. L'exploitation viticole d'Amourah suit un développement continu et s'étend actuellement sur plus de 120 hectares.

Toute compensation faite entre les ventes ou locations avec promesses de vente, et les achats de terrains (773 hectares d'un côté, 154 de l'autre), le domaine social a été diminué de 621 hectares, 32 ares, 43 centièmes, et la superficie actuelle en est de 89.355 hectares, 70 ares. 07.

Les rentrées sur les ventes payables par annuités, par suite des circonstances générales, ont été faibles pendant l'exercice : elles laissent cependant un bénéfice de 23.121 15 qui, suivant des décisions antérieures adoptées par les actionnaires, doit être porté à un chapitre spécial de la réserve extraordinaire.

Le conseil proposait et l'assemblée a décidé de porter également à cette réserve immobilière le montant des paiements effectués depuis la constitution de la Société, entre les mains de l'État, à raison de 1 fr. de rente par hectare et par an pour le prix des terrains apportés à la Compagnie. Ces paiements s'élèvent à 389.910 07, et représentent une plus-value des terrains, dégrevés d'autant.

La Société s'est rendue acquéreur, soit directement, soit en participation, de terrains importants à Mustapha inférieur et à Mustapha supérieur, aux portes d'Alger. Une partie de ces terrains, pourvus de voies de communication d'un accès facile, peuvent être utilisés pour des établissements industriels, et il s'y installe en ce moment une brasserie-malterie, dont la propriété et l'exploitation feront l'objet d'une société spéciale. La Compagnie algérienne compte prochainement émettre les actions de cette Société : ses actionnaires seront prévenus en temps utiles.

Les autres terrains, placés au milieu des coteaux qui dominent la baie d'Alger, doivent être desservis par un boulevard dont l'ouverture est imminente. Ils prêtent spécialement à la construction de villas, et la Société procède aux travaux de recherches d'eau, qui doivent précéder la mise en vente. Elle attend de bons résultats de cette opération, soit qu'elle continue à la diriger, soit qu'elle en fasse l'objet d'une Société spéciale.

À la suite de la lecture des rapports du conseil et des commissaires, le président de l'assemblée a donné à celle-ci quelques renseignements complémentaires sur la situation actuelle du domaine social, domaine dont il vient de visiter récemment les différentes parties. Quelques questions formulées par deux actionnaires ont été pour lui l'occasion de plus amples développements.

Ces développements ont porté surtout sur les conséquences de l'importation des grains. Les acheteurs ne se présentant pas, en raison de l'absence de ressources, en quantité suffisante, les importateurs ont vu leurs grains baisser de valeur, de 32 à 21 fr., en même temps qu'empilés sur les quais, ils subissaient les avaries du temps et des charançons. Il y a eu des pertes ; un gros client de la société à Alger n'a pu faire face a

ses engagements envers elle : la perte, non encore liquidée, ne saurait de ce chef atteindre 300.000 fr. 10, une provision de 75.000 y est consacrée dans les comptes de l'année ; le transport à profits et pertes de tous les recouvrement contentieux de l'année forme une réserve de plus ; les réserves déjà constituées sont plus que suffisantes, elles atteignent près de 2.400.000 fr. pour parer à toutes les éventualités.

C'est d'ailleurs par l'entremise de ce client que la Société a pu acquérir les terrains de Mustapha, dans lesquels il a un intérêt : les bénéfices de cette opération doivent couvrir et au-delà la perte provenant de l'autre côté.

Quant à un incident survenu à Oran, au sujet de l'escompte par la Banque d'Algérie du papier accepté par la Société, il n'a eu ni durée ni portée, et toutes mesures sont prises pour qu'aucune difficulté ne puisse dorénavant se produire dans les relations avec la Banque d'Algérie.

Finalement, c'est à l'unanimité que l'assemblée a adopté les différentes résolutions qui lui étaient soumises par le conseil d'administration.

ÉLIE BÉLOU.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Capitaliste*, 10 mai 1882)

Les actionnaires de la Compagnie algérienne ont tenu leur assemblée annuelle.

Ils ont approuvé les comptes de l'exercice 1881, qui se soldent par un bénéfice net de 989.563 fr. 42.

Le dividende de l'exercice 1881 a été fixé à 30 fr. par action, sur lesquels un acompte de 10 fr. sera payé à partir du 1^{er} juin prochain.

Une somme de 103.547 fr. 11 a été portée à la réserve extraordinaires et 389.910 fr. 07 ont été affectés à la réserve immobilière.

L'assemblée a confirmé la nomination de M. Georges Lesueur ¹⁵ comme administrateur, en remplacement de M. Corre, décédé, et elle a réélu pour cinq ans MM. Champouillon, Théodore Morin et [Jacques] Siegfried administrateurs sortants.

Elle a également confirmé MM. Eugène Bloch et Maurice Démarest dans leurs fonctions de commissaires des comptes pour 1882.

1882 (août) : création de la [Société de Brasserie-Malterie algérienne](#)

Annuaire de la Compagnie des agents de change 1883, p. 385-388 :
Compagnie algérienne

Conseil d'administration : MM. Tarbé des Sablons, président ; Frédéric Barrot, Champouillon, Dollfus-Galline, Ed. Hentsch, Lesueur, de Malglaive, Paul Mirabaud, Th. Morin, Parran, de Sainte-Valière, Siegfried.

Commissaires : MM. Eug. Bloch, Démarest.

¹⁵ Georges Lesueur (1834-1910) : polytechnicien, entrepreneur portuaire, co-fondateur (1890), puis président de la Compagnie du port de Bizerte, conseiller général, puis sénateur (1888-1897) de Constantine. Portrait dans Narcisse Faucon, *Le Livre d'or de l'Algérie*, 1889, Jean Joly, *Dictionnaire des parlementaires français* (qui ignore sa date de décès) et Barjot, « Entrepreneurs et politique », 1993, qui le désigne par son prénom inusuel de Joseph et le fait périr « vers 1898 ». Georges Lesueur donne une conférence au congrès colonial de Paris, en 1909, et décède au début de l'année suivante (*Le Temps*, 3 juin 1909 et 13 janvier 1910).

Directeur : Stieldorff.

LES ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Capitaliste*, 2 mai 1883)

Les actionnaires de cette société, réunis en assemblée générale ordinaire le 28 avril dernier, ont approuvé les comptes de l'exercice 1882, qui se chiffrent par un bénéfice net de 911.776 fr. 65.

Le dividende a été fixé à 28 fr. par action, sur lesquels un acompte de 10 fr. a été payé 1^{er} janvier dernier, et dont le solde, soit 18 fr., sera payé à partir du 1^{er} juin, aux caisses de la compagnie.

Une somme de 57.205 fr. 72 a été affectée à la réserve extraordinaire.

M. [Charles] Dollfus, administrateur sortant, a été réélu.

MM. Eugène Bloch et Maurice Démarest ont été confirmés dans leurs fonctions de commissaires pour l'exercice 1883.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Exercice 1883
Assemblée générale ordinaire du 3 mai 1884
(*Le Messager de Paris*, 10 mai 1884)

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée centrale ordinaire, pour vous rendre compte de la situation de la Compagnie et vous soumettre les résultats de l'exercice 1883.

Nous avons pensé, messieurs, que, cette année, il convenait d'entrer dans des explications encore plus détaillées que d'habitude, pour faire ressortir la situation de la Compagnie sous son véritable jour. Nous y trouverons, en même temps, l'occasion de répondre à des attaques, isolées il est vrai, mais souvent passionnées ou systématiques qui se sont produites en Algérie.

Tout d'abord, nous tenons à protester du souci continual de votre conseil d'administration, de maintenir les opérations de la Compagnie dans le cadre fixé par les statuts. Toutes nos entreprises ont un caractère exclusivement algérien ; il en est de même de nos escomptes et de nos ouvertures de crédit. Notre capital, les ressources provenant des dépôts, des bons de caisse, n'ont jamais reçu d'autre emploi ; et à Paris, notre portefeuille, composé de valeurs de tout repos, n'est constitué que pour former la contrepartie des dépôts reçus au siège social.

Voici, du reste, le détail de chacun des chapitres de l'actif :

.....

Il y a donc entre notre actif réalisable à brève échéance et notre passif exigible à brève échéance un écart de 6 millions 685 mille fr., en faveur de l'actif, et entre l'ensemble de notre actif et le total de notre passif exigible un écart de 18 millions 654 mille francs en faveur de l'actif, sous réserve bien entendu, des plus-values dont nous ne tenons pas compte.

D'autre part, les effets en circulation avec l'endos de la Compagnie s'élevaient :

Au 31 décembre 1881, à	17.367.000
Au 31 décembre 1882, à	13.671.000
Au 31 décembre 1883, à	8.443.000

Aux explications très nettes et très concluantes que nous avons cru devoir vous donner vient donc s'ajouter la démonstration que notre recours au réescompte s'est réduit en deux ans de 15 à 8 millions et c'est une preuve de plus du peu de fondement des critiques auxquelles nous faisions allusion au début de cet exposé.

Exploitations

Les résultats de la campagne 1882-1883 ont été satisfaisants ; s'ils n'ont pas réalisé complètement les espérances conçues l'année dernière à pareille époque, cela tient à la crise qui a pesé sur les cours des céréales. Par suite, les rentrées ont été laborieuses et les encaissements sur produits ont présenté une réduction d'une trentaine de mille francs sur ceux de l'année précédente.

Malgré ces circonstances contraires la situation générale est bonne et le bénéfice net de l'exercice a été de 403.850 fr. 43.

Nous remarquions, l'annexe dernière, qu'une période d'humidité semblait succéder à la série d'années de sécheresse que nous avions traversées. Cette constatation semble se vérifier ; les sources paraissent s'être reconstituées et nulle part, l'été dernier, notamment dans nos villages, le manque d'eau ne s'est fait sentir. Presque partout aussi, les pâturages ont été abondants et les troupeaux ont augmenté et prospéré.

Les locations pour la campagne 1883-84 se sont réalisées dans d'excellentes conditions.

Les métayages ont donné un rendement moyen par hectare pour la campagne écoulée de 9 hectolitres 16, présentant une réduction de 2 hectolitres 41, sur celui de la campagne précédente. La moyenne des rendements des six dernières années, qui comprennent toute notre période de métayage, est de 8 hectolitres 70. Avec nos prix d'évaluation de 15 fr. l'hectolitre pour le blé et de 6 fr 50 pour l'orge, le produit brut de l'hectare ressort à 26 fr. 49.

Malgré les hésitations rencontrées encore cette année parmi les indigènes pour ce genre d'opérations, la superficie mise en métayage pour 1883-84 présente une augmentation d'environ 1.000 hectares sur celle de l'année précédente.

Nous avons réalisé, à la fin du mois de septembre dernier, la translation du service central des exploitations à Aïn-Regada. Cette translation est trop récente pour qu'il soit encore possible d'en bien apprécier les conséquences et il faut attendre la révolution complète d'une campagne pour la bien juger.

Nous pouvons cependant, dès aujourd'hui, constater qu'à part quelques hésitations inhérentes à toute modification, et quelques difficultés résultant d'une organisation matérielle à bien asseoir, le fonctionnement en est régulier. Nous espérons aussi que les améliorations attendues d'une unité complète dans le fonctionnement des diverses agences et de la simplification de leurs rapports avec le service central, ne tarderont pas à produire leurs fruits, notamment en ce qui concerne une plus grande activité dans les recouvrements.

Nos diverses constructions répondent au but que l'on s'était proposé, et l'ensemble de l'installation produit bon effet. Toutes les plantations faites autour du plateau d'Aïn-Regada sont des plus vigoureuses et, dans quelque temps, toutes les habitations seront au milieu de grands arbres, ce qui modifiera très heureusement les conditions de résidence pour notre personnel et améliorera les conditions sanitaires encore un peu redoutées aujourd'hui.

Malgré la publication du programme ordinaire, offrant à prix réduit des terrains à Bou-Nouara et Aïn-Regada, un seul acquéreur a pu être installé en ce dernier point.

Toutes les demandes qui nous sont parvenues portaient, comme toujours, sur la région de Bône, où la proportion des aliénations est déjà considérable.

Aussi, pour répondre à ce mouvement, nous avons résolu de mettre cette année en vente par adjudication, une très grande partie des terres qui nous restent aux environs de Bône.

Une première adjudication vient d'avoir lieu pour 546 hectares à l'Oued-Besbès et elle adonné des résultats qui ont notablement dépassé nos prévisions.

La seconde a été fixée aux premiers jours de mai. L'ensemble de ces adjudications comprendra 3.927 hectares dont 1.578 à l'Oued-Besbès et 2.349 à Gouersa.

Nous espérons qu'après ces ventes, le mouvement pourra se porter vers la région de l'Oued-Zenati et en tous cas, nous préparons, comme d'habitude, la publication d'un programme de colonisation pour cette région.

Nos plantations, dont la végétation continue à donner toute satisfaction, paraissent d'ailleurs appelées à faciliter le peuplement européen ; il faut, en effet, reconnaître que l'aspect sévère de ces pays complètement dépourvus d'arbres, est bien de nature à expliquer les résistances et les difficultés que nous avons jusqu'à présent rencontrées dans l'œuvre de la colonisation et que, si l'on arrive à démontrer que les arbres et la vigne peuvent y réussir comme sur le littoral, c'est un grand pas fait, croyons-nous, dans la voie du peuplement.

Or, la démonstration semble faite aujourd'hui sur quelques points. À Bordj-Sabath, à Aïn-Regada, les massifs d'eucalyptus et de toutes essences poussent vigoureusement, la vigne y offre aussi une végétation des plus satisfaisantes. Le vin récolté l'année dernière permet même de compter que les qualités seront bonnes et cette année, notre Compagnie aura quatorze hectares en production.

À Amourah, l'état des plantations, qui comprennent 26 hectares, continue à se présenter dans les meilleures conditions. Nous avons récolté de 6 à 700 hectolitres sur les quelques hectares que nous avions plantés dans l'année de notre installation, soit environ 50 hectolitres à l'hectare. Cette année, le résultat sera encore modeste, parce qu'il correspond à l'année 1881 où, par suite de la sécheresse, les plantations ont complètement manqué. Mais en 1885, la récolte portera sur plus de 100 hectares et deux ou trois ans après, on sera dans la période de la pleine production. Il reste, pour arriver à ce résultat, àachever les caves ; leur établissement, en raison de la nature du terrain, a présenté quelques difficultés dont le seul inconvénient sera peut-être d'entraîner une dépense un peu plus importante que nous ne l'avions d'abord prévu.

L'entreprise d'Amourah nous a paru, à raison de son caractère et de son importance, pouvoir donner lieu à une combinaison dont nous allons vous entretenir à la fin de cet exposé, et que nous n'avons pas voulu accepter définitivement avant de la soumettre à votre approbation.

Au 31 décembre 1883, l'ensemble des propriétés rurales de la Compagnie présentait une superficie de 87.015 hectares

Le compte des terrains a été, comme d'habitude, débité du montant de l'annuité payée à l'État par le crédit de pareille somme à un des chapitres de la réserve extraordinaire.

Les rentrées sur les ventes payables par annuités ont donné comme bénéfices nets pour l'exercice 1883 une somme de 30.352 29.

Jusqu'à présent, ces rentrées ont toujours été portées à la réserve extraordinaire. Or, l'ensemble de nos réserves va dépasser cette année la somme de trois millions. En présence de ce chiffre, nous avons pensé qu'il y avait lieu de porter dorénavant les bénéfices nets de nos ventes à un compte spécial « Fonds de Prévoyance » où nous pourrons, avec votre autorisation, venir puiser lorsque le dividende n'atteindra pas 6 % du capital social. Si vous approuvez cet ordre d'idées, la somme de 30.352 29 sera le point de départ de ce fonds de prévoyance dont le fonctionnement vous sera soumis tous les ans avec les comptes de l'exercice.

L'année dernière, nous avions la satisfaction de vous apprendre que la concession du Jardin du Hamma venait d'être accordée à la Compagnie par décret de M. le président de la République, rendu en Conseil d'État, et nous vous faisions connaître les conditions auxquelles cette concession nous a été consentie.

Les divers travaux et améliorations que la Compagnie s'est obligée à réaliser dans un délai de trois années sont en cours d'exécution. D'autre part, un projet d'installation au Hamma d'une école pratique d'horticulture est à l'étude ; nous sommes tout prêts à seconder cette création conformément aux conditions de notre convention du 12 mars 1883.

L'ensemble des produits du Hamma vendus dans l'exercice s'est élevé au chiffre de 132.998 fr., laissant au profit de la Compagnie un écart de 12.605 fr. sur les dépenses dont le chiffre a été de 120.398 fr.

La situation des terrains de Mustapha ne s'est pas modifiée sensiblement depuis l'année dernière ; les travaux de voirie se poursuivent. Au Hamma, le boulevard du Jardin d'Essai est exécuté dans les trois quarts de son parcours, il a dû être arrêté en attendant que la commune de Mustapha ait définitivement fixé le tracé de son prolongement jusqu'au champ de manœuvres. Ce prolongement constituera pour le nouveau quartier un débouché direct sur Alger et créera une voie spéciale pour arriver au Jardin d'essai.

La brasserie-malterie établie, comme vous le savez, à Mustapha est entièrement terminée. Les prévisions de dépenses pour son installation ont été dépassées, mais la Société de la brasserie étudie les moyens de se procurer les ressources nécessaires ; elle a toujours la même confiance dans son entreprise, qui sera en état de fonctionner dès les premiers jours de mai.

À Mustapha-Supérieur, les difficultés qui empêchaient le commencement des travaux de voirie ont été levées. Le boulevard El-Biar, qui doit traverser trois parcelles de nos terrains, va être entrepris et la mise en adjudication des travaux doit avoir lieu dans le courant du mois. En ce qui concerne le boulevard dit boulevard Central, réunissant la route nationale d'Alger à Laghouat au chemin vicinal de Fontaine-Bleue, à travers plusieurs des propriétés de la Compagnie, les formalités de l'expropriation ont pu être évitées grâce à une transaction qui vient d'être définitivement réglée. D'autre part, la demande d'emprunt de la commune de Mustapha à la caisse des chemins vicinaux a été accueillie. Rien ne paraît donc plus devoir arrêter l'exécution de ce boulevard, et il est permis d'espérer que les travaux pourront être commencés avant la saison d'été.

Il nous reste maintenant, messieurs, à vous entretenir de la combinaison à laquelle nous paraît devoir donner lieu notre entreprise d'Amourah.

Nous avons, comme nous vous le disions, planté 236 hectares et nous avons fait une partie des caves nécessaires à l'exploitation. Par suite de règlements complémentaires, le montant des dépenses effectives s'élève au 31 décembre à 700.000 francs en chiffres ronds, et l'on peut évaluer à 400.000 francs ce qui reste à dépenser pour parfaire l'entreprise. Nous avons encore les caves à finir et notre intention était de porter jusqu'à 300 hectares le chiffre de nos plantations.

La belle végétation de nos vignes nous donnait même le désir de dépasser ce chiffre, et il y a lieu de reconnaître que les terres d'Amourah se prêteraient facilement à des plantations beaucoup plus importantes.

Aujourd'hui qu'il a été pourvu aux premiers frais d'installation, de nouvelles plantations pourraient être faites dans des conditions plus économiques et le développement de notre colonie viticole présenterait évidemment de nombreux avantages. Mais, d'autre part, il nous paraissait sage de ne pas immobiliser dans une entreprise, malgré les chances de succès qu'elle peut offrir, des capitaux plus considérables.

C'est dans ces circonstances qu'un groupe de personnes ayant confiance dans l'avenir de la vigne en Algérie est venu nous proposer de planter, non loin d'Amourah,

de la vigne sur des terres appartenant à la Compagnie, et désignés sous le nom de l'Oued-Cheurfa.

La Compagnie apportait les terres, le groupe apportait les capitaux et reconnaissait en dehors de son apport certains avantages à la Compagnie. L'étude de cette combinaison qui avait, en principe, l'assentiment de votre conseil, l'a conduit à examiner si, en raison de la proximité des deux établissements, de la corrélation qui existerait entre eux, il ne vaudrait pas mieux les fusionner pour aboutir à une grande et seule entreprise, trouvant dans des éléments nouveaux les capitaux nécessaires pour le développement dont nous vous signalions tout à l'heure les avantages. La difficulté était d'apprécier la part revenant à chacun dans cette fusion, et ce n'est qu'après une étude approfondie de la question que nous sommes arrivés à la combinaison que nous avons l'honneur de vous présenter et qui nous a paru concilier, dans une juste mesure, les intérêts en présence.

Il serait formé une société anonyme au capital de 2 millions de francs, représenté par 4.000 actions de 500 fr.

La Compagnie apporterait à cette société ses constructions, plantations, représentant une dépense de 700.000 fr. ainsi qu'un millier d'hectares environ, tant à Amourah qu'à l'Oued-Cheurfa.

Pour tenir compte des résultats déjà acquis, et sans parler des parts de fondateur sur lesquelles nous reviendrons plus loin, cette somme de 700.000 fr. serait majorée de 200.000 fr. à titre de prime, qui viendrait ainsi la porter à 900.000 francs. D'autre part, les terrains seraient évalués à la somme de 200.000 fr.

Par conséquent, en représentation de ses apports, la Compagnie recevrait en actions de la société 1.100.000 fr. Le solde du capital, soit 900.000 fr., serait fourni en espèces par le groupe nouveau, se portant garant de la souscription de 1.800 actions.

Enfin, pour compléter cet exposé de la combinaison, il y a lieu d'ajouter que sur les bénéfices excédant 6 % du capital versé, il serait prélevé 15 % à répartir de la manière suivante :

5 % aux fondateurs du groupe,
10 % à la Compagnie algérienne.

Telles sont, Messieurs, les principales bases de la convention intervenue entre nous et le groupe nouveau et que nous ne voulons rendre définitive qu'après l'avoir portée à votre connaissance.

Votre conseil a, sans aucun doute, messieurs, tous pouvoirs pour conclure cette affaire, mais, à la tête du groupe avec lequel nous avons négocié se trouvent deux de vos administrateurs, MM. Dollfus Galline et Paul Mirabaud. Bien que, d'après l'avis de nos conseils judiciaires, cette fixation ne rentre ni dans les termes, ni dans l'esprit de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, ces deux messieurs, par un sentiment que vous apprécieriez, ont exprimé le désir que la question fût portée devant vous ; nous avons partagé leur manière de voir, et nous vous soumettrons une résolution tendant à approuver une convention intervenue entre la Compagnie, d'une part, et MM. Dollfus et Mirabaud, d'autre part, à l'effet de constituer, pour l'exploitation du domaine viticole d'Amourah, une société au capital de 2 millions de francs.

Si vous adoptez, Messieurs, cette résolution, nous mettrons à votre disposition 400 des actions attribuées à la Compagnie, désireux de vous associer ainsi plus étroitement à notre entreprise. Nous prions ceux d'entre vous, qui voudront prendre de ces actions, de nous faire connaître leur intention avant le 1^{er} juin. Les actions leur seront cédées au pair et dans les conditions de la souscription des actions représentant le capital espèces ; c'est-à-dire que les preneurs devront verser par action le quart, soit 125 francs au 1^{er} juin. Les trois autres quarts seront payés au fur et à mesure des appels décidés par le conseil d'administration de la Société d'Amourah.

Nous arrivons maintenant, Messieurs, à l'énumération des propositions que nous avons à vous soumettre, mais avant de les formuler, nous vous demandons de vouloir bien vous pénétrer de la véritable situation de la Compagnie.

En résumé, si nous avons eu dans plusieurs de nos comptoirs à regretter des pertes, couvertes d'ailleurs, si quelques-unes de nos entreprises immobilières subissent un temps d'arrêt, notre situation présente, dans son ensemble, un aspect favorable. Nos réserves, notre capital social sont intacts, nos terrains prennent chaque jour de la valeur et plusieurs de nos entreprises approchent de la période de production.

Nous croyons donc pouvoir vous mettre en garde contre la baisse dans laquelle ont été entraînées nos actions au-delà du mouvement général dont toutes les valeurs, il faut bien le reconnaître, ont subi les atteintes.

Nous avons, Messieurs, à lutter contre bien des difficultés de diverse natures ; nous n'en restons pas moins fidèles à notre programme algérien, confiants dans l'avenir de la colonie, confiants dans l'avenir de notre Compagnie qui consacre à l'Algérie toutes ses ressources et tous ses efforts.

Propositions.

Le compte de profits et pertes se un bénéfice net de 800.900 84

Sur la répartition duquel vous avez à statuer.

Il y a lieu tout d'abord de prélever :

1° 5 % de la somme ci-dessus, soit 40.045 04
pour la réserve statutaire.

2° L'intérêt à 5 % du capital, soit 750.000 00
pour les attribuer aux actions à titre de dividende.

Le solde, soit 10.855 80

serait reporté à nouveau.

Total égal 800.900 84

Si vous approuvez cette répartition, il y aura lieu de distribuer, à partir du 1^{er} juin prochain, la somme de 15 fr. qui, ajoutée aux 10 fr. payés en janvier dernier, portera à 25 fr. le revenu de l'action pour l'exercice 1883.

Enfin, le compte des terrains ayant été débité par le crédit de la réserve extraordinaire d'une somme de 91.240 71, pour annuité payée à l'État, l'ensemble des réserves s'élèvera par suite à 8.030.202 89, ainsi répartis :

Réserve statutaire 246.347 22

Réserve extraordinaire 2.783.855 37

3.030.202 89

M. Parran, que ses nombreuses occupations empêchaient de suivre nos travaux aussi assidûment qu'il l'aurait voulu, a cru devoir donner sa démission d'administrateur ; c'est avec regret que nous avons vu s'éloigner un collègue dont le concours nous était précieux à tous égards. Pour le remplacer, et en attendant votre réunion, nous avons,

conformément à l'article 15 de nos statuts, appelé à prendre part à nos délibérations, M. Weyer¹⁶, ancien trésorier-payeur général à Alger.

Le mandat de M. Parran expirait d'ailleurs cette année, les pouvoirs de M. Tarbé des Sablons sont aussi arrivés à leur terme.

Vous aurez donc, messieurs, à pourvoir à la réélection ou au remplacement de MM. Tarbé des Sablons et Weyer.

Vous aurez aussi à réélire ou à remplacer vos commissaires :

MM. Eugène Bloch,
Maurice Démarest.

.....

1884 (mai) : création de la [Société viticole d'Amourah](#)

COMPAGNIE ALGÉRIENNE (*Le Capitaliste*, 12 novembre 1884)

Les actions de la Compagnie algérienne ont été cotées, pendant un certain temps, au-dessus de 500 fr. et bien près de 600 ; elles ont perdu, depuis le mois de juin 1883, le cours du pair et, après s'être sensiblement rapprochées de 400 fr., varient difficilement, depuis quelque temps entre 460 et 470.

Le *Capitaliste* n'a pas encore eu l'occasion d'étudier avec quelques détails le fonctionnement de cette institution ; il a seulement, au cours de l'année 1883, publié une lettre d'un actionnaire contenant quelques communications intéressantes¹⁷.

Mais les documents concernant l'assemblée tenue en mai 1884 permettant, actuellement, d'établir une comparaison raisonnée entre les six exercices complets écoulés depuis la création de la société, il est possible de se rendre compte des causes qui ont pu présider à la baisse de ses actions.

Tout d'abord, et pour éclairer notre étude, il est nécessaire de résumer et de comparer les bénéfices réalisés à côté des sommes distribuées aux actionnaires.

En voici le tableau :

¹⁶ Eugène-Gustave Weyer (1816-1908), secrétaire, puis beau-frère du général Yusuf, maire adjoint d'Alger, puis trésorier-payeur général de cette ville (1875-1880). Mais sa carrière ne s'arrête pas là. On le retrouve en 1881 commissaire des comptes, puis (1881) administrateur des Chemins de fer départementaux (il est remplacé dans ses fonctions comptables par Théodore Morin, de la Compagnie algérienne), commissaire des comptes (avec son parent Harald Hoskier) de la Banque maritime (1881), filiale commune du Comptoir d'escompte et du Crédit foncier de France, administrateur de la Compagnie algérienne, commissaire de la Compagnie générale des allumettes chimiques (autre affaire du groupe Mirabaud), administrateur (1887) du Domaine de l'Habra et de la Macta, directeur de la Société française et belge de banque et d'escompte, et, à ce titre, administrateur (1890) de la Banque parisienne — avec Théodore Morin —, puis de la Banque de l'union parisienne (1904-1905). Membre du cercle de l'Union artistique. Il ne doit pas être confondu avec un autre commissaire des comptes qui apparaît plusieurs fois sans prénom dans des affaires de tramways, l'ingénieur Victor Weyer (1866-1922), ni avec Eugène Weyer (1836-1907).

Trois enfants de son mariage avec Adrienne Reuter : Jeanne, mariée au général Bourgneuf ; Georges, magistrat, qui se suicide en 1904, et dont une fille épousera le romancier Maurice Constantin, dit Constantin-Weyer ; et Félix (1853-1929), officier.

¹⁷ Voir *le Capitaliste* du 4 juillet 1883.

Années	Bénéfices	Sommes distribuées	Dividende par action
1878	609.675	550.000	27.50
1879	747.010	600.000	30 00
1880	868.018	700.000	35 00
1881	989.563	900.000	30 00
1882	911.776	840.000	28 00
1883	800.900	750.000	25 00

D'après ce tableau, le dividende aux actions a pu croître de 1878 à 1880 mais, depuis cette époque, il n'a point cessé de décroître ; d'autre part, si l'on compare les sommes distribuées aux bénéfices réalisés, on s'apercevra que ces deux catégories ne suivent pas la même proportion et que des prélèvements extraordinaires, réserves, amortissements ou autres sont venus diminuer la part des actionnaires.

Enfin, en ne considérant que les bénéfices réalisés, on s'aperçoit que depuis l'année 1881, époque à laquelle fut votée l'augmentation du capital, ils n'ont pas cessé de diminuer, et que c'est dans cette même année que fut distribué le plus haut dividende bien qu'afférent à l'exercice précédent.

Il n'est point facile de se rendre compte du fonctionnement à l'aide duquel la Compagnie algérienne obtient ses bénéfices ; sur six exercices, dont nous avons sous les yeux les documents officiels, deux seulement contiennent la publication d'un compte profits et pertes ; à dater de l'exercice 1880, dont les résultats ne furent publiés qu'en 1881, l'administration a trouvé bon de supprimer toute publication de ce compte.

Si nous nous en référons aux statuts — plusieurs fois modifiés —, nous y trouvons que la Compagnie algérienne qui a succédé, dans des conditions que tout le monde connaît, à l'ancienne Société générale algérienne dont elle a été établie liquidateur, a pour but social la mise en valeur de terrains, d'abord en Algérie spécialement, puis plus généralement dans les possessions africaines, au moyen d'exploitations agricoles ou immobilières en faisant des opérations d'escompte, de banque, d'avances, de prêts sur hypothèque, d'ouverture de crédit et aussi des opérations de trésorerie.

Les premières modifications aux statuts eurent lieu en juin 1878 ; elles eurent pour but de faciliter l'échange des actions qui étaient nominatives en supprimant les formalités pour les mettre au porteur ; de permettre leur concentration dans la caisse sociale sous forme de dépôts ; enfin, d'autoriser la distribution d'acomptes sur le dividende.

Or, toutes ces mesures ont eu surtout pour résultat de faciliter la spéculation sur les titres. Pour bien comprendre ce dernier point, il faut se rappeler qu'à cette époque, la Compagnie algérienne était au capital de 10 millions divisés en 20.000 actions de 500 fr., savoir :

	Nombre d'actions	Capital
Pour l'apport d'une portion de l'actif de la Société générale algérienne	19.800	9.900.000
Pour les souscripteurs	200	100.000
Totaux égaux	20.000	10.000.000

C'est avec ce capital ainsi réparti que la Compagnie a fonctionné de 1878 à 1880 inclus.

Les secondes modifications aux statuts furent faites en même temps que l'augmentation du capital. Elles ont eu pour but d'élargir le champ de l'activité sociale en lui faisant franchir le cercle du territoire algérien, par des participations à diverses opérations financières ou emprunts concernant l'Algérie et la Tunisie ; enfin le conseil d'administration s'est fait attribuer des pouvoirs plus étendus.

Quant à l'augmentation du capital, elle eut lieu par l'émission de 10.000 actions de 500 fr. créées avec une prime de 75 fr. destinée à la réserve.

À la suite de cette augmentation, le capital se subdivise de la façon suivante :

	Nombre	francs
Actions d'apport	19.800	9.900.000
Actions souscrites	10.200	5.100.000
Totaux	30.000	15 000.000

Or, cette augmentation de capital, tout en donnant lieu à la création de nouvelles réserves, n'a point arrêté la diminution des bénéfices réalisés et encore moins celle des bénéfices distribués.

Il est intéressant de donner ici un aperçu de la composition du compte profits et pertes pour les deux exercices dans lesquels on les a publiés, car nous y pourrons trouver les sources bénéficiaires de l'exploitation sociale :

Produits	1878	1879
Intérêt des avances à l'État	94.222	93.433
Intérêt perçu sur comptes courants et avances	122.384	265.900
Opérations d'escompte et de trésorerie	964.123	1.650.420
Produit du service de l'exploitation	360.000	300.000
Totaux	1.540.729	2.309.753
Dépenses à déduire	931.054	1.562.743
Bénéfice net	609.675	747.010

D'après ce tableau, on voit que les opérations financières et surtout l'escompte, composent le fond des produits, et que les exploitations, but principal, ne donnent lieu qu'à des recettes accessoires et, en outre, décroissantes.

Nous verrons plus bas que l'exercice 1883 ne relève que faiblement le produit des exploitations et accuse des déceptions dans les rentrées de l'escompte.

En suivant les progressions des mouvements du portefeuille, voici comment se comportent les escomptes ; nous donnons, dans le tableau suivant, le total des entrées en portefeuille, à côté du stock à la fin de chaque année, depuis 1878 :

Années	Entrées totales de l'année	Fin d'année		
		Stock	Echu	Total
	Millions	Millions	Millions	Millions
1878	256,38	14,24	0,67	14,91
1879	311,37	17,67	0,39	18,06
1880	355,22	20,58	1,07	21,65
1881	392,29	20,81	1	21,81
1882	322,69	18,74	3,11	21,85
1883	—	16,92	2,56	19,48

Il est bon de remarquer que la Compagnie, dans son rapport sur l'exercice 1883, dérogeant à ses habitudes, n'a plus inscrit le mouvement du portefeuille, pas plus d'ailleurs qu'elle n'a inscrit le mouvement des caisses ; mais si l'on compare les résultats des opérations d'escompte plus haut enregistrés avec le mouvement du portefeuille pour les mêmes années, on relèvera une diminution en 1882 qui a dû s'aggraver en 1883, ce que prouve implicitement l'absence de tout détail dans les rapports. Il est donc probable que, de ce chef, la source de bénéfices composant le chapitre des opérations d'escompte et de trésorerie a dû diminuer, et pour peu que la diminution soit égale à celle d'environ 70 millions qui caractérise la comparaison entre les exercices 1881 et 1882, en tenant compte également de l'accroissement des stocks en fin d'année, on comprendra que les profits définitifs aient pu en ressentir les effets.

Une autre source de produits compose le chapitre dit « service des exploitations ».

Nous donnons, dans le tableau suivant, l'état comparatif des hectares possédés à la fin de chaque année, leur valeur à l'inventaire et leur produit net, d'après les énonciations contenues dans les rapports :

Années	Nombre d'hectares	Valeur à l'inventaire	Produit net
1878	95.784	2.631.830	360.000
1879	90.571	2.455.023	300.000
1880	89.977	2.405.066	230.000
1881	89.355	2.796.976	260.189
1882	87.022	5.093.688	485.907
1883	87.015	5.647.912	403.850

Ainsi, la superficie en hectares n'a cessé de diminuer chaque année, et, au contraire, par suite de combinaisons de comptabilité, la valeur des terrains n'a cessé d'augmenter.

D'après les explications données en 1882, en commentant l'exercice 1881, l'augmentation provient de ce qu'on a ajouté à la valeur des terrains le montant des paiements faits par la Compagnie à l'État depuis sa constitution, à l'effet de représenter leur plus-value progressive.

Le but réel de ce mode d'écritures qui coïncide avec l'augmentation du capital s'explique en 1883 par la création d'une société anonyme viticole à laquelle la Compagnie algérienne apporterait un certain nombre d'hectares et des constructions.

Nous n'entrerons pas, quant à présent, dans des détails au sujet de cette combinaison ; nous nous bornerons à terminer notre étude actuelle en résumant brièvement la situation financière de la Compagnie et en cherchant à reconstruire autant que possible son compte profits et pertes pour l'exercice écoulé.

En étudiant attentivement les comptes des années précédentes, on arrive assez facilement à établir que les bénéfices nets sont généralement les 2/3 du chiffre des dépenses annuelles. Partant de ce principe, lorsque en 1883, la Compagnie annonce un bénéfice net de 800.900 francs, il faut compter que ses dépenses ont été d'environ 1.200.000 fr. et que son produit général a été de 2.000.000 de francs.

Voici au surplus une évaluation des dépenses de 1883 en tenant compte que la Compagnie tire ses ressources, en dehors de son capital souscrit, de dépôts en compte courant qu'elle est obligée de rémunérer.

Voici le tableau (en fr.) :

Ses amortissements sont d'environ	3.500
Ses intérêts payés à ses dépôts et comptes courants d'environ	350.000
Ses frais généraux d'environ	180.000
Les explications du censeur indiquent plusieurs prélèvements s'élèvent à environ	666.500
Bénéfice net	800.000
Dépenses totales (chiffres ronds)	2.000.000

Les prélèvements auxquels nous venons de faire allusion sont composés, notamment, d'environ 57.000 fr. pour combler l'écart entre le cours auquel les actions de Mokta-el-Hadid possédées par la Compagnie étaient inscrites fin décembre 1882 et le cours auquel elles sont cotées fin décembre 1883 ; en outre, 450.000 fr. ont été destinés, comme dit le commissaire, à constituer une provision de contentieux pour les affaires de banque, ce qui fait déjà plus de 600.000 fr. ; comme on voit, nous laissons environ 166.000 fr. pour les commissions et le réescampt.

Les recettes peuvent se reconstruire de la façon suivante (en fr.) :

Intérêt des avances de l'État	89.834
Service des exploitations	403.850
Intérêts et commissions perçus sur avances, etc., environ	400.000
Opérations d'escompte et de trésorerie, environ (Solde)	1.106.316
Total	2.000.000

C'était à peu près ainsi que se soldait le compte profits et pertes de 1879, et on a pu distribuer un dividende de 30 fr. ; mais, à cette époque, les provisions pour créances douteuses ne s'élevaient qu'à 140.000 fr. et on n'avait pas encore traversé tous les tâtonnements soit d'exploitation, soit de comptabilité qui ont accompagné l'évaluation des terrains et, enfin, le capital n'avait pas encore été augmenté.

En fin de compte, il faut espérer qu'avec un peu plus de prudence dans l'escompte et un peu moins de mobilité dans les expériences agricoles, la Compagnie pourra retrouver, sans recourir à une augmentation de capital, le dividende de 35 fr. qu'elle n'a pu distribuer qu'une fois à l'époque de la précédente augmentation.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Assemblée générale ordinaire du 9 mai 1885
(*Le Messager de Paris*, 11 mai 1885)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, pour vous rendre compte de la situation de la Compagnie et vous soumettre les résultats de l'exercice 1884.

Caisses et Banques.

Dans les caisses de la Compagnie	852.781 50
Aux Banques de France et de l'Algérie	756.556 64
Total	1.609.338 14

Effets en recette.

Solde comprenant les effets échus les 31 décembre 1884 et 1^{er} janvier 1885 et en cours d'encaissement, 1.076.010 56.

Effets en portefeuille

Le solde figurant au bilan se répartit comme suit :

Effets sur l'Algérie	13.484.635 95
Effets sur la France	3.671.856 75
Effets sur l'étranger	160.658 65
Total	17.316.651 35

Dans le courant de l'exercice, nos escomptes se sont élevés à une somme totale de 101.391.366 francs 65, représentée par 175.994 effets ; c'est une moyenne de 576 10 par effet escompté.

Valeurs diverses

Le solde de ce chapitre est de 2.715.274 50. Dans le courant de l'exercice, nous avons réalisé nos obligations Ouest-Algérien.

Conformément à la décision de la dernière assemblée générale, nous avons fait à la Compagnie viticole d'Amourah l'apport du domaine d'Amourah, contre remise de 2.200 actions entièrement libérées de 500 francs, soit 1.100.000 francs ; sur ces 2.200 actions, 1.800 nous étaient attribuées en représentation de nos dépenses et de la valeur des terrains, les 400 autres nous étaient attribuées à titre de prime.

En juin dernier, ces 400 actions furent mises au pair à la disposition des actionnaires, mais il ne nous en a été demandé que 245 et cette vente a produit au profit de notre Compagnie une somme de 122.500 francs. La situation de la Compagnie vinicole d'Amourah est très satisfaisante, la superficie plantée en vigne est aujourd'hui de 350 hectares, et déjà, l'année dernière, la récolte s'est élevée à plus de 2.000 hectolitres ; nous avons le meilleur espoir dans le succès de cette entreprise.

Dans le cours de l'année 1884, les actions de la Compagnie des mines de Mokta-el-Hadid ont subi une nouvelle dépréciation, qui, malgré les souffrances de l'industrie métallurgique, ne nous paraît pas justifiée. Toutefois, il nous a fallu amortir ces titres pour les ramener au cours de fin décembre, soit à 1.000 francs, et nous avons dû, de ce chef, opérer un prélèvement de 137.550 francs sur nos Profits et Pertes.

La Société de Brasserie-Malterie Algérienne, dont le capital est de un million, a dû, dès ses débuts, parer à des difficultés et à des dépenses imprévues, qui l'ont amenée à émettre à 250 fr. 1.540 obligations remboursables à 300 fr. et rapportant 15 fr. Ces obligations ont été souscrites par les principaux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions leur appartenant, et c'est ainsi que nous avons souscrit 880 obligations qui figurent au bilan au prix d'émission. D'un autre côté, la Société de Brasserie souffre de l'établissement en Algérie de nouveaux droits sur la fabrication de la bière ; droits qui, pour elle, ne s'élèvent pas à moins de 30.000 francs par an, c'est-à-dire à 3 % de son capital social. Dans ces conditions, nous avons pensé qu'il était sage d'amortir les actions de la Brasserie, et c'est ce que nous avons fait au moyen du fonds de prévoyance, constitué conformément aux indications de notre dernier rapport.

Depuis un an, l'administration de la Société de Dar-el-Bey laissait à désirer, mais elle a été modifiée par une assemblée générale récente, et nous ne pouvons que nous féliciter de l'avénement du nouveau conseil dont la compétence et le dévouement sont de nature à nous rassurer sur le sort de l'affaire. Une partie des immeubles est louée, et, dans le courant de l'année, trois lots représentant une superficie bâtie de 1.800 mètres carrés seront entièrement terminés.

Notre principal intérêt dans la Société consiste du reste en des avances hypothécaires que nous lui avons faites. Ces avances, garanties par une première hypothèque, s'élevaient au 31 décembre dernier à 2.642.000 fr.

Ouvertures de crédit.

1° Avances sur titres	475 637 23
2° Avances sur marchandises	144.910 00
3° Avances aux communes	307.252 00
4° Prêts hypothécaires	6.928.308 69
Total	7.946.107 92

Les avances sur titres et sont consenties pour des périodes trimestrielles.

Les avances aux communes échoient en 1885 et 1886.

L'échéance des prêts hypothécaires se répartit comme suit :

Payables en 1885	2.255.552 64
Payables en 1886	1.169.130 00
Payables en 1887	426.526 35
Payables en 1888	209.200 00
Payables en 1889	160.800 00
Prêts à une échéance postérieure à 1889	2.707.099 70
Total	6.928.308 69

Correspondants.

À Paris et Marseille	346773 36
En Algérie	1.994.051 33
Total	2.340.824 69

Avances à l'État.

Ce compte s'est normalement amorti de 20.242 40 durant l'exercice et se solde par 1.703.683 71

Terrains et exploitations.

Jusqu'à présent, nous réunissions en un seul chapitre le compte capital et les comptes d'exploitation de tous les terrains que possède la Compagnie. Il nous a paru plus rationnel de grouper dans un compte « Terrains » qui se solde par 3.533.222 01,

tout ce qui, à proprement parler, constitue le prix de revient, et dans un compte « Exploitations diverses » qui se solde par 1.716.554 23, les dépenses de constructions, de plantations, ainsi que le montant de ce qui nous est dû par suite de ventes faites à divers titres.

Hôtels de la Compagnie et autres immeubles

Nos installations sont à peu près complètement terminées partout, et nous louons avantageusement les locaux qui ne sont pas réservés à nos services. Le solde de ce compte réparti entre les immeubles et docks d'Alger, Blidah, Bône, Sétif et Tunis, s'élève à 1.646.796 francs 42.

Mobilier

Ce chapitre est amorti annuellement, il ne s'élève qu'à 41.466 61.

Divers.

Divers débiteurs à Paris et Marseille	128.877 46
Divers débiteurs en Algérie	596.074 65
Contentieux de l'exercice 1884	52.423 47
Provision prélevée sur les profits et pertes	40.000 00
Total	737.375 58

En examinant les divers chapitres du passif, vous constaterez que les réserves ont été dotées conformément aux décisions de la dernière assemblée ; elles s'élèvent à 3.030.202 89, soit plus de 20 % du capital social.

Les dépôts en compte courant ont progressé d'environ 600.000 fr., et nous vous rappelons, à ce propos, que notre service pour le dépôt et la garde des titres est complètement organisé.

Le solde du compte des bons de caisse était, au 31 décembre 1883, de 6.184.600 00

ceux payés en 1884 s'élevant à 2.445.800 00

le solde devrait être de 3.738.800 00

mais il en a été souscrit, dans l'année 1884, pour 478.800 00

d'où le solde actuel de 4.217.600 00

qui, au point de vue des échéances, se répartit comme suit:

1885	2.989.000 00
1886	512.500 00
1887	202.700 00
1888	232.900 00
1889	272.300 00
1890	6.200 00 00
Total	4.217.600 00

Nous n'avons rien de particulier à vous signaler relativement autres chapitres du passif.

Exploitations

La crise sur le commerce des céréales, signalée déjà l'année dernier, s'est produite avec encore plus d'intensité en 1884. La production et le rendement ont été cependant plutôt supérieurs à la moyenne, mais le prix des céréales qui constituent en Algérie, et notamment sur nos terrains, la principale culture, a baissé dans de telles proportions, que les résultats de la campagne 1883-1884 s'en sont forcément ressentis.

Par suite de cet état de choses, les recouvrements ont été très difficiles, et les encaissements présentent sur ceux de l'année dernière une réduction de 40.000 francs ; d'autre part, les métayages ont donné des résultats moins satisfaisants. Toutefois, le bénéfice net de l'exercice ressort encore à la somme de 350.301 fr. 07.

Au point de vue climatique, la période d'humidité, dont nous avons déjà eu l'occasion de constater le retour, semble persister ; et la situation générale, en ce qui concerne la production et la récolte, s'annonce bien. L'hiver relativement rigoureux a éprouvé les troupeaux, mais l'abondance des pâturages du printemps permettra leur reconstitution rapide. Malgré les circonstances contraires traversées, les locations pour la campagne 1884-1885 se sont effectuées dans les meilleures conditions et avec une augmentation d'environ 0 fr. 40 sur le prix moyen de l'hectare loué. Nous avons aussi, cette année, étendu notablement la superficie des terres labourables mises en assolement ou en repos.

Les métayages ont donné par hectare cultivé un rendement moyen de 27 76, qui, frais déduits, est ramené à 22 70 ; mais pour bien apprécier cette opération, il y a lieu de tenir compte de différents éléments qui viennent en modifier sensiblement le résultat. Ainsi, pour la campagne 1883-1884, 5.357 hectares avaient été affectés au métayage, et sur ce total, 3.259 devaient être cultivés. En réalité, il n'a étéensemencé que 2.424 hectares, qui ont donné un produit net de 55.025 fr., soit 17 fr. par hectare devant être labouré, et 10 fr. 30 en moyenne sur le total. En dehors du bas prix des grains, ce résultat est dû aux résistances que nous continuons à rencontrer dans l'application de ce mode de procéder.

Nous ne pensons pas cependant qu'il y ait lieu de l'abandonner ; il présente l'intérêt de permettre de se rendre compte des rendements obtenus, et si à force de persévérance, nous parvenons à le réaliser dans des conditions normales, il sera évidemment très avantageux. Toutefois, il nous a paru qu'il y avait lieu, quant à présent, de réduire l'étendue réservée au métayage, et pour la campagne 1884-1885, nous n'y affectons que 4.023 hectares, dont 3.234 cultivables et 780 de pacages.

Les ventes faites pendant l'année 1884 s'élèvent au chiffre important de 4.793 hectares, mais, ainsi que nous l'annoncions dans notre rapport de l'année dernière, c'est dans la région de Bône presqu'exclusivement que s'est produit le mouvement.

Ces aliénations, faites par adjudications, ont donné des résultats qui ont dépassé nos prévisions ; cela tient en grande partie à ce que la plupart des terrains mis en vente étaient susceptibles de recevoir des plantations de vigne.

Malgré la publication du programme ordinaire, aucune installation n'a pu être faite dans notre grand massif et notamment pour le peuplement des villages de Bou Nouara et d'Aïn-Regada. Nous préparons pour la campagne prochaine la mise en adjudication de quelques lots de ferme dans cette région, où la vigne présente également de bonnes conditions de végétation. À cet égard, il est permis d'espérer que l'exemple des plantations faites à Aïn-Regada sera un encouragement pour les futurs acquéreurs.

Les constructions nouvelles exécutées en 1884 ont été peu importantes et n'ont guère compris que le prolongement de la conduite d'eau d'Aïn-Regada pour l'alimentation du village inférieur qui est maintenant largement assurée. Nous devons aussi constater à Aïn-Regada la création d'une école qui doit ouvrir prochainement et l'installation d'un bureau télégraphique qui fonctionne depuis plusieurs mois.

La situation des plantations existant sur les terres de la Compagnie est, dans l'ensemble, très satisfaisante. Favorisées par un printemps humide, toutes celles faites en 1884 ont réussi et c'est surtout autour de nos installations d'Aïn-Regada que nous avons porté nos efforts. Dans cette région, ainsi que dans celle de Bordj Sabath, la vigne et les plantations forestières réalisent nos espérances, et l'expérience est déjà assez concluante, puisque les premières plantations remontent à plus de quatre ans.

C'est un point sur lequel il nous semble intéressant d'insister, parce que la création de vignobles dans notre grand massif nous paraît le but à poursuivre et le meilleur

moyen d'arriver au peuplement et à la transformation de cette contrée qui, par la culture ordinaire des céréales, semble avoir atteint son maximum de production.

Au 31 décembre 1883, l'ensemble des propriétés rurales de la Compagnie présentait une superficie de 87.015 hectares

Les aliénations en sont élevées, à: 4.793

mais, par suite d'évictions et de renoncations, nous sommes rentrés en possession de : 110

À déduire 4.683

La différence, soit 82.332 hectares

représente donc, au 31 décembre 1884, le nombre d'hectares que possède la Compagnie.

L'annuité payée à l'État, qui s'est élevée à 89.255 43 francs 43, sera comme d'habitude, passée au débit du compte « terrains » par le crédit d'un des chapitres de la réserve extraordinaire.

Les rentrées sur les ventes payable» par annuités ont donné comme bénéfices nets, pour l'exercice 1884 une somme de 464.806 79, qui, ajoutée au bénéfice de l'exercice précédent, a porté le fonds de prévoyance à la somme de 195.159 08 dont nous vous avons soumis l'emploi dans la première partie du rapport.

Les résultats de l'exploitation du Jardin du Hamma, pendant l'exercice 1884, ont été à peu près nuls. Le mouvement des ventes, qui s'annonçait très bien dans le commencement de l'année, a été brusquement arrêté par le choléra, qui est venu rompre toutes les relations avec nos principaux débouchés, Paris. Marseille, Cannes, Nice... En outre, l'apparition du fléau sur certains points, à l'ouest et à l'est du territoire algérien, a éloigné les hiverneurs et a considérablement diminué la vente journalière. Ces circonstances fâcheuses et accidentelles n'ont, d'ailleurs, eu aucune influence sur la réorganisation du Jardin qui se poursuit dans les meilleures conditions. L'inventaire a été terminé et il vient d'être définitivement procédé à la remise domaniale suivant procès-verbal approuvé par le gouvernement général. Les travaux neufs ont été continués avec succès ; la question des eaux surtout semble se résoudre d'une manière avantageuse et l'irrigation que cette solution va permettre se traduit efficacement sur les cultures par une application simple et pratique.

La situation des terrains de Mustapha s'est aussi ressentie des circonstances que nous venons de rappeler ; les transactions sont suspendues, et pour arriver à une réalisation avantageuse, il faudra probablement attendre la fin de la crise immobilière qui pèse sur un grand nombre de points. Nous augurons cependant bien de l'ouverture du boulevard central dont les travaux sont très avancés et qui sera prochainement livré à la circulation ; les terrains de la Compagnie, traversés par ce boulevard, dominent toute la rade d'Alger et se présentent dans les meilleures conditions d'aspect et de facilité d'accès.

Propositions.

Le compte de profits et pertes un bénéfice net de 802.950 00

Sur la répartition duquel vous avez à statuer.

Il y a lieu tout d'abord de prélever :

1° 5 % de la somme ci-dessus, soit : 40.147 50

pour la réserve statutaire.

2° L'intérêt de 5 % du capital, soit : 750.000 00

pour les attribuer aux actions à titre de dividende.

Le solde, soit : 12.802 50

serait reporté à nouveau.

Total égal 802.950 00

Si vous approuvez cette répartition. Il y aura lieu de distribuer, à partir du 1^{er} juin prochain, la somme de 15 fr. qui, ajoutée aux 10 fr. payés en janvier dernier, portera à 25 fr. le revenu de l'action pour l'exercice 1884.

D'autre part, l'ensemble des réserves s'élèvera à 3.159.605 82 ainsi partis :

Réserve statutaire	286.494 72
Réserve extraordinaire	2.873.111 10
	3.159.605 82

Les administrateurs dont le mandat expire cette année sont : MM. [Édouard] Hentsch, [Maurice] de Malglaive, [Paul] Mirabaud. Vous avez donc à pourvoir à la réélection ou au remplacement de ces trois administrateurs.

Vous aurez aussi à réélire ou à remplacer vos commissaires, MM. Eugène Bloch et Maurice Démarest.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Assemblée ordinaire du 6 mars 1886
(Cote de la Bourse et de la banque, 8 mars 1886)

D'après la feuille de présence, 11.789 actions étaient présentes ou représentées à la réunion.

Le président appelle au bureau, comme scrutateurs, les plus forts actionnaires présents, la Banque de Paris, tout d'abord. Pas de réponse, son représentant décline-t-il l'honneur ? Puis, MM. Barbedienne, porteur de 1.155 actions, et Bamberger, porteur de 775 actions. Ces messieurs acceptent.

La parole est donnée au directeur, M. Stieldorff, pour la lecture du rapport du conseil d'administration, et à M. Demarest pour la lecture du rapport des commissaires.

L'encaisse s'élevait, au 31 décembre, à 976.142 fr. 55, les effets en recette à 957.106 francs 78 c., les effets en portefeuille à 15.514.447 fr. 67.

Les effets en portefeuille sont en diminution par suite de la crise qui sévit dans notre colonie, et de l'invite que la Banque de l'Algérie a cru devoir faire à sa clientèle « de modérer ses demandes ». La Compagnie algérienne, étant un des plus forts clients de la Banque de l'Algérie, s'est vue dans la nécessité, pour répondre à ce *desideratum* officiel, de réduire ses opérations de portefeuille.

Les valeurs diverses s'élèvent à 3.097.659 francs 40 c., et comprennent des actions de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, des actions de la Compagnie d'Amourah, des actions et obligations de la Société de Brasserie-Malterie-Algérienne, et des actions de Dar-el-Bey.

Les actions Mokta-el-Hadid étaient, au 31 décembre 1884, à 1.000 fr. ; elles sont descendues, au 31 décembre 1885, à 857 fr. 50.

La Compagnie Viticole d'Amourah entre dans sa période de production ; la récolte portera sur 200 hectares et produira sans doute 8.000 hectolitres de vin.

La Société de Brasserie-Malterie est entrée en liquidation. Une nouvelle société a loué l'usine et si cette tentative d'exploitation réussit, les intérêts des obligataires de la société défunte seront sauvegardés dans une certaine mesure.

La Société de Dar-el-Bey poursuit ses travaux de construction : trois lots sur cinq sont entièrement bâtis. Le service des obligations sera définitivement assuré à l'achèvement des travaux, mais, comme les actions ne recevront pas de dividendes de longtemps, la Compagnie juge qu'il convient de les amortir.

Les ouvertures de crédit s'élèvent à 5.837.403 fr. 01 contre 7.946.107 fr. 92 au 31 décembre 1884.

Le compte correspondants est de 2 millions 307.399 fr. 92.

Le solde des avances à l'État se trouve ramené à 1.682.364 fr. 64.

Le compte de l'hôtel et des immeubles de la Compagnie ne dépassera pas 1.700.000 francs sur lesquels 30.000 fr. restent à régler.

Le mobilier, amorti de 10 %, ne s'élève plus qu'à 37.620 fr. 22.

Le compte « divers » est de 969.310 fr. 73 et se subdivise comme suit : débiteurs 924.858 francs 13 ; contentieux net, 44.452 fr. 60.

Voilà pour l'actif. Voyons le passif.

Les bons de caisse sont tombés à 1.895.200 francs contre 4.217.600 fr. au 31 décembre 1884.

Les dépôts en comptes courants se chiffrent par 10.812.389 fr. 86. contre 8 millions 826.919 fr. 14 au 31 décembre 1884.

Profits et pertes. Le conseil d'administration insiste sur ce chapitre délicat. Les bénéfices de l'année sont légèrement supérieurs à ceux de l'exercice précédent. Mais il y a les créances litigieuses. Aussi, le conseil est-il d'avis de ne plus inscrire au passif le chiffre complet des réserves extraordinaires, puisque, dans un temps donné, il se verra obligé d'y faire plusieurs prélèvements. Le conseil croit qu'en prélevant 2.000.000 sur les réserves extraordinaires, la situation sera nettement dégagée.

Exploitations agricoles. Elles ont été contrariées par les orages et les tempêtes dont l'Algérie a eu tant à souffrir. Au 31 décembre 1885, le domaine agricole de la Compagnie comprenait 84.314 hectares.

La part de la Compagnie dans l'annuité payée à l'État s'est élevée : 86.180 fr. 11.

*
* * *

1^{re} proposition : le compte de profits et pertes étant arrêté à 822.258 fr. 78, cette somme est à répartir de la façon suivante : 41.112 fr. 90 à la réserve statutaire, 750.000 aux actionnaires, 31.145 fr. 88 en report à l'exercice suivant ; chaque action ayant reçu 10 fr. en janvier dernier, recevrait 15 fr. pour solde le 1^{er} juin prochain.

2^e proposition : un prélèvement de 2 millions étant fait sur les réserves, elles sont ramenées à 1.286.898 fr. 83, dont 327.607 fr. 62 pour la réserve statutaire.

3^e proposition : réélection de MM. Barrot, Lesueur, de Sainte-Valière, administrateurs sortants ;

4^e proposition : réélection de MM. Eugène Bloch et Maurice Démarest, commissaires.

*
* * *

Mais, avant de voter, il s'agit de discuter, et, nous devons le constater, la discussion, sans avoir été excessivement bouillante, a pris, un moment, une allure aigre-douce.

Un actionnaire, sans développer à fond les griefs qu'il a contre la Compagnie, est effrayé de la tournure des affaires sociales. Pour lui, il redoute que la Compagnie algérienne, comme autrefois la Société générale algérienne, à laquelle elle a succédé, ne soit obligée de se mettre en liquidation dans un temps plus ou moins rapproché.

M. le président répond que ce danger n'est pas à redouter. Comme tant d'autres sociétés, la Compagnie algérienne a eu à subir des déceptions, mais ces déceptions n'ont pour ainsi dire qu'un caractère temporaire. C'est une crise à passer. (En somme, généralité contre généralité.)

Un second actionnaire est plus précis. Tout en protestant de ses bonnes dispositions à l'égard des membres du conseil d'administration, il voit avec peine le conseil recourir à

l' « expédient » de la prise de 2.000.000 sur les réserves, qui vont se trouver diminuées de 2/3 environ. Et après ? Les actionnaires sont-ils assurés qu'il ne faudra pas faire de nouveaux prélèvements sur les réserves pour équilibrer la situation. Si les dépôts sont en augmentation, l'émission des bons de caisse a sensiblement diminué. N'est-ce pas une preuve que le crédit de la Compagnie est atteint ? Où en sont exactement les entreprises créées par la Compagnie : la Société de Dar-el-Bey, la Brasserie-Malterie Algérienne, la Compagnie viticole d'Amourah. À l'une, la Compagnie algérienne a avancé 2.000.000 fr. Et vis-à-vis des autres, la situation est-elle meilleure ? La Brasserie-Malterie Algérienne n'est-elle pas en liquidation, c'est une perte sèche. Pourquoi la Compagnie algérienne a-t-elle créé tant d'affaires accessoires. Et comment a-t-elle aliéné 446 hectares sur le domaine agricole, alors que dans le même exercice, elle a racheté encore 2.428 hectares. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. le président répond que la Compagnie lui paraît très excusable d'avoir suivi le courant général qui, un moment, portait toutes les sociétés de crédit à créer des entreprises nouvelles. D'ailleurs, les risques sont en diminution de 30 % environ. Les terrains de la Compagnie sont assurés d'une plus-value dans un délai relativement court.

En ce qui concerne le portefeuille, les actions Dar-el-Bey sont évaluées à 1 fr. comme les obligations de la Brasserie-Malterie Algérienne. Quant à l'affaire en elle-même, elle est bonne. Les immeubles sont situés dans le quartier central de Constantine, qui restera central quand même, puisque par sa situation géographique, par sa position à pic, en nid d'aigle, la ville ne peut s'étendre d aucun côté. D'ailleurs, les deux premiers lots bâti donnaient déjà un revenu de location de 93.000 fr. Les autres lots donneront 47.000 fr., 30.000 fr., 60.000 fr., en tout 230.000 fr. Et puis, sur les trois premiers lots, le Crédit foncier et agricole d'Algérie propose de prêter 1.200.000 fr. Donc, pas de mécomptes à prévoir de ce côté.

Quant au domaine agricole, si la Compagnie a aliéné 446 hectares, elle a dû en racheter 2.428, par suite d'expropriation. C'est exact. Les emprunteurs ne payent pas. La Compagnie rachète.

L'actionnaire est-il satisfait ? Trouve-t-il que M. le Président lui a répondu d'une façon assez explicite. Nous n'en savons rien. N'oublions pas que l'actionnaire a déclaré qu'il avait pour les administrateurs la plus grande déférence.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si les propositions à l'ordre du jour sont toutes votées à l'unanimité. C'est toujours comme ça que finit une assemblée quand il y a un dividende prochain (pour solde) à recevoir.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE (*Le Capitaliste*, 10 mars 1886)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie algérienne a eu lieu le 6 mars.

Les comptes de l'exercice 1885 ont été approuvés et le dividende de cet exercice a été fixé à 25 fr. par action, payables : 10 fr. depuis janvier dernier et 15 fr. à partir du 1^{er} juin prochain.

L'assemblée a autorisé le prélèvement sur les réserves extraordinaires d'une somme de 2.000.000 fr. pour être répartie en amortissement et provisions sur les différents chapitres de l'actif.

MM. [Frédéric] Barrot, [Georges] Lesueur et de Sainte-Valière, administrateurs sortants, ont été réélus.

Les pouvoirs des commissaires, MM. Eugène Bloch et Maurice Démarest, ont été renouvelés.

Ces diverses résolutions ont été votées à l'unanimité.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Messager de Paris*, 14 mars 1887)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie algérienne a eu lieu avant-hier, sous la présidence de M. Tarbé des Sablons, président du conseil d'administration. Le représentant de la Banque de Paris [Sautter ?] et M. Barbedienne, les deux plus forts actionnaires présents, remplissaient les fonctions de scrutateurs ; le nombre des actions représentées était de 13.636.

Les résolutions qui ont été votées et que nous avons signalées dès samedi, portent : 1° approbation des comptes de l'exercice 1886 et fixation du dividende de cet exercice à 25 francs par action, payables 10 fr. depuis janvier dernier et 15 fr. à partir du 1^{er} juin prochain ; 2° réélection de MM. Champouillon, Morin et Siegfried, administrateurs sortants ; 3° nomination de M. Albert Mirabaud comme administrateur, en remplacement de M. Paul Mirabaud, démissionnaire ; 4° réélection des commissaires : MM. Eugène Bloch et Maurice Démarest.

Le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires dont il a été donné lecture à l'assemblée, et que nous avons publiés hier, fournissent des renseignements très détaillés sur la situation sociale et sur l'exercice 1886. On a donc pu constater que les résultats de cet exercice ont été des plus satisfaisants à raison même des circonstances si difficiles au milieu desquelles ils ont été obtenus.

Les bénéfices du dernier exercice se sont, en effet, élevés à 810.742 fr., c'est-à-dire à peu près au même chiffre que pour l'exercice précédent et le dividende a été maintenu à 25 francs. Il est à noter qu'il a été prélevé sur les profits de l'exercice 200.000 francs de provisions et d'amortissements pour les éventualités courues et en cours ; le chiffre du contentieux de 1886 est insignifiant. Les opérations de banque ont suivi leur marche régulièrement progressive, les bénéfices des exploitations ont été sensiblement supérieurs à ceux de l'exercice précédent ; enfin les diverses entreprises dans lesquelles la Compagnie est intéressée se sont notablement améliorées ou développées. Voilà ce qui ressort très nettement de l'examen des divers documents publiés hier.

On le voit, tous les éléments de l'activité sociale ont concouru d'une manière très notable au développement des opérations statutaires et au maintien du bon renom que s'est acquis la Compagnie par son excellente organisation et son administration habile et prévoyante.

La publication que nous avons faite hier, nous dispense de citer les explications que contiennent les deux rapports sur la situation financière de la Compagnie et la marche de ses divers services. Nous nous bornerons à signaler, avec les commentaires qu'ils motivent, les parties principales de ces documents.

Le chapitre du bilan : valeurs diverses, attire tout d'abord notre attention. L'assemblée du 6 mars 1886 avait décidé qu'il serait prélevé sur les réserves extraordinaires une somme de deux millions pour être répartie en amortissements et provisions sur divers chapitres de l'actif. Les amortissements ont porté principalement sur le chapitre des valeurs diverses qui se trouve ramené à 1.824.884 fr. représentés notamment par des actions de la Compagnie viticole d'Amourah, évaluées au pair, et par des actions de la Compagnie de Mokta-El-Hadid évaluées à 857 fr., prix sensiblement inférieur aux cours actuels.

La situation du domaine d'Amourah est fort satisfaisante ; la récolte de 1886 a produit 12.000 hectolitres de vin blanc et rouge alors que, l'année dernière, les prévisions ne l'estimaient qu'à 8.000 hectolitres. La superficie du domaine d'Amourah est de 1.080 hectares sur lesquels 371 hectares seulement sont plantés. Il est permis

d'espérer prochainement un rendement plus considérable. Ce domaine, si l'on en juge par les résultats déjà acquis, donnera de très sérieux bénéfices.

La Compagnie de Mokta-El-Hadid est, nous l'avons déjà signalé, dans une situation prospère ; le dernier dividende a été de 55 fr.

Les autres chapitres de l'actif sont l'objet, dans le rapport du conseil, de renseignements et d'explications qu'il est inutile de rapporter ici ; nous signalerons seulement que les terrains, qui sont portés à l'actif pour 4 1/2 millions, figurent pour un chiffre sensiblement inférieur à leur valeur réelle ; nous l'avions, d'ailleurs, constaté l'an dernier.

Au passif, après les explications que nous avons consacrées plus haut au chapitre des réserves, il nous reste à signaler une nouvelle amélioration sur le chapitre dépôts en compte courant. D'un exercice à l'autre, l'augmentation est de 586.197 fr. et le solde s'élève à 11.707.177 fr., chiffre que la Compagnie n'avait pas encore atteint ; c'est un résultat dont il est inutile de faire ressortir l'importance.

Le résultat des exploitations, avons-nous dit, a dépassé toutes les prévisions. Malgré les circonstances si défavorables, le bénéfice net pour 1886 se traduit par une somme de 403.563 fr. présentant sur les produits de 1885 une augmentation de plus de 50.000 francs.

La campagne prochaine présente les meilleures espérances. Les labours se sont effectués dans de bonnes conditions et les étendues ensemencées pour la campagne 1886-1887 sont plus considérables qu'à l'ordinaire. Il est permis d'espérer une bonne récolte et une année fructueuse.

L'administration de la Compagnie ne néglige rien pour assurer le succès du programme de colonisation que nous avons indiqué à plusieurs reprises et sur lequel le rapport du conseil donne de nouveaux et intéressants renseignements, nous n'y insisterons pas davantage.

La situation de l'important vignoble d'Aïn-Regada continue à être des plus satisfaisante. Les récoltes sont abondantes, les vins sont bons et recherchés. Ce sera certainement une opération rémunératrice. Il est, en outre, acquis, et c'est là un point fort intéressant, que la région de l'Oued Zenati convient parfaitement à la culture.

Il n'y a pas eu de mouvement en 1886 dans le chiffre des propriétés rurales appartenant à la Compagnie. Ce chiffre reste au 31 décembre 1886 à 84.329 hectares.

Le bénéfice net de l'exercice 1886, qui s'élève à 810.742 fr., a reçu la répartition suivante : réserve statutaire, 40.537 ; dividende, 750.000 ; solde à nouveau, 20.205.

De l'ensemble de tous les renseignements qui nous ont été fournis avant-hier, et que nous venons de commenter, se dégage à notre avis, et très nettement, la certitude que la situation sociale renferme de nombreux éléments d'une prospérité durable ; l'avenir a d'ailleurs été, on peut aisément s'en convaincre, aussi sagement, préparé que possible.

L'assemblée a fait le meilleur accueil aux documents qui lui étaient soumis. Toutes les propositions du conseil ont été votées sans la moindre observation et à l'unanimité.

L. HARMANT

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Capitaliste*, 16 mars 1887)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie algérienne a eu lieu le 12 mars 1887.

Les comptes de l'exercice 1886 ont été approuvés et le dividende de cet exercice a été fixé à 25 fr. par action payables 10 fr. depuis janvier dernier et 16 fr. à partir du 1^{er} juin prochain.

MM. [Adolphe] Champouillon, [Théodore] Morin et [Jacques] Siegfried, administrateurs sortants, ont été réélus.

M. Albert Mirabaud¹⁸ a été nommé administrateur en remplacement de M. Paul Mirabaud, démissionnaire.

Les pouvoirs des commissaires, MM. Eugène Bloch et Maurice Démarest, ont été renouvelés.

Annuaire de la Compagnie des agents de change 1888, p. 430-433 :

Compagnie algérienne

Conseil d'administration : MM. Tarbé des Sablons, président ; Frédéric Barrot, Champouillon, Dollfus-Galline, Ed. Hentsch, Lesueur, de Malglaive, Albert Mirabaud, Th. Morin, Siegfried, Weyer.

Directeur : Stieldorff.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE (*Le Messager de Paris*, 26 mars 1888)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie algérienne a eu lieu avant-hier : le nombre des actions représentées était de 13.000 environ.

Les résolutions qui ont été votées et que nous avons publiées dès samedi portent :

1° Approbation des comptes de l'exercice 1887 et fixation du dividende de cet exercice à 27 fr. 50 par action, payables 10 fr. : depuis janvier dernier et 17 fr. 50 à partir du 1^{er} juin prochain;

2° Réélection de M. Charles Dollfus-Galline, administrateur sortant ;

3° Réélection des commissaires, MM. Eugène Bloch et Maurice Démarest.

Au bureau avaient pris place : MM. Tarbé des Sablons, président du conseil d'administration, les deux plus forts actionnaires présents, MM. Barbedienne et Sautter, représentant de la Banque de Paris et des Pays-Bas, faisant fonctions de scrutateurs, et M. Stieldorff, directeur de la Compagnie, en qualité de secrétaire.

Après la constitution du bureau, M. Stieldorff a donné lecture du rapport du conseil d'administration que nous avons publié hier.

Les résultats de l'exercice 1887 font grand honneur à la prudence et à l'habileté de l'administration et de la direction de la Société. Sans parler, en effet, des dangers de toute sorte et des incertitudes perpétuelles provoquées par l'état général des affaires, la persistance de la crise agricole en Algérie, des circonstances atmosphériques tout à fait défavorables créaient à la Compagnie une situation particulièrement difficile. Cependant, grâce à une vigilance et une activité incessantes, à des mesures de prévoyance prises avec opportunité, la prospérité sociale s'est encore accrue pendant l'exercice 1887, et le dividende a été porté de 25 fr. en 1886 à 27 fr. 50.

Le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, que nous avons publiés le 16 courant, donnent des renseignements très complets sur la marche générale de la Société, le développement de ses opérations financières, de ses exploitations agricoles et sur les divers chapitres du bilan en fin d'année.

¹⁸ Albert Mirabaud (1851-1930). Frère de Paul. Marié à Noémie Koechlin. Administrateur (1893), vice-président (1907), président (1925), puis président honoraire (1926) des compagnies d'assurances l'Union ; vice-président de la Société des ateliers et chantiers de la Loire ; administrateur de la Société des chemins de fer sur routes d'Algérie (1903) ; de la Compagnie du Boleo ; de la Compagnie des mines de Bor ; de la Société minière de Peñarroya ; de la Banque impériale ottomane (1907), de la Compagnie des phosphates de Gafsa (1908) ; du PLM (1908) ; de la Société franco-ottomane d'études industrielles et commerciales (1909) ; vice-président de la Société des Glacières de Paris, etc.

La situation financière a, tout d'abord, appelé notre attention. Le mouvement des différents comptes pendant l'exercice est signalé avec tous les détails qu'il comporte dans le rapport du conseil. On a pu constater que de l'ensemble ressort un accroissement de ressources et une plus grande mobilisation de l'actif. Quelques chiffres doivent être cités :

Le solde des effets en portefeuille s'est accru sensiblement depuis 1886. L'augmentation atteint 2.355.295. Cette progression a été obtenue sans que la direction de la Société se soit départie de la prudence qu'elle apporte dans les affaires de banque et d'escompte. Il est à remarquer, d'ailleurs, que le montant des créances contentieuses est sensiblement inférieur à la moyenne des pertes qu'entraîne généralement cette nature d'opération.

Les bons de caisse sont en augmentation de 263.500 fr.

Les dépôts en compte courant présentent un accroissement de 1.371.350 fr. Cette branche des opérations sociales prend chaque jour une importance plus grande. Au 31 décembre 1883, les dépôts s'élevaient à 8 millions, et ils ont successivement atteint : fin 1884, 8.826.000 fr. ; fin 1885, 10.812.000 fr. ; fin 1886, 11.708.000 fr. Au 31 décembre 1887, ils s'élevaient à 13.079.528 fr. Depuis cinq ans, la progression n'a donc pas cessé.

Ces augmentations témoignent hautement de la confiance croissante du public dans la Compagnie.

On voit que les ressources sociales se sont notablement accrues. En revanche, les comptes d'immobilisation : avances à l'État, exploitations diverses, immeubles ont été réduits.

Avant de passer à l'examen des exploitations agricoles, deux chapitres du bilan appellent encore notre attention, celui des valeurs diverses et celui des ouvertures de crédit.

Le chapitre valeurs diverses comprend notamment des actions de la Compagnie de Mokta-el-Hadid pour 760.000, et des actions de la Compagnie viticole d'Amourah pour 1.241.000 fr. Les cours des actions de la Compagnie de Mokta se sont maintenus à un niveau supérieur au prix de revient pour la Compagnie algérienne. La Compagnie de Mokta-el-Hadid a d'ailleurs une situation solide et prospère. La Compagnie d'Amourah est d'origine récente. Son outillage à l'heure actuelle est complété et ses installations terminées. Tout fait présager un avenir fructueux.

Dans le chapitre des ouvertures de crédit, les prêts hypothécaires figurent pour 4.772.868, alors que le montant total du chapitre s'élève à 5.319.588. Parmi les prêts hypothécaires, celui que la Compagnie a consenti à la Société de Dar-el-Bey est toujours le plus important. L'amélioration de la situation de cette société, déjà sensible en 1886, s'est encore accentuée en 1887. Les derniers obstacles qui s'opposaient au développement de cette affaire ont disparu, et il est permis de concevoir les meilleures espérances d'un succès complet.

Le bénéfice net des exploitations agricoles en 1887 ne s'est élevé qu'à la somme de 344.224, présentant sur les produits de 1886 une réduction de 59.000 fr. Nous avons déjà fait allusion à cette situation tout à fait accidentelle, qui a été occasionnée par la persistance de la crise agricole et des circonstances atmosphériques très défavorables. Une sécheresse intense a diminué la récolte, les cours sont toujours restés très bas, et la vente des bestiaux a été presque irréalisable. Enfin, l'apparition des sauterelles est venue encore aggraver cet état de choses.

Tous ces événements contraires ont rendu les encaissements très laborieux et en ont sensiblement réduit le chiffre.

À l'heure actuelle, la situation s'est heureusement modifiée ; les labours ont été favorisés par un temps propice et si les circonstances atmosphériques ne deviennent pas défavorables, il est permis d'espérer une bonne récolte.

Un autre effet de la crise agricole a été naturellement l'insuccès des essais de colonisation. C'est une question de patience.

Le vignoble d'Aïn-Regada progresse d'année en année et la qualité des vins continue à s'affirmer ; les vins supportent très bien le voyage, et les expéditions faites à Paris ont été des plus heureuses. Il y a dans cette région de l'Oued-Zenati un grand avenir pour la culture de la vigne ; la démonstration est faite aujourd'hui.

Les produits du jardin du Hamma continuent à être fort appréciés, et la Compagnie vient d'obtenir le diplôme d'honneur au concours agricole de Paris.

Le mouvement des ventes au Hamma a été à peu près le même en 1887 qu'en 1886.

Le mouvement des ventes aux terrains de Mustapha a donné d'excellents résultats en 1887 comme en 1886. Tout permet de compter sur un développement très rapide, et l'avenir des terrains de Mustapha peut être envisagé en toute confiance.

On le voit, il n'est rien négligé pour tirer le meilleur parti des propriétés de la Compagnie. Les mesures les plus habiles ont été prises, et les résultats déjà obtenus sont le gage d'un avenir fructueux et solidement préparé.

En résumé, si les exploitations agricoles, atteintes par une mauvaise récolte, ont donné un bénéfice moindre qu'en 1886, la direction de la Compagnie, grâce à une mobilisation plus grande des ressources sociales, réalisée avec opportunité, grâce au développement des opérations de banque, a su non seulement compenser une réduction, qui ne saurait avoir d'ailleurs qu'un caractère exceptionnel, mais encore obtenir en 1887 un bénéfice supérieur de 95.000 à celui de 1886.

On ne saurait demander mieux. Aussi l'assemblée a-t-elle voté, sans la moindre observation, et à l'unanimité, toutes les résolutions qui lui étaient soumises.

L. HARMANT.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Capitaliste*, 11 avril 1888)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie algérienne a eu lieu le 24 mars.

Les comptes de l'exercice 1887 ont été approuvés et le dividende de cet exercice a été fixé à 27 50 par action payable 10 fr. depuis janvier dernier, et 17 50 à partir du 1^{er} juin prochain.

M. Charles Dollfus-Galline, administrateur sortant, a été réélu.

Les pouvoirs des commissaires, MM. Eugène Bloch et Maurice Démarest ont été renouvelés.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Capitaliste*, 13 juin 1888)

Le rapport sur l'exercice 1887 appelle exactement des réflexions semblables à celles que nous avait suggérées le rapport sur l'exercice 1886¹⁹.

Aujourd'hui, comme il y a un an, nous retrouvons la même sobriété dans les renseignements relatifs aux sources bénéficiaires, renseignements qui, néanmoins, semblent nécessaires pour que l'actionnaire puisse se rendre compte à quel point il lui est permis d'envisager et le quantum et la fixité de son revenu.

¹⁹ Voir le *Capitaliste* du 18 mai 1887.

Le dividende de 1887 est, il est vrai, plus élevé que le précédent, 27 fr. 50 au lieu de 25 francs par action, et c'est justement pour cela qu'il paraîtrait bon de montrer ou le simple maintien, ou la marche croissante des répartitions à venir.

Cette réflexion a d'autant plus de valeur que le domaine agricole, le seul dont on détaille le revenu, subit annuellement des variations assez importantes et que, néanmoins, il ne représente qu'à peu près la moitié des recettes enregistrées au compte profits et pertes.

Une autre réflexion que nous avons déjà faite chaque année depuis trois ans concerne la façon dont on prélève les 5 % de réserve statutaire et, ensuite, les répartitions en dehors du dividende.

Par exemple, le bénéfice déclaré pour 1887, s'élève à 905.604 20

Mais ce chiffre contient le solde reporté de l'exercice précédent, soit 20.205 50

Les bénéfices afférents à l'exercice sont donc de 885.398 70

C'est sur ce dernier chiffre seulement qu'aurait dû s'établir le calcul des 5 %. Dès lors, au lieu de porter à la réserve statutaire 45.280 fr. 20, on aurait dû porter seulement 44.270 francs environ.

À l'appui de ce qui précède, nous donnons, suivant notre habitude, le tableau comparatif des profits réalisés, des sommes distribuées et le chiffre du dividende ; seulement, nous ne comprenons dans les bénéfices que ceux afférents à l'année, sans tenir compte des bénéfices reportés.

Voici ce tableau :

	Profits et pertes	Sommes distribuées	Dividende par action
1882	911.776	840.000	28 00
1883	800.900	750.000	25 00
1884	802.950	750.000	25 00
1885	809.450	750.008	25 00
1886	779.593	750.000	25 00
1887	885.398	825.000	27 50

Après quatre années de dividende à 25 fr., le chiffre de 1882 se reproduit à peu de chose près.

Nous relevons également, comme l'année précédente, l'absence de renseignements sur les mouvements généraux du portefeuille commercial, dont nous ne pouvons plus mesurer l'importance par rapport au stock enregistré en fin d'année.

Cette année, en effet, le stock enregistré dépasse sensiblement celui de l'année précédente sans qu'on puisse savoir si cet accroissement de stock a été accompagné d'une plus grande activité.

Voici, à cet égard, le tableau que nous donnons habituellement :

	Entrées totales de l'année	Fin d'année		
		Stock	Echu	Total
		Millions	Millions	Millions
1882	332,69	18,74	3,11	21,85

1883	—	16,92	2,56	19,48
1884	101,33	17,32	1,07	18,3
1885	—	15,51	0,95	16,46
1886	—	16,36	—	16,36
1887	—	18,71	—	18,71

À l'égard de cette progression des effets en portefeuille, le rapport se borne à dire que la progression a été obtenue sans que l'administration se soit départie de la prudence qu'elle apporte dans ses affaires de banque et d'escompte et que le montant des créances, contentieuses se trouve inférieur à la moyenne des pertes qu'entraîne ordinairement ce genre d'opérations.

Si le portefeuille-effets est en augmentation, il faut en dire autant des valeurs diverses en portefeuille-titres.

Au 31 décembre 1886, elles se chiffraient à fr. 1.824.854

Elles sont au 31 décembre 1887 2.068.386

Le rapport indique que ce chapitre est composé notamment de la façon suivante :

887 actions Mokta-el-Hadid fr.	760.602 50
et 2.482 actions de la Compagnie viticole d'Amourah	1.241.000 00
Au total	2.001.602 50
Autres valeurs	66.783 50
Total, comme au bilan	2.068.386 00

Voici maintenant la statistique des produits du domaine agricole :

	Nombre d'hectares	Valeur à l'inventaire	Produit net
1882	87.022	5.093.698	485.907
1883	87.015	5.647.912	403.850
1884	82.332	5.249.776	350.301
1885	83.314	6.404.214	345.150
1886	84.329	6.480.737	403.563
1887	84.241	6.504.722	344.224

D'après les explications contenues dans le rapport, la Société est rentrée en possession de plus de 49 hectares, mais elle en a aliéné plus de 137 ; d'où une diminution dans l'avoir au 31 décembre 1887.

Cependant, la valeur pour laquelle les terrains en exploitation sont inscrits à l'inventaire est plus élevée et, par contre, le produit net a été inférieur.

Le rapport se plaint de la crise agricole, de la sécheresse intense, des bas prix, de la presque irréalisation de la vente des bestiaux et, enfin, de l'apparition des sauterelles.

La crise agricole, dit encore le rapport, a eu également pour effet l'insuccès des essais de colonisation.

La Société qui nous occupe, nous l'avons dit l'année passée, se consacre également à la culture de la vigne ; elle constate que sa récolte de 1887 a été inférieure à celle de 1886, mais elle est satisfaite d'avoir démontré que les terrains de la région de l'Oued-Zénati étaient propres à la culture de la vigne.

L'examen sommaire de l'inventaire indique que l'actif brut a passé de 37 millions 74/100, chiffre de 1886, à 39 millions 91/100, chiffre de 1887.

L'accroissement à l'actif est presque exactement celui enregistré sur le portefeuille effets et la contrepartie se trouve au passif au chapitre intitulé dépôts en compte courant.

Nouvelles d'Algérie
(*Le Petit Marseillais*, 13 oct. 1888, p. 3, col. 5)

On nous télégr. d'Alger, 12 octobre :

M. Hauttement, directeur de la Compagnie Algérienne, a été trouvé, ce matin, noyé à Guyotville. M. Hauttement, très passionné pour la pêche, s'était rendu sur la falaise avoisinant son habitation de plaisance, avec des appareils de pêche. Son domestique ne le voyant pas retourner se livra toute l'après-midi et toute la nuit, avec des voisins, à de vaines recherches. Ce matin, seulement, on a trouvé le corps roulé par les vagues. Le directeur de la Compagnie Algérienne aura sans douté glissé sur les escarpements en voulant gagner un poste convenable. — E.

AVIS DE DÉCÈS
(*Akhbar*, 15 octobre 1888)

Madame Isabelle Hauttement, née Sauzède ; Monsieur Jules Hauttement et Madame Jules Hauttement ; Monsieur Stieldorff, directeur de la Compagnie algérienne, chevalier de la Légion d'honneur ; Madame Stieldorff, née Hauttement, et leurs enfants; Madame veuve A. Sauzède ; Monsieur L. Sauzède, président du Tribunal civil d'Alger, chevalier de la Légion d'honneur, et Madame L. Sauzède ; le personnel de la Compagnie algérienne,

Ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

HAUTTEMENT, Maxime Jules,
sous-directeur de la Compagnie Algérienne,
directeur de la succursale d'Alger.

leur époux, fils, frère, beau-frère, gendre, oncle, neveu et directeur, décédé à Alger, le 11 octobre courant, dans sa 44^e année.

Et vous prient de vouloir bien assister à son service et inhumation, qui auront lieu le lundi, 15 octobre, à 3 heures du soir.

On se réunira à l'hôtel de la Compagnie Algérienne, rue Littré, 1, square Bresson.

Les amis de M. Hauttement et de sa famille, qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 avril 1889)
(*Le Journal des finances*, 27 avril 1889)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette Compagnie a eu lieu le 30 mars.

Le rapport qui a été présenté sur les résultats de l'exercice 1888, passe en revue les divers chapitres du bilan au 31 décembre dernier.

Il constate que les espèces en caisse à cette date montaient à 1.331.225 fr., le solde du compte des effets en portefeuille s'élevait à 21.931.837 fr. ; il n'était, au 31 décembre 1887, que de 18.712.960 francs. L'augmentation est la conséquence naturelle de la progression des dépôts faits à la Société et l'origine de ces ressources lui fait apporter des soins tout particuliers dans le choix du papier escompté. Le chiffre relativement peu élevé des prélèvements pour créances douteuses montre, du reste, que tout en développant ses opérations, la Société ne se départit pas de la prudence qu'elle s'est imposée.

Le solde du compte des valeurs diverses est principalement formé par 2.482 actions de la Compagnie viticole d'Amourah pour 1.241.000 francs, et par 887 actions de la Compagnie des mines de Mokta-el-Hadid pour 620.000 fr.

Les actions de la Compagnie de Mokta-el-Hadid ont subi une dépréciation assez sensible et la société a dû, par suite, amortir de 139.702 fr. 50 celles qu'elle possède. La production des mines s'est maintenue, mais la cherté exceptionnelle des frets apporte de sérieuse entraves aux expéditions et pèse sur la situation.

Le solde du compte « ouvertures de crédit » s'élève à 5.557.431 fr. 97, se décomposant comme suit : avances sur titres 287.165 fr. 25, avances sur marchandises 116.266 fr., avances aux communes 240.373 fr. 30, prêts hypothécaires 4.913.627 fr. 42.

L'invasion des sauterelles a eu pour conséquence de réduire, dans une notable proportion, le rendement des exploitations ; le solde de profits et pertes, après prélèvement des intérêts du compte courant et de diverses provisions, n'a donné qu'un bénéfice net de 178.799 fr. 49.

Les rentrées sur ventes par annuités ont donné comme bénéfices encaissés une somme de 80.665 fr., qui a porté à 175.821 fr. le chiffre du fonds de prévoyance ; mais la Compagnie a, conformément aux délibérations de l'assemblée, prélevé sur ce fonds 95.000 fr. pour compléter le dividende ; le chiffre du fonds de prévoyance reste donc fixé à 80.821 fr.

Le jardin du Hamma a donné un résultat assez satisfaisant : après prélèvement des amortissements et provisions, il reste un bénéfice d'environ 10.000 fr. La situation des terrains de Mustapha continue à se présenter dans les conditions les plus favorables ; sur certains points, le mouvement des ventes s'accentue. La Société a confiance dans les résultats de cette entreprise.

En résumé, le compte de profits et pertes se solde par 890.474 fr.; il comprend le reliquat de l'exercice 1887, reporté à nouveau pour 13.259 fr., et les bénéfices propres à l'exercice 1888 pour 877.214 fr. que le conseil propose de répartir comme suit :

1°	prélèvement au profit de la réserve statutaire, 5 % sur 877.214 fr. 90	43.860 75
2°	Payement aux actionnaires à titre d'intérêt de 5 % du capital	750.000 00
3°	Allocation au conseil d'administration sur 83.354 fr. 15, soit 887.214 90	—
	793.860 75	8.335 40
4°	Aux actionnaires, à titre de deuxième dividende	75.000 00
5°	Attribution de 10 % sur 83.354 fr. 15 à la caisse de prévoyance du personnel	
	8.335 40	
	Le solde, soit	4.942 55
	sera reporté à nouveau	
	Total	890.474 10

L'assemblée a ensuite approuvé les comptes fixé le dividende à 27 fr. 50, sur lesquels un acompte de 10 fr. a été payé le 1^{er} janvier et dont le solde, soit 17 fr. 50, sera payé à partir du 1^{er} juin.

Elle a réélu MM. [Jules] Tarbé des Sablons et [Eugène-Gustave] Weyer, administrateurs sortants, et MM. Eugène Bloch et Maurice Démarest, commissaires sortants.

L'USURE EN ALGÉRIE

OPÉRATIONS

MODES DE PROCÉDER

par E. de Thiollaz²⁰, in *La Liberté de Bône* (Algérie)
(*L'Étoile de France*, 1^{er} juin 1889)

Mes vins n'étaient pas encore terminés que la Compagnie Algérienne entre en lice sous l'aspect du juif Stieldorff.

Ah ! ils ne sont pas tendres pour leurs débiteurs en retard, les administrateurs de cette Compagnie qui, jadis, pour le développement de la colonisation, s'était fait adjuger par le gouvernement, au prix de location annuel de un franc par hectare, cent mille hectares dans les trois provinces, sous la promesse spécieuse de les diviser et répartir entre les colons en les leur revendant à terme et les aidant paternellement de leurs conseils et de leurs capitaux !

Vous savez tous comme moi comment ils ont su, par des appuis en haut lieu, éluder une à une toutes les clauses de leur cahier des charges, dépouillant sans pitié jusqu'à leur dernière plume les pauvres pigeons qui, attirés par leurs accents mélodieux, se sont laissés prendre à leurs serres ! Vous savez comme moi que leur avidité a été si mal dissimulée qu'ils ont renoncé à faire de nouvelles dupes, car leur habileté était trop percée à jour et qu'ils se bornent aujourd'hui à exploiter le travail des Arabes.

Je n'ai, du reste, qu'à vous indiquer le village de Besbès, où, de tous les colons de la première heure qui se sont laissés prendre aux belles promesses de ces impudents flibustiers, deux seuls subsistent, dont un exproprié l'année dernière et l'autre qui n'en vaut guère mieux.

À L'EXPOSITION

(*Le Siècle*, 16 juin 1889, p. 3, col. 3)
(*Le Temps*, 16 juin 1889)

Il ne se passe pas de jour sans qu'il y ait à l'Exposition quelque fête. Hier soir, c'était le palais de l'exposition algérienne, aux Invalides, qui recevait de nombreux invités. La commission d'organisation de la section, à laquelle l'Association de l'Afrique du Nord s'était jointe, y fêtait en un banquet l'anniversaire de la prise d'Alger.

²⁰ Emmanuel de Thiollaz : fils de paysan, ancien magistrat, il racheta (probablement trop cher) le domaine de Bordj-Sammar, fit en 1886 une récolte de raisins exceptionnelle qui l'obligea à de nouvelles dépenses pour la loger... et entraîna un effondrement des cours qui le mit dans l'impossibilité de rembourser.

La Compagnie algérienne était représentée par M. Dollfus-Galline et Théodore Morin, administrateurs, et par M. Stieldorff, directeur.

.....

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Assemblée générale ordinaire du 29 mars 1890
(*Le Messager de Paris*, 31 mars 1890)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément aux statuts, nous venons vous rendre compte de la Compagnie et vous soumettre les résultats de l'exercice 1889.

Comme d'habitude, nous passerons successivement en revue les principaux chapitres du bilan.

Caisses et banques

Le solde de 1.817.587 fr. 36 se répartit ainsi :

Espèces dans les caisses de la Compagnie	957.510 10
Dépôts à la Banque de France et à la Banque de l'Algérie	860.077 26
Total	1.817.587 36

Effets en portefeuille

Le solde du compte des effets en portefeuille s'élève à 21.140.598 fr. 82 c. ; il était au 31 décembre 1888, de 21.931.837 fr. 23 c. La différence est peu importante, nous n'avons, du reste, pas cherché, dans le cours de l'exercice, à augmenter nos engagements, les circonstances ne nous ayant pas paru favorables, notamment dans la province de Constantine. L'invasion de cette région par les sauterelles en 1888 avait découragé les cultivateurs. Redoutant une nouvelle invasion pour 1889, ils n'ont presque pas ensemencé. L'invasion a eu lieu, mais grâce aux mesures énergiques prises par l'administration, elle été sur plusieurs points combattue plus efficacement qu'on ne le supposait. Néanmoins, faute d'ensemencements, la récolte a été insuffisante et le mouvement général des affaires s'en est forcément ressenti. Tout nous porte à croire que l'année 1890 verra naître des transactions plus actives. Déjà, dans le commerce des vins, se produit un mouvement de reprise favorisé par l'élévation des prix.

Valeurs diverses

Le solde du compte de valeurs diverses est 1.633.537 fr. 05 c. représentés par :

842 actions de la Companie de Mokta-el-Hadid à 700 francs	589.400 00
75 actions de la Compagnie Havraise et Péninsulaire de Navigation à 480 francs	
36.000 00	
2.482 actions de la Compagnie d'Amourah à 395 fr. 35 c	981.253 55
Rente française, obligations de la Société générale algérienne, etc.	26.883 50
Total	1.633.537 05

Les actions de la Compagnie de Mokta-el-Hadid étaient cotées 740 francs fin décembre 1889. Nous les avons néanmoins maintenues au bilan au prix de 700 francs. Nous avons également laissé à 480 francs les actions de la Compagnie Havraise

et Péninsulaire de Navigation qui, cotées 540 francs fin décembre 1889, valent aujourd'hui 675 francs.

Le compte des actions d'Amourah a été réduit de 259.746 fr. 45 c., solde des bénéfices réalisés [en 1884] lors de la cession du domaine [à la Compagnie vinicole d'Amourah]. Cette somme, passée au compte Divers, était restée sans emploi ; l'application que nous en avons faite répond à un désir exprimé lors de la dernière assemblée générale, et la valeur de l'action s'est, par suite, trouvée ramenée à 395 fr.35.

La situation de la Compagnie d'Amourah, sans qu'elle permette encore de distribuer un dividende, s'est d'ailleurs améliorée. La baisse des vins a eu un terme cette année et l'augmentation des prix a permis la réalisation immédiate de la plus grande partie de la récolte de 1889, qui atteint près de 20.000 hectolitres.

Ouvertures de crédit

Le solde de ce compte s'élève à 4.637.536 07 et se subdivise comme suit :

1° Avances sur titres	280.371 50
2° Avances sur marchandises	96.000 00
3° Avances aux communes	76.000 00
4° Prêts hypothécaires	4.185.164 57
Total	4.637.536 77

La société de Dar-el-Bey a terminé cette année la construction des immeubles qu'elle a édifiés au moyen des avances que nous lui avons consenties. Le quartier est aujourd'hui complètement transformé ; à la place de masures arabes où ne pénétraient ni jour ni air, s'élèvent des maisons bien construites, desservies par de belles voies de communication.

La superficie bâtie est de 3.852 mètres, il y a cinq lots comprenant ensemble 97 appartements et 180 magasins ou entrepôts. Ces chiffres seuls vous indiquent toute l'importance de l'opération.

Les affaires immobilières ne donnent que progressivement et lentement leur maximum de production, c'est affaire d'années et de patience ; aussi avons nous cru devoir conclure avec la Société de Dar-el-Bey une convention qui lui permet, pendant une période de cinq ans, de ne verser à la Compagnie que le montant de ses revenus, déduction faite de tous ses frais, y compris l'annuité qu'elle doit au Crédit foncier, et qui peut ainsi donner à l'œuvre le temps de se développer.

Correspondants.

Les comptes débiteurs s'élèvent à 2.646.592 fr. 44 c., les comptes créanciers à 1.439.699 fr. 50c. Le mouvement de ces comptes s'accentue d'année en année par suite du développement des opérations entre l'Algérie et la France.

Avances à l'État.

L'amortissement habituel a été effectué en 1889, et de 1.611.359 fr. 30 c., ce compte est descendu à 1.585.129 fr. 57 c.

Hôtels de la Compagnie et autres immeubles.

Ce compte, qui comprend nos diverses installations, se solde par 1.605.108 fr. 61 c. et présente une réduction de 6.558 fr. 28 c. sur le chiffre de l'année dernière.

Mobilier.

Ce compte, amorti chaque année, ne s'élève qu'à 32.721 fr. 03 c.

Divers

Ce chapitre, qui se monte à 656.037 fr. 35, comprend :

Divers débiteurs à Paris et à Marseille 123.806 79

Divers débiteurs en Algérie 485.215 55

Le contentieux de l'exercice 1889 s'est élevé à : 166.681 09

Pour y faire face, il a été prélevé sur les profits et pertes une provision de : 119.666

08

Le solde est de 47.015 01

Total égal 656.037 35

Dépôts en compte courant

Le solde des dépôts était au 31 décembre 1888 de 16 millions 389.787 fr. 03 ; il n'est que de 15.869.241 fr. 26 au 31 décembre 1889.

Dans les premiers mois de l'année dernière, il s'est produit, vous le savez, sur le marché financier, un fait d'une gravité exceptionnelle. À la suite de cet événement, un de nos comptes de dépôt a été réduit d'environ 3 millions. Cependant, la diminution sur l'ensemble des dépôts n'est que de 520.545 fr. 77. Nous avons donc en grande partie regagné le terrain perdu à la suite de circonstances exceptionnelles et c'est surtout au développement des comptes de chèques en Algérie qu'est dû ce résultat.

Bons de caisse

Le solde de ces bons était au 31 décembre 1888 de 2.311.400 00

En 1889, il en a été payé pour : 521.800 00

et souscrit pour : 461.100 00

La diminution est donc de 70.700 00

D'où le solde actuel 2.250.700 00

qui se répartit ainsi au point de vue des échéances :

1890 510.600 00

1891 506.100 00

1892 594.900 00

1893 432.100 00

1894 195.500 00

1895 11.500 00

Égal 2.250.700 00

Terrains et exploitations

L'année 1889 est certainement la plus malheureuse que le service des exploitations ait eu à enregistrer. En 1888, les sauterelles avaient ravagé les terrains de la Compagnie situés dans la région de Constantine ; cette année, ce sont les criquets dont l'invasion a été formidable; elle s'est portée principalement sur les terrains d'Aïn-Abid et d'Aïn-Regada. Le ramassage des œufs, bien qu'il ait permis d'en détruire de très grandes quantités, n'a pas été suffisant, et les efforts considérables dont l'administration a pris l'initiative n'ont pu arrêter complètement l'invasion. Grâce aux appareils cypriotes, beaucoup de points ont été préservés, des masses de criquets ont été écrasées ; mais loin des grandes agglomérations, les appareils et surtout les bras ont fait défaut

Aïn-Regada, où est installée, comme vous le savez, la direction de notre service des exploitations, a été réellement assiégié. Cinq kilomètres d'appareils formaient autour du village et des plantations de vignes et d'eucalyptus une sorte de circonvallation ayant pour base la rivière de l'Oued Zenati. Des bandes de criquets serrées et profondes sont arrivés de tous côtés et, au fur et à mesure de leur destruction dans des fosses creusées le long des appareils, sans cesse elles se renouvelaient. Cette sorte de siège a duré huit

jours à peu près ; les appareils étaient mangés et usés lorsque les criquets ont fini par disparaître Le résultat était obtenu, le village avait été préservé et les plantations étaient sauvées.

Le résultat général de la campagne de 1889 n'en est pas moins des plus médiocres. La récolte a manqué sur beaucoup de points, et là où les criquets ont passé, il n'y avait plus ni herbe ni pâture. Les encaissements ont donc forcément diminué dans une proportion des plus sensibles et leur produit net ne s'élève qu'à 78.998 fr. 20.

Ces deux années de misère ont épuisé les ressources de nos locataires : il a fallu, pour les retenir sur les terrains, leur venir en aide. Comme l'année dernière, nous avons dû leur consentir des réductions sur les locations en cours. D'autre part, grâce à l'intervention du département, nous avons pu aussi leur faire quelques avances sans intérêts. Ces mesures ont produit un salutaire effet ; il y a eu très peu d'émigration, et même des indigènes qui étaient partis en 1888 viennent de revenir. Les sauterelles ont été chassées par le vent dans l'extrême Sud et les pontes se sont faites à des distances telles qu'il est permis de croire qu'il n'y a rien à redouter pour la campagne prochaine. Les Arabes ont repris confiance : ils ont labouré et ensemencé, enfin il a plu. Cet ensemble de circonstances peut donner l'espoir de voir des temps meilleurs succéder à ces déplorables années.

Cette perspective vient atténuer la note sombre du tableau que nous avons le regret de vous présenter ; elle permet de mieux augurer de l'avenir et, d'ailleurs, nous avons, dès cette année, trouvé une heureuse compensation dans les autres éléments dont dispose la Compagnie algérienne.

Le nombre des hectares que possède la Compagnie était, au 31 décembre 1889, de 85.154 hectares 73 ares 44 centiares, soit une différence en moins de 625 hectares 93 ares 93 centiares sur l'année 1888.

Une aliénation importante dans la province d'Oran et plusieurs ventes faites principalement dans la province d'Alger représentent un chiffre de 1.220 hectares 63 ares 54 centièmes ; d'autre part, nous sommes, par suite d'évictions, rentrés en possession de 28 hectares 10 ares, et l'échange effectué avec l'État, pour les centres de Temiouka et d'Aïn-Trab, a augmenté notre domaine de 566 hectares 59 ares 61 centièmes, soit au total 594 hectares 69 ares 61 centiares : l'écart entre ce chiffre et celui des aliénations donne bien la différence ci-dessus mentionnée de 625 hectares 93 ares 93 centiares.

Des négociations sont engagées avec l'État à l'effet d'agrandir les centres de l'Oued-Sly, l'Oued-Fodda et Khaddouz. La Compagnie est toute disposée à céder à l'État les terrains nécessaires. Une combinaison est aussi à l'étude pour l'agrandissement du village d'Aïn-Abid et donnera lieu à un nouvel échange entre l'État et la Compagnie.

Les rentrées sur ventes par annuités ont produit comme bénéfices encaissés dans l'exercice une somme de 79.114 fr. 79, qui porte à 159.935 fr. 80 c. le montant du fonds de prévoyance. Nous n'avons pas besoin, comme l'année dernière, de recourir à ces ressources spéciales pour vous proposer un dividende égal à celui de l'exercice 1888.

L'annuité payée par la Compagnie à l'État en 1889 a été de 85.599 fr. 60 ; elle sera portée, comme les années précédentes, au débit du compte terrains par le crédit de la réserve extraordinaire.

Le rendement du vignoble d'Aïn-Regada a un peu augmenté ; les 22 hectares de vieilles vignes ont produit 798 hectolitres et les 28 hectares qui sont à la troisième feuille ont donné 174 hectolitres, en tout 972 hectolitres, soit 410 de plus que l'année dernière. Le vin est de bonne qualité, le rouge pèse 11°75 et le blanc dépasse 12°. À l'Exposition universelle, les vins d'Aïn-Regada ont obtenu une médaille d'or.

Le Jardin du Hamma, déduction faite des provisions et amortissements, a donné un produit d'environ 8.000 francs. C'est toujours à peu près le même chiffre. Les mauvais temps ont causé aux cultures du jardin de sérieux dommages ; beaucoup de

marchandises prêtées à être vendues ont été anéanties par la tempête qui s'est abattue le 26 octobre sur les environs d'Alger. L'Exposition universelle nous a permis d'envoyer à Paris un grand nombre de plantes dont l'exhibition a contribué à la décoration et au succès de l'exposition algérienne ; les différentes variétés de produits du Jardin ont obtenu de hautes récompenses ; il nous a été décerné un grand prix et six médailles dont trois médailles d'or.

La situation de l'affaire de Mustapha continue à se présenter sous le jour le plus favorable. L'établissement des chemins de pénétration a donné de si heureux résultats que nous continuons à ouvrir des voies destinées à faciliter les accès sur les différents points qui n'en étaient pas suffisamment pourvus.

Le mouvement des ventes a augmenté dans une notable proportion ; elles ont atteint pour l'année 1889 le chiffre de 377.000 fr., et pour ensemble de l'opération le chiffre dépasse 1.300.000 fr.

Tous les prix de vente sont sensiblement au-dessus des prix de revient. Aussi, n'avons-nous pas hésité à porter à profits et pertes le montant des intérêts à 5 % pour l'année 1889 du compte des terrains de Mustapha qui, jusqu'à présent, en avait été débité par le crédit d'une provision spéciale passée au compte « divers. » Ce n'est qu'après amortissement des fonds engagés dans l'entreprise en capital et intérêts que le bénéfice de l'opération, en raison de son caractère de participation, doit être réparti. Il est difficile d'apprécier aujourd'hui à quel chiffre pourra s'élever ce bénéfice et surtout combien de temps il faudra pour le réaliser. Mais, en tous cas, tant que l'affaire suivra son cours dans des conditions aussi satisfaisantes que celles que nous avons l'honneur de vous signaler, le prélèvement des intérêts est pleinement justifié.

En résumé, l'exercice se clôt dans les conditions suivantes :

La réserve statutaire, créditez de 43.860 fr. 75 prélevés sur les bénéfices de l'exercice 1888 se monte à 457.285 fr. 71.

La réserve extraordinaire s'élève à 1 million 216.527 fr. 60 ; elle a été, à la suite de la dernière assemblée, dotée d'une somme de 85.641 fr. 52 correspondant au paiement en 1888 de l'annuité sur terrains.

Le fonds de prévoyance, qui figure parmi les comptes « divers » du passif, était de 80.821 fr. 01. Il reçoit, cette année, 79.114 fr. 79 et il progresse par suite au chiffre de 159.935 fr. 80.

Enfin les bénéfices nets se montent à 892.059 fr. 55 et proviennent :

Du jardin du Hamma, pour	8.214 40
Des terrains et exploitations, pour	78.998 20
Des terrains de Mustapha, pour	113.785 45
Des valeurs diverses, avances et opérations de banque pour	691.061 50
Ensemble	892.059 55
A cette somme, il convient d'ajouter le reliquat de l'exercice 1888 reporté à nouveau, soit	4.942 55
Ce qui donne un total de	897.002 10

Propositions

Nous vous proposons la répartition suivante de la somme ci-dessus :

1° Prélèvement au profit de la réserve statutaire 5 % sur 892.059 fr. 55

44.602 95

2° Paiement aux actionnaires à titre d'intérêt de 5 % du capital 750.000 00

3° Allocation au conseil d'administration de 10 % sur 97.456 francs 60 (soit 892.059 fr. 55. - 794.602 fr. 95) 9.745 65
4° Aux actionnaires à titre de deuxième dividende 75.000 00
5° Attribution de 10 % sur 97.456 fr. 60 à la Caisse de prévoyance du personnel 9.745 65
Le solde, soit 7.907 85
serait reporté à nouveau.
Total égal 897.002 10

Si vous approuvez cette répartition, il y aura lieu de distribuer, à partir du 1^{er} juin prochain, la somme de 17 fr. 50 c., qui, ajoutée aux 10 francs payés en janvier, portera à 27 fr. 50 c. le revenu de l'action pour l'exercice 1889.

Conformément à l'article 15 des statuts, nous avons pourvu à la vacance produite dans le conseil par la démission de M. Hentsch, en appelant provisoirement M. le marquis de Piennes à siéger parmi nous. Vous aurez à statuer sur cette nomination.

Les administrateurs dont le mandat expire cette année sont MM.de Malglaive et Albert Mirabaud.

M. de Malglaive vient de nous adresser sa démission, il n'habite plus Alger et se voit dans l'impossibilité matérielle de nous prêter désormais son concours. C'est avec le plus vif regret que nous nous séparons d'un collègue dont la nomination aux fonctions d'administrateur remontait à la création de la Compagnie ; nous ne croyons pas devoir vous proposer de les remplacer immédiatement. Quelques modifications aux statuts, et une, entre autres, relative à la composition du conseil, nous paraîtraient utiles ; nous nous réservons de vous les soumettre l'année prochaine en assemblée générale extraordinaire.

L'élection de deux administrateurs est donc seule à l'ordre du jour. Nous vous proposons la nomination de M. Albert Mirabaud, administrateur sortant, et de M. le marquis de Piennes.

Vous aurez aussi à réélire ou à remplacer les commissaires MM. Eugène Bloch et Maurice Démarest.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Journal des chemins de fer*, 5 avril 1890, p. 215)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie algérienne a eu lieu le 29 mars.

Elle a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1889 et fixé le dividende de cet exercice à 27 fr. 50 par action, payables 10 francs depuis janvier dernier et 17 fr. 50 à partir du 1^{er} juin prochain.

M. Albert Mirabeau, administrateur sortant, a été réélu.

M. le marquis de Piennes a été élu administrateur en remplacement de M. Malglaive, démissionnaire.

Les pouvoirs des commissaires des comptes, MM. Eugène Bloch et Démarest, ont été renouvelés.

BANQUE PARISIENNE
(*Le Journal des finances*, 1^{er} novembre 1890)

L'assemblée accepte la démission collective du conseil d'administration et donne aux administrateurs démissionnaires *quitus* de leur gestion.

Et nomme administrateurs, pour composer le nouveau conseil :
Th. Morin, administrateur de la Compagnie algérienne.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
Assemblées générales ordinaire
et extraordinaire du samedi 4 avril 1891.
Ces deux assemblées ont été présidées par
M. [Jules] Tarbé des Sablons, président du conseil d'administration
(*Le Journal des chemins de fer*, 11 avril 1891)

La première s'est ouverte, selon l'usage, par la lecture du rapport.

L'exercice 1890 dont il rend compte dans le plus grand détail a été favorable à la société ; il a été surtout remarqué par le développement des opérations de banque. Au 31 janvier 1890, le solde du compte des effets en portefeuille était de 28.078.668 francs. Il n'était, au 31 décembre 1889, que de 81 millions 140.598 francs; cette augmentation provient surtout de l'excellente campagne agricole dont l'Algérie et la Tunisie ont bénéficié cette année. Les exportations d'Algérie ont atteint leurs chiffres les plus élevés. Les réescomptes d'effets ont été d'ailleurs pas considérables.

Au compte des valeurs diverses figurent exclusivement de bonnes valeurs 550 actions de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, 2.482 actions de la Compagnie d'Amourah, de la Rente française et des obligations de la Société générale algérienne le tout évalué à la somme de 1.391.880 francs.

Les ouvertures de crédit s'élevaient au 31 décembre à 4.773.330 francs dont 562.000 francs sur dépôts de titres et 4.142.453 francs en prêts hypothécaires.

Les comptes débiteurs s'élèvent à 2 millions 489.043 francs ; ils ont augmenté en 1890 ; au contraire, le jeu de l'amortissement annuel a fait descendre les avances à l'État de 1.585.129 francs à 1.557.504 francs.

L'actif du compte des Divers s'élève à 798.840 francs, son passif à 2.494.787 francs.

On compte pour 2.006.774 francs les Immeubles urbains et les Magasins généraux.

Au 31 décembre 1889, le solde des dépôts était de 15.869.241 francs ; au 31 décembre 1890, il atteignait à 21.583.906 francs.

Si on rapproche de ce chiffre celui du portefeuille que nous avons donné plus haut et celui des espèces qui tant dans les caisses de la Société que dans celles de la Banque de France et de la Banque d'Algérie s'élevaient au 31 décembre à 1.962.229 francs on verra que les exigibilités sont notamment inférieures aux disponibilités. Les dépôts notamment sont plus que couverts.

Le solde des Bons de Caisse n'est plus que de 2.602.800 francs.

Un chapitre particulièrement intéressant est celui qui donne l'état des terrains de là Société. Au 31 décembre 1889, leur solde était estimé à 5.707.645 ; au 31 décembre 1890 il était descendu à 5.213.826 francs. Le nombre des hectares possédé par la Compagnie était à cette dernière époque de 88.598 : il a diminué de 1.556 hectares par suite d'une aliénation consentie à l'État dans la province d'Alger. La situation des terrains de Mustapha devient de plus en plus favorable.

Diverses exploitations figurent à l'inventaire pour 1.794.046 francs. Ce service s'est sensiblement relevé pendant l'exercice 1890 ; les indigènes qui avaient émigré pendant l'exploitation *sic* des sauterelles sont revenus et déjà ont amélioré leur position grâce à l'abondance de la récolte. Au 31 décembre 1890, il ne restait plus à louer que 3.884 hectares au lieu de 15.000 vacants à la fin de l'année précédente. Le peuplement est un résultat que poursuit la Compagnie : il se fait avec beaucoup de lenteurs.

Elle a tenté à Aïn-Regada un essai de culture directe qui a donné de très bons résultats et qui sera suivi ; cette année, les plantations ont produit quelques bénéfices, un marché de 5 ans a été passé avec la Compagnie de Mokta-el-Hadid pour la coupe des arbres du domaine d'Aïn-Mokra.

La récolte d'Aïn-Regada a donné 2.000 hectolitres environ qui s'écouleront facilement dans les environs et à Constantine.

Le revenu net des exploitations a dépassé de 157.751 francs celui de 1889 et s'est élevé à 236.719 francs. Le montant des rentrées par ventes est de 166.432 francs. L'exploitation du jardin du Hamma n'a pas donné de bons résultats.

Nous extrayons du rapport le tableau des comptes résumés :

L'exercice 1890 se clôt dans les conditions suivantes :

La réserve statutaire a été créditée de 44.602 95. prélevés sur les bénéfices de l'exercice 1889 et se monte à 501.888 fr. 68.

La réserve extraordinaire s'élève à 1 million 302.127 fr. 20 ; elle a été, ainsi que nous vous le disons plus haut, créditée d'une somme de 85.599 fr. 60, équivalente au montant de la rente payée en 1889 et passée au compte terrains.

Le fonds de prévoyance a reçu cette année 166.432 fr. 74, ce qui en porte le montant à 326.368 fr. 54.

En outre, les bénéfices se sont élevés à 1.089.254 89
qui proviennent :

Des terrains de Mustapha pour 112.811 00

Des exploitations diverses 286.749 64

Des valeurs diverses, avances, opérations de banque, etc., pour 689.694 25
Ensemble 1.039.254 89

Dont il faut déduire : 12.775 84

pour perte sur l'exploitation du jardin du Hamma

et : 50.000 00

prélevés en vue des travaux de réfection dudit jardin, ci 62.775 84

Il reste donc 976.479 05

À cette somme il convient d'ajouter le reliquat de l'exercice 1889 reporté à nouveau, soit 7.907 85

Ce qui donne un total de 984.386 90

Nous vous proposons la répartition suivante de la somme ci-dessus :

1° Prélèvement au profit de la réserve statutaire 5 % sur 976.479 fr. 05 48.823 95

2° Payement aux actionnaires, à titre d'intérêt de 5 % du capital 750.000 00

3° Allocation au conseil d'administration de 10 % sur 177.655 fr. 10 (soit 976,479 fr. 04 — 793.823 95) 17.765 50

4° Attribution de 10 % sur 177.655 fr. 10 à la caisse de prévoyance du personnel

17.765 50

5° Aux actionnaires à titre de dividende 75.000 00

Le solde, soit 75.031 95,

serait mis en réserve à un compte spécial.

Total égal 984.886 90

Après avoir entendu le rapport des commissaires concluant à l'approbation des comptes présentés, l'assemblée a voté toutes les propositions du conseil.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1890 et fixé le dividende de cet exercice à 27.50 payables 10 francs depuis janvier dernier et 17.50 à partir du 1^{er} juin prochain.

MM. [Frédéric] Barrot et [Georges] Lesueur, administrateurs sortants ont été réélus.

Les pouvoirs des commissaires, MM. [Eugène] Bloch et [Maurice] Démarest, ont été renouvelés, avec faculté pour chacun d'eux d'agir seul en cas d'empêchement de son collègue.

L'assemblée générale extraordinaire qui a suivi avait pour but d'apporter des modifications aux articles 1, 3, 14, 17, 20, 27, et 43 des statuts. Ces changements de détail d'ordre intérieur qui intéressaient exclusivement les actionnaires ne sauraient influer sur la marche générale des affaires de la Compagnie les plus importants sont, celui qui limite à cinq le nombre des membres du conseil dont la présence est nécessaire à la validité des délibérations ; celui qui étend la faculté de la Compagnie de faire des opérations aux pays de protectorat français, celui qui étend à la France le champ de ces mêmes opérations ; celui qui assigne 10 % du solde des bénéfices à la caisse de prévoyance ou de retraite du personnel.

Toutes ces modifications ont été votées.

Noms des administrateurs en fonctions au 31 décembre 1891
(*Paris-Capital*, 27 juillet 1892)

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

MM. [Jules] Tarbé des Sablons, Frédéric Barrot, [Lucien] Bordet, [Charles] Dollfus-Galline, [Pol] Fabry ²¹, [Georges] Lesueur, [Albert] Mirabaud, Th. Morin, J[acques] Siegfried, [Eugène-Gustave] Weyer.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 1 avril 1892)
(*La République française*, 5 avril 1892)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie algérienne, qui a eu lieu le 2 courant, a voté les résolutions suivantes :

1° Approbation des comptes de l'exercice 1891.

Le vote de cette résolution comporte :

La fixation du dividende pour l'exercice 1891, à 27 fr. 50 par action, sur lesquels un acompte de 10 fr. a été mis en paiement le 31 décembre dernier et dont le solde, soit 17 fr. 50, sera payé à partir du 1^{er} juin aux caisses de la Compagnie.

2° Réélection de MM. Théodore Morin et Siegfried.

Ratification de la nomination de M. Bordet, en remplacement de M. le marquis de Piennes.

Élection de M. Fabry, en remplacement de M. Champouillon.

²¹ Pol Fabry (1839-1918) : ingénieur ECP. Marié à Claire-Élisabeth Bompard, fille d'un député-maire de Bar-le-Duc. Conseiller général d'Étain (1864-1883). Administrateur de la Compagnie d'éclairage et de chauffage par le gaz de la banlieue de Paris (1879), puis président de la Société l'éclairage électrique (1882) absorbée en avril 1918 par la Thomson-Houston, dont il devient administrateur jusqu'à son décès en juin suivant. Entre-temps, administrateur de la Compagnie sucrière des Antilles (1889), de la Société sucrière de l'usine Pointe-Simon (1890), des assurances Le Monde, des Glacières de Paris, de la Compagnie française des mines de Bamble, en Norvège (1894), de la Compagnie des chemins de fer de l'Est (1901), de la Compagnie coloniale du Gabon et de la Compagnie fermière de l'Ogoué (1909).

Trois enfants : Gabrielle, mariée au colonel Louis Malézieux (d'où une fille mariée au baron Julien Chadenet, de la Société générale) ; Jeanne, mariée à Louis Charlier (secrétaire général, puis conseiller financier du Paris-Orléans, administrateur de l'Éclairage électrique, des Glacières de Paris, des assurances Le Monde, des Produits chimiques de Marseille-L'Estaque, de la Société auxiliaire de transports maritimes, commissaire aux comptes des Forces motrices de la Meuse...) ; et René (ci-dessous).

3° Réélection de MM. Eugène Bloch et Maurice Démarest, commissaires, avec faculté pour chacun d'eux d'agir seul en cas d'empêchement de son collègue.

4° Fixation à 40.000 francs des jetons de présence du conseil d'administration.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Assemblée générale ordinaire du 2 avril 1892
(*Le Messager de Paris*, 4 avril 1892)
[pâle, nb captures]

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément aux statuts, nous venons vous rendre compte de la situation de la Compagnie et vous soumettre les résultats de l'exercice 1891.

Comme d'habitude, nous passerons successivement en revue les principaux chapitres du bilan.

Caisses et Banques

Le solde de 2.292.149 fr. 29 se répartit ainsi :

Espèces dans les caisses de la Compagnie	1.429.987 29
Dépôts à la Banque de France et à la Banque de l'Algérie	862.162 00
Total	2.202.149 29

Effets en portefeuille

Le solde du compte des effets en portefeuille s'élève à 26.557.841 fr. 48 ; il était, au 31 décembre 1890, de 28.078,668 fr. 63.

Des opérations d'escompte se sont maintenues à un niveau très satisfaisant. Cependant, au début de l'exercice, on pouvait craindre que l'invasion des sauterelles ne vint compromettre les espérances que donnait la récolte, mais, fort heureusement, le danger a été conjuré, l'on n'a eu à déplorer que des dégâts partiels. et les progrès incessants de l'Algérie et de la Tunisie n'ont fait que s'accentuer.

Toutefois, les exportations ont été plus faibles que l'année précédentes : les vins, notamment, n'ont pas facilement trouvé des débouchés. Mais les transactions, entravées momentanément par les énormes arrivages de produits espagnols, ne tarderont sans doute pas à reprendre une certaine activité.

Nos escomptes de papier sur la France et l'étranger ont donc été moindres en 1891 qu'en 1890, mais cette diminution a été largement compensée par d'importantes négociations provenant d'affaires sur les céréales.

Le choix du papier est toujours l'objet de la sollicitude du conseil et de la direction. Les effets tombés en souffrance cette année ne s'élèvent qu'à la somme de 98.671 fr. 37. Néanmoins, par mesure de prudence, nous avons prélevé 200.000 fr. sur les profits et pertes de l'exercice, tant pour amortir ces effets que pour constituer des provisions sur les risques en cours.

Valeurs diverses

Le solde du compte de valeurs diverses est de 1.345.470 55 représenté par :

500 actions de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, inventoriées à 700 fr. 350.000 00

2.489 actions de la Compagnie d'Amourah, inventoriées à francs 393 35	981.253
55	
Obligations de la Société générale algérienne, 4 et 5 %	14.217 00
Total 1.345.470 55	

Nous avons vendu 50 actions de la Compagnie de Mokta-el-Madid. Le cours de ces titres est supérieur au prix pour lequel ils figurent à notre bilan.

Nous n'avons rien à ajouter aux explications que nous vous avons fournies l'année dernière sur la situation de la Compagnie d'Amourah. La récolte a été abondante (27.000 hectolitres) mais les vins ayant été inventoriés à des prix très bas, le compte de profits et pertes a été soldé sans bénéfice. Les ventes subissent d'ailleurs un ralentissement provoqué par l'état général du marché.

Ouvertures de crédit

Le solde de ce compte s'élève à 5.514.683 fr. 83 et se subdivise comme suit :

1° Avances sur titres	867.778 46
2° Avances sur marchandises	425.000 00
3° Avances aux communes	37.907 75
4° Prêts hypothécaires	4.181.297 62
Total	5.514.683 83

Parmi nos emprunteurs se trouve la Société de Dar-el-Bey qui nous a versé comme d'habitude l'excédent de ses revenus. De ce chef, nous avons encaissé 72.039 fr. 57. La dette de la Société envers le Crédit foncier se trouve, par le paiement des annuités de 1891, réduite de 780.925 fr. 03 à 774.709 fr. 88.

Notre créance est, vous le savez, de 2.675.000 francs en principal. Le prêt du Crédit foncier ne frappe qu'une partie des immeubles ; celui de la Compagnie porte sur la totalité. Le prix de revient des immeubles est sensiblement supérieur au montant des prêts consentis ; mais le revenu n'est pas et ne sera peut-être pas de longtemps encore en rapport avec les sommes dépensées : aussi, avons-nous cru devoir constituer une provision spéciale à cette affaire et nous y avons affecté une somme de 675.000 fr. qui est comprise au passif dans le compte divers.

Avances à l'État

Sur le montant de l'annuité payée en 1891 par l'État, il a été prélevé 79.960 fr. 74 pour les intérêts et 29.094 fr. 20 pour l'amortissement.

Correspondants

Les comptes débiteurs s'élèvent à 3 millions 924.712fr. 71, les comptes créanciers à 2 millions 603.654 fr. 97.

Nos relations avec nos correspondants continuent à être très actives ; leurs remises en papier sur l'Algérie et la Tunisie se sont maintenues aux chiffres précédemment atteints. À ce compte figurent également des avances toujours exigibles, ainsi que des remises d'effets à encaisser sur les villes où nous n'avons pas d'agences.

Divers

Le solde du compte «le divers, à l'actif, est de 621.387 fr. 80. Nous y faisons figurer, d'une part, les avances d'un caractère transitoire, d'autre part, le solde considéré comme secourable des créances contentieuses des exercices antérieurs et de l'exercice courant. Ce solde ne s'élève qu'à 199.570 fr. 51.

Au passif, le compte de divers se solde par 2.748.189 fr. 70. Dans ce chiffre se trouvent compris :

Le fonds de prévoyance s'élevant à	369.702 58
Le montant des bénéfices sur terrains vendus mais non encore encaissés	352.216
86	
La somme mise en réserve sur les bénéfices de l'exercice 1890	75.031 95
Enfin, la provision constituée pour le prêt à la Société de Dar-el-Bey	675 000 00

Cette provision de 625.000 fr. a été prélevée sur une somme de 716.839 fr 40 provenant, ainsi que nous vous l'exposions l'année dernière, de l'accumulation des intérêts produits de 1882 à 1888 par le compte de la participation terrains de Mustapha et qui avaient été mis provisoirement en réserve. Le solde de ces 716.839 fr. 10, soit 41.839 fr. 40, a été porté au crédit du compte de profits et pertes.

Immeubles urbains et magasins généraux

Ce compte se soldait, au 31 décembre 1890, par 2.006.774 fr. 28 ; il est réduit cette année à 1.897.529 fr. 17.

Dépôts en compte courant

Le solde des dépôts était, au 31 décembre 1890, de 21.583.906 fr. 53 ; il est de 20.140.148 fr. 09. Il y a donc une diminution de 1.443.264 fr. 44, qui doit être attribuée en partie à la réduction du taux d'intérêt alloué aux déposants.

Bons de caisse

Le solde de ces bons était, au 31 décembre 1890, de 2.602.800

En 1891 il a été souscrit pour : 582.600

et payé pour : 575.400

L'augmentation est donc de 7.200 00

D'où le solde actuel 2.610.000

qui se répartit ainsi au point de vue des échéances :

1892	703.100
1893	438.100
1894	540.000
1895	426.700
1896	491.500
1897	9.700
Égal	2.610.000

Terrains

Le compte terrains se compose à peu près entièrement des deux chapitres : propriétés rurales et terrains de Mustapha.

Il se soldait, au 31 décembre 1890, par 5.213.826 67

il a été crédité de 320.775 19

4.893.051 55

représentant les prix de vente de quelques propriétés et le net des encaissements sur l'affaire de Mustapha.

Il a été débité de 196.700 71

comprenant les intérêts à 5 % du compte de la participation terrains de Mustapha et le montant de la rente payée en 1890 à l'État.

Par conséquent, il présente au 31 décembre 1891 un solde de 5.089.752 26

La rente de 1 fr. due par hectare à l'État est, comme vous le savez, payée par le compte des profits et pertes et quand nous en portons le montant au débit du compte terrains, nous en crédition la réserve extraordinaire.

Le nombre des hectares de terrains ruraux que possède la Compagnie est, au 31 décembre 1891, de 83.183 h. 96 a. 74 c., soit en moins sur le chiffre de 1890 414 h. 22 a. 60 c. Cette différence provient de la vente de propriétés isolées dont la gestion était difficile et onéreuse.

En dehors de ces quelques ventes, nous venons de conclure avec l'État un échange de terres assez important. La Compagnie cède à l'État des terrains à Aïn-Abid contre des terres domaniales situées dans la plaine des Sellaoua et nettes de toute redevance.

La Compagnie a, comme dans le département d'Alger, racheté la rente grevant les hectares cédés par elle ; mais au lieu de payer la soulté en espèces, elle a reçu en moins un lot de terres d'une valeur équivalente à cette soulté.

La situation des terrains de Mustapha continue à se présenter dans des conditions favorables, bien que le mouvement des ventes se soit ralenti pendant une partie de l'année 1891.

Cet arrêt n'est pas spécial à l'affaire de Mustapha : il s'est produit un peu sur tous les points.

Mais, à la fin de l'année, la situation s'est bien dégagée et le mouvement des ventes a repris avec une sérieuse activité.

Une circonstance toute spéciale nous paraît devoir faciliter et développer ce mouvement. Les travaux exécutés par la ville d'Alger pour l'adduction des eaux dans le quartier de la Fontaine-Bleue sont terminés. Le 1^{er} janvier, l'eau a été mise à la disposition des propriétaires de la région ; quelques-uns en ont déjà profité et tout donne lieu d'espérer que, dès les premières chaleurs, cet exemple sera suivi dans une notable proportion et attirera sur nos terrains un certain nombre d'amateurs.

Dans le rapport de l'année dernière, nous avons décomposé, depuis l'origine, le chiffre de 2.314,166 fr. 85, compris dans le chapitre terrains et qui représentait alors la valeur du compte des terrains de Mustapha.

Le compte a été débité cette année des intérêts à 5 %, soit 111.255 fr. 40 ; par contre, il a été crédité de 215.277 fr. 17, montant net des encaissements, prix de vente et intérêts de ces prix.

Il se trouve donc au 31 décembre 1891, réduit à 2.210.145 fr. 08.

Mais tous les prix de vente ne sont pas encore entièrement payés et il reste dû par les acquéreurs des soldes payables par annuités qui représentent une somme de 715.390 fr. 72, dont le recouvrement est entièrement garanti.

En déduisant cette somme du solde du compte ci-dessus, on obtient un chiffre de 1.494.754 fr. 36 comme prix de revient des 331.848 m² 68 qui restent disponibles, déduction faite de la superficie affectée à la viabilité.

Exploitations diverses

Le solde de ce compte s'élève à 1.774.914 fr. 57

Il comprend le compte des diverses exploitations 1.600.871 57

le compte courant du Jardin du Hamma 174.073 00

Total égal 1.774.944 57

L'année 1891 a vu s'accentuer le mouvement général d'amélioration que nous avions la satisfaction de vous signaler en 1890.

La récolte, sans être aussi abondante que celle de l'année précédente, peut être classée dans un bon rang et, succédant à une année très prospère, elle a permis à toute la population agricole de se relever de la mauvaise période qu'elle avait traversée en 1888 et 1889.

Les cours des céréales et des bestiaux ont été très élevés pendant toute la campagne ; cet état de choses a puissamment contribué au relèvement de la situation agricole.

Les sauterelles sont bien encore venues inquiéter les populations algériennes ; outre les marocaines, celles du désert, connues sous le nom de pèlerins, ont franchi les hauts plateaux et se sont répandues jusque sur le littoral.

L'émotion a été grande, elle était justifiée par les souvenirs de 1888 et 1889 ; mais heureusement, les dommages ont été bien au-dessous de ce qu'on pouvait craindre à l'origine. Nos terrains des hauts plateaux ont été complètement épargnés, l'invasion s'étant produite après l'enlèvement des récoltes. Le vignoble d'Aïn-Regada a été envahi par d'immenses bandes de sauterelles pèlerins pendant quatre jours ; il a fallu les combattre par la fumée et le bruit ; grâce à des efforts incessants, elles ont complètement disparu dès le quatrième jour. Les produits de la vendange de 1891 ont été atteints, mais la végétation du vignoble n'a pas été compromise. La récolte a été de 1.440 hectolitres ; c'est encore un résultat relativement satisfaisant, étant donné les sauterelles et la grêle que nous avons eu à supporter.

Le vin paraît être de meilleure qualité que celui de 1890 ; il est plus foncé en couleur et contient plus d'alcool, il dépasse 10 degrés. Nous avons subi la loi générale ; la baisse des cours a amené un ralentissement marqué dans la vente de nos vins.

Tous nos efforts tendent à augmenter nos débouchés, nous avons des représentants à Constantine, à Sétif et nous expédions à Bercy, dans l'entrepôt de la Société viticole d'Amourah, une certaine quantité de nos vins que nous chercherons à placer dans Paris.

Notre essai de culture directe, dont nous vous avons parlé l'année dernière, a donné des résultats satisfaisants : 166 hectares ont été affectés à cette opération et nous en avons labouré 116.

Le bénéfice net a été de 41 fr. 89 par hectare, compris dans l'ensemble des terres consacrées à l'opération, et de 61 fr. 54 par hectare labouré. En 1891-1892, le nombre des hectares affectés à la culture directe sera de 350. sur lesquels nous comptons en labourer environ 200. Nous avons jusqu'à ce jour appliqué la méthode arabe ; toutes les charrues ont été conduites par des khammès et menées par des bœufs. Notre intention était, en 1892, d'augmenter d'une façon plus sensible la quantité d'hectares à mettre en culture directe ; mais la difficulté de recruter des khammès nous a obligés de restreindre l'opération. Nous n'avons pu, devant les exigences des Arabes, monter que huit charrues indigènes ; nous avons, d'ailleurs, fait emploi de trois charrues françaises conduites par des ouvriers européens.

Nous pourrons ainsi comparer les produits donnés par les charrues indigènes à ceux obtenus par la charrue française, ainsi que les frais résultant de ces deux méthodes de culture.

Le succès de nos premiers essais nous encourage à chercher les moyens de les développer, mais il faut marcher dans cette voie nouvelle avec prudence et économie. C'est une règle dont nous ne comptons pas nous départir et que nous appliquons en ne mettant à profits et pertes que 20 fr. par hectare. Le surplus est porté à un compte spécial de provisions pour opérations agricoles.

Nos encassemements se sont ressentis de la période de prospérité qui semble devoir commencer : ils ont dépassé de 100.000 fr. environ les résultats de l'année dernière. La situation des locataires s'est rapidement relevée ; la population indigène est à peu près entièrement rentrée et la meilleure preuve, c'est qu'il a été possible de trouver à louer la presque totalité de nos terrains. Ainsi les locations consenties pour la campagne 1891-1892 se sont très sensiblement augmentées, elles atteindront 530.000 fr. tan qu'en 1890-91, elles n'étaient que de 474.000 fr., soit une augmentation de 56.000 fr.

Les superficies labourées seront aussi supérieures à celles de la campagne précédente, Le nombre des charrues s'est accru de 152 et le nombre des hectares labourés est

monté de 33.000, chiffre de 1890-91, à 43.000, soit 10.000 hectares de plus pour la campagne actuelle.

En résumé, la situation sur nos terrains s'est non seulement améliorée en 1891, mais aussi elle se présente pour 1892 sous les meilleurs auspices

Les bénéfices nets des exploitations se sont élevés en 1894 à 342.213 fr. 08, dépassant ceux de 1890 de 105.463 fr. 44. Ce relèvement est encore plus sensible si l'on veut bien se rappeler que ces bénéfices en 1889 n'étaient que de 78.998 fr. 20.

Le produit que nous venons de vous indiquer est obtenu, défalcation faite des intérêts du service des exploitations et des provisions pour amortissement.

Les dégâts causés par les intempéries de l'hiver de 1890 dans le jardin du Hamma commencent à se réparer. Les travaux de reconstitution ont suivi une marche régulière, les constructions de claires et d'abris sont actuellement suffisantes pour assurer une bonne culture en 1892 ; les travaux complémentaires se feront successivement. Vous vous rappelez que nous avions demandé de prélever sur les ressources de 1890 une somme de 30.000 fr, pour parer aux premières dépenses. Le mal n'a pas eu des conséquences aussi graves que nous pouvions le craindre, ou tout au moins les ventes sont venues compenser les sacrifices que nous avions dû faire.

En fin d'exercice, après avoir procédé aux amortissements nécessaires, nous ne nous sommes trouvés qu'en présence d'une insuffisance de 12.576 fr. 61. Nous y avons pourvu au moyen de la provision de 30.000 fr. sur laquelle il reste donc disponible une somme de 37.423 fr. 39.

Ce premier résultat nous permet d'espérer qu'en peu de temps, la situation du Jardin sera entièrement relevée et aura repris son cours normal.

Résumé et propositions

L'exercice 1891 se clôt dans les conditions suivantes :

La réserve statutaire a été créditée de 48.823 95 prélevés sur les bénéfices de l'exercice 1890 et se monte à 550.712 fr. 61

La réserve extraordinaire est de 1.387.572 fr. 51 ; elle a été, ainsi que nous vous le disons plus haut, créditée d'une somme de 85.445 fr. 31, équivalente au montant de la rente payée en 1890 et passée au compte terrains.

Le fond de prévoyance a reçu cette année 43.334 fr. 04, et s'élève ainsi à 369.702 fr. 58.

En outre, les bénéfices atteignent le chiffre de 1.220.152 fr. 40 centimes qui proviennent :

Des terrains de Mustapha pour	153.091 80
Des exploitations diverses pour	312.213 08
Des valeurs diverses, avances, opérations de banque, etc., pour	724.844 52
Ensemble	1.220.152 40

Nous vous proposons la répartition suivante de cette somme de 1.220,152 fr. 40 :

1° 5 % pour la réserve statutaire, soit 61 007 60

2° Paiement aux actionnaires de l'intérêt à 5 % du capital, soit 750.000 00

Le solde de 409.144 fr. se serait réparti comme suit :

10 % au conseil d'administration 40 914 50

10 % à la Caisse de prévoyance du personnel 40.914 50

Aux actionnaires à titre de dividende 75.000 00

Il resterait une somme de 259.315 80

qui serait reportée l'exercice suivant.

Total égal 1.220.152 40

Si vous approuvez cette répartition, il y aura lieu de distribuer, à partir du 1^{er} juin prochain, la somme de 17 fr. 50 qui, ajoutée au 10 fr. mis en paiement au 31 décembre dernier, portera à 27 fr. 50 le revenu de l'action pour l'exercice 1891.

Le mandat de MM. Champouillon, Théodore Morin et Siegfried expire cette année.

En raison de ses occupations, M. Champouillon nous a exprimé le désir de ne pas se représenter à vos suffrages : c'est avec un vif sentiment de peine que nous voyons s'éloigner un collègue dont nous avions pu si souvent apprécier l'utile concours. Nous vous proposons de le remplacer par M. Fabry, administrateur délégué de la Compagnie d'Amourah.

Nous vous proposons aussi de réélire M. Théodore Morin et M. Siegfried, administrateurs sortants.

M. le marquis de Piennes a donné sa démission : ses occupations l'obligent à vivre presque toujours en dehors de Paris et il ne pouvait plus suivre nos travaux. Dans ces conditions, il a cru devoir se retirer : c'est avec regret que nous avons renoncé à sa collaboration.

Nous avons choisi en son lieu et place M. Bordes, ancien inspecteur des finances, administrateur des Chemins de fer de l'Ouest-Algérien. Nous vous demandons de vouloir bien ratifier sa nomination.

Vous aurez aussi à réélire ou à remplacer les commissaires, MM. Eugène Bloch et Maurice Démarest.

Enfin, nous vous proposons de porter à 40.000 francs le chiffre des jetons de présence du conseil ; vous avez, conformément à l'article 36 des statuts, à vous prononcer sur cette modification.

SEMAINE FINANCIÈRE
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT
(*Le Temps*, 21 novembre 1892)

Les obligations de la Compagnie algérienne (autrefois Société générale algérienne) ont baissé depuis une quinzaine de jours de 532 50 à 518. Cette réaction doit être attribuée aux conclusions que contient à leur égard le rapport de M. Poincaré sur le budget de 1893. Voici, en effet, le chapitre qui leur est consacré dans ce document parlementaire :

Annuité à la Compagnie algérienne (Convention du 3 juillet 1869, approuvée par la loi du 13 juillet suivant)

Crédit de 1891 4.997.765 fr.

Crédit proposé pour 1893 4.250.949 fr.

Différence en moins 746.816 fr.

La Compagnie algérienne a été substituée à la Société générale algérienne par acte du 27 décembre 1877, précédé d'une délibération de l'ancienne société, en date du 24 novembre de la même année.

La Société générale algérienne s'était engagée, en 1865, à avancer au gouvernement impérial, pour travaux publics à entreprendre, en Algérie une somme de 100 millions, liquidée en 1878 à 87 millions de francs.

Ces 87 millions sont remboursés par l'État au moyen d'annuités calculées à un taux d'intérêt de 5,25 %. La dette ne doit être remboursée qu'en 1916. Pour faire face à l'avance prévue, la Société algérienne avait émis deux sortes d'obligations : les unes, qui rapportent 25 fr. par an, sont remboursables à 500 fr., les autres, qui rapportent 6 fr.

par an, sont remboursables à 150 fr. Les unes et les autres sont actuellement au-dessus du pair.

L'année dernière, la commission du budget avait demandé que la compagnie fût invitée à examiner si elle ne pouvait pas convertir les obligations dont elle fait le service.

Ces pourparlers n'ayant pas encore abouti, la commission actuelle a cru devoir passer outre.

Quelle que fût l'opinion de ses membres sur la conversion des titres amortissables, elle a pensé que, du moment où certains types de ces titres avaient, en fait, été convertis les années précédentes, c'était créer aux autres une situation privilégiée que de ne les pas convertir à leur tour.

Au 1^{er} octobre 1892, la dette de l'État vis-à-vis de la Compagnie algérienne s'établit ainsi :

Les remboursements effectués jusqu'à cette date se montent à 19.249.566

Ceux à effectuer au moyen d'une annuité de 4.997.765 fr., payables par moitié les 1^{er} avril et 1^{er} octobre, jusques et y compris le 1^{er} octobre 1916, sont de.

67.750.434

Total égal à la somme avancée 87.000.000

L'État n'a aucun lien de droit avec les obligataires. Il ne connaît que la Société générale, représentée aujourd'hui par la Compagnie algérienne, liquidateur de la première. C'est donc à la Compagnie algérienne qu'il devra rembourser, par anticipation, le montant de sa dette. La somme nécessaire sera demandée à la Caisse des dépôts et consignations, dans les conditions indiquées à la loi de finances.

Voici le texte de la loi de finances visé ici:

Art. 99. La somme de 67.750.434 francs, représentant le capital restant dû au 1^{er} octobre 1892 sur les annuités que l'État s'est engagé à verser à la Société générale algérienne par la convention du 18 mai 1865. approuvée par la loi du 12 juillet suivant, sera payée par anticipation, avec les intérêts courus au jour du payement, au liquidateur de ladite société.

Le ministre des finances est autorisé à emprunter à la Caisse des dépôts et consignations les sommes nécessaires pour effectuer cette opération.

Le remboursement de cette avance sera effectué au moyen de quarante-huit demi-annuités, calculées au taux d'intérêt de 3,50 %, à inscrire aux budgets de 1893 à 1916 inclus. Ces demi-annuités seront payables par semestres et représentées par des obligations du Trésor.

La conséquence de ce remboursement par anticipation des avances de la Compagnie algérienne sera sans doute le remboursement par anticipation des obligations de la compagnie par cette dernière. Le projet de la commission du budget, toutefois, ne deviendrait un fait accompli qu'après le vote des Chambres. Mais on sait, par expérience, que celles-ci n'hésitent guère devant des économies de cette nature.

Annuaire de la Compagnie des agents de change 1893, p. 468-470 :

Compagnie algérienne

Conseil d'administration : MM. Tarbé des Sablons, président ; Frédéric Barrot, L. Bordet, Dollfus-Galline, Fabry, Lesueur, Albert Mirabaud, Th. Morin, Siegfried, Weyer.

Directeur : Stieldorff.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Assemblée générale ordinaire du 15 avril 1893

(*Le Messager de Paris*, 17 avril 1893)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons, conformément aux statuts, vous rendre compte de la situation des affaires sociales.

Nous croyons devoir tout d'abord vous entretenir d'un fait qui s'est produit à l'occasion du vote du budget de 1893 et qui nous intéresse en notre double qualité de gestionnaires d'une partie des annuités dues par l'État à la Société générale algérienne et de liquidateur du service des obligations de ladite Société.

En 1877, lors de la mise en liquidation de la Société générale algérienne, notre Compagnie fut « chargée spécialement et exclusivement de continuer le rôle d'intermédiaire entre l'État et les porteurs d'obligations et de suivre en temps et lieu le règlement de la reprise par l'État dudit service ». Cette dernière phrase s'explique par l'intention qu'avait alors manifestée le gouvernement de supprimer tout intermédiaire entre les obligataires et lui, mais il abandonna ce projet.

Depuis lors, au moyen des annuités de l'État, nous assurons le service des intérêts et de l'amortissement tant des obligations que la Société générale algérienne avait mises en circulation que de la créance qu'elle nous avait cédée. L'année dernière, le gouvernement s'est cru autorisé à supprimer du budget l'annuité de 4.997.765 fr. qui devait y figurer jusqu'en 1916, en vertu d'engagements formels consacrés, du reste, par plusieurs délibérations parlementaires et par un avis du Conseil d'État. Dans le but de se libérer du paiement de cette annuité, le gouvernement a soumis aux Chambres, lors du vote des douzièmes provisoires, un article de la loi de finances ainsi conçu : « La somme de 67 millions 750.434 francs représentant le capital restant dû au 1^{er} octobre 1892, sur les annuités que l'État s'est engagé à verser à la Société générale algérienne par la convention du 18 mai 1865, approuvée par la loi du 12 juillet suivant, sera payée par anticipation avec les intérêts courus au jour du paiement au liquidateur de ladite Société.

Nous ne pouvions accepter le principe du remboursement anticipé ni le chiffre fixé par l'administration des finances ; nous avons donc protesté contre les prétentions du gouvernement ; acte nous a été donné des protestations et réserves que nous avons formulées, mais les Chambres, pressées par les circonstances, n'ont pas eu le temps matériel de discuter la proposition qui leur était faite et elles l'ont adoptée sans en apprécier certainement toute la gravité.

Contraints et forcés et uniquement pour obéir au texte de la loi susvisée, nous avons encaissé la somme votée au crédit du compte obligations de la Société générale algérienne et au crédit du compte avances à l'État. Puis nous avons immédiatement procédé à une répartition entre les intéressés et enfin, de concert avec le liquidateur de la Société générale algérienne, nous avons engagé devant le Conseil d'État une action judiciaire en vue d'obtenir réparation du préjudice causé par l'État à ses créanciers dans les conditions arbitraires que nous venons de rappeler.

C'est surtout par suite des faits dont nous venons de vous entretenir, que le compte Caisses et banques ressort au chiffre exceptionnel de 70.563.773 fr. 97, que le compte avances à l'État est ramené à 102.730 fr 16, enfin, que le compte obligations de la Société générale algérienne est créancier de 67.648.333 fr. 72.

Nos opérations de Banque et d'escompte suivent un cours normal : nos efforts tendent à maintenir l'importance de nos engagements dans des limites proportionnées aux ressources dont nous disposons.

Si nous reprenons les chiffres énoncés aux bilans des trois derniers exercices, nous voyons que les chapitres effets en portefeuille, valeurs diverses, ouvertures de crédit et correspondants débiteurs représentent :

En 1890 36.73.3 000 fr.

En 1891 37 343.000 fr.
En 1892 35.544 000 fr.

et que, d'autre part, les dépôts en compte courant, les bons de caisse et les correspondants créditeurs figurent au passif :

En 1890 pour 26.678.000 fr.
En 1891 pour 25.354.000 fr.
En 1892 pour 24.443.000 fr.

Le simple énoncé de ces chiffres vous montre bien, messieurs, les tendances de notre administration. Il ne nous paraît ni sage ni même avantageux d'augmenter l'importance de nos engagements ; nous préférons en améliorer la composition.

Nous n'avons, du reste, qu'à nous féliciter de nos rapports avec notre clientèle algérienne. Même dans les années de récolte moyenne, comme cela a été le cas en 1892, elle apporte dans ses règlements une ponctualité dont nous n'avons qu'à nous louer et les résultats de l'exercice eussent été encore plus satisfaisants qu'ils ne le sont si deux grandes maisons françaises en relations avec l'Algérie et faisant l'une l'importation des bestiaux, l'autre celle des grains, n'avaient éprouvé des pertes dont nous avons subi le contrecoup.

Nous avons en Algérie neuf agences qui, sauf deux, ont donné des résultats satisfaisants ; notre agence de Tunis, après des débuts modestes, a vu sa clientèle s'accroître peu à peu et ses affaires prennent un développement qui nous permet d'augurer favorablement de son avenir.

Nos placements en valeurs consistent en actions de la Compagnie de Mokta-el-Hadid et de la Compagnie d'Amourah ; nous nous sommes de plus intéressés pour une petite part dans la Compagnie de Biskra et de l'Oued Rhir. Au sujet de la Compagnie de Mokta, nous n'avons qu'à vous confirmer sa bonne situation ; du reste, nous vendons ces titres chaque fois que les cours nous paraissent avantageux. Au 31 décembre, nous en possédions 338 inventoriés au prix de 700 francs, bien que le cours fût alors de 815 francs.

En ce qui concerne la Compagnie d'Amourah, nous avons le regret de vous dire que la dernière récolte a été mauvaise. De 27.000 hectolitres en 1894, on est tombé à 13.000 hectolitres, en raison des dégâts causés par les sauterelles et de conditions climatiques exceptionnellement défavorables.

Aussi avons-nous cru devoir effectuer un prélèvement de 360.753 fr. 55 sur le fonds de prévoyance pour amortir les 2.482 actions que nous possédons et en ramener la valeur à 620.500 fr., soit à 250 fr. par titre.

Les ouvertures de crédit figurent au bilan pour 4.661.608 fr. 05

Elles se subdivisent comme suit :

1° Avances sur titres	455.744 91
2° Avances sur marchandises	5.000 00
3° Avances aux communes	31.928 93
4° Prêts hypothécaires	4.168.934 21
Total	4.661.608 05

Terrains

Le compte terrains comprend :

1° Les propriétés rurales	2.887 233 98
2° La participation des terrains de Mustapha	2.147.816 64
3° Deux terrains à Oran et à Sétif	62.140 74
Soit en totalité	5.097.191 36

Le compte des propriétés rurales, qui était au 31 décembre 1891 de 2.816.210
12

a été crédité du produit de quelques ventes 72.680 65
2.743.529 47

Par suite de rentrées en possession et du paiement de la rente domaniale de 1 franc, le compte a été débité de 143.704 51

Ce qui donne comme solde 2.887.233 98

chiffre que nous retrouvons au 31 décembre 1892.

Le montant de la rente de 1 fr. payée à l'État a été, comme d'habitude, porté au débit du compte terrains par le crédit de la réserve extraordinaire.

Depuis longtemps, nous avions l'intention de racheter la rente qui grève les propriétés de la Compagnie, mais le taux d'intérêt du rachat (4 %) nous avait fait hésiter jusqu'à présent. Les conditions actuelles du marché nous ont décidés et nous avons cru devoir en profiter pour exonérer les terrains d'une charge qui paralysait les mutations encore pendant vingt-cinq ans et en arrêtait le développement.

Bien que le prix du rachat ne doive figurer que dans les écritures de l'exercice 1893, nous avons cru devoir vous mettre immédiatement au courant d'un fait important qui nous paraît appelé à exercer une heureuse influence sur l'avenir de nos propriétés rurales.

Le nombre des hectares que possède la Compagnie s'est élevé au chiffre de 86.270. C'est une augmentation de plus de 3.000 hectares qui provient de la rentrée en possession de l'important domaine de Gouersa et d'une différence en notre faveur du nombre d'hectares dans l'échange d'Aïn Abid.

Cet échange dont nous vous avons entretenus l'année dernière est actuellement ratifié. Une question de même nature est à l'étude entre le service des domaines et la Compagnie pour l'agrandissement du hameau de Ras-El-Akba.

Le compte de la participation des terrains de Mustapha a été débité comme d'habitude des intérêts à 5 %, soit 107.452 fr. 40, et a, par contre, été crédité de 169.780 fr. 84, montant net des encaissements, prix de vente et intérêts de ces prix. Il se trouve au 31 décembre 1892 ramené au chiffre de 2.147.816 fr. 64.

Ainsi avec la charge des intérêts portés à profits et pertes, ce capital présente une diminution de 62.328 fr. 44, et d'autre part, le prix de revient par mètre est de 2 fr. 70, un peu au-dessous au prix moyen au 31 décembre 1891. Un solde de 771.368 fr. 32, payable par annuités, reste dû par les acquéreurs sur les prix de vente ; en le déduisant du capital ci-dessus indiqué, on obtient une somme de 1.376.448 fr. 32, qui divisée par les 509.666 mètres restant disponibles, donne le prix de revient de 2 fr. 70.

Le résultat de l'année 1892 a été satisfaisant. Le mouvement des ventes s'est élevé, sur l'ensemble des propriétés, à 210.700 fr. 65, et c'est principalement sur les terrains du Hamma qu'il s'est accentué. En 1891, les ventes, dans ce quartier, avaient porté sur 5.558 mètres produisant 81.303 fr. 53 ; en 1892, elles donnent un résultat de 140.622 fr. 30 pour 9.479 m². 31, soit une augmentation de 59.318 fr. 77. La propriété continue donc à se diviser en lots de peu d'importance, c'est-à-dire dans des conditions qui assurent le peuplement de ces terrains et doivent favoriser le développement des ventes.

Le solde du compte des exploitations diverses s'élève à 1.667.699 15

Il est représenté à l'inventaire par le compte courant du jardin du Hamma 170.087
19

Le compte courant des diverses exploitations 1.497 611 96

Total égal 1.667.699 15

Le mouvement d'amélioration que nous avions depuis deux ans la satisfaction de constater dans le rendement des terrains a subi un temps d'arrêt.

Au commencement de l'année 1892, tout faisait prévoir une récolte abondante ; il avait été beaucoup ensemencé et, au mois de mars, l'aspect des céréales était riche en promesses. La sécheresse est venue annihiler toutes ces espérances dans les départements d'Alger et d'Oran et les compromettre à Constantine. La rareté et, par suite, la cherté de la main-d'œuvre au moment de la moisson a augmenté et compliqué les difficultés de la situation.

Les cours des céréales ont été plus faibles que l'année dernière ; sur le bétail, la baisse a été aussi très sensible.

D'autre part, il faut reconnaître que les encaissements sur les exercices antérieurs ont diminué, par une raison toute naturelle : c'est que les deux dernières années ont été bonnes et ont permis de recouvrer une très notable partie des créances afférentes à ces exercices ; il est donc rationnel que cette source de produits tende à diminuer. Si, au contraire, nous n'examinons que le résultat de l'année courante, les rentrées ont dépassé de 36.616 fr. 90 celles de l'année précédente.

Les locations pour 1892 donnaient un résultat satisfaisant, 530.000 fr. ; pour l'année 1893, elles atteignent 566.500 fr., soit une amélioration sensible qui est d'autant plus à noter que, comme nous venons de l'expliquer, ces locations représentent la base principale des produits à encaisser pour l'exercice.

En résumé, pour 1892, le produit net des exploitations, déduction faite des 53.483 fr., intérêts du compte courant, est de 277,083 fr. 82. C'est sur le chiffre de l'année dernière une diminution de 65.000 francs qu'il faut surtout attribuer à la sécheresse.

Le relèvement que nous vous avons indiqué dans les locations courantes permet d'avoir confiance dans l'avenir; nous vous avons déjà signalé le retour d'indigènes que les sauterelles et le manque de récoltes avaient éloignés.

Cette année, nous constatons avec satisfaction que plusieurs de nos locataires ont élevé des bordas sur les terrains qu'ils cultivent. Tous nos efforts tendent à généraliser l'établissement d'abris pour les bestiaux ; à défaut d'étables que beaucoup n'ont pas les moyens d'édifier, de simples fourbis sont de première utilité pour enrayer la mortalité qui n'atteint que trop fréquemment les bestiaux couchant en plein air.

Les résultats de la culture directe se sont ressentis de la mauvaise année ; sur l'ensemble des 308 hectares affectés à la culture, le bénéfice net n'a été que de 19 fr. 12 par hectare ; il a été de 31 fr. 32 par hectare labouré.

Une entreprise plus importante et plus complète est commencée près d'Aïn-Regada et comprendra 612 hectares sur lesquels il y a 480 hectares de labourages. Au lieu-dit Kalech, à 3 kilomètres d'Aïn-Regada, il a été créé une ferme comprenant les constructions nécessaires à notre exploitation agricole : elle se trouve située au centre des terres à mettre en culture.

Nous pourrons ainsi compléter nos expériences sur l'application de la culture française.

Des essais de semence de blé tendre envoyé de France viennent d'être faits avec le plus grand soin : de la comparaison de ces différents essais, il ne peut résulter qu'un enseignement utile, non seulement pour la Compagnie, mais au point de vue général.

De pareilles tentatives, faites avec persévérance et prudence, rentrent bien dans le rôle de la Compagnie ; c'est à elle qu'il appartient de prendre une initiative qui, sous tous les rapports, devra lui profiter.

Le rendement du vignoble n'a été que de 970 hectolitres : le vin s'est peu et mal vendu. Nous devons cependant constater que, depuis deux ou trois mois, il y a une amélioration sur la qualité. Les vins se sont remis et se tiennent mieux ; il y a donc lieu d'espérer, qu'aussi bien en Algérie qu'en France, nous pourrons trouver plus facilement des débouchés.

La situation du Jardin du Hamma s'est sensiblement améliorée. Les travaux de reconstitution ont suivi leur marche régulière et nous n'avons pas eu besoin d'avoir

recours à la provision que nous vous avions demandée en 1890 et qui reste disponible au chiffre de l'année dernière, soit 37.423 fr. 39.

Nous croyons pouvoir affirmer que l'exercice 1893 terminera la période de réorganisation et que notre mouvement de ventes sera complètement assuré. De nombreux débouchés ont été créés en France et à l'étranger ; il y a lieu d'avoir bon espoir dans leur développement. Une tentative faite à la Bourse du commerce avec le musée commercial algérien a déjà donné des résultats satisfaisants ; elle sera poursuivie et des améliorations sont à l'étude.

En résumé, après une provision pour créances douteuses, déduction faite des amortissements, le compte de profits et pertes du jardin donne un solde créditeur de 9.670 fr. 15.

Résumé et propositions

L'exercice 1892 se clôt dans les conditions suivantes :

La réserve statutaire a été créditée de 61.007 francs 60 prélevés sur les bénéfices de l'exercice 1891 et se monte à 611.720 fr. 21.

La réserve extraordinaire est de 1.471.489 fr. 20 ; ainsi que nous vous l'avons dit au cours de ce rapport, elle a été créditée d'une somme de 83.916 francs 69, équivalente au montant de la rente payée en 1891 et passée au compte terrains.

Le fonds de prévoyance a reçu 68.615 fr. 45, mais par suite de l'affectation à l'amortissement des actions d'Amourah d'une somme de 360.753 francs 55, il ne s'élève plus qu'à 77.564 fr. 48.

Nous avons prélevé sur les produits de l'exercice une somme de 250.000 fr. à titre de provision pour créances douteuses et risques en cours.

Par suite, les bénéfices nets ressortent au chiffre de 1.045.950 fr. 25, provenant :

1° Du jardin du Hamma pour	9.070 15
2° Des terrains de Mustapha pour	107.452 40
3° Des exploitations diverses pour	277.083 82
4° Des valeurs diverses, avances et opérations de Banque pour	652 343 88
Ensemble	1.045 950 25

Nous vous proposons la répartition suivante de cette somme de 1.045.950 fr. 25 :

1° 5 % pour la réserve statutaire, soit	52.297 50
2° Paiement aux actionnaires de l'intérêt à 5 % du capital, soit	750.000 00
Le solde de 243.652 fr. 75 serait réparti comme suit :	
10 % au conseil d'administration	24.365 25
10 % à la Caisse de prévoyance du personnel	24.365 25
Aux actionnaires à titre de dividende	75 000 00
Il resterait une somme de 119.922 25 qui serait reportée à nouveau.	
Total égal	1.045.950 25

Si vous approuvez cette répartition, il serait distribué, à partir du 1^{er} juin prochain, la somme de 15 fr. qui, ajoutée aux 12 fr. 50 mis en paiement le 31 décembre dernier, porterait à 27 fr. 50 le revenu de l'action pour l'exercice 1892 et les reports des exercices antérieurs s'élèveraient à 447.270 fr., dont 75.031 fr. 95 provenant de l'exercice 1890, 252.315 fr. 80 de l'exercice 1891, enfin 119.922 fr 25 de l'exercice 1892.

Le mandat de M. Charles Dollfus-Galline expire cette année. Vous aurez donc à pourvoir à sa réélection ou à son remplacement.

Vous aurez aussi à réélire ou à remplacer les commissaires, MM. Eugène Bloch et Maurice Démarest.

Lucien BORDET, président

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Assemblée générale ordinaire du 14 avril 1894
(*Le Messager de Paris*, 11 avril 1894)

RAPPORT DES COMMISSAIRES

.....
Les valeurs diverses sont descendues de 891.317 francs à 684.537 fr. 30, par suite de la vente de 138 actions de la Compagnie de Mokta, et d'un amortissement de 50 francs par action sur les titres de la Société viticole d'Amourah, qui se trouvent ainsi ramenés au prix de 200 fr. l'un ; les 124.100 francs nécessaires à cet amortissement ont été prélevés sur le compte provision pour amortissements et risques en cours.

Compagnie algérienne
(*Paris-Capital*, 2 mai 1894)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie algérienne a eu lieu le 14 avril.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1893 et fixé le dividende de cet exercice à 27 fr. 50 par action, payables 12 fr. 50 depuis le 31 décembre dernier et 15 fr. à partir du 1^{er} juin prochain.

M. [Charles] Roederer ²² a été nommé administrateur.

M. [Eugène-Gustave] Weyer a été réélu administrateur.

Les pouvoirs des commissaires, MM. [Eugène] Bloch et [Maurice] Démarest ont été renouvelés.

Toutes ces résolutions ont été votées à l'unanimité.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Assemblée générale ordinaire du 14 avril 1894
(*Le Journal des chemins de fer*, 5 mai 1894, p. 282-283)

Comme nous l'indiquions, il y a huit jours, les résultats de l'exercice 1893 soumis à cette assemblée ont été, en résumé, satisfaisants. La Compagnie a pu traverser une année difficile sans en être sérieusement affectée.

Ses opérations financières consistent principalement dans l'escompte du papier en France, en Algérie et en Tunisie. Or, ces opérations financières ont donné des résultats assez satisfaisants. Malheureusement, il n'en a pas été de même des affaires agricoles et, de ce chef, la société a éprouvé certains déboires.

²² Charles Roederer (1847-1908) : polytechnicien, ingénieur des ponts et chaussées, directeur du réseau algérien du PLM, puis du Chemin de fer de ceinture et de grande vitesse de Paris. Directeur général (1895) du Beyrouth-Damas-Hauran. Membre de la commission de vérification des comptes de la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz.

Néanmoins, la compagnie a pu réaliser, en 1893, comme bénéfices nets, 1.116.518 francs 15.

En 1892, les bénéfices nets n'avaient atteint que 1.045.950 fr. 25, parce que la société avait dû prélever 250.000 fr. pour créances douteuses, tandis que, en 1893, elle n'a eu à prélever pour le même objet que 150.000 fr.

Les bénéfices ont été répartis de la manière suivante :

1° 5 % pour la réserve statutaire, soit	55.825 90
2° Payement aux actionnaires de l'intérêt à 5 % du capital social, soit	750.000 00
Au conseil d'administration	31.069 20
À la caisse de prévoyance du personnel	31.069 20
Aux actionnaires à titre de dividende	75.000 00
Report à nouveau	173.552 85
Total	1.116.518 15

Par suite de cette répartition, il pourra être distribué à partir de 1^{er} juin prochain, la somme de 15 fr. qui, ajoutée aux 12 fr. 50 mis en paiement le 31 décembre dernier, élèvent à 27 fr. 50 le revenu de l'action pour l'exercice 1893.

De plus, la réserve statutaire se trouve portée à 19.483 fr. 61 et cette somme, jointe à la réserve extraordinaire, forme un ensemble de réserves de 2.216.960 fr. 57.

Enfin, le report des exercices antérieurs, c'est-à-dire l'accumulation des bénéfices non distribués, s'élève à 620.823 fr. 85. Il a été expliqué que, dans l'esprit du conseil, cette somme devait être conservée pour servir à compléter le dividende dans les mauvaises années, et former comme un fonds d'assurance garantissant dans une large mesure les actionnaires contre des mécomptes possibles.

On ne saurait trop approuver cette idée de sagesse et de prévoyance.

Un renseignement très intéressant a été fourni à l'assemblée sur les résultats de l'application de la loi de finances du 26 décembre 1892 qui a prescrit le remboursement anticipé des annuités dues par l'État à la Société générale algérienne. Au moment du vote de la loi, il y avait en circulation 117.438 obligations de 500 fr. 5 % et 63.696 obligations de 150 fr. 4 %. La répartition de la somme reçue de l'État, à laquelle la société a procédé, est pour ainsi dire terminée. Au 31 mars, en effet, il avait été présenté 115.863 obligations 4 % et 62.689 obligations 4 %. On sait, d'ailleurs, que la Compagnie a protesté contre la mesure édictée par l'État. Une instance est engagée devant le Conseil d'État. Elle suit son cours.

L'assemblée a approuvé les comptes et le dividende qui lui étaient soumis.

Le conseil d'administration avait, conformément aux statuts, pourvu à la vacance créée par le décès de M. Tarbé des Sablons, en appelant comme administrateur M. Charles Roederer, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ancien directeur des chemins de fer algériens Paris-Lyon-Méditerranée. L'assemblée a ratifié cette nomination.

M. Weyer, administrateur sortant, a été réélu.

Les commissaires, MM. Eugène Bloch et Maurice Démarest, ont été également réélus.

1894 : constitution de la [Société viticole d'Amourah](#)

CONSEIL D'ÉTAT
LE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ PAR L'ÉTAT DE SA DETTE À LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
ALGÉRIENNE
(*Le Journal des débats*, 6 décembre 1894)

Le Conseil d'État statuant au contentieux vient de commencer l'examen d'une affaire qui a donné lieu, à la fin de l'année 1893, à des discussions nombreuses devant la commission du budget et les Chambres. Il s'agissait du remboursement anticipé de la dette de 87 millions contractée en 1865 par l'État envers la Société générale algérienne.

Cette somme, destinée à l'exécution de grands travaux publics en Algérie, avait été avancée à l'État par la Société et devait, aux termes du contrat, lui être remboursée au moyen d'annuités Calculées au taux de 5,25 %.

Les annuités devaient être affectées comme gage spécial aux obligations que la Société a émises en 1866 et 1869, partie au-dessous et partie au-dessus du pair. Ces titres portaient la mention qu'ils étaient émis en représentation d'annuités de l'État.

Des 1890, la commission du budget de la Chambre s'était préoccupée de la question et avait recherché si l'État ne pourrait pas rembourser par anticipation sa dette, ce qui, étant donné l'abaissement du taux de l'intérêt, devait évidemment constituer une opération avantageuse. Malgré les protestations de la Société, le Parlement vota la loi du 26 décembre 1892, qui ordonna que la somme de 67.750.434 fr. représentant le capital restant dû au 10 octobre 1892 serait payée par anticipation. Le ministre des finances était autorisé à emprunter les sommes nécessaires à la Caisse des dépôts et consignations, à qui il les rembourserait au taux de 31/2 %.

La Société algérienne s'est alors pourvue devant le Conseil d'État. Elle s'est plainte de ce que l'État aurait rompu son contrat en substituant de sa seule autorité un remboursement en capital au paiement d'annuités qui avaient servi de base aux engagements de la Société à l'égard de ses obligataires. Elle ajoutait que la somme de 67 millions n'était même pas suffisante pour rembourser ses obligations au pair. Elle réclamait en conséquence des dommages-intérêts s'élevant à environ 10 millions, et d'autre part, le paiement d'une somme de 2 millions 1/2 formant, suivant elle, le solde du capital représentatif des annuités dues par l'État.

M. le commissaire du gouvernement Arrivière a conclu au rejet de la demande de dommages-intérêts. Mais, s'appuyant sur les travaux préparatoires de la loi et les déclarations des rapporteurs à la Chambre et au Sénat, il a estimé que l'intention du Parlement avait été d'admettre la Compagnie à discuter par les voies légales le montant de la dette de l'État et à se pourvoir pour en provoquer, s'il y avait lieu, la rectification. En conséquence, il a conclu à la révision du capital de remboursement.

Le Conseil d'État rendra ultérieurement son arrêt.

Dernières nouvelles du Conseil d'État
LE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DE LA DETTE DE L'ÉTAT À LA COMPAGNIE
ALGÉRIENNE
(*Le Journal des débats*, 7 décembre 1894)

Dans sa séance d'aujourd'hui, le Conseil d'État statuant au contentieux a rendu sa décision dans le procès de la Compagnie algérienne contre l'État. On sait que cette

Société a formé une double réclamation consistant dans une demande en 10 millions de dommages-intérêts à raison du remboursement anticipé de sa créance sur l'État, et dans une demande en révision du capital remboursé.

La Compagnie algérienne est déboutée de sa demande en dommages-intérêts. Mais elle obtient gain de cause sur le second point.

L'arrêt porte en effet, conformément aux conclusions de M. le commissaire du gouvernement Arrivière, que la Compagnie et le liquidateur de la Société générale algérienne sont renvoyés devant le ministre des finances pour être procédé à la fixation définitive du capital dû par l'État en y comprenant la somme nécessaire pour faire face à la charge résultant pour la Compagnie algérienne du remboursement anticipé des obligations restant en circulation au 10 octobre 1893, le capital avancé sur les deniers propres de la Société générale algérienne, et enfin les frais que la Compagnie algérienne justifiera avoir avancés pour les opérations du remboursement des obligations.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE (*Le Rentier*, 27 mai 1895)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à l'article 36 des statuts, nous venons vous rendre compte des opérations sociales durant l'exercice écoulé et vous présenter l'inventaire, le bilan et le compte de profits et pertes établis au 31 décembre 1894.

Avant d'aborder l'examen des comptes qui vous sont soumis, nous croyons devoir rappeler en quelques lignes les faits les plus saillants de la dernière campagne.

Comme vous le savez, Messieurs, la prospérité de l'Algérie et de la Tunisie dépend principalement de la production agricole.

En 1894, les rendements ont été assez abondants et les cultivateurs eussent vu leur situation s'améliorer sensiblement si l'existence d'un stock énorme de grains exotiques dans les ports de France n'avait, malgré les tarifs douaniers, provoqué un avilissement des prix comme il ne s'en est jamais produit. En Algérie, sur nos hauts plateaux, le blé s'est vendu 14 à 15 fr. et l'orge a difficilement trouvé preneur à 8 fr. le quintal. Ces prix, qu'il est permis de qualifier de dérisoires, ne laissent au producteur qu'une marge bénéficiaire à peu près nulle, et pour qu'il y ait profit, faut-il encore qu'avec un prix de revient très faible on obtienne néanmoins la quantité et la qualité.

Les procédés de culture européenne exigent des capitaux importants et les colons ne peuvent, qu'à de rares exceptions près, les appliquer ; aussi leur serait-il difficile de résister longtemps à l'état de choses actuel. Les indigènes arrivent à peu près à couvrir leur dépenses, mais c'est grâce au coût relativement bas de leurs main-d'œuvre.

Les viticulteurs ont été mieux partagés qu'en 1893 ; cependant, les prix ne sont pas encore rémunérateurs et la valeur des produits ne fait guère que compenser les frais d'exploitation.

En revanche, l'élevage et l'exportation du bétail ont donné d'excellents résultats qui forment l'heureuse contrepartie des mécomptes éprouvés en 1893.

Les éleveurs ont profité et de l'abondance des fourrages pour améliorer l'état de leurs troupeaux et de l'importance des demandes du marché français pour obtenir de bons prix.

L'Algérie pourrait produire une quantité de bétail bien supérieure à celle qu'elle donne actuellement, mais les abris pour la période hivernale font défaut et pendant la période estivale, l'eau est très rare, d'où une mortalité considérable.

Le gouvernement se préoccupe beaucoup de cet état de choses et si le problème de la conservation du bétail pouvait être résolu, il n'est pas douteux que l'élevage deviendrait une source de bénéfices importants pour les colons comme pour les indigènes.

En résumé, la situation agricole est restée stationnaire en 1894 ; il est à souhaiter qu'elle s'améliore cette année.

À d'autres points de vue, il est permis d'envisager l'avenir avec confiance.

Depuis longtemps déjà, d'éminents géologues avaient signalé l'existence du phosphate de chaux en Algérie et en Tunisie. La construction d'une voie ferrée aboutissant à Tébessa a rendu possible l'exploitation d'importants gisements reconnus aux environs de cette ville et, dès aujourd'hui, l'on espère que sur d'autres points, de nouveaux gisements deviendront exploitables.

Si ces prévisions se réalisent, l'Algérie et la Tunisie verront s'ouvrir devant elles une ère de prospérité reposant sur des bases d'autant plus sérieuses que l'emploi des phosphates tend à se généraliser beaucoup. Nous suivrons ces affaires et nous serons peut-être amenés à nous y intéresser dans une certaine mesure.

En tout cas, elles donneront lieu à des transactions et à un mouvement dont le commerce et les banques ressentiront les effets.

Disons en passant que nous avons entrepris des recherches sur nos terrains, mais qu'elles n'ont pas, jusqu'à présent, donné de résultats suffisants pour motiver une mise en exploitation.

*
* *

Si, de ces considérations générales, nous passons, Messieurs, à l'examen des opérations sociales, nous sommes heureux de constater que, malgré les charges inhérentes à la liquidation de la Compagnie d'Amourah, dont nous vous entretiendrons plus loin et que des circonstances particulières ont rendue inévitable, l'exercice 1894 a été favorable à notre Compagnie.

Nous devons tout d'abord vous faire connaître le résultat de l'instance engagée au sujet du remboursement anticipé des annuités dues par l'État à la Société générale algérienne.

Nous vous avions indiqué, il y a deux ans, l'origine et l'objet de cette instance motivée par les décisions que le ministre des finances avait prises le 3 février et le 13 mars 1893 et par lesquelles il repoussait les réclamations que, de concert avec notre coliquidateur, M. Tourangin, nous lui avions adressées.

Notre recours a été accueilli par le Conseil d'État, qui, dans sa séance du 7 décembre 1894, a rendu un arrêt dont nous transcrivons la partie la plus intéressante :

« Les décisions du ministre des finances en dates des 3 février et 13 mars 1893 sont annulées.

« Les requérants sont renvoyés devant le ministre des finances pour être procédé à la fixation définitive du capital dû par l'État en y comprenant : 1° la somme nécessaire pour faire face à la charge résultant pour la Compagnie algérienne du remboursement anticipé des obligations restant en circulation au 1^{er} octobre 1892 ; 2° le capital avancé sur les deniers propres de la Société générale algérienne ; 3° les frais que la Compagnie algérienne justifiera avoir avancés pour les opérations du remboursement des obligations.

Les sommes qui seront reconnues dues par l'État en capital en sus des 67.750,434 fr. déjà payés, porteront intérêts à partir du 24 février 1893 et les intérêts seront capitalisés pour produire eux-mêmes intérêts à partir du 9 novembre 1894.

Le surplus des conclusions de la requête et les conclusions des intervenants tendant à d'autres fins qu'à celles de la requête qui sont accueillies par la présente décision, sont rejetés.

L'État est condamné aux dépens. »

Nous sommes en ce moment devant le ministre des finances pour l'exécution de cet arrêt.

Au mois de mars, nous avons eu le regret de perdre notre coliquidateur, M. Tourangin, et, en vue de pourvoir à son remplacement, nous avons provoqué, pour aujourd'hui même, la réunion d'une assemblée des actionnaires de la Société générale algérienne.

Nos opérations habituelles de banque et d'escompte ont donné des résultats satisfaisants se traduisant par une plus-value sensible dans les bénéfices. Nous continuons à étendre le champ de notre action en Tunisie et nous avons fondé une agence à Sfax.

Nos opérations agricoles ont, de leur côté, fourni un contingent bénéficiaire plus élevé que l'année dernière. Nous n'avons qu'à nous féliciter des mesures prises pour venir en aide à nos fermiers ; nous leur avons consenti des prêts de semence et des prêts pour la moisson à un taux modéré auquel ils n'étaient pas habitués. Toutes les avances faites pour la moisson étaient remboursées à la date du 31 décembre dernier et, du chef des prêts de semence, il ne restait dû que quelques centaines de francs. Inutile de dire qu'après cette expérience, nous persisterons dans la voie où nous sommes engagés. La culture indigène en tant que céréales peut seule résister actuellement à la concurrence étrangère ; c'est un devoir impérieux de l'encourager et de la développer.

Nous passons maintenant, Messieurs, à l'examen du bilan que vous avez sous les yeux.

Caisse et banques 1.612.237 16

Espèces dans les caisses de la Compagnie : 1.127.592 02

Dépôts dans les banques : 484.645 14

Total : 1.612.237 16

Effets en portefeuille 27.472.312 02

Le solde de ce compte au 31 décembre 1893 était de 25.893.759 fr. 80 ; Il y a donc une augmentation de 1.578.552 fr. 22.

Valeurs diverses 238.432 65

1.612.237 16

27.472.312 02

238.432 65

Ce solde est représenté par 200 actions de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, inventoriées à 700 fr. ci : 140.000 00.

40 actions de la Compagnie de Biskra et de l'Oued R'hir à 500fr.,ci : 20.000 00

Divers 78.432 65

Total : 238.432 65

Vous constatez que nous avons entièrement amorti les actions de la Compagnie viticole d'Amourah.

Nous vous disions, lors de notre dernière assemblée, que nous nous préoccupions des difficultés que l'avilissement du prix des vins créait à cette Compagnie, et que nous prendrions, s'il y avait lieu, les mesures qui nous paraîtraient de nature à sauvegarder nos intérêts. La liquidation de la Compagnie d'Amourah a été prononcée et c'est pourquoi nous avons dû cesser de laisser figurer les actions parmi nos valeurs actives.

D'autre part, nous sommes créanciers de la Compagnie d'Amourah et les liquidateurs, à ce dûment autorisés, vont nous faire une cession complète de l'actif en paiement de notre créance.

Cette créance s'élevait, au 31 décembre, à 1.119.000 fr. ; les sommes à recouvrer un à retirer de la vente des vins et eaux-de-vie la réduiront de 400.000 fr. environ ; pour le surplus, nous recevrons en toute propriété le domaine, les plantations, les constructions, le matériel le cheptel et l'entrepôt de Bercy.

Prêts hypothécaires et sur anéantissements 4.766 315 62

Savoir :

Prêts hypothécaires : 4.369.740 39

Prêts sur anéantissements : 406.575 23

Total : 4.766.315 62

Le revenu des immeubles de la Société de Dar-El-Bey est resté stationnaire.

Comptes courants et correspondants 4.135.650 33

Ce solde comprend à la fois les avances de fonds consenties en compte courant à notre clientèle et le montant de nos remises d'effets à encaisser faites à nos correspondants de France, de l'Algérie et de l'étranger.

Avances à l'État 102.730 16

Ce compte sera réglé lors de l'exécution de l'arrêt du Conseil d'État.

Immeubles urbains et magasins généraux 1.885 490 07

Quelques réalisations qui ont été effectuées au cours de l'exercice. Les immeubles que nous cherchons à vendre sont compris dans ce chiffre pour 318.944 fr. 57, les autres sont nos hôtels d'Alger, Bône, Sétif et Tunis, nos docks de Blidah et de Sétif ; ils entrent dans le solde ci-dessus pour 1.566.545 fr. 50.

Immeubles ruraux (bâtiments, plantations et exploitations) 1 041 570 93

Malgré l'importance des amortissements déjà opérés sur le coût des bâtiments ruraux, nous avons consacré cette année une somme de 10.000 fr. au même objet et, bien entendu, toutes les dépenses d'entretien ont été, comme d'habitude, soldées par des prélèvements sur les profils et pertes.

Nous n'avons pas fait de plantations nouvelles en 1894 et nous avons vendu 4.558 eucalyptus au prix net de 11.235 fr. 25. Cette somme a été appliquée à l'amortissement du compte des plantations qui, par suite des réductions du même ordre dont il a bénéficié déjà, ne s'élève plus qu'à 77.087 fr.

La récolte de vin d'Aïn-Régada a donné 1.307 hectolitres de vin rouge, chiffre inférieur à la moyenne ; un orage de grêle a, en effet, causé de sérieux dégâts dans le vignoble. Néanmoins, la qualité est bonne.

En ce qui concerne nos essais de culture directe, les résultats ont été influencés par le bas prix de l'orge et du blé et nous nous estimons heureux d'avoir couvert nos frais.

L'exploitation horticole du jardin du Hamma s'est poursuivie dans des conditions normales ; le rendement est à peu de chose près identique à celui de l'année dernière.

Soldes de prix de ventes dus par acquéreurs de terres 813.111 53

Ce solde nous est, vous le savez, garanti par nos priviléges de vendeurs.

Terrains 6.182.282 91

Ce solde comprend :

1° Les propriétés rurales : 4.070.851 28

2° La participation des terrains de Mustapha : 2.049.290 89

3° Deux terrains à Oran et Sétif : 62.140 74

Soit au total : 6.182.282 91

Le compte des propriétés rurales qui, au 31 décembre 1893, était de 4.263.776

à la suite de ventes assez importantes réalisées au cours de l'exercice.

L'ensemble de nos propriétés rurales représentait au 31 décembre 1893 une superficie de Hectares 85.202

En 1884, nous avons vendu : 1.490

Nous avons reçu par voie d'échange : 96

Les ventes représentent une superficie nette de 1.394

Il reste donc au 31 décembre 1894 83.808

sur lesquels, à cette date, 76.274 hectares étaient loués.

Le compte de la participation des terrains de Mustapha a, comme d'habitude, été débité des intérêts à 5 %, soit 101.813 fr. 90, mais il a, par contre, été crédité de 162.436 fr. 32, montant net des encaissements opérés dans l'année ; le solde a donc été ramené à 2 millions 49.290 fr. 89. En déduisant de cette somme celle de 763.691 fr. 23 due par les acquéreurs sur les prix de vente payables par annuités, on obtient un solde de 1.285.599 fr. 66 que nous considérons comme parfaitement garanti par la valeur des terrains.

Les ventes ont atteint cette année 142.378 fr. 40, chiffre légèrement supérieur à celui de l'année dernière.

Divers 1.003.579 81

Ce solde représente, à concurrence de 767.963 fr. 71, des opérations spéciales et transitoires ne trouvant pas leur place dans les autres chapitres du bilan et, à concurrence de 235.616 fr. 10, les créances d'ordre contentieux dont les soldes, amortissements déduits, sont considérés comme recouvrables.

Pour terminer cet exposé, il nous reste à vous indiquer les écritures passées au compte provision pour amortissements et risques en cours.

Le solde de ce compte était, au 31 décembre 1893, de 1 million 82.612 fr. 20.

Il a été porté au crédit :

354.633 71 prélevés sur les profits et pertes de l'exercice ;

148.261 00 provenant de diverses disponibilités ou rentrées imprévues sur des affaires contentieuses;

120.128 81 provenant des bénéfices encaissés sur terrains vendus.

Par contre, il a été prélevé :

Pour amortissement intégral des actions de la Compagnie d'Amourah 496.399
00

Pour amortissement de créances contentieuses 146.464 91

de telle sorte qu'en fin d'exercice, le compte reste créditeur de 1 million 62.751 fr.
81.

Résumé et propositions.

L'inventaire de l'exercice 1896 donne comme bénéfices nets un chiffre de 1.161.275 fr. 10.

Conformément à l'article 43 des statuts, nous vous proposons la répartition suivante de cette somme de 1.161.275 fr.

1° 5 % pour la réserve statutaire, soit 58.063 75

2° Payement aux actionnaires de l'intérêt à 5 % du capital, soit 750.000 00

Le solde de 353.211 fr. 35 serait réparti comme suit :

10 % au conseil d'administration 35.321 15

10 % à la caisse de prévoyance du personnel 35.321 15

Aux actionnaires à titre de dividende 150.000 00

Il resterait une somme de 132.569 05

qui serait ajoutée aux report des exercices antérieurs.

Total égal 1.161.275 10

Si vous approuvez cette répartition, il serait distribué à partir du 1^{er} juin prochain la somme de 17 fr. 50 qui, ajoutée aux 12 fr. 50 mis en payement le 31 décembre dernier porterait à 30 fr. le revenu de l'action pour l'exercice 1894.

De plus, la réserve statutaire sera portée à 777.907 fr. 36 et cette somme jointe à la réserve extraordinaire, formera un ensemble de réserves de 2.275.024 fr. 32, indépendamment des 1.062.751 fr. 81, montant de la provision pour amortissements et risques en cours.

Enfin, le report des exercices antérieurs, c'est-à-dire l'accumulation des bénéfices non distribués, s'élèverait à 735.392 fr. 90.

En vertu de l'article 36 des statuts, vous avez à procéder à la réélection ou au remplacement des administrateurs sortants.

MM. Bordet et Mirabaud arrivent cette année au terme de leur mandat ; le conseil vous propose leur réélection.

Vous aurez aussi à réélire ou à remplacer les commissaires MM. Eugène Bloch et Maurice Démarest.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Assemblée générale ordinaire du 28 mars 1896
(*Le Messager de Paris*, 30 mars 1896)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à l'article 36 des statuts, nous venons vous rendre compte des opérations sociales durant l'exercice écoulé, et vous présenter l'inventaire, le bilan et le compte de profits et pertes, établis au 31 décembre 1895.

Nos précédents rapports vous ayant renseignés sur l'important litige dont la compagnie, en qualité de liquidateur de la Société générale algérienne, poursuivait le règlement depuis quelques années, il serait superflu de refaire devant vous l'historique de faits bien connus, mais nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer aujourd'hui que cette affaire se termine dans des conditions très honorables pour la compagnie.

L'instance engagée au sujet du remboursement anticipé des annuités dues par l'État à la Société générale algérienne avait abouti, vous vous le rappelez, à un arrêt rendu le 7 décembre 1894 par le Conseil d'État et dont nous vous avons fait connaître le dispositif lors de notre dernière réunion.

À ce moment, nous poursuivions déjà devant M. le ministre des finances l'exécution de l'arrêt prononcé à notre profit.

Le 12 septembre dernier, M. le ministre, après avoir fait procéder par l'inspection des finances à la vérification des livres et pièces comptables de la Société générale algérienne, nous faisait connaître sa décision, qui devait toutefois être consacrée par un vote du Parlement ouvrant les crédits nécessaires.

Saisie de la question, la commission du budget présenta à la Chambre un rapport ainsi conçu :

« La loi du 26 décembre 1892, en vue de convertir les annuités dues à la Compagnie algérienne, en a ordonné le remboursement anticipé au moyen d'une avance de 67.759.434 fr., consentie par la Caisse des dépôts et consignations.

Ce chiffre fut contesté par la compagnie.

Dans un arrêt du 7 décembre 1894, le Conseil d'État a fixé les bases de la liquidation de cette créance, en mettant à la charge de l'État les frais du remboursement par anticipation, le remboursement de toutes les sommes dues aux obligataires et de la

créance de la compagnie, et le ministre des finances a arrêté, en conséquence, à 2.405.101 fr. 61, la somme encore due par l'État en principal et intérêts échus et à échoir jusqu'au 31 décembre prochain.

La Compagnie algérienne n'a accepté cette somme que sous toutes réserves.

Néanmoins, l'État paraît avoir intérêt à s'en libérer le plus tôt possible pour arrêter le cours des intérêts, bien que ce paiement ne constitue pas un règlement pour solde de tout compte. »

Des déclarations analogues furent faites par la commission des finances du Sénat ; le 28 décembre, la loi était votée et le 2 janvier, le Trésor effectuait son versement.

Toutes nos dispositions avaient été prises d'avance, et-nous pouvions, le même jour, mettre en distribution, indépendamment des intérêts, une somme de 25 francs par obligation 5 % et de 10 fr. par obligation 4 %, représentant avec les acomptes déjà versés, 500 fr. et 150 fr. par titre, c'est-à-dire le pair. À l'heure où nous parlons, 116.802 obligations 5 % sur 117.438 et 63.563 obligations 4 % sur 63.696, ont reçu le montant de la première répartition. La deuxième répartition, pour solde, a déjà été faite sur 77.815 obligations 5 % et sur 50.110 obligations 4 %.

Dans notre rapport du 14 avril 1894, nous vous disions que quelques obligataires avaient cru devoir contester la répartition qui leur était offerte et avaient assigné la Société générale algérienne et la Compagnie algérienne en résolution du contrat, sans préjudice de dommages-intérêts.

Par un jugement en date du 11 août 1894, le tribunal de commerce de la Seine avait, sur notre demande, décidé de surseoir, jusqu'à ce que le Conseil d'État eût rendu son arrêt sur les réclamations portées devant sa juridiction.

Cette décision étant intervenue, l'instance commerciale a été reprise et, à la date du 11 novembre dernier, le tribunal a rendu un jugement dont nous croyons devoir mettre les principaux considérant sous vos yeux :

« Attendu que cet ensemble de constatations démontre que la Société générale algérienne, substituée par la Compagnie algérienne, son liquidateur n'a jamais été que mandataire du Trésor et des obligataires ; qu'à ce titre, elle n'a pas pris charge du remboursement des obligations sur son actif social ; qu'elle n'avait point d'autre devoir à l'égard des obligataires que d'effectuer l'amortissement des titres, à l'aide des deniers du Trésor public passant par son guichet et sous sa seule responsabilité de mandataire répartiteur ; que sa qualité d'intermédiaire lui a été d'ailleurs reconnue par le commissaire du gouvernement lors du débat devant le Conseil d'État rappelé plus haut ; que, dans ces conditions, elle n'est tenue que des fautes commises dans l'exercice de son mandat ; que non seulement aucune faute ne lui est imputée, mais qu'il est au contraire établi que la Compagnie Algérienne a fait toutes les diligences que comportait la situation ; qu'elle n'a cessé de défendre les intérêts des obligataires contre les prétentions de l'État devant les commissions du budget, à la Chambre des Députés, devant le ministre des finances statuant au contentieux comme juridiction du premier degré, devant le Conseil d'État en appel ; qu'enfin elle n'a été dans l'impossibilité de remplir son mandat que le jour où le Trésor public, en vertu de l'autorité souveraine que lui donnait une loi votée par le Parlement, lui a versé d'un bloc, en les escomptant, les annuités restant à courir.

Attendu qu'elle n'est point responsable d'une mesure devant laquelle elle était impuissante, qu'elle ne pouvait empêcher ni prévoir ; qu'elle n'est point tenue d'accepter les charges d'une résiliation de conventions à laquelle elle est restée étrangère et qu'elle a dû subir ; que le tribunal est, par suite, amené à décider que les obligataires de la Société générale algérienne, demandeurs au procès, doivent supporter les conséquences inhérentes aux titres qu'ils ont achetés en acceptant en fait l'État comme seul débiteur, en ne faisant confiance qu'à lui seul avec tous les risques

éventuels que cette acceptation entraînait, et qu'ils ne sont point fondés à imposer à la Compagnie algérienne dès qualité la responsabilité de la rupture des conventions sous l'empire desquelles ils ont traité ; que leur demandes à toutes fins qu'elle comporte doit être rejetée en déclarant sans objet, en raison du rejet de la demande principale, la demande en garantie formée par la Compagnie algérienne contre l'État. »

Finalement, le jugement déclare les demandeurs mal fondés, les déboute et les condamne aux dépens.

Nous avions, vous le voyez, appelé l'État en garantie ; cette demande a été déclarée sans objet, puisque notre responsabilité était entièrement dégagée. Ce jugement a été frappé d'appel, mais cette instance ne nous touche que pour la forme puisque, quoi qu'il advienne, nous sommes absolument couverts par l'arrêt du Conseil d'État.

En résumé, bien que la liquidation doive naturellement se poursuivre durant une période d'années plus ou moins longue, nous sommes fondés à considérer comme close l'ère des difficultés contre lesquelles nous avons dû lutter depuis plus de quatre ans et dont nous avons heureusement triomphé.

Nous allons maintenant, messieurs, vous signaler les faits les plus intéressants de l'année.

La culture des céréales et l'élevage du, bétail, ces deux principaux facteurs de la prospérité de l'Algérie, ont, en 1895, donné des résultats passables, médiocres même sur certains points.

En revanche, la viticulture a été favorisée et par les rendements et par le cours des vins ; un relèvement inespéré s'est produit et, dès le mois de décembre, presque toutes les caves étaient vendues à des prix avantageux.

Nos comptoirs de la province de Constantine où les exploitations viticoles sont relativement rares, n'ont pu que difficilement maintenir le niveau de leur production, tandis que dans les provinces d'Alger et d'Oran comme en Tunisie, l'activité commerciale a été grande.

En somme et envisagées dans leur ensemble, nos affaires de banque et d'escompte ont encore pris de l'extension ; les- comptes des effets en portefeuille et des dépôts en compte courant ainsi que le montant des effets en circulation avec l'endos de la compagnie en font foi.

Le résultat de nos opérations agricoles n'a pas justifié les espérances qu'il était permis de concevoir lors de notre dernière réunion. En effet, nos terres ont été ravagées le 7 juin par un épouvantable orage de grêle d'une intensité et d'une étendue peu communes, puisque toute la région comprise entre Sétif et la frontière tunisienne a été atteinte. Si ce malheureux événement ne s'était pas produit, nous eussions eu le plaisir d'enregistrer des résultats tout différents. Nos fermiers ont subi des pertes sensibles et malgré le courage et la vitalité dont ils font preuve, ils n'ont pu payer la totalité des fermages. Si leur bonne volonté est manifeste, notre bienveillance leur est acquise. Se sentant soutenus, sachant que nous voulons améliorer leur situation, ils s'imposent des sacrifices pour obtenir le renouvellement de leurs baux.

Mais à notre grand regret, ils restent encore pour la plupart rebelles aux enseignements que nous leur donnons et ne modifient que peu ou pas leurs procédés de culture. Néanmoins, nous ne désespérons pas de les amener à s'affranchir de leur routine et à marcher dans la voie ou nous les poussons.

Nos exploitations directes de la province de Constantine, atteints comme les autres, ne nous ont donné que de médiocres produits, mais dans la province d'Alger, l'exploitation viticole d'Amourah, dont nous avons dû nous charger, à des conditions que nous indiquerons plus loin, a fourni de bons résultats.

En résumé, et grâce à la diversité de nos entreprises, grâce aussi au concours dévoué de notre personnel, nos bénéfices sont en progression.

Nous passons, messieurs, à l'examen du bilan que vous avez sous les yeux :

Caisses et banques 4.026.012 98

Espèces dans les caisses de la compagnie : 1.047.880 02

Dépôts dans les banques : 2.978.132 96

Total : 4.026.012 98

Effets en portefeuille 32.148.184 15

Le solde de ce compte au 31 décembre 1894 était de 27.472.312 francs 02 ; il y a donc une augmentation de 4.675.875 fr. 13.

Valeurs diverses 192.949 30

Ce solde est représenté par 200 actions de la Compagnie de Mokta-El-Hadid, inventoriées à 700fr., ci : 140.000 00

40 actions de la Compagnie de Biskra et de l'Oued R'hir à 500 fr., ci : 20.000 00

4 parts de la Société en participation pour l'étude des Gisements de phosphates de Gafsa (Tunisie) à 5.000 fr., ci : 20.000 00

60 actions de la Société de recherches de charbonnages et autres mines en Algérie à 100 fr., ci : 6.000 00

Divers : 6.949 30

Total : 192.949 30

Prêts hypothécaires et sur nantissements 4.964.795 10

Savoir :

Prêts hypothécaires : 4.283.715 89

Prêts sur nantissements : 681.080 30

Total : 4.964.796 19

La situation de la Société de Dar-El-Bey est stationnaire avec toutefois une légère tendance favorable. Cette société est en instance auprès du Crédit foncier à l'effet de contracter un prêt destiné à nous rembourser, par subrogation, une partie importante de nos avances.

Comptes courants et correspondants 4.018.932 61

Nous ne pouvons que vous confirmer nos précédentes indications au sujet de ce compte qui comprend d'une part des avances de fonds consenties en compte courant à notre clientèle et de l'autre le montant des remises d'effets à encaisser, faites à nos correspondants de France, d'Algérie et de l'étranger.

Immeubles urbains et Magasins Généraux 1.831.294 42

Dans ce solde, nos hôtels d'Alger, Bône, Sétif et Tunis, nos docks de Blidah et de Sétif entrent toujours pour 1.566.545 50 et les immeubles que nous cherchons à réaliser pour 264.748 fr. 92. Cette dernière catégorie s'élevait l'année dernière à 318.941 fr. 57 ; les réalisations représentent donc 51.195 fr. 65.

Immeubles ruraux (bâtiments, plantations et exploitations) 1.779.843 32

Au 31 décembre 1894, ce compte ne s'élevait qu'à 1.041,570 fr. 93, il y a donc, d'une année sur l'autre, une augmentation d'ensemble 738.272 francs 39.

À part quelques mouvements sans importance dans les divers éléments constituant ce compte, l'augmentation provient de la reprise par notre compagnie du domaine d'Amourah et de l'entrepôt de Bercy, reprise qui, nous vous en avions prévenu lors de notre dernière assemblée, devait être la conséquence du règlement de nos comptes avec la Compagnie viticole d'Amourah.

Nous sommes entrés en possession du domaine le 1^{er} juillet.

Nous avons récolté 23.500 hectolitres de vin que nous avons vendus en gros et dont le produit sera, tous frais déduits, d'environ 300.000 fr., que nous encaisserons dans le courant de l'année 1896, au fur et à mesure des livraisons. Comme les frais d'exploitation antérieurs à la date de notre entrée en possession ont été à la charge de

la Compagnie d'Amourah, et que les frais faits par nous pendant le deuxième semestre de 1895 ne se sont élevés qu'à 110.003 fr., il nous restera un excédent d'environ 190.000 fr.

Pour l'exercice 1896, nous avons confié la régie intéressée du domaine à l'ancien directeur de l'exploitation qui, aux termes du contrat intervenu entre nous, doit participer non seulement aux bénéfices mais aussi aux pertes dans une proportion déterminée. Le traité n'est fait que pour un an, et nous aurons le droit de ne pas le renouveler si la vente de la récolte ne suffit pas à couvrir les frais d'exploitation et à payer à la Compagnie algérienne une prestation de 25.000 fr.

Tel est le nouveau mode d'exploitation que nous avons adopté et qui donnera, nous l'espérons, de bons résultats.

Dans nos écritures, le domaine d'Amourah figure pour une somme de 697.399 fr. 51, prix auquel nous avons acquis le terrain, les constructions, le matériel et le mobilier. Il y aura encore quelques dépenses non réglées à passer à ce compte, mais elles ne dépasseront pas une trentaine de mille francs.

En ce qui concerne l'entrepôt de Bercy, nous l'avons revendu de suite, mais en accordant un délai assez long à l'acquéreur pour se libérer.

Sur notre grand massif d'Aïn-Regada, nous poursuivons l'exécution du programme que nous nous sommes tracé. Nous continuons à exercer une action à la fois énergique et bienveillante sur nos fermiers afin de les amener à améliorer leurs procédés de culture. Nous les aidons aussi à surmonter les difficultés que leur créent les médiocres rendements des dernières années et l'avilissement du prix des céréales. Dans ces régions, les indigènes seuls peuvent encore obtenir des produits à un prix de revient assez faible pour compenser cet avilissement et tant qu'un relèvement durable ne se sera pas manifesté, il ne faut pas songer à substituer à la main-d'œuvre arabe la main-d'œuvre européenne de beaucoup plus chère.

À titre d'expérience, nous cultivons nous-mêmes une superficie importante. Grâce à l'économie qui a présidé à cette exploitation, grâce aussi à l'appoint fourni par la vente du bétail nous avons couvert et un peu au-delà le chiffre de nos dépenses malgré les dégâts énormes causés par l'orage du 7 juin. Afin d'agir sur l'esprit de nos fermiers, nous employons des instruments agricoles du même type que les leurs, mais en les perfectionnant. Nous avons transformé la charrue arabe en remplaçant tous les organes en bois par des organes en fer ; cet instrument coûte peu et fait un bien meilleur travail ; nous avons employé des herses légères auxquelles l'attelage arabe suffit, le résultat a été excellent et si notre exemple est suivi, si les indigènes se décident à herser leurs labours, ce qu'ils n'ont jamais fait, ce sera un réel progrès.

Notre vignoble d'Aïn Regada a produit 1.243 hectolitres de vin. Si la quantité est faible, la qualité est bonne et les prix de vente sont rémunérateurs.

Nous entreprenons actuellement la mise en valeur d'un certain nombre de chênes-liège et d'oliviers, mais ce sont là des opérations de longue haleine dont les résultats ne seront appréciables que dans quelques années.

Enfin, nous continuons à exploiter nos plantations d'eucalyptus et le produit des ventes est affecté à l'amortissement du compte des plantations.

L'exploitation horticole du Jardin du Hamma a été entravée par les rigueurs de la température en janvier 1895 ; nous avons subi des pertes fort sensibles et nous avons dû compenser par un prélèvement de 16.555 fr. 60 c. sur nos profits et pertes l'insuffisance des recettes.

Soldes de prix de ventes dus par acquéreurs de terres 899.566 07

Ces soldes sont garantis par nos priviléges de vendeurs.

Terrains 6.056.804 81

Ce solde comprend :

1° Les propriétés rurales : 4.019.052 06

2° La participation des terrains de Mustapha : 1.975.612 01

3° Deux terrains à Oran et Sétif 62.140 74.

Soit au total : 6.056.804 81

Le compte des propriétés rurales qui, au 31 décembre 1891, était de 4.070.851

28

est descendu à 4.019.05206

à la suite des ventes réalisées au cours de l'exercice.

L'ensemble de nos propriétés rurales représentait, au 31 décembre 1894, une superficie de 83.808 hectares

En 1895, nous avons vendu 540 hectares

Il reste donc, au 31 décembre 1895 83.268 hectares.

sur lesquels, à cette date, 76.021 hectares étaient loués.

Les ventes de terrains à Mustapha ont atteint, en 1895, 160.289 fr. 99, chiffre supérieur à celui de l'année précédente.

Le compte de la participation de ces terrains a, comme d'habitude, été débité des intérêts à 5 %, soit 98.466 fr. 65 ; mais il a, par contre, été crédité de 172.145 fr. 53, montant net des encaissements opérés dans l'année ; le solde a donc été ramené à 1.975.612 fr. 01. En déduisant de cette somme celle de 767.243 fr. 07 due par les acquéreurs sur les prix de vente payables par annuités, on obtient un solde de 1.208.368 fr. 94 qui est garanti par la valeur des terrains.

Divers 1.115.443 35

Par nos précédents rapports, vous connaissez les éléments dont se compose ce chapitre. Des opérations, de caractère transitoire, qui ne pourraient être classées dans d'autres postes, y sont comprises pour 898.133 94. Les créances d'ordre contentieux dont les soldes, amortissements déduits, sont considérés comme secourables, y figurent pour 217.309 fr. 41.

Pour terminer cet exposé, il nous reste à vous indiquer les écritures passées au compte provision pour risques en cours et amortissements divers.

Le solde de ce compte était, au 31 décembre 1894, de 1.062.751 fr. 81.

Il a été porté au crédit : 200.000 00 prélevés sur les profits et pertes de l'exercice;

36.753 51 provenant de rentrées imprévues sur des affaires contentieuses ;

30.119 63 provenant des bénéfices encaissés sur terrains vendus.

Par contre, il a été prélevé pour divers amortissements une somme de 169.039 fr. 83, de telle sorte qu'en fin d'exercice, le compte reste créditeur de 1.160.585 fr. 07.

Résumé et propositions

L'inventaire de l'exercice 1894 donne comme bénéfices nets un chiffre de 1.212.622 fr. 80.

Conformément à l'article 43 des statuts, nous vous proposons la répartition suivante de cette somme

1° 5 % pour la réserve statutaire 60.631 14

2° Paiement aux actionnaires de l'intérêt à 5 % du capital 750.000 00

Le solde de 401.991 fr. 66 serait réparti comme suit :

10 % au conseil d'administration 40.199 16

10 % à la caisse de prévoyance du personnel 40.199 16

Aux actionnaires, à titre de dividende 180.000 00

À la réserve extraordinaire 2.883 04

Il resterait une somme de 138.710 30

qui serait ajoutée au report des exercices antérieurs.

Total égal 1.212.622 80

Si vous approuvez cette répartition, il serait distribué à partir du 1^{er} juin prochain la somme de 18 fr. 50 qui, ajoutée aux 12 fr. 50 mis en paiement le 31 décembre dernier porterait à 31 fr. le revenu de l'action pour l'exercice 1895.

De plus, la réserve statutaire sera portée à 838.538 fr. 50 et cette somme, jointe à la réserve extraordinaire portée à 1.500.000 fr., formera un ensemble de réserves de 2.338.538 fr. 50. D'autre part, le montant de la provision pour amortissements et risques en cours, s'élève à 1.160.585 francs 07.

Enfin, le report des exercices antérieurs, des bénéfices non distribués s'élèverait à 892.103 fr. 20.

En vertu de l'article 36 des statuts, vous avez à procéder à la réélection ou au remplacement des administrateurs.

MM. Barrot et Lesueur arrivent cette année au terme de leur mandat ; le conseil vous propose leur réélection.

Vous aurez aussi à réélire ou à remplacer les commissaires, MM. Eugène Bloch et Maurice Démarest.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 mars 1896)
(*Gazette nationale*, 6 avril 1896)

L'assemblée annuelle des actionnaires a eu lieu le 28 mars. Les comptes de l'exercice 1895 ont été approuvés et le dividende a été fixé à 31 fr. par action, payables 12 fr. 50 depuis décembre dernier et 18 fr. 50 à partir du 1^{er} décembre prochain.

MM. Barrot et Lesueur, administrateurs sortants, ont été réélus.

Les pouvoirs des commissaires, MM. Block et Maurice Démarest, ont été renouvelés.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Paris-Capital*, 14 avril 1897)

Les comptes de l'exercice 1896 ont été approuvés par l'assemblée générale du 3 avril et le dividende fixé à 32 fr. par action, payables 12,50 depuis le 31 décembre dernier et 10,50 à partir du 1^{er} juin prochain.

MM. [Pol] Fabry, [Théodore] Morin et [Jacques] Siegfried, administrateurs sortants, ont été réélus, ainsi que les commissaires, MM. [Eugène] Bloch et [Maurice] Démarest.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 mai 1897)

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie algérienne a eu lieu le 3 avril dernier.

La Compagnie a eu à lutter cette année contre des difficultés spéciales que l'habileté et la prévoyance de son administration étaient impuissantes à conjurer, mais dont, cependant, elle a atténué les effets. Elle les a amoindries dans des mesures telles que, malgré une invasion des sauterelles dans la province d'Oran, malgré une sécheresse dont on n'avait pas vu d'exemple depuis 1867, l'inventaire de l'exercice 1896 donne comme :

bénéfices nets le chiffre de fr.	1.257.568 85	
tandis que pour l'exercice précédent, ils n'étaient que de		1.212.622 80
Soit une augmentation de	44.946 05	

Ce sont des résultats dont le rapport soumis à l'assemblée des actionnaires se félicite, à bon droit, surtout si l'on se reporte aux circonstances exceptionnellement défavorables, malgré lesquelles ils ont été obtenus.

Il a fallu que les opérations financières de la Compagnie fassent cette année contrepoids aux moins-values des exploitations agricoles. Le rapport donne sur les unes et sur les autres divers renseignements dont nous extrayons la substance, et dont les chiffres constituent les éléments du bilan.

À l'actif

figurent dans les caisses et banques fr.	2.164.553 51
Effets en portefeuille	33.672.809 69
Sur ce chapitre, il y a une augmentation de	1.524.622 54
Puisqu'en 1895, il ne figurait que pour	32.148.187 15

Valeurs diverses

Elles se chiffrent par	183.161 90
se décomposent ainsi :	
200 actions Mokta-El-Hadid	140.000 00
40 actions Oued-Khir	20.000 00
3 parts de la Société d'études des gisements de phosphates de Gafsa	15.000 00
Divers	8.161 90
Total égal	<u>183.161 90</u>

Les 60 actions de 100 francs de la Société de recherches de charbonnage en Algérie que possérait la Compagnie ont été amorties. Ces recherches n'ont pas donné les résultats désirés. La Compagnie a cédé une de ses parts de la société formée pour l'étude des gisements de phosphate de Gafsa. Par contre, la Compagnie a pris dans cette affaire, constituée au capital de 18.000.000 de francs, une part de 300.000 francs en souscrivant 600 actions de 500 francs de cette nouvelle société dite Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa. Elle semble appelée à un brillant avenir et a pour objet la construction d'un chemin de fer allant de Sfax à Gafsa, la mise en valeur de 30.000 hectares de terrain concédés en toute propriété par le gouvernement tunisien et l'exploitation des phosphates dans un périmètre d'environ 500 kilomètres carrés.

Les prêts hypothécaires et sur nantissements ont progressé de 4.964.796 fr. 19 à 5.002.507 fr. 52, en augmentation de 37.711 fr. 33.

Les immeubles urbains sont en plus-value de 18.725 fr. 56.

D'autre part, les immeubles ruraux sont en diminution de 170.381 fr. 14 et les soldes des prix de ventes dus par les acquéreurs de terre de 126.384 francs 35. Ces soldes, qui s'élèvent encore à 773.181 82, sont garantis par le privilège du vendeur appartenant de droit à la Compagnie. En ce qui a trait aux immeubles ruraux, il convient de remarquer que l'année dernière, en faisant connaître à l'assemblée les conditions de la reprise du

domaine d'Amourah et le mode d'exploitation par régie intéressée qui avait été adopté, le conseil d'administration avait signalé que, sur les 697.399 fr. 61 pour lesquels il figurait sur les comptes de 1895, il restait à régler divers frais. Le prix de revient du domaine, terrains, constructions, mobilier, etc., ressortait à 712.273 fr. 92. L'administration avait compté que la récolte laisserait un excédent d'environ 190.000 fr. Il s'est élevé finalement à 192.681 fr. 50. Le conseil d'administration a cru sage de ne point passer cette somme au compte de profits et pertes et d'en prélever une partie, soit 112.273 fr. 92, pour l'appliquer à l'amortissement du prix du domaine ramené de la sorte à 600.000 fr.

L'exploitation directe des terres de la Compagnie, qui a son siège près d'Aïn-Régada, a eu à souffrir également des influences climatériques fâcheuses et se serait soldée en perte si des opérations sur le bétail n'avaient compensé le déficit des rendements en céréales.

L'exploitation horticole du jardin du Hamma s'est soldée par un excédent de recettes.

D'autre part, le rapport constate une augmentation de 63.514 fr. 18 aux réserves qui s'élèvent à 2.338.538 fr. 50, un accroissement de 37.506 fr. 30 aux provisions pour risques en cours et amortissements divers qui se chiffrent par 1.198.001 46.

Comme nous l'avons signalé en débutant, l'inventaire donne, pour l'exercice 1896, un bénéfice net de 1.257.568 fr. 85, que le conseil d'administration propose de répartir ainsi :

1° 5 % pour la réserve statutaire	62.878 45
2° Pour paiement aux actionnaires de l'intérêt de 5 % du capital	750.000 00
3° 10 % au conseil d'administration	44.469 05
4° 10 % à la caisse de prévoyance du personnel	44.469 05
5° À titre de dividende aux actionnaires	210.000 00
6° P ajouter aux reports des exercices antérieurs	145.752 30
Total	1.557.568 85

D'après cette répartition, une somme de 19 fr. 50 par action sera mise en paiement, à partir du 1^{er} juin prochain. Ces 19 fr. 50 ajoutés aux 12 fr. 50 mis en paiement le 31 décembre dernier portent à 32 fr. le revenu de l'action pour l'exercice 1896.

Les propositions du conseil ont été sanctionnées par le vote de l'assemblée des actionnaires qui a approuvé les comptes de l'exercice 1896, fixé le dividende de l'exercice 1896 à 32 fr., sur lesquels un compte de 12 fr. 50 a été payé le 2 janvier 1897, et dont le solde, soit 19 fr. 50, sera payé à partir du 1^{er} juin aux caisses de la Compagnie.

L'assemblée générale autorise le conseil à prélever, à titre exceptionnel, sur les reports des exercices antérieurs, une somme de 50.000 francs qui sera versée à la Caisse de prévoyance du personnel et répartie dans les conditions que le conseil déterminera.

MM. Fabry, Morin et Siegfried ont été nommés administrateurs pour cinq ans ; MM. Eugène Bloch et Maurice Démarest commissaires pour l'exercice 1897.

Conseil d'administration : MM. L. Bordet, président ; Frédéric Barrot, Dollfus-Galline, Fabry, Lesueur, Albert Mirabaud, Th. Morin, Charles Roederer, Jacques Siegfried, Weyer.

Directeur : Stieldorff.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Paris-Capital*, 24 février 1898)

On trouvera ci-après la situation de la Compagnie algérienne au 31 décembre dernier. Elle justifie l'amélioration notable des cours qui s'est produite sur les actions de cette société, en même temps qu'elle montre la bonne direction et l'impulsion données aux affaires sociales.

Le compte de profits et pertes de l'exercice 1897 se solde par 1.314.131 fr. 95, alors qu'il était seulement de 1.257.568 fr 85 en 1890 ; de 1.219.623 fr. 80 en 1895 ; de 1.161.275 fr. 10 en 1894; de 1.116.518 fr. 15 en 1893 ; de 1.045.953 francs 15 en 1893.

De 1892 à fin 1897, sans remonter plus haut, le compte de profits et pertes s'est accru de 208.178 fr. 80, ce qui représente près de 9 fr. par action. Parallèlement, tous les comptes divers de la Compagnie sont en accroissement : valeurs en portefeuille, réserves, dépôts et comptes courants, etc.

Au 31 décembre 1897, indépendamment des 1.314.181 fr. 95 de bénéfices réalisés pendant l'exercice, la Compagnie algérienne possédait 987.855 fr. 50 de bénéfices réservés sur les précédentes années ; de plus, ses réserves statutaires et extraordinaires s'élevaient à 2 millions 401.416 fr. 95, en même temps que la provision pour risques en cours et amortissements divers s'élevait à 1.285.491 fr. 96.

Le dividende de 1896 avait été de 31 fr. par action ; celui de 1896 a été de 32 fr., nécessitant un prélèvement de 960.000 fr. sur le compte de profits et pertes, qui s'élevait alors à 1.257.568 fr. 85. Comme le compte de profits et pertes se chiffre, pour 1897, par 1 million 314.131 fr. 95, on voit qu'il serait facile encore d'augmenter le dividende, à moins que le conseil d'administration, qui agit toujours avec une modération et une prudence dont les actionnaires n'ont qu'à se louer, ne préfère accroître encore les réservées ou les reports des exercices antérieurs.

Voici le bilan de la Compagnie algérienne au 31 décembre 1897 :

ACTIF	
Caisses et banques	1.743.296 81
Effets en portefeuille	38.138.009 36
Valeurs diverses	267.043 40
Prêts hypothécaires et sur nantissements	4.716.658 61
Comptes courants et correspondants	3.255.077 20
Mobilier	28.363 01
Immeubles urbains et magasins généraux	1.865.246 36
Immeubles ruraux (bâtiments, plantations et exploitations)	1.817.514 80
Soldes de prix de ventes dus par acquéreurs de terres	367.554 11
Terrains	5.689.631 93

Ministère de l'agriculture
Mérite agricole
(Journal officiel de la république française, 6 août 1898)

ALGÉRIE

Grade de chevalier.

Garbe (Désiré) ²³, agriculteur à Aïn-Regada : directeur des exploitations agricoles de la Compagnie algérienne du département de Constantine. Principal lauréat de l'exploitation algérienne au concours général à Paris ; plus de 15 ans de pratique agricole.

²³ Désiré Garbe (Paris VI^e, 8 mai 1851-Paris VI^e, 11 oct. 1934) : fils de Félix Garbe et de Brigitte Félicitée Fournier. Célibataire. Diplômé de l'École d'agriculture de Grignon (1873), administrateur de la Compagnie algérienne (1909), de la Société d'Akkarés (1911) : mine de zinc dans la région de Batna, et des Magasins généraux et warrants du Maroc. (Rens. d'état-civil transmis par Gérard O'Connell).

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 mars 1899)

(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 8 avril 1899)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie algérienne a eu lieu le 25 mars, sous la présidence de M. [Lucien] Bordet, président du conseil d'administration.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité le rapport et les comptes de l'exercice 1898 qui lui étaient soumis et fixé le dividende de cet exercice à 35 fr. par action, sur lesquels un acompte de 12 fr. 50 a été mis en paiement le 31 décembre dernier ; le solde, soit 22 fr. 50, sera payé à partir du 1^{er} juin prochain.

MM. [Charles] Roederer et [Eugène-Gustave] Weyer, administrateurs sortants, ont été réélus.

Les pouvoirs des commissaires, MM. Maurice Démarest et Henry Perrier, commissaires sortants, leur ont été renouvelés pour l'exercice en cours.

La Compagnie algérienne

(*Paris-Capital*, 24 mai 1899)

Devant la première chambre de la Cour d'appel de Paris vont commencer les débats relatifs au remboursement des obligations de la Compagnie algérienne, qui jouissaient d'une garantie de la part de l'État, sous forme d'une délégation d'annuités, attribuées par l'État à la compagnie, et escomptées par celle-ci sous la forme même de l'émission des obligations en jeu.

C'est, une fois de plus, la question du remboursement anticipé qui, dans cette nouvelle espèce, se présente à juger.

À prendre brutalement les textes, il semble que les obligataires soient fondés à ne pas accepter le remboursement anticipé. Il a plu à l'État, de par une loi de finance, de rembourser par anticipation ses annuités à la compagnie ; celle-ci, tout en protestant au regard de l'État, s'est retournée contre les obligataires pour leur imposer ce même remboursement.

C'est le *fait du Prince* que subit en somme la compagnie, mais de quel droit, *elle qui n'est pas Princesse*, se mettrait-elle au dessus du droit commun, à son tour, à l'égard de ses prêteurs. Quoi qu'on puisse dire, il est certain que les obligataires ont pour débiteur : la compagnie ; c'est avec elle qu'ils ont à compter et non avec l'État.

Les annuités attribuées par l'État, à la compagnie n'ont constitué, pour les obligataires, qu'une délégation accessoire en garantie, et quoiqu'en soit le sort, la dette principale existe et le contrat doit avoir son exécution.

Si le *fait du Prince* veut que la compagnie, prise entre l'État et les obligataires, subisse un certain déchet, c'est fâcheux, mais pourquoi serait-ce à ses prêteurs à le subir. Ils nous semblent au moins aussi intéressants qu'une riche compagnie, qui a assez profité des faveurs de l'État, pour en supporter la contrepartie !

Au point de vue philosophique, il faut d'ailleurs se dire que c'est le bon public qui a déjà bu le calice, à l'heure qu'il est. Que voulez-vous que devienne le bourgeois porteur de quelques obligations lorsqu'on lui offre son remboursement à perte ? — Plaider pendant plusieurs années devant des magistratures multicolores ! Ce n'est pas sérieux.

Il y a beau temps que la compagnie, à son grand bénéfice, a remboursé les 95/100^{es} de ces obligations.

Celles qui résistent, sous le nom de plusieurs particuliers intéressent, dit-on, la Compagnie de l'Ouest, et le Phénix, qui en ont un certain paquet.

C'est M^e Waldeck-Rousseau qui, après avoir plaidé naguère l'affairé des obligataires de l'Est, s'est fait le défenseur des obligataires de la Compagnie algérienne,

Il faut savoir gré à un homme de son envergure de ne pas s'inféoder aux tout-puissants, et de faire preuve d'une indépendance qui, même au Palais, n'est pas banale.

1899 (juin) : CRÉATION DE LA COMPAGNIE DES PHOSPHATES DU DYR

COMPAGNIE ALGÉRIENNE (Paris-Capital, 30 août 1899)

La situation de cette société s'est encore améliorée au cours de l'année 1898. Les résultats du dernier exercice accusent une augmentation de 139.000 fr. dans le chiffre des bénéfices. Ceux-ci sont en effet élevés à 1.432.201 fr. contre 1.344.131 en 1897.

Ces bénéfices ont été répartis de la façon suivante :

Dividende	1.050.000
Au Conseil d'administration	63.054
À la Caisse de prévoyance du personnel	63.054
Report à nouveau	204.433
	<u>1.453.201</u>

Le dividende réparti aux actions s'est ainsi élevé à 35 francs, soit en augmentation de 2 francs par action.

En réalité, le montant des bénéfices net eut dépassé le chiffre fourni par le compte de profits et pertes si on n'avait prélevé sur le compte de profits et pertes une provision pour risques encourus et amortissements divers et porté à cette provision 100.000 fr. de plus que l'année précédente ; ce compte a, en effet, reçu cette année 350.000 fr., tandis qu'il ne lui avait été affecté, en 1897, que 250.000 francs.

Il est à noter que sur cette provision, il a été prélevé une somme de 900.000 fr. qui ont été appliqués à l'amortissement d'une partie de la créance de la Compagnie algérienne sur la Société de Dar-El-Bey.

Cette société, à laquelle la Compagnie algérienne a consenti divers prêts hypothécaires, se trouvait, depuis longtemps, dans l'impossibilité de faire face aux charges de ses emprunts ; devant cette situation sans issue, sa mise en liquidation a été décidée par les actionnaires.

La vente des immeubles doit avoir lieu prochainement ; si la Compagnie algérienne se trouve dans la nécessité d'acquérir quelques-uns ou même la totalité des lots, le conseil estime que, grâce à l'application de la provision ci-dessus, le solde de sa créance correspondra à la valeur des immeubles dont la compagnie restera adjudicataire.

Les domaines de la Compagnie ont produit des résultats assez satisfaisants ; la Compagnie commence à retirer un profit de la vente d'eucalyptus de sa forêt d'Aïn-Mokra : le produit net de cette vente s'est élevé à 10.653 fr.

Enfin, la mise en valeur des massifs de chênes-lièges est poussée activement.

L'ensemble des propriétés rurales de la Compagnie, les domaines d'Amourah et de Louza non compris, représentait au 31 décembre dernier une superficie de 82.743 hectares sur lesquels 77.696 hectares étaient loués.

Le compte des effets en portefeuille était à la fin de 1898 de 42.662.555 fr., alors qu'il ne s'élevait qu'à 38.138.009 fr. au 31 décembre 1897 ; l'augmentation est donc de 4.524.546 francs. Si l'on ajoute au montant des effets en portefeuille, celui des valeurs en circulation, avec l'endos ou la garantie de la Compagnie, on obtient comme total de risques en cours une somme de 50.178.000 fr. contre 42.300 000 fr. au 31 décembre de l'année précédente, de sorte que l'ensemble des engagements de celle catégorie a augmenté de 7.878.000 fr.

Le portefeuille-titres a fourni, de son côté, un appoint dans les bénéfices ; ce portefeuille ne se compose plus que de 200 actions de la Compagnie de Mokta-el-Hadid ; 600 actions de la Compagnie des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa et 40 actions de la Compagnie de Biskra et de l'Oued-R'hir. Il a été réalisé, dans le courant de 1898, les 52 actions nouvelles de la Compagnie de Mokta-el-Hadid ainsi que les 120 parts bénéficiaires de la Compagnie des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa, qui avaient été attribuées à la Compagnie algérienne, lors de sa souscription aux 600 actions de cette Compagnie. Ces diverses réalisations ont procuré un bénéfice de 63.371 fr.

La comparaison des deux derniers bilans ne suggère aucune observation ; néanmoins, il y a lieu de signaler l'augmentation des dépôts qui, d'une année à l'autre, passent de 27 millions à 35 millions, et de faire ressortir l'accroissement correspondant des effets en portefeuille dont le montant progresse de 38 à 42 millions. Les capitaux des déposants ont, non seulement, comme contrepartie, un actif liquide et disponible, mais encore un actif supérieur à l'ensemble des dépôts.

NÉCROLOGIE

(*L'Écho de Paris*, 8 octobre 1899, p. 3)

(*Le Réveil*, 9 octobre 1899, p. 4, col. 4)

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Stieldorff, directeur de la Compagnie algérienne depuis un grand nombre d'années. C'était un homme charmant, très apprécié dans notre colonie africaine à laquelle il a rendu d'immenses services et dont le souvenir restera intimement attaché au développement industriel et agricole de cette province pendant ces vingt dernières années. M. Stieldorff, enlevé en pleine maturité à l'affection de ses parents et de ses nombreux amis, s'était fait une place particulièrement distinguée dans le monde financier parisien qui prisait fort son intelligence éclairée et sa haute probité.

NÉCROLOGIE

(*Le Gaulois*, 10 octobre 1899, p. 2, col. 2)

— Les obsèques de M. Stieldorff, directeur général de la Compagnie algérienne, dont le cercueil était ramené de Vichy, ont eu lieu hier, à dix heures, à l'église de la Madeleine.

La messe a été dite par l'abbé Sanchet, l'absoute donnée par M. l'abbé Bastide, second vicaire de la paroisse.

Le deuil a été conduit par M. Henry Perrier, son cousin. Le conseil d'administration de la Compagnie algérienne suivait au grand complet.

Puis venaient :

Marquis de Saint-Paul, baron de Bonnemains, vicomte de Chantérac, MM. Laboyrie, Mazerat, H. Hendlé, Henri, Louis et Étienne Ganderax, Grimpel, H. Borel, Frédéric Barrot, H. de Lihus, Charles et Ignace Ephrussi, Albert Mallac, Alfred Mayrargues, Jacques Siegfried, [Arthur] Baignères, G. Derosle, A. Delatour, Albert Oudet, de Neufville, Hély d'Oissel, Dubois de L'Estang, François Arago, etc., etc.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Montparnasse.

Compagnie algérienne

(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 7 avril 1900)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie algérienne a eu lieu le 31 mars.

Les comptes de l'exercice 1899 ont été approuvés et le dividende de cet exercice a été fixé à 36 fr. par action.

MM. [Lucien] Bordet et Albert Mirabaud, administrateurs sortants, ont été réélus. Les pouvoirs des commissaires, MM. [Maurice] Démarest et [Henry] Perrier, ont été renouvelés.

Ces diverses résolutions ont été votées sans discussion et à l'unanimité.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 19 avril 1900)

Les actionnaires de la Compagnie algérienne se sont réunis en assemblée générale le 31 mars dernier pour entendre les explications qu'a fournies, à l'appui de son rapport, le conseil d'administration de la Compagnie, sur les opérations qu'il a effectuées pendant l'année 1899.

Contrairement à l'année 1898, qui avait accusé des développements considérables sur la récolte vinicole et sur le marché des céréales, l'année 1899, d'une façon générale, a été moins bonne en Algérie et en Tunisie. Cet état de choses provient des conditions climatériques défavorables ; notamment, une sécheresse persistante et des siroccos très violents ont restreint, dans une large mesure, toutes les productions agricoles et en ont altéré la qualité.

Malgré cela, la situation de la Compagnie, profitant de l'amélioration générale de l'état économique de l'Algérie depuis quelques années, fait ressortir pour ce dernier exercice les résultats suivants :

D'après les comptes qui figurent dans le rapport du conseil, la Compagnie a, en fin d'année 1899, en caisse et en banques 2.222.834 fr. 39, et en portefeuille des effets pour 38.399.750 fr. 08.

Le solde du Portefeuille s'élevait au 31 décembre 1898 à 42.662.555 fr. 93. La comparaison de ces deux chiffres fait ressortir une diminution de 4.269.805 fr. 85.

Cette, diminution n'est qu'apparente, car si l'on ajoute au montant des effets en portefeuille le montant des valeurs en circulation avec l'endos ou la garantie de la Compagnie, on obtient pour le total des risques en cours une somme de 56 millions 610.733 fr. 76. Au 31 décembre 1898, les mêmes risques ne s'élevaient qu'à 50.178.000 fr. ; il y a donc une augmentation réelle de 6 millions 432.000 fr.

Les valeurs diverses sont de 3.212.892 05

Elles se composent de :

200 actions anciennes de la Compagnie Mokta-el-Hadid inventoriées à 700 fr.	140.000 00
591 actions de la Compagnie des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa, entièrement libérées à 500 fr.	235.500 00
40 actions de la Compagnie de Biskra et de l'Oued-Rirh à 500 fr.	20.000 00
Divers	14.403 10
Actions et obligations de la Compagnie des Phosphates du Dyr, en cours de placement et inventoriées au prix de revient	2.742.988 95
Somme égale	<u>3.212.893 05</u>

Les prêts hypothécaires et sur nantissements s'élèvent à 3.562.226 fr. 08.

Il y a, d'une part, augmentation sur les prêts sur nantissements et diminution sur les prêts hypothécaires, par suite de la suppression de la créance sur la Société de Dar-el-Bey.

Mais, néanmoins, comme en 1898, ce chapitre s'élevait à 4.203.340 fr. 14, on voit que la diminution est de 641.144 fr. 07.

Les comptes courants et correspondants se montent à 6 233.713 fr. 61, représentant la valeur des effets remis à l'encaissement et le montant des avances faites aux clients.

Immeubles urbains et magasins généraux : hôtels d'Alger, Bône, Sétif et Tunis, 1.280.000 francs ; docks de Blidah et de Sétif, 220.000 fr. ; immeubles de Dar-el-Bey, 1.916.922 fr. 35 ; immeubles divers, 314.629 fr. 41.

En 1899, un petit immeuble a été réalisé pour le prix de 7.662 fr. 30. Par contre, il y a augmentation de 1.916 922 fr. 35, représentant le prix d'adjudication des immeubles de Dar-el-Bey. Cette somme est inférieure au montant de la créance de la Compagnie sur la Société de Dar-el-Bey, déduction faite des divers amortissements dont elle avait été précédemment l'objet. L'ensemble de ces immeubles donne un produit net de 120.000 fr. par an, correspondant à un revenu de 6 %.

Le compte des immeubles urbains et magasins généraux s'est augmenté, en outre, de 66 090 fr. 85, représentant la valeur d'un immeuble que la Compagnie a édifié sur un de ses terrains situés à Oran. Les immeubles ruraux (bâtiments, plantations et exploitations), se chiffrent par 1.713.814 fr. 86.

Le conseil d'administration de la Compagnie a exposé les causes qui ont restreint les productions agricoles pendant l'année 1899 et a montré, ainsi que nous le disions plus haut, que les opérations de la Compagnie se sont effectuées normalement.

En effet, les encaissements provenant des fermages ont eu lieu d'une façon satisfaisante, les locations ont été réalisées dans de bonnes conditions et avec une légère augmentation. Les résultats de la culture directe sont bons. La ferme projetée aux Sellaoua est terminée et la culture directe, pour la campagne 1899-1900, comprendra 800 hectares, réellement ensemencés, dont moitié à la ferme de Kalech et moitié à celle des Sellaoua.

Le reste des détails sur l'exploitation intéresse les différents travaux qui ont été faits dans les plantations et les massifs forestiers et qui réduiront sensiblement les dépenses de 1900.

Les bénéfices nets de l'exploitation du domaine d'Amourah, pour l'exercice 1898, dont les comptes ont été arrêtés en 1899, se sont élevés à 69.200 fr. 96.

Les soldes de prix de ventes dus par acquéreurs de terres sont de 315.545 fr. 19.

Les créances figurant à ce compte sont garanties par le privilège de vendeur que détient la Compagnie.

Les acquéreurs continuent à payer régulièrement et ces paiements expliquent la diminution de 74.716 fr. 91 qui ressort de la comparaison avec le solde de ce compte au 31 décembre 1898.

Terrains 5 384.051 22

Ce solde comprend :

1° Les propriétés rurales 3.967.799 55

2° La participation des terrains de Mustapha 1.414.385 96

3° Un terrain à Sétif 1.865 71

Soit au total 5.384.051 22

L'ensemble des propriétés rurales représentait, au 31 décembre 1898 une superficie de 82.743 hect.

Il a été vendu en 1899 554 hect.

Il reste donc au 31 décembre 1899 82.189 hect.

À cette date, 79.100 hectares étaient loués et 2.264 hectares réservés pour l'exploitation directe et divers usages.

En 1899, les ventes de terrains de Mustapha se sont élevées au chiffre de 81.685 fr. 69 contre 136.871 fr. 43 en 1898. Le compte de la participation a été débité du montant des intérêts à 5 %, soit de 72.195 fr. 35, et crédité du montant net des encaissements effectués pendant l'année, soit de 203.301 fr. 54.

Le solde du compte s'est trouvé ainsi ramené à 1.414.385 96

Il reste dû par les acquéreurs 699.633 13

Différence 1.014.762 83

Ce reliquat est largement présenté par la valeur des terrains restant à vendre.

Divers 1.301.384 39

Ce solde représente pour 716.882 fr. 36 des opérations présentant un caractère transitoire et pour 584.502 fr. 03 les créances d'ordre contentieux dont, les soldes, amortissements déduits, sont considérés comme recouvrables.

Le compte de provision pour risques en cours et amortissements divers se solde par 628.332 fr. 01 au crédit ; à fin 1898, il s'élevait à 560.128 26.

Les bénéfices nets de l'exercice 1899 sont de 1.466.891 fr. 40 ; en 1898 ils étaient de 1.453.201 45.

Nous comparons ci-dessous les répartitions qui en ont été faites :

	1898	1899
Réserve statutaire	72 660 05	73.344 55
5 % intérêts du capital	750.000 00	750.000 00
10 % conseil d'administration	63.054 15	64.354 70
10 % Caisse de prévoyance personnel	63.054 15	64.354 70
Dividende	330.000 00	330.000 00
Report à nouveau	204.433 10	184.837 45
	<u>1.453.201 45</u>	<u>1.466.891 40</u>

Pour l'exercice 1899, le dividende s'élève à 36 fr. ; en 1898 il était de 35 francs.

À fin 1899, la réserve statutaire est de 1.113.128 francs 15 c. et forme un ensemble de 2 613.128 fr. 15 avec la réserve extraordinaire.

D'autre part, le montant de la provision pour risques en cours et amortissements divers s'élève à 628 332 fr. 01 ; enfin, le report des exercices antérieurs, c'est-à-dire l'accumulation des bénéfices non distribués, atteint 1.535.866 fr. 30

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

(Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics, 23 mars 1901)

Les actionnaires de la Compagnie algérienne se sont réunis samedi dernier, 16 mars, en assemblées générales ordinaire et extraordinaire, sous la présidence de M. [Lucien] Bordet, président du conseil.

Après la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires, l'assemblée, à titre ordinaire, a voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° Sur la proposition du conseil d'administration et après avoir entendu le rapport des commissaires, l'assemblée générale approuve le bilan, la répartition du compte profits et pertes et les comptes de l'exercice 1900.

Elle fixe le dividende pour ledit exercice à 36 fr. par action, sur lequel un acompte de 12 fr. 50 a été mis en paiement le 31 décembre 1900, et dont le solde, soit 23 fr. 50, sera payé à partir du 1^{er} juin, sous déduction des impôts, aux caisses de la Compagnie.

2° L'assemblée générale autorise le conseil à prélever, à titre exceptionnel, sur les reports des exercices antérieurs, une somme de 50.000 fr. qui sera versée à la caisse de prévoyance du personnel et attribuée aux participants de cette caisse dans les conditions que le conseil déterminera.

3° L'assemblée générale nomme administrateurs pour cinq ans MM. [Frédéric] Barrot et [Georges] Lesueur.

En conséquence de la résolution qui précède, le conseil d'administration se trouve ainsi composé : MM. [Frédéric] Barrot, [Lucien] Bordet, Dollfus, [Pol] Fabry, [Georges] Lesueur, Albert Mirabaud, [Théodore] Morin, [Charles] Roederer, [Jacques] Siegfried et [Eugène-Gustave] Weyer.

4° L'assemblée générale nomme MM. Maurice Démarest et Henri Perrier, commissaires pour l'exercice 1901, avec faculté pour chacun d'agir seul en cas d'empêchement de son collègue.

À titre extraordinaire, l'assemblée a voté les résolutions suivantes :

1° L'assemblée générale, délibérant dans les conditions prévues par l'article 36 des statuts, décide d'élever le capital de 15 à 25 millions.

Cette augmentation sera réalisée par l'émission de 20.000 actions au capital nominal de 500 fr. chacune, à souscrire et payables en numéraire, exclusivement réservées aux actionnaires actuels, sous les conditions qui seront ci-après fixées.

Les actions nouvelles prendront part, au même titre que les actions anciennes, à la répartition des bénéfices de l'exercice 1901.

2° Les actions seront émises à 665 fr., sur lesquels 150 fr. seront portés à la réserve extraordinaire et 15 fr. au compte de profits et pertes de l'exercice 1901.

Les versements se feront de la manière suivante :

125 fr. en souscrivant, du 20 mars au 5 avril 1901 ;

165 fr. du 25 avril au 4 mai 1901 ;

375 fr. du 1^{er} au 15 juillet 1901.

Les versements anticipés bénéficieront d'un escompte au taux de 4 % les versements en retard seront passibles d'intérêts au taux de 5 %.

À défaut de versement dans les délais indiqués, la Compagnie aura le droit de faire vendre d'office, aux risques et périls des souscripteurs en retard, les actions par eux souscrites.

Cette vente sera faite à la Bourse de Paris à l'époque choisie par la Compagnie, mais seulement quinze jours après avis inséré dans deux journaux d'annonces légales de Paris.

3° Les actionnaires actuels auront le droit de souscrire ferme deux actions nouvelles pour trois anciennes et de faire des souscriptions éventuelles.

La répartition, s'il y a lieu, entre les souscripteurs à titre éventuelle *[sic]* sera faite au prorata du nombre de leurs actions anciennes. Elle ne comportera aucun fractionnement d'action.

Il sera versé par action attribuée à la répartition :

290 fr. du 25 avril au 4 mai 1901

375 fr. du 1^{er} au 15 juillet 1901.

Faute par un souscripteur d'avoir fait le versement de 290 fr. le 4 mai 1901, au plus tard, la souscription éventuelle deviendrait nulle.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 mars 1902)

Au mois de mai 1901, cette société procéda à une nouvelle augmentation de son capital qui, fixé à 10 millions de francs lors de la constitution, avait été porté à 15 millions de francs en 1881, au moyen de l'émission de 10.000 actions nouvelles au prix de 575 francs. En 1901, l'augmentation fut de 10 millions de francs ; elle était représentée par 20.000 actions dont la souscription fut réservée aux actionnaires au prix de 665 francs, soit une prime de 165 francs. Sur cette prime, il fut prélevé 150 francs qui allèrent à la Réserve extraordinaire de la société, et le solde de 15 francs, qui représentait le prorata couru sur les bénéfices de l'exercice en cours, fut mis au compte de profits et pertes de cet exercice.

Lorsqu'il fut question de cette augmentation de capital, nous présentâmes ici même des observations (*Information* du 2 mars, 1901). La nécessité de cette opération ne nous apparaissait pas, en effet, et voici que dans son rapport sur l'exercice 1901, rapport lu à l'assemblée générale annuelle du 22 mars dernier, le conseil d'administration, tout en rappelant que les 20.000 actions émises au mois de mai dernier, avaient rencontré le plus favorable accueil des actionnaires, ne peut s'empêcher de constater que, par une mauvaise fortune, l'augmentation de capital a coïncidé avec une crise générale en Europe et avec la mévente des vins, si grave pour l'Algérie.

Comme il le rappelle très bien, la culture de la vigne a été l'un des principaux facteurs de notre grande colonie. En 1900, la récolte de l'Algérie s'élevait à 5.444.000 hectolitres, dépassant toutes les récoltes antérieures. En cette même année, la récolte de la France atteignait 67.353.000 hectolitres, chiffre qui n'avait pas été obtenu depuis 1875. Cette surproduction a eu pour conséquence une mévente qui s'est accentuée dès que les résultats de 1901 ont été connus. En effet, l'année dernière, la récolte de la France, bien inférieure à celle de 1900, a été encore considérable, puisqu'elle s'est établie à 57.964.000 hectolitres ; quant à celle de l'Algérie, elle s'est élevée à 5.563.000 hectolitres, et malgré les modifications au régime fiscal, la consommation n'a pas dépassé 45.000.000 d'hectolitres, c'est-à-dire, qu'elle a été tout à fait insuffisante en égard à l'accroissement de la production.

Or, la Compagnie Algérienne n'est pas une banque proprement dite. Elle a été constituée en vue de mettre en valeur les terres qui lui étaient rétrocédées en Algérie et de favoriser, dans ce pays, le développement de la colonisation ; de faire toutes opérations se rattachant aux acquisitions, ventes, échanges, constructions, exploitations agricoles ou autres, d'immeubles ou d'établissements- situés en Algérie ; faire, soit en son nom, soit en participation avec des tiers, mais en vue d'entreprises intéressant

l'Algérie, les possessions françaises ou les pays de protectorat en Afrique, toutes opérations agricoles, industrielles, commerciales et immobilières ; faire, dans les divers pays dont il vient d'être parlé, des avances sur hypothèques ; faire, tant en France que dans les pays ci-dessus désignés, toutes opérations de banque et d'escompte, etc., etc. Il s'ensuit que la Compagnie algérienne, en raison des propriétés qu'elle possède, s'est ressentie, elle aussi, de la crise des vins. Elle n'a pu tirer le parti qu'elle aurait voulu de son vignoble d'Amourah. Aussi le conseil d administration a-t-il pensé qu'il serait plus facile de vendre les vins de ce domaine en les faisant venir à Paris ; il a donc loué à Bercy une entrepôt où des résultats ont été déjà obtenus, dit le rapport, qui permettent d'espérer la vente totale de ces vins avant la prochaine récolte. Il reste à savoir dans quelles conditions cette vente aura lieu C'est ce qui n'est pas mentionné, et si nous appuyons sur ce détail, c'est pour faire voir qu'en dehors des risques inhérents aux opérations ordinaires de prêts d'hypothèques, de banque, la Compagnie algérienne a encore à compter avec des aléas d'un caractère tout particulier. Et quand on songe que les propriétés rurales de cette société, non compris le vignoble d'Amourah, représentent une superficie de 83.725 hectares, on se demande ce qui peut advenir de mauvaises récoltes en céréales ou de mécomptes, pour diverses causes, de l'élevage des bestiaux. La Compagnie nous dit bien que sur ces 83.725 hectares, elle n'en exploite directement que 2 168, et qu'à la date du 31 décembre dernier, 80 547 hectares étaient loués pour la campagne de 1901-1902. Mais si cette campagne est mauvaise, que vaudront ces locations ?

Ce qui est certain, c'est que l'exercice, 1901 n'a pas donné des résultats aussi favorables qu'on l'espérait. Le conseil dit bien que ses prévisions ont été entièrement réalisées, puisque l'accroissement des bénéfices a permis la distribution, aux 50.000 actions de la Société, d'un dividende de 36 fr., égal à celui qui avait été reparti pour 1900 aux 30.000 actions qui existaient alors mais il ne faut pas oublier que les réserves n'absorbent qu'une faible partie de ces profits.

En 1901, la Compagnie algérienne a gagné 2.072.848 fr. 45 contre 1.523.370 fr. en 1900 ; mais dans cette somme figurent les 300.000 fr. provenant de l'application au compte de profits et pertes, des 15 fr. versés par action par les souscripteurs des nouvelles actions de 1901 à titre de *prorata* couru sur les bénéfices de l'exercice à l'époque moyenne des versements de libération. L'année 1901 n'a donc réellement rapporté que 219.478 fr. 45 de plus que la précédente, et il ne faut pas oublier que, le 15 juillet au plus tard, la Compagnie avait à sa disposition les 13.300.000 fr. provenant de l'émission de mai. L'augmentation n'est donc pas, comme on le voit, proportionnelle ; mais, ceci dit, arrivons à la répartition des profits de l'exercice. Elle s'établit ainsi (francs) :

5 % à la réserve statutaire	103.642 42
Intérêts de 5 % aux actions	1.250.000 00
Tantième de 10 % au conseil d'administration	71.920.60
10 % à la caisse de prévoyance du personnel	71.920.60
Dividende complémentaire aux actionnaires	550.000 00
Solde à reporter au report des exercices précédents	25.364 83
Somme égale	2.072.848 45

Comme on peut s'en rendre compte, les réserves n'absorbent que 103.642 fr. 42. Or, dans son bilan, la Compagnie algérienne accuse, comme réserve statutaire

1.292.636 fr. 07, et comme réserve extraordinaire 4.500.060 fr., soit, en tout 5.792.639 fr 07 ; il existe en outre 678.896 fr. 17 pour risques en cours et amortissements divers ; enfin, on trouve que le chiffre du report des exercices antérieurs atteint 1.788.992 fr. 33. Mais il faut observer que la réserve extraordinaire comprend une somme de 3 millions de francs qui provient de l'application, à ce compte, de la prime de 150.fr, versée par les actions, et dont il a été parlé plus haut. C'est pourquoi la Compagnie, en présence des aléas auxquels elle est soumise, devrait se prémunir contre toutes les éventualités, et s'attacher principalement à consolider sa situation et à la rendre inébranlable.

(*Le Journal des finances*, 25 juin 1902)

La Compagnie algérienne n'a presque pas de Gafsa. Par contre, elle possède un gros paquet de Phosphates du Dyr. Je ne suis pas enthousiaste des affaires de phosphates. Il y en a un peu partout, et celui du Nord-Afrique est bien pauvre comparé aux produits des autres pays.

Annuaire de la Compagnie des agents de change 1903, p. 593-596 :

Compagnie algérienne

Conseil d'administration : MM. L. Bordet, président ; Frédéric Barrot, Dollfus-Galline, Pol Fabry, Lesueur, Albert Mirabaud, Th. Morin, Charles Roederer, J. Sas, Jacques Siegfried, Weyer.

Directeur : M. Matheron²⁴. — Sous-directeur : M. Poirson.

Commissaires des comptes : MM. Maurice Démarest, Henry Perrier.

1903 : fondation du **CRÉDIT AGRICOLE ET COMMERCIAL ALGÉRIEN**
par Julien Thibaud, directeur de l'assurance d'Alger de la Compagnie algérienne

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 avril 1903)

Nous n'avons pu, dans notre numéro du 30 mars, par suite de la place restreinte dont nous disposions, donner qu'une analyse très succincte du rapport présenté aux actionnaires de la Compagnie algérienne à l'assemblée du 28.

²⁴ Célestin Matheron (1868-1917) : directeur de la Compagnie algérienne à partir de 1901. Il devient en 1904 commissaire aux comptes de la Société centrale de dynamite (dont Bordet, président de la Compagnie algérienne, a pris la tête). Chevalier de la Légion d'honneur en 1906. Administrateur (1907) des poussifs Phosphates du Dyr. Représentant de la Compagnie algérienne au conseil de la Compagnie foncière et immobilière de la Ville d'Alger (1909) et de la Société tunisienne d'engrais chimiques (1910), administrateur en 1911 de la Société centrale des banques de province et représentant de celle-ci, en 1912, à la Caisse commerciale et industrielle de Paris.

Célestin Matheron doit être distingué de l'ingénieur des mines Claudius Matheron, père de Jean Matheron (du groupe Giros-Société générale d'entreprises).

On sait que les bénéfices de l'exercice écoulé se sont élevés à 2.116.423 fr. 12, contre 2.072.8484A5 précédemment. Le dividende a été fixé à 36 fr., répartition égale à celle de 1901. Un acompte de 12 fr. 50 ayant été sur ce montant payé en décembre dernier, le solde, soit 23 fr. 50 sera mis en paiement à partir du 1^{er} juin.

La comparaison des chiffres du bilan établi au 31 décembre 1902 — que nous avons publié dans notre numéro du 17 février — avec les chiffres du bilan précédent, fait ressortir, à l'actif, une augmentation de 7.662.702 fr. 37 sur les effets en portefeuille, de 1.939.461 fr. 92 sur les prêts hypothécaires et sur nantissements, de 1.427.230 fr. 71 sur les comptes courants et correspondants ; au passif, une augmentation de 7.266.805 fr. 31 sur les dépôts en compte courant et de 884.900 fr. sur les bons de caisse.

Les prêts hypothécaires consentis par la société se sont élevés en 1902 à 2.040.688 fr. 13, en augmentation de 543 371 fr. 91 sur ceux de 1901. Les prêts sur nantissements ont atteint 3.549.525 fr. 51, en augmentation de 1.396.090 fr. 01 sur les prêts consentis précédemment.

Ce développement des affaires a nécessité des dépenses assez importantes d'installations nouvelles dans les principaux comptoirs. Toutes ces dépenses ont été intégralement amorties, ainsi que les frais occasionnés par la création des nouvelles agences qui ont été ouvertes à Médéa, Mascara, Tlemcen et Sousse. Le compte « Mobilier », qui s'élevait au 31 décembre 1901 à 33.898 fr. 03, a été également intégralement amorti.

À la date de la clôture de l'exercice, le portefeuille de la compagnie (valeurs diverses) figurait au bilan pour 1.692.091 fr. 08 contre 1.773.131 fr. 68 précédemment et se décomposait comme suit :

200 actions de la Compagnie de Mokta-El-Hadid	140.000 00
350 actions de la Compagnie de Gafsa	175.000 00
50 obligations de la Compagnie de Gafsa 5 %	25.000 00
3.416 actions de la Compagnie des Phosphates du Dyr	239.120 00
1.993 obligations de la Compagnie des Phosphates du Dyr	905.909 03
200 actions de la Compagnie des Mines du Bou-Thaleb	100.000 00
500 actions de la Compagnie des Mines d'Ouasta et Mesloula, libérées de 187 fr. 50	93 750 00
Divers	13.312 05
Total	1.692.091 08

La société des Mines d'Ouasta et de Mesloula, dans lesquelles la compagnie est intéressée, s'est constituée pour l'exploitation de mines de zinc et de plomb situées dans le département de Constantine. Le capital de cette société est de 2 millions de francs, divisé en 8.000 actions de 250 francs.

Les immeubles urbains et magasins généraux figurent au bilan pour 3.463.163 fr. 33 et se décomposent comme suit :

Immeubles à Alger, Bône, Sétif et Tunis, et docks de Blidah et de Sétif	1.100.000 00
Immeubles de Dar-el-Bey, à Constantine	1.916.922 35

Immeubles divers	146.240 98
Total	<u>3.463.163 33</u>

Les immeubles divers figuraient au dernier bilan pour 218.819 fr. 63. La diminution de 72.578 fr. 65 provient de la vente de deux petits immeubles à Oran. Les immeubles de Dar-El-Bey ont donné, cette année, un produit net de 126.309 fr. 80, ce qui représente un rendement de 6,58 %. Le service des exploitations, plantations, etc., a donné, en 1902, des résultats satisfaisants. La Compagnie a encaissé, presque intégralement, le montant des fermages, et, pour le prochain exercice, a pu augmenter, un peu, la moyenne des prix de locations.

De bonnes récoltes ont été obtenues sur les fermes de Kalech et des Sellaoua ; les rendements, à l'hectare, ont été de 14 quintaux 55 pour le blé et de 22 quintaux 68 pour l'orge.

On sait que le but principal que poursuit la Compagnie en créant ces fermes est d'enseigner par l'exemple, aux locataires indigènes, à améliorer leurs procédés de culture. Ces efforts ont abouti à un résultat utile, puisque la Compagnie a pu, cette année, faire acheter des charrues et des herses par un certain nombre de locataires.

Le vignoble d'Amourah, très éprouvé par les gelées et par le sirocco, a produit une récolte très faible ; elle s'élève à 6.000 hectolitres environ.

La Compagnie a achevé la vente des vins des récoltes précédentes ; les pertes ont pu être compensées par les bénéfices des exercices antérieurs mis en réserve.

Au jardin du Hamma, un stock important de « Kentias » que l'on commencera à vendre dans le courant de l'année a été constitué. Cette plante est très recherchée sur les marchés européens.

Les terrains de Mustapha figuraient au dernier bilan pour 1.287.578 fr. 83. Ce chiffre représentait le solde du compte courant ouvert à la participation. Dans le courant de l'exercice, il a été mis fin à cette participation, de sorte que la Compagnie algérienne est, aujourd'hui, l'unique propriétaire des terrains de Mustapha. Comme conséquence, le compte ouvert à la participation a été soldé. Les reliquats des prix de vente dus par les acquéreurs ont été virés au chapitre acquéreurs d'immeubles et les terrains restant à vendre continuent à figurer au chapitre Terrains, pour leurs prix de revient.

Le compte « divers » figure au bilan pour 2.168.689 fr. 36. Dans ce solde sont comprises pour 1.466.161 fr. 25 des opérations ayant un caractère spécial ou transitoire, et pour 702.528 fr. 11 les créances d'ordre contentieux dont les soldes, amortissements déduits, sont considérés comme recouvrables. Enfin, le solde « provisions pour risques en cours et amortissements divers » était, au 31 décembre 1901, de 678.896 17. Ce compte a été crédité de 300.000 fr. sur les profits et pertes de l'exercice et de 46.620 87 provenant de rentrées sur créances contentieuses précédemment amorties. D'autre part, il a été débité de 357.261 fr. pour amortissements divers, d'où il résulte, qu'au 31 décembre 1902, ce compte est créditeur de 668.256 fr. 04.

Après la lecture des rapports, un actionnaire a demandé quelques explications sur la valeur des Mines d'Ouasta et de Mesloula dans lesquelles la compagnie est intéressée, et sur les phosphates du Dyr dont les titres font également partie du portefeuille. Le même actionnaire demandait, en outre, s'il ne serait pas possible, étant donné la situation des affaires de la compagnie, de porter à 37 fr. le dividende de l'exercice.

En ce qui concerne la première de ces questions, le président a déclaré que les Mines d'Ouasta et Mesloula, dont nous avons déjà parlé plus haut, étaient dans une situation satisfaisante et qu'il était permis d'espérer pour 1903 un dividende rémunérateur. Quant aux phosphates du Dyr, ils traversent une période de mise en train ; on se préoccupe actuellement de mettre en exploitation de nouveaux gisements dont la

période de concession sera plus étendue et donnera un avenir plus long au Dyr. Tous les bénéfices sont consacrés à la mise en exploitation.

Enfin, relativement à l'augmentation du dividende, le président a objecté la prudence dont il ne fallait se départir, car l'Algérie vient de traverser deux années de crise assez intense et la période des difficultés vient à peine de cesser.

Après cet échange d'observations, les comptes de l'exercice 1902 ont été approuvés et l'assemblée a ratifié la nomination de M. Dollfus-Galline comme administrateur pour cinq ans.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Compagnie algérienne

(*Gil Blas*, 27 mars 1904)

Hier a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de cette société, sous la présidence de M. Lucien Bordet, président du conseil d'administration, qui constate la présence de 17.978 actions et appelle au bureau, comme scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, MM. Mirabaud, de la maison Mirabaud-Puerari et Cie, et M. [Léon] Odier²⁵, de la maison Henstch, Odier et Cie.

M. le président donne la parole à M. le directeur de la Compagnie, pour la lecture du rapport du conseil d'administration, duquel il résulte que l'exercice 1903 s'est soldé par un bénéfice net de 2 millions 244.116 fr. 41.

À la suite de la lecture des rapports, la discussion est ouverte.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, je suis à votre disposition pour vous donner les explications complémentaires que vous pourriez désirer.

UN ACTIONNAIRE. — Comment se présente l'exercice en cours ?

M. LE PRÉSIDENT. — Dans de bonnes conditions. Nous avons peut-être une petite augmentation sur les résultats de l'an dernier, mais on ne peut rien dire, car il n'y a pas encore trois mois d'écoulés.

Dans tous les cas, nos affaires suivent le même courant que l'an passé.

(Aucun autre actionnaire ne demandant la parole, M. le président met aux voix les résolutions suivantes, qui sont adoptées à l'unanimité.)

Première résolution. — L'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, et après avoir entendu le rapport des commissaires, approuve les comptes de l'exercice 1903, le bilan et Les attributions du compte de profits et pertes. Elle fixe le dividende pour ledit exercice à 37 fr. 50 par action, sur lesquels un acompte de 12 fr. 50 a été mis en paiement le 31 décembre 1903, et le solde, soit 25 fr., sera payé à partir du 1^{er} juin, sous déduction des impôts aux caisses de la Compagnie.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale nomme administrateurs, pour cinq ans, MM. [Eugène-Gustave] Weyer et [Charles] Roederer.

Troisième résolution. — L'assemblée générale nomme MM. [Maurice] Démarest et [Henry] Perrier, commissaires pour l'exercice 1904, avec faculté, pour chacun d'eux, d'agir seul en cas d'empêchement de son collègue.

²⁵ Léon Odier (1860-1937). Marié à Noémi Sautter, fille de Charles Sautter, de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Associé ensuite de la Banque Odier-Sautter et Cie, devenue en 1933 Odier, Bungener et Cie et plus tard Odier, Bungener, Courvoisier. Administrateur de la Compagnie française des chemins de fer de la province de Santa-Fé (Argentine), de la BFCI (Banque Rouvier)(1907), de la Compagnie générale du Maroc (1912), des Magasins généraux et warrants du Maroc, puis de leur suite, la Société chérifienne de magasins généraux (1926), commissaire aux comptes de la Société française de reports et dépôts pendant au moins deux décennies, et de la Banque nationale de crédit (BNC).

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 35.)

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 22 avril 1905)

Les actionnaires de cette société étaient convoqués pour le 1^{er} avril, la séance a été ouverte par M. Lucien Boulet, président du conseil d'administration.

Le rapport du conseil, dont il a été donné lecture, embrasse les opérations de l'exercice 1904 clos le 31 décembre dernier.

L'année agricole a été peu favorable, les céréales ont manqué et le prix des vins a baissé ; il y a eu crise.

Par bonheur, l'Algérie a bien soutenu cette épreuve ; elle s'est constituée des ressources qu'elle n'avait pas autrefois ; à savoir une exploitation minière et diverses industries qui, en quelques années, ont pris un grand développement, les exportations auxquelles ces industries ont fourni ont dépassé de 30 millions celles de 1903.

En Tunisie, où la campagne n'a pas été meilleure qu'en Algérie, il y a eu, malgré tout, accroissement du mouvement commercial.

Les opérations financières de la Compagnie ont fait un nouveau progrès; en Algérie, le réseau des agences a été complété par la création d'un bureau à Bordj-Bou-Arreridj et par celle d'une agence à Tanger ; cette dernière à titre d'essai pour mettre à profit, s'il était possible, la situation privilégiée que devait donner à la France ses conventions diplomatiques avec le Maroc.

Les affaires de banque ont augmenté d'importance au courant de 1904 ainsi que le prouve la lecture du bilan mis sous les yeux des actionnaires. Le mouvement général des caisses s'est élevé en 1901 au chiffre de 2 milliards 208.679.664 fr. Les effets en portefeuille atteignaient, au 31 décembre, celui de 81.065.020 fr., en progrès d'environ 10 millions sur le total à même date, de 1903. Le montant des effets escomptés a été de 507 millions de francs contre 447 millions en 1903. Les rentes actions et obligations en caisse représentent 1.138.361 fr. en diminution sensible sur le solde de 1903 qui était de 1.396.643 fr.

Les prêts hypothécaires et sur nantissement forment un total de 11.733.588 fr. supérieur d'environ 3.200.000 fr. à celui de 1903. Les comptes courants et ceux des correspondants comprenant les avances en compte courant restaient, le 31 décembre dernier, à 12.044.389 fr.

II. – La lecture du rapport achevée, la parole a été donnée aux actionnaires, l'un d'eux a demandé un éclaircissement sur la situation de la mine d'Ouasta et Mestoula dont la Compagnie a souscrit 500 actions.

Le président a expliqué qu'elle a donné l'année dernière et cette année un dividende de 5 %, qu'elle a procédé au remboursement de la moitié de son capital et remboursera l'autre moitié au courant de cette année. Un autre actionnaire s'est informé du motif pour lequel les actions de Mokta-el-Hadid, du Dyr et les autres valeurs de portefeuille sont portées à l'inventaire à des prix très inférieurs à leurs prix actuellement cotés. Le président a expliqué que les bénéfices résultant de ces énormes différences n'étant pas réalisés ne doivent pas être comptés, ils constituent une réserve spéciale. Contre l'existence de cette réserve, l'actionnaire proteste et voudrait qu'elle fût distribuée en dividendes, le président objecte avec raison que la Compagnie Algérienne étant une banque de dépôt a besoin d'inspirer confiance, c'est-à-dire de conserver disponibles des ressources aussi fortes que possible. D'autres questions ont été faites sur les dommages causés à la Compagnie par les grèves de Marseille et d'Alger, sur les locations de terrains ruraux de la compagnie ; les de grèves n'ont causé d'autre

préjudice qu'un retard dans les communications et les terrains ruraux sont loués à l'année à des conditions très avantageuses ; les prix augmentent d'année en année ; ils ont passé de 6 fr. 68 à 7 fr. 65 l'hectare, et les paiements se font avec régularité. Un actionnaire demande quelques détails sur la somme de 390.000 francs portée au débit du compte provisions pour amortissements divers, il lui a été répondu qu'elle représente les mauvais débiteurs ; la société fait pour 50 millions d'escompte, le déchet de 390.000 francs est minime.

III. — Les résolutions suivantes ont été mises aux voix et adoptées à l'unanimité :

Première résolution

Approbation des comptes du bilan et de la répartition des bénéfices de l'exercice 1904. Fixation du dividende à 38 fr. par action.

Deuxième résolution

Réélection de MM. Lucien Bordet et Albert Mirabaud, administrateurs sortants.

Troisième résolution

Nomination de MM. [Maurice] Démarest et [Henry] Perrier, commissaires pour l'exercice 1905.

La séance est levée à 3 h. 50.

Le compte des immeubles a diminué de 396.921 fr., il n'est plus que de 2.865.008 fr. et dans son ensemble donne un revenu de plus de 6 %.

Les immeubles ruraux de la Compagnie ont peu produit, mais les prix de vente s'étant maintenus, leur revenu a été encore plus rémunératrice que celui des locations et la création d'une nouvelle ferme a été décidée. Au 31 décembre, l'ensemble du terrain au service des exploitations représentait une superficie de 79.762 hectares.

Voici le résumé des comptes et les proportions de répartition faites par le conseil :

L'inventaire de l'exercice 1904 fait ressortir un bénéfice net de 2.318.369 fr. 47.

Conformément à l'article 43 des statuts, nous vous en proposons la répartition suivante

1° 5 % à la réserve statutaire 115.918 47

2° Paiement aux actionnaires de l'intérêt à 5 % du capital 1.250. 000 00

Le solde de 952.451 francs serait réparti comme suit :

10 % au conseil d'administration 95.245 10

10 % à la caisse de prévoyance du personnel 95.245 10

Aux actionnaires, à titre de dividende 650.000 00

Il resterait un reliquat de 111.960 80

a ajouter au report des exercices antérieurs.

Total général. fr. 2.818.369 47

Si vous approuvez cette répartition, il sera distribué, à partir du 1^{er} juin prochain, la somme de 25 fr. 50 qui, ajoutée aux 12 fr. 50 mis en paiement le 31 décembre dernier porterait à 38 francs le revenu de l'action pour l'exercice 1904, en augmentation de 0 fr. 50 c. sur le revenu de l'exercice 1903.

La réserve statutaire se trouvera portée à 1.626.884 fr. 51.

Cette somme, ajoutée à la réserve extraordinaire, élèvera l'ensemble des réserves à 6.126.884 fr. 51.

Enfin, le report des exercices antérieurs sera de 1.989.903 fr. 21.

Compagnie algérienne
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 6 mai 1905)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie algérienne a eu lieu le 1^{er} avril.

Les comptes de l'exercice 1904 ont été approuvés et le dividende de cet exercice fixé à 38 fr. par action.

MM. [Lucien] Bordet et [Albert] Mirabaud, administrateurs sortants, ont été réélus. Ces diverses résolutions ont été votées sans discussion et à l'unanimité.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
COMPAGNIE ALGÉRIENNE
Société anonyme au capital de 25 millions de francs²⁶
SIÈGE CENTRAL : À PARIS, 11, RUE DES CAPUCINES
Assemblée générale ordinaire du 31 mars 1906
(*Recueil des assemblées générales*, 1906)

Conseil d'administration

MM. Bordet (Lucien), président ; Barrot (Frédéric), Dollfus-Galline, Fabry (Pol), Lesueur (Georges). Mirabaud (Albert), Morin (Théodore), Roederer (Charles), Siegfried (Jacques), Weyer ([Eugène-]G[uistave]).

Commissaires : MM. Maurice Démarest et Henry Perrier.

Directeur : M. Matheron.

Sous-directeur : M. Poirson.

L'assemblée a eu lieu sous la présidence de M. Lucien Bordet, président du conseil d'administration, assisté des représentants des Banques Mirabaud-Puerari et [Léon] Odier, en qualité de scrutateurs.

19.688 actions étaient présentes ou représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à l'article 30 des statuts, nous venons vous rendre compte des opérations sociales pendant le dernier exercice et vous présenter l'inventaire, le bilan et le compte de Profits et pertes établis au 31 décembre 1905.

La récolte des céréales en Algérie a donné un rendement de 14.700.000 quintaux inférieur de 1.800.000 quintaux à celui de 1904 et de 5 millions de quintaux à la moyenne des cinq dernières années. Aussi l'Algérie, pays d'exportation, a-t-elle dû avoir recours à l'importation des céréales exotiques pour assurer les besoins de sa consommation. Il en est résulté une hausse considérable des cours.

Quelques cultivateurs ont pu profiter de cette hausse, mais elle a constitué un préjudice pour ceux qui ont été obligés d'acheter des grains.

²⁶ Divisé en 50.000 actions de 500 francs, libérées et au porteur, se négociant au comptant et à terme. Cote officielle : cours du 31 mars 1906, 910 francs.

Les populations musulmanes ont eu particulièrement à souffrir de ce déficit. Néanmoins, la famine a pu être partout évitée, grâce à l'intervention des Sociétés indigènes de prévoyance, auxquelles le gouvernement a su, fort heureusement, donner une grande extension depuis quelques années.

Le bétail, éprouvé par la sécheresse du printemps, était en mauvais état au moment de l'exportation en France et s'est vendu à des prix peu rémunérateurs. Le commerce du mouton, principalement, a subi une diminution sensible.

La production la plus importante pour les colons est celle du vin. Tout en subissant des fluctuations causées par les vicissitudes climatériques, elle n'a cessé de s'accroître.

D'une moyenne annuelle de 3.500.000 hectolitres dans la période quinquennale. 1890-1895, cette production s'est élevée à 4.600.000 hectolitres dans la période de 1895-1899 et à 6 millions d'hectolitres dans celle de 1900-1904, atteignant 7.700.000 hectolitres en 1905, chiffre à peu près égal à celui de l'année précédente. Les progrès de la viticulture seraient un élément de grande prospérité pour notre colonie si l'augmentation de la production des vignobles de la métropole n'avait pas provoqué une crise qui sévit avec rigueur depuis deux ans. Cette crise est d'autant plus grave qu'elle n'apparaît pas comme passagère. Pour la résoudre, les viticulteurs et la colonie tout entière réclament des pouvoirs publics des mesures énergiques.

Le faible rendement des céréales, la mévente des vins ont eu pour conséquence un fléchissement du commerce de l'Algérie. Si le total des importations est resté à peu près le même, 309 millions en 1905 contre 307 millions en 1901, l'ensemble des exportations est descendu de 272 millions en 1904 à 219 millions en 1905, C'est un écart de 53 millions qui serait très inquiétant si l'on ne remarquait que le déficit sur les céréales et les vins étant de 70 millions, une part notable de cette somme a été reconquise par l'accroissement de l'exportation de certains produits accessoires, tels que les huiles, les primeurs et les laines.

Les produits forestiers et les produits miniers ont pris aussi un grand développement. L'Algérie a donc une tendance à diversifier de plus en plus sa production et cette constatation est réconfortante, car elle permet d'espérer que notre grande colonie supportera victorieusement les difficultés actuelles.

En Tunisie, la récolte des céréales peut être considérée comme l'une des plus mauvaises que l'on ait jamais vues depuis l'occupation française. Mais le pays peut, aujourd'hui, supporter facilement une année de crise. Il trouvera de nouveaux éléments de richesse dans l'exploitation des mines récemment découvertes et dans la réalisation des grands travaux publics projetés.

Au Maroc, les événements que vous connaissez nous ont empêchés de donner à nos affaires un grand développement.

Malgré les circonstances peu favorables que nous venons de vous indiquer, nous avons réussi adonner un nouvel essor à nos opérations de banque et à obtenir des résultats qui dépassent ceux de tous les exercices précédents. Il nous sera permis de

vous rappeler à ce propos que nos prévisions étaient bien justifiées quand nous vous avons proposé, il y a cinq ans, de porter le capital de notre société de 15 à 25 millions.

En 1901, année pendant laquelle s'est faite cette augmentation de capital, nos bénéfices se sont élevés à 2.072.000 fr. Les années suivantes, notre compte de Profits et Pertes s'est soldé par :

2.116.0110 fr. en 1902
2.244.000 fr. en 1903
2.318.000 fr. en 1904

Il atteint 2.462.000 francs en 1905.

Comme d'habitude, nous allons maintenant vous donner des détails sur les principaux chapitres du bilan (fr.) :

Caisses et banques	4.933.905 91
Espèces dans les caisses de la Compagnie	: 3.581.602 08
Dépôts dans les banques	: 1.352.213 83
Total	4.933.905 91

Le mouvement général de nos caisses (paiements et recettes) se totalise pour l'exercice 1905 par 2.632 millions de francs.

Effets en portefeuille 82.672.486 43

Au 31 décembre 1904, les effets en portefeuille s'élevaient à 81.065.02? fr. 27.

Le montant des effets escomptés s'est élevé à 534 millions de francs contre 507 millions en 1904.

Rentes, actions et obligations 652.255 10

Ce solde est représenté par :

200 actions de la Compagnie de Mokta-el-Hadid inventoriées à 700 fr. : 140.000 00

300 actions de la Compagnie de Gafsa, inventoriées à 500 fr. : 150.000 00

1.000 actions de la Compagnie des Phosphates du Dyr, inventoriées à 50 fr. : 50.000 00

300 actions des Mines du Bou-Thaleb, inventoriées à 500 fr. : 150.000 00

500 actions des Mines d'Ouasta et de Mestoula, inventoriées à 93 fr. 75 : 46.875 00

Valeurs à lots (pour la vente directe à nos guichets), inventoriées au cours du 31 décembre 102.523 35

Divers 12 856 75

Total 652.255 10

L'ensemble de ces titres, évalués aux cours cotés le 31 décembre 1905, forme un total supérieur de plus d'un million à notre prix d'inventaire.

Prêts hypothécaires et sur nantissements 12.374.423 07

se décomposant en :

Prêts hypothécaires : 3.727.586 28.

Prêts sur nantissements : 8.046.830 79

Total : 12.374.423 07

En comparant ces chiffres à ceux de l'exercice 1901, on constate que les prêts hypothécaires ont augmenté de 400.310 51

et les prêts sur nantissements de 240.524 26

Comptes courants et correspondants 14.815.585 11

Ce chapitre comprend les avances en compte courant, consenties à certains de nos clients et les effets adressés à l'encaissement à nos correspondants de France, de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc et de l'étranger.

Acquéreurs d'immeubles 754.041 92

Ce compte comprend les soldes des créances résultant de ventes d'immeubles et de terrains.

Ces créances sont garanties par notre privilège de vendeur.

Pour nos immeubles, nous avons adopté une nouvelle classification en supprimant le compte Terrains auquel figuraient les terrains de Mustapha et les terrains du service des exploitations.

Les terrains de Mustapha, qui sont des terrains à bâtir, ont été réunis aux immeubles urbains.

Quant aux terrains des exploitations, ils ont été réunis, sous la rubrique immeubles ruraux aux constructions, matériel et plantations, qui y figuraient déjà. Au même chapitre Immeubles ruraux étaient précédemment portées les avances à la culture constituant un fonds de roulement qui n'a nullement le caractère immobilier. Ce fonds de roulement a été porté au compte Divers.

Immeubles urbains 3.666.499 45

Ce chapitre comprend :

1° Immeubles à Alger, Bône, Sétif, Médéa, Soukaras et Bizerte. occupés par nos comptoirs : 815.002 00

Docks de Blidah et de Sétif : 150.000 00

Immeubles de Dar-el-Dey, à Constantine : 1.900.000 00

Total : 2.865 002 00

2.865 002 00

L'ensemble de ces immeubles donne un revenu net supérieur à 6 %.

2° Les terrains de Mustapha 801.497 45

Il a été vendu en 1905, 9.300 mètres, c'est-à-dire une quantité à peu près égale à celle de l'exercice précédent.

3.666.499 45

Immeubles ruraux 4.416.342 05

Au 31 décembre, l'ensemble de nos terrains représentait une superficie de 79.262 hectares

Dans le courant de l'exercice, il a été vendu 2 692 hectares

Le solde au 31 décembre était de 76.570 hectares

Sur ces 76.570 hectares, 2.880 hectares ont été réservés pour l'exploitation directe et, à la date du 31 décembre 1905, 73.117 hectares étaient loués pour l'année agricole 1905-1906, à des prix un peu supérieurs à ceux de l'année précédente.

Ce résultat, obtenu dans une année mauvaise, est la conséquence de la méthode que nous avons appliquée à l'exploitation de notre domaine.

Cette méthode consiste à suivre de très près les opérations de nos locataires et à être pour eux non pas de simples perceuteurs de fermages, mais des protecteurs dans les circonstances difficiles et des initiateurs pour l'amélioration de leurs procédés de culture, but principal de nos efforts. C'est ainsi qu'à l'époque des ensemencements ou à l'époque des moissons, pour éviter à nos fermiers le recours à l'usure, nous leur consentons les avances nécessaires pour l'accomplissement des travaux agricoles. C'est ainsi encore que, pour leur faciliter l'achat d'instruments de culture perfectionnés, nous leur vendons nous-mêmes ces instruments, en accordant de longs délais de paiement et en faisant profiter nos acheteurs des prix réduits que nous obtenons des fournisseurs.

Ce n'est pas sans grandes difficultés et sans une longue persévérance que nous avons pu décider nos locataires à employer des charrues moins primitives que celles dont ils s'étaient toujours servis. Aujourd'hui, nos efforts sont couronnés de succès et nous sommes heureux de constater qu'en faisant une œuvre utile à notre société, nous

avons agi en même temps dans l'intérêt général de la colonie dont l'avenir est intimement lié à la prospérité de l'agriculture indigène.

Notre réussite est due sans doute aux encouragements de toute nature donnés à nos fermiers, mais nous l'attribuons surtout à la démonstration matérielle que nous avons faite de la supériorité des procédés de culture européens, en créant de vastes fermes où nous avons pratiqué la culture directe des céréales indigènes.

Ces formes, actuellement au nombre de quatre, nous ont donné, cette année, de bons rendements et d'importants bénéfices, les prix des céréales ayant été très élevés. La culture directe, considérée isolément, est donc une opération très intéressante pour nous et nous nous proposons de lui donner une extension de plus en plus grande.

La vente du domaine d'Amourah ayant été effectuée dans le cours de l'exercice 1905, ainsi que vous le faisait connaître notre précédent rapport, la Compagnie algérienne ne possède plus aucun vignoble.

Les résultats de l'exploitation du jardin du Hamma ont été un peu supérieurs à ceux de l'année dernière.

Divers 2.647.888 98

Dans ce solde, sont comprises pour 1.372.513 fr. 67 des opérations ayant un caractère spécial ou transitoire, et pour 1.275.375 fr. 31 les créances d'ordre contentieux considérées comme recouvrables après les amortissements que nous leur avons fait subir.

Pour terminer cet exposé, nous vous donnons ci-après l'indication des écritures passées au compte Provision pour amortissements et risques en cours.

Le solde de ce compte était, au 31 décembre 1904, de 879.378 14

Il a été crédité de :

450.000 francs prélevés sur les Profits et pertes de l'exercice ;

96 498 fr. 83 provenant de rentrées sur créances contentieuses précédemment amorties.

D'autre part, il a été débité de 421.539 fr. 09 pour amortissements divers, d'où il résulte qu'au 31 décembre 1905 ce compte est créditeur de 914.337 fr. 88.

Résumé et propositions

L'inventaire de l'exercice 1905 fait ressortir un bénéfice net de 2.462.931 fr. 85.

Conformément à l'article 48 des statuts, nous vous en proposons la répartition suivante :

1° 5 % à la réserve statutaire 123.146 59

2° Paiement aux actionnaires de l'intérêt à 5 % du capital 1.250.000 00

Le solde de 1.089.785 fr. 27 serait réparti comme suit :

10 % au conseil d'administration 108 978 52

10 % à la caisse de prévoyance du personnel 102.978 52

Aux actionnaires, à titre de dividende 750.000 00

Il resterait un reliquat de 121.828 28

à ajouter au report des exercices antérieurs.

Total égal 2.462.931 86

Si vous approuvez cette répartition, il sera distribué, à partir du 1^{er} juin prochain, la somme de 27 fr. 50 qui, ajoutée aux 12 fr. 50 mis en paiement le 31 décembre dernier, porterait à 40 francs le revenu de l'action pour l'exercice 1905, en augmentation de 2 francs sur le revenu de l'exercice 1904.

La réserve statutaire se trouvera portée à 1.750.031 fr. 10.

Cette somme, ajoutée à la réserve extraordinaire, élèvera l'ensemble des réserves à 6.250.031 fr. 10.

Enfin, le report des exercices antérieurs sera de 2.111.791 fr. 44.

En vertu de l'article 36 des statuts, vous avez à procéder à la réélection ou au remplacement de MM. [Frédéric] Barrot et [Georges] Lesueur, administrateurs dont le mandat expire cette année.

Au mois de mai 1905, nous avons eu la douleur de perdre notre collègue M. Sas, qui est décédé après une courte maladie. M Sas, avant d'être appelé à siéger au conseil, avait été pendant de longues années l'agent et, en dernier lieu, le directeur de votre Compagnie, à laquelle il appartenait depuis sa création. Dans toutes les fonctions qu'il a occupées, M. Sas a toujours fait preuve d'un dévouement absolu aux intérêts de la Compagnie.

Sa grande connaissance des choses algériennes nous rendait son concours précieux. Vous vous associerez certainement aux regrets que nous cause la perte de notre collègue.

Nous vous rappelons que vous avez à réélire ou à remplacer les commissaires, MM. Maurice Démarest et Henry Perrier.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1905 (fr.)

ACTIF	
Caisses et banques	4 933.905 91
Effets en portefeuille	82.672.486 43
Rentes, actions et obligations	652 255 10
Prêts hypothécaires et sur nantissements	12.374.423 07
Comptes courants et correspondants	14.315 585 11
Acquéreurs d'immeubles	754.041 92
Immeubles urbains	3 666.499 45
Immeubles ruraux	4 416 342 05
Divers	2.647.888 98
Total	<u>126.433 428 02</u>
PASSIF	
Capital	25.000 000 00
Réserves :	
Statutaire : 1.626.884 51	
Extraordinaire : 4.500.000 00	6.126.884 51
Provision pour amortissements et risques en cours	914.337 88
Comptes de dépôts	61.774.979 28
Bons à échéance	12.266.000 00
Comptes courants et correspondants	6.503.404 97
Effets à payer	1.848.860 50
Divers	2.572.640 50

Caisse de prévoyance du personnel	975.204 36
Dividendes à payer	29.159 99
Comptes d'ordre	3.969.060 96
Profits et pertes. Report des exercices antérieurs	1.989.963 21
Profits et pertes. Exercice 1905	2.462 931 86
Total	<u>126.433 428 02</u>

RAPPORT DES COMMISSAIRES DES COMPTES

.....
 Les commissaires,
 Maurice DÉMAREST, Henri PERRIER

RÉSOLUTIONS

.....
 Avant le voile des résolutions, un actionnaire a adressé les félicitations de l'assemblée au conseil d'administration et à tout le personnel de la Compagnie pour les résultats brillants du dernier exercice.

Le président a fait connaître que l'exercice en cours se présente très favorablement, en suivant la marche progressive du précédent.

M. Lucien Bordel a ensuite annoncé que le siège de la compagnie sera transféré, dans deux ans, 23, rue Louis-le-Grand, dans un hôtel dont la compagnie ne sera que locataire, mais qui sera construit spécialement pour elle et complètement approprié à ses besoins.

NÉCROLOGIE
 Frédéric Barrot
(Le Figaro, 5 mars 1907)

De M. Frédéric Barrot, chevalier de la Légion d'honneur, fils de M. Ferdinand Barrot, ancien grand référendaire du Sénat, neveu de M. Odilon Barrot, cousin de M. Jacques Piou, de la Lozère, président de l'Action libérale populaire. [...]

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(Le Capitaliste, 7 novembre 1907)

Grâce au progrès du commerce de l'Algérie qui a été caractérisé, l'an dernier, par une augmentation très sensible des exportations dont le total s'est élevé à 278 millions de francs contre 228 millions en 1905, les opérations de la Compagnie algérienne pendant l'exercice 1906 ont donné des résultats supérieurs à ceux de l'année précédente.

Aussi, pour assurer le développement de ses affaires, la société a-t-elle été amenée à créer de nouvelles agences en Algérie, à Djidjelli, Maison-Carrée, Aumale, Boufarik, Aïn-Temouchent, et au Maroc, à Casablanca.

Ainsi que nous le faisions remarquer dans notre dernière étude, les prévisions du conseil d'administration étaient bien fondées quand il proposa, il y a six ans, de porter le capital social de 15 à 25 millions. Voici, d'ailleurs, quels ont été, depuis 1901, année pendant laquelle s'est faite cette augmentation de capital, les bénéfices successifs réalisés :

1901	2.072.000
1902	2.116.000
1903	2.244.000
1904	2.318.000
1905	2.462.000
1906	2.522.000

Comme on le voit, la progression a été continue. Le bénéfice de l'exercice 1906 a permis de distribuer aux actionnaires un dividende de 40 fr.

La réserve statutaire, qui a reçu 126.117 fr. 12, se trouve portée à 1.876.148 fr. 22. Cette somme, ajoutée à la réserve extraordinaire, élève l'ensemble des réserves à 6.876.148 fr. 22. Enfin, le report des exercices antérieurs atteint 2.278.771 fr. 74.

La comparaison des deux derniers bilans s'établit comme suit :

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF	1905	1906
Caisses et banque	4.933.905 91	4.537.013 06
Effets en portefeuille	82.672.486 43	82.950 268 80
Rentes, actions et obligations	652.255 10	578.963 50
Prêts hypothécaires et sur nantissements	12.374.423 07	15.532.931 53
Comptes courants et correspondants	14.315.585 11	18.182.460 27
Acquéreurs d'immeubles	754.041 92	576.683 81
Immeubles urbains	3.666.499 45	3.565.812 83
Immeubles ruraux	4.416.342 05	4.350.667 21
Divers	2.647.888 98	3.246.682 73
Total	<u>126.433.428 02</u>	<u>131.491.483 74</u>
PASSIF	1905	1906
Capital	25.003.000 00	25.000.000 00
Réserve statutaire	1.626.884 51	1.750.031 10
Réserve extraordinaire	4.500.000 00	4.500.000 00
Provisions pour amortissements et risques en cours	914.337 00	1.020.928 45
Comptes de dépôts	61.774.979 23	61.847.967 19

Bons à échéance	12.266.000 00	15.636.700 00
Comptes courants et correspondants	6.503.404 97	6.359.712 56
Effets à payer	1.848.860 50	1.967.603 26
Divers	2.572.640 50	4.102.365 98
Caisse de prévoyance du personnel	975.204 36	1.092.348 40
Dividende à payer	29.159 99	29.810 48
Comptes d'ordre	3.969.060 96	3.549.882 40
Profits et pertes, reports des exercices antérieurs	1.989.963 21	2.111.791 44
Profits et pertes de l'exercice	2 462.931 86	2.522.342 48
Total	<u>126.433.428 02</u>	<u>131.491.483 74</u>

Le mouvement général des caisses de la société, paiements et recettes, s'est totalisé, pour l'exercice 1906, par 2.950 millions de francs, contre 2.632 millions pour l'exercice 1905.

L'importance du portefeuille effets, contrepartie des comptes de dépôts et bons à échéance, démontre la prépondérance, dans les opérations sociales, des affaires commerciales de banque, qui sont celles offrant le plus de sécurité. Le montant des effets escomptés s'est élevé à 570 millions de francs, contre 534 millions en 1905.

Le portefeuille titres (rentes, actions et obligations), qui comprend des valeurs sur lesquelles la société réalise de très importants bénéfices de plus-values, n'est inventorié que pour 578.963 francs 50 : il se décomposait, au 31 décembre 1906, de la manière suivante :

200 actions de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, inventoriées à 700 fr.	140.000 00
300 actions de la Compagnie de Gafsa, inventoriées à 500 fr.	150.000 00
500 actions des Phosphates du Dyr, inventoriées à 50 fr.	25.000 00
300 actions des Mines de Bou-Thaleb, inventoriées à 470 fr.	141.000 00
479 actions des Mines d'Ouasta et de Mestoula, inventoriées à 100 fr.	47.479 00
Valeurs à lots pour la vente directe aux guichets, inventoriées au cours du 31 décembre	108.623 75
Divers	13.860 75
Total	578.963 50

L'ensemble de ces titres, évalué aux cours cotés le 31 décembre 1906, aurait formé un total supérieur de plus de 1.800.000 fr. aux prix d'inventaire. Il y a donc là une réserve latente considérable dont les actionnaires profiteront tôt ou tard.

En résumé, la situation de la Compagnie algérienne est très satisfaisante et ses actions sont recommandables comme valeurs de placement.

Conseil d'administration : MM. L. Bordet, président ; Pol Fabry, Lesueur, Albert Mirabaud, Th. Morin, L. Odier, Charles Roederer, Jacques Siegfried, Weyer.
Directeur : M. Matheron. — Sous-directeur : M. Poirson.
Commissaires des comptes : MM. Maurice Démarest, Henry Perrier.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Capitaliste*, 19 mars 1908)

La Compagnie algérienne s'inscrit à 923 et 915.

Nous extrayons ce qui suit du rapport qui sera présenté par les commissaires des comptes à l'assemblée du 28 mars courant :

Dans son ensemble le bilan présente une augmentation de 10.239.992 fr. 59 sur le bilan de 1906. Cette augmentation s'explique par l'accroissement des prêts hypothécaires et sur nantissement qui figurent, cette année, à l'actif sous la rubrique avances garanties, qui passent de 15.532.931 fr. 53 à 22.061.959 fr. 70 et les comptes courants et correspondants en augmentation de 4.549.296 fr. 09.

La contrepartie s'en retrouve au passif dans les comptes de dépôt, en augmentation de 7.209.713 fr. 22 et les bons à échéance qui passent de 15.636.700 fr. à 18.518.100 fr. en 1907.

Votre portefeuille titres a sensiblement peu varié.

L'année dernière il figurait pour 578.963 fr. 50 ; il s'inscrit cette année à 531.141 fr. 95 par suite de la vente de 50 actions des Mines de Bou-Thaleb et de 179 actions des Mines de Ouasta et Mestoula.

Les immeubles urbains sont en augmentation de 364.635 fr. 97. Je constate à ce chapitre deux nouveaux immeubles à Oran et à Casablanca et des magasins généraux à Mascara.

Au passif, la réserve statutaire s'est accrue du prélèvement légal de 5 % sur les bénéfices de l'exercice 1906. La réserve extraordinaire demeure à 4.500.000 fr. ; ces deux réserves présentent un total de 6.376.148 fr. 22.

Au 31 décembre 1906 le compte provision pour amortissements s'élevait à 1.020.928 fr. 45. Au courant de l'exercice il a été prélevé sur ce compte pour amortissement une somme de 544.282 fr. 26. Par contre il a été crédité des rentrées sur contentieux soldés pour 117.527 fr. 90 et du débit du compte de profits et pertes pour 500.000 fr. De telle sorte qu'au 31 décembre ce compte se trouve reconstitué jusqu'à concurrence de 1.094.174 fr. 09.

Les autres comptes du passif ne me paraissent susceptibles d'aucun commentaire.

Le bilan se balance par un solde créiteur aux profits et pertes de 5.130.075 fr. 57 se décomposant ainsi :

2.278.771 fr. 74 reportés des exercices antérieurs et 2.851.303 fr. 83 constituant les bénéfices propres de l'exercice 1907, défalcation faite de 500.000 fr. portés au compte provisions.

COMPAGNIE ALGERIENNE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 mars 1908)

Les actionnaires de la Compagnie algérienne, réunis en assemblée générale ordinaire le 28 mars courant, ont approuvé les comptes de l'exercice 1907, que nous avons publiés dans notre numéro du 24 février 1908, et fixé le dividende à 42 fr. 50 par action, contre 40 francs répartis l'année précédente.

MM. Maurice Riché²⁷, Marcel Saint-Germain²⁸ et Démarest, ont été nommés administrateurs.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
Assemblée générale ordinaire du 28 mars 1908
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 mars 1908)

.....
Depuis notre dernière réunion, plusieurs vides se sont produits dans le sein du conseil d'administration.

Nous avons eu la douleur de voir disparaître M. Dollfus-Galline qui y siégeait depuis 1878. Son expérience, sa droiture et sa bonté nous faisaient apprécier hautement la collaboration active qu'il était toujours prêt à nous donner. Nous rendons à sa mémoire un hommage attristé auquel vous vous associerez certainement.

M. Weyer, en raison de son grand âge, et M. Lesueur, n'habitant plus Paris, nous ont priés d'accepter leur démission. C'est avec le plus vifs regrets que nous nous sommes séparés de ces deux excellents collègues qui, par leur connaissance des choses de l'Algérie, nous étaient particulièrement utiles. Vous garderez avec nous un souvenir affectueux et reconnaissant de leur long dévouement aux intérêts de la Compagnie.

Pour remplacer M. Dollfus-Galline, nous avons appelé à siéger dans le conseil M. Maurice Riché, administrateur des Chemins de fer de l'Est, ancien avocat, qui a acquis dans le barreau une longue expérience des affaires.

À la place de M. Weyer, nous avons nommé administrateur M. Marcel Saint-Germain, ancien député d'Oran, dont nous avons pu apprécier de longue date l'attachement si dévoué à tout ce qui touche les intérêts de l'Algérie.

Enfin, pour remplacer M. Lesueur, nous avons choisi M. Maurice Démarest, auquel, depuis 1878, vous avez chaque année confié le mandat de commissaire.

Nous avons ainsi assuré à notre Compagnie des concours précieux et nous vous demandons de vouloir bien ratifier ces diverses nominations.

D'après l'article 36 des statuts, le mandat de M. Dollfus-Galline expirait cette année, en ratifiant la nomination de son successeur, M. Riché, vous aurez donc aussi à renouveler son mandat pour cinq ans.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Journal des finances*, 20 juin 1908)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 28 mars.

I. — Les comptes de l'exercice 1907 se sont soldés par un bénéfice net de 2.851.303 fr. 83 contre 2.522.312 fr. 48 en 1906 et 2.462.931 fr. 86 en 1905.

Le montant disponible, après addition du report à nouveau, est ressorti à 5.130.075 fr. 57 contre respectivement 4.634.133 fr. 92 et 4.452.805 fr. 07.

II. — La répartition votée par l'assemblée se compare comme suit à la précédente :

²⁷ Maurice Riché (1852-1913) : bâtonnier des avocats de Charleville-Mézières, administrateur des Chemins de fer de l'Est (1905) et président de la Banque continentale de Paris (1910). Voir encadré.

²⁸ Marcel Saint-Germain (1853-1939) : avoué, député (1889-1898), puis sénateur (1900-1920) d'Oran, administrateur d'une vingtaine de sociétés, président de l'Omnium d'Algérie-Tunisie. Voir encadré.

1906	1907	
126.117 12	142.665 19	Réserve statutaire.
2.000.000 00	2.125.000 00	Dividende.
114.622 53	145.873 86	Caisse de prévoyance du personnel.
114.622 53	145.873 86	Tantièmes du conseil.
2.278.771 74	2.570.762 66	Report à nouveau.
<u>4.634.133 92</u>	<u>5.130.075 57</u>	Total.

Le dividende a été fixé à 42 fr. 50 par action pour 1907 au lieu de 40 fr. précédemment. Il a été mis en paiement le 1^{er} juin, sous déduction de l'acompte de 12 fr. 50 distribué le 30 septembre dernier.

En outre, étant donnée l'importance du report, à nouveau, il a été décidé d'en distraire une somme de 4.500.000 fr. en faveur de la réserve extraordinaire qui sera portée ainsi à 6 millions de francs : le solde à nouveau ne sera donc plus que de 1.070.762 fr. 66.

III. — Le rapport du conseil expose d'abord, comme de coutume, d'après les statistiques officielles, les progrès accomplis par l'Algérie pour la mise en valeur de ses richesses naturelles, les bons rendements agricoles obtenus en Tunisie et l'extension considérable de ses exploitations minières, enfin les résultats satisfaisants obtenus au Maroc par les agences de la Compagnie, bien que les circonstances ne se prêtent guère au développement, de ses opérations.

Les résultats de l'exercice 1907 sont dus en partie à l'accroissement des opérations sociales, mais aussi à l'augmentation du taux de l'escompte qui a été la conséquence de la crise financière générale.

Le mouvement général des caisses (paiements et recettes) se totalise pour l'exercice 1907 par 3.271 millions de francs contre 2.950 millions pour l'exercice 1906.

Le montant des effets escomptés s'est élevé à 629 millions de francs contre 570 millions en 1906.

Les avances garanties figurent au bilan pour 22.061.959 fr. 74, se décomposant en prêts hypothécaires, 6.515.098 fr. 09 ; prêts sur nantissements, 15.546.861 fr. 65.

En comparant ces chiffres à ceux de l'exercice 1906, on constate, que les prêts hypothécaires ont augmenté de 4.901.767 fr. 48 et les prêts sur nantissements de 4.027.260 fr. 73.

Le compte rentes, actions et obligations est compté au bilan pour 531.141 fr. 05.

Ce solde est représenté par :

200 actions de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, inventoriées à 700 fr.	140.000 00
300 actions de la Compagnie de Gafsa, inventoriées à 500 fr.	150.000 00
500 actions de la Compagnie des Phosphates du Dyr, inventoriées à 50 fr.	25.000 00
250 actions de la Compagnie des Mines de Bou-Thaleb, inventoriées à 435 fr.	108.730 00
300 actions de jouissance de la Compagnie des Mines d'Ouasta et de Mestoula, inventoriées à 1 fr.	300 00
Valeurs à lots pour la vente directe aux guichets, inventoriées au cours du 31 décembre	93.904 80
Divers	13.187 15

L'ensemble de ces titres, évalués aux cours cotés, le 31 décembre 1907,.forme un total supérieur de plus de 1.600.000 fr. au prix d'inventaire.

Dans le courant de l'exercice 1907. la Société n'a procédé à la création d'aucune agence nouvelle.

Au mois de janvier 1908, elle a transféré son siège social au n° 22 de la rue Louis-le-Grand.

Les locaux qu'elle occupait rue des Capucines étaient devenus insuffisants par suite de l'augmentation du nombre des employés, nécessitée par l'accroissement des affaires.

Dernier cours : 915.

NÉCROLOGIE

Charles Roederer

[administrateur de la Compagnie algérienne]

(*Le Figaro, Le Journal des débats, Le Temps*, 14 novembre 1908)

Nous apprenons la mort :

De M. Charles Roederer, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ancien directeur du réseau algérien du P. L. M. et du Chemin de fer de ceinture de Paris.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Assemblée générale ordinaire du 27 mars 1909.

(*L'Information financière, économique et politique*, 30 mars 1909)

Les actionnaires de la Compagnie algérienne ont tenu leur assemblée ordinaire le 27 mars 1909 sous la présidence de M. Bordet, assisté de MM. les représentants des maisons Mirabaud et Odier en qualité de scrutateurs.

Plus de 20.000 actions étaient présentes ou représentées.

M. Matheron, secrétaire, donne lecture du rapport du conseil dont voici le texte :

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à l'article 36 des statuts, nous venons vous rendre compte des opérations sociales pendant le dernier exercice et vous présenter l'inventaire, le bilan et le compte de Profits et pertes établis au 31 décembre dernier.

L'année agricole n'a pas été bonne pour l'Algérie.

La vigne a donné d'assez bons résultats comme rendement ; mais la mévente des vins persistant sur le marché par suite de l'importance de la récolte obtenue en France, il n'y a eu aucune amélioration dans la situation des colons qui se livrent à cette culture.

La récolte des céréales a été nulle dans la province de Constantine, médiocre dans celle d'Alger et assez bonne dans la province d'Oran.

Par contre, la campagne moutonnière a été excellente.

L'ensemble des exportations algériennes, dont les produits agricoles forment le principal élément, s'est élevé en 1908, à 325 millions de francs, en diminution de 12 millions sur l'année précédente.

Les importations ont atteint 460 millions, en augmentation de 12 millions.

Le mouvement des échanges est donc resté au total ce qu'il était en 1907, et c'est une constatation intéressante qui permet de conclure que, malgré la faiblesse de la récolte, la situation de l'Algérie est restée satisfaisante dans son ensemble.

En Tunisie, comme en Algérie, la culture des céréales a beaucoup souffert de la sécheresse en 1908. Le Sud, en particulier, a été très éprouvé.

La culture de la vigne tient une place peu importante dans la régence. La production de l'huile d'olive ne cesse, au contraire, de s'y développer.

Quant à l'industrie minière, son essor est remarquable et les nouvelles lignes de chemin de fer qu'elle permet de construire contribueront largement à la prospérité du pays.

Au Maroc, nous avons constaté une diminution assez sensible dans les opérations commerciales.

La pacification de la Chaouïa, la reconnaissance du nouveau sultan par toutes les puissances, le récent accord intervenu entre la France et l'Allemagne, permettent d'espérer une amélioration de la situation économique.

L'année qui vient de s'écouler a marqué un nouveau progrès dans nos opérations de banque et il nous est agréable de vous signaler l'augmentation continue de notre clientèle d'escompte comme de notre clientèle de déposants dont la confiance est la récompense de nos persistants efforts pour fortifier sans cesse la situation de notre Compagnie.

Les résultats de l'exercice, après prélèvement des amortissements jugés nécessaires en faisant une appréciation rigoureuse des divers éléments de l'actif, constituent un bénéfice net de 3.018.302 francs 90, en plus-value de 166.999 fr. 07 sur celui de l'année 1907 et supérieur aux bénéfices de tous les exercices précédents.

Notre Compagnie est donc en bonne voie de prospérité et vous serez heureux, nous n'en doutons pas, de le constater avec nous.

Nous allons maintenant vous donner des détails sur les principaux chapitres du bilan.

Au 31 décembre 1907, l'ensemble de nos terrains représentait une superficie de 75.848 hectares

Dans le courant de l'année il a été vendu 3

Le solde au 31 décembre était de 75.845 hectares.

Sur ces 75.845 hectares, 3.800 hectares environ ont été réservés pour l'exploitation directe et, à la date du 31 décembre 1908, 67.400 étaient loués pour l'année agricole 1908-1909.

Il restait donc à louer 4.500 hectares, fait qui ne s'était pas produit depuis longtemps et qui est la conséquence d'une très mauvaise année.

Au printemps, la récolte se présentait bien, les semaines s'étaient faites de bonne heure, l'humidité avait été suffisante ; mais, à partir du 15 avril, les pluies devinrent très rares et, vers la fin du mois de mai, la récolte fut presque entièrement détruite par le sirocco.

Par suite de cet état de choses, nos encaissements ont été difficiles à effectuer et leur total a été sensiblement inférieur à celui de l'exercice précédent.

Au moment des locations, nos fermiers n'avaient fait que des paiements insignifiants. Il a fallu les attendre et nous avons dû consentir à ceux qui avaient le moins mal payé des baux à des prix un peu inférieurs afin de retenir la population sur nos terrains.

Dans les fermes où nous pratiquons la culture directe, l'influence de la sécheresse a été heureusement beaucoup moins sensible. Grâce aux cultures plus soignées et grâce, surtout, à nos labours de printemps, les rendements, quoique médiocres, ont été beaucoup plus élevés que ceux obtenus par nos locataires.

Le haut prix des céréales nous a permis de réaliser des bénéfices qui ont compensé, dans une certaine mesure, la diminution que nous avons subie sur les encaissements de nos fermages.

Les résultats que nous avons obtenus depuis un certain nombre d'années pour notre culture directe nous ont encouragés à lui donner une extension nouvelle. Aussi avons-nous décidé la création de deux nouvelles fermes qui entreront en exploitation régulière dès cette année.

Au jardin d'essai du Hamma, les ventes ont été un peu supérieures à celles de l'exercice précédent.

Divers Fr. 4.228.741 51

Dans ce solde sont comprises, pour 2.338.966 fr. 52 des opérations ayant un caractère spécial ou transitoire, et pour 1.889.774 fr. 99 les créances d'ordre contentieux restant à recouvrer, déduction faite des amortissements que nous leur avons fait subir et que nous considérons comme suffisants :

Provision pour amortissements et risques en cours 1.134.254 65

Le solde de ce compte était, au 31 décembre 1907, de 1.094.174 09

Il a été crédité de :

500.000 francs prélevés sur les « Profits et pertes » de l'exercice ;

93.929 fr. 51 provenant de rentrées sur créances contentieuses précédemment amorties.

D'autre part, il a été débité de 553.848 fr. 95 pour amortissements divers, d'où il résulte qu'au 31 décembre 1908, ce compte est créditeur de 1.134.254 francs 65.

Résumé et propositions.

L'inventaire de l'exercice 1908 fait ressortir un bénéfice net de 3.018.302 fr. 90..

Conformément à l'article 43 des statuts, nous vous proposons la répartition suivante :

le 5 % à la réserve statutaire 150.915 14

2° Paiement aux actionnaires de l'intérêt à 5 % du capital 1.250.000 00

Le solde 1.617.387 fr. 76 serait réparti comme suit :

10 % à la caisse de prévoyance du personnel 161.738 77

10 % au conseil d'administration 161.738 77

Aux actionnaires à titre de dividende 925.000 00

Il resterait un reliquat de 368.910 22

à ajouter au report des exercices antérieurs.

Total 3.018.302 90

Si vous approuvez cette répartition, il sera distribué à partir du 1^{er} juin prochain la somme de 31 francs qui, ajoutée aux 12 fr. 50 mis en paiement le 31 décembre dernier, porterait à 43 fr. 50 le revenu de l'action pour l'exercice 1908, en augmentation de 1 franc sur le revenu de l'exercice précédent.

La réserve statutaire se trouvera portée à 2.169.628 55

Cette somme, ajoutée à la réserve extraordinaire, élèvera l'ensemble des réserves à 8.169.628 fr. 55.

Enfin, le report des bénéfices des exercices antérieurs sera de 1.439.672 fr. 88.

*
* *

Depuis notre dernière réunion; un nouveau deuil a frappé le conseil d'administration : M. Charles Rœderer a succombé après une longue et cruelle maladie. Les fonctions qu'il avait remplies en Algérie lui avaient fait aimer beaucoup ce pays et Il suivait avec le plus vif intérêt le développement qu'y prennent nos affaires.

Son aménité, sa vivacité d'esprit nous ont laissé les meilleurs souvenirs ; c'est avec un profond regret que nous l'avons vu disparaître.

Pour remplacer M. Roederer, nous avons nommé administrateur M. Désiré Garbe, directeur de nos exploitations, qui, après un séjour de vingt-six ans à Aïn Regada, nous avait exprimé le désir de résigner ses fonctions pour rentrer en France.

Nous avons été heureux de reconnaître les services qu'il nous a rendus en l'appelant à siéger dans le conseil, où nous pourrions encore utiliser avec grand profit sa parfaite connaissance de nos affaires agricoles.

Nous soumettons avec confiance ce choix à votre ratification.

D'après l'article 36 des statuts, le mandat de M. Roederer expirait cette année ; en ratifiant la nomination de son successeur, M. Garbe, vous aurez donc aussi à renouveler son mandat pour cinq ans.

Le mandat de M. Saint-Germain expire également cette année, et nous vous proposons sa réélection.

Nous vous rappelons enfin que vous avez à élire deux commissaires.

Lecture est ensuite donnée du rapport des commissaires que l'information a déjà publié dans son numéro du 15 courant.

LES RESOLUTIONS

Compagnie algérienne
(*Le Capitaliste*, 23 mars 1910)

La Compagnie algérienne s'est négociée à 1180.

L'assemblée annuelle des actionnaires a eu lieu le 19 mars. Les comptes de l'exercice 1909 ont été approuvés et le dividende de cet exercice fixé à 45 fr. par action, payables 12 fr. 50 depuis janvier dernier, et 32 fr. 50 à partir du 1^{er} juin prochain.

M. Philippe Vernes a été nommé administrateur en remplacement de M. [Jacques] Siegfried, décédé.

MM. [Lucien] Bordet et [Albert] Mirabaud, administrateurs sortants, ont été réélus.

Les pouvoirs des commissaires des comptes, MM. Odier ²⁹ et [Jean] Roederer ³⁰, ont été renouvelés.

Tunisie
Société tunisienne d'engrais chimiques
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 juillet 1910)

²⁹ Probablement Georges Odier (1860-1920), X-Ponts, marié à Andrée de Lacroix, nièce d'un général. Adjoint de son père Alfred Odier à la direction de la Caisse générale des familles qui fait faillite en 1902.

Frère ainé de Julien Odier (1873-1927), fondé de pouvoir de la Banque Mirabaud et Cie.

³⁰ Jean Roederer (1851-1945) : contrôleur des contributions directes (1873), inspecteur des finances (1879), puis chef adjoint de la comptabilité générale et des finances du P.-O. (1890).

Frère de Charles (ci-dessus), ancien administrateur de la Compagnie algérienne, auquel il avait aussi succédé en 1904 comme membre de la commission de vérification des comptes de la Compagnie parisienne de chauffage et d'éclairage par le gaz.

En outre, commissaire aux comptes de la Huta-Bankowa et de la Compagnie française de matériel de chemin de fer, administrateur de la Société Sidi-Chemmak, de la Franco-Tunisienne Immobilière...

Les deux frères Roederer avaient épousé deux filles de Joseph Arnaud (1861-1902), ingénieur en chef des chemins de fer algériens (PLM), puis directeur des chemins de fer de grande ceinture (Paris).

Cette société à capital espèces de 1.000.000 de francs, a pour objet principal l'exploitation en Tunisie d'usines pour la fabrication du superphosphate, de divers autres engrais chimiques et de l'acide sulfurique.

Le conseil d'administration de la nouvelle société est ainsi composé :

.....
C[élestin] Matheron, directeur général de la Compagnie algérienne.
.....

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Capitaliste*, 30 mars 1911)

L'assemblée annuelle des actionnaires a été tenue le 25 mars. Les comptes de l'exercice 1910 ont été approuvés et le dividende de cet exercice a été fixé à 47 fr. 50 par action payable 12 fr. 50 depuis janvier dernier et 35 fr. à partir du 1^{er} juin prochain.

MM. [Maurice] Démarest et [Léon] Odier, administrateurs sortants, ont été réélus. Les pouvoirs des commissaires, MM. G[eorges] Odier et [Pierre] Roederer, ont été renouvelés.

Ces diverses résolutions ont été votées sans observation et à l'unanimité.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 27 mars 1911)

Les résultats particulièrement brillants du commerce extérieur de l'Algérie pendant l'année 1910 ont eu une répercussion heureuse sur les opérations de la Compagnie algérienne durant l'exercice écoulé. Le trafic de notre colonie a été favorisé par des récoltes satisfaisantes et, surtout, par la hausse du prix des vins causée par le déficit de la récolte en France qui a dû être comblé dans sa plus grande partie par la production algérienne.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre dernier, qui étaient soumis à l'assemblée d'avant-hier 25 mars et que nous avons analysés dans notre numéro du 13 février, se soldent par un bénéfice net de 3.668.052 70 au lieu de 3.339.881 56, soit une augmentation de 330.000 fr. environ. Ces bénéfices sont établis déduction faite d'un montant de 600.000 fr. prélevé sur le compte de Profits et Pertes et affecté au compte de Provision pour amortissements et risques en cours.

Cette progression des résultats obtenus se traduit par une nouvelle augmentation du dividende qui est porté à 47 50 contre 45 fr. en 1909 et 42 30 en 1908. Cette répartition aux 50.000 actions de 500 fr. composant le capital social exige 2.375.000 fr. contre 2.250.000 fr. précédemment. La dotation en faveur de la réserve légale qui est de 163 377 23 porte ainsi le montant de ce compte à son chiffre plein de 2.500.000 soit le 1/10 du capital social exigé par les statuts.

Voici comment se compare à la précédente la répartition du solde bénéficiaire adoptée par les actionnaires :

	1909	1910
Réserve statutaire	166.994 22	163.377 23
Dividende (47 50 contre 45)	2 250.000 00	2.375.000 00
Caisse de prévoyance	192.289 03	225.467 54

Conseil	192 289 03	225.467 54
Report à nouveau	1.977.985 16	2.656.725 55
	<u>4.777 557 44</u>	<u>5.646 037 86</u>

Un acompte de 12 50 ayant été distribué en janvier dernier, le solde du dividende soit 35 fr. sera mis en paiement à partir du 1^{er} juin prochain. Dans le but d'associer le personnel dans le développement continu des affaires de la société, l'assemblée a voté l'allocation d'une somme de 100.000 fr. à la Caisse de prévoyance des employés qui sera prélevée sur les bénéfices reportés des exercices antérieurs.

*
* * *

On sait que les opérations de la Compagnie algérienne, dont le capital est fixé à 25 millions depuis 1901, s'étendent sur trois branches distinctes. En premier lieu elle exploite un domaine agricole d'une grande étendue racheté lors de sa fondation à la Société générale algérienne. En second lieu, la société se livre à des opérations hypothécaires et enfin elle pratique les affaires de banque pure qui ont pris très vite une extension considérable.

Au 31 décembre dernier le domaine agricole de la Compagnie représentait une superficie de 75.802 hectares en diminution de 13 hectares sur le chiffre de l'année dernière à la suite d'une vente faite au cours de l'exercice. Sur l'ensemble des terrains, une partie représentant 4.187 hectares a été réservée pour l'exploitation directe. Sur le surplus, 69.492 hectares étaient loués pour l'année agricole 1910-1911 à la date du 31 décembre et 2.123 hectares ont été loués dans les premiers mois de l'année en cours.

D'une manière générale, la récolte des céréales de 1910 a été satisfaisante pour l'ensemble de l'Algérie. La production s'est élevée à 23.571.000 quintaux, en augmentation de 1.500.000 quintaux sur l'année précédente. Ces résultats sont dus surtout aux rendements satisfaisants des départements d'Oran et d'Alger, car dans celui de Constantine, on a enregistré au contraire une décroissance des rendements de l'ouest vers l'est. Les terrains de la Compagnie se trouvant dans cette zone peu favorisée ont subi les effets de cet état de choses. Les récoltes, qui donnaient de bonnes espérances au printemps, ont été contrariées en juin par la violence et la persistance du sirocco, en sorte que les blés tardifs qui occupent une grande superficie des terrains de la Compagnie, ne donnèrent que des résultats médiocres. Quant à la récolte de l'orge, elle a été particulièrement affectée par les gelées de fin mars et avril.

La société a souffert également dans son exploitation directe de l'inclémence de la température. Un orage qui éclata au mois de mai détruisit sur une étendue de 1.000 hectares les récoltes de trois de ses fermes ainsi que celles de ses locataires. Cette circonstance eut pour résultat de retarder le paiement des fermages à la Compagnie et d'amoindrir le rendement final de sa culture directe.

L'exploitation des chênes-liège pendant le dernier exercice a pris une importance plus grande et la récolte a été vendue dans de bonnes conditions.

Les prévisions concernant la saison 1910-1911 sont un peu meilleures, les ensemencements sont commencés et un printemps pluvieux permettrait de bien augurer des résultats de la culture des céréales.

En ce qui concerne le bétail, qui constitue la principale fortune des fermiers, l'année 1910 a donné des résultats supérieurs à ceux de 1909. Enfin, comme nous le disions plus haut, l'exportation vinicole a été favorisée par le déficit de la récolte française. La production, qui a atteint 8.100.000 hectolitres, soit 200.000 hectolitres de plus qu'en 1909, a pu profiter de la hausse qui a résulté de la disette de la récolte française.

Favorisé par ces circonstances, le mouvement commercial de notre colonie s'est traduit par une somme de 493 millions à l'exportation et 508 millions à l'importation, dépassant ainsi dans son ensemble un milliard, soit un chiffre record.

En Tunisie et au Maroc, l'activité commerciale et agricole ne s'est pas développée sensiblement. Dans la première de ces colonies, les superficies complantées en vigne sont peu importantes et, par suite, la hausse des vins n'a pas exercé d'influence sensible sur le mouvement commercial. La récolte des céréales a donné des résultats inférieurs à celle de l'année précédente et la campagne oléicole a été peu active, la récolte d'olives ayant été faible.

Au Maroc, l'activité s'est plutôt ralentie faute de récoltes pour l'exportation et les indigènes ayant été contraints, dans ces conditions, de restreindre leurs achats.

*
* * *

En ce qui concerne les opérations hypothécaires et de banque auxquelles se livre la Compagnie et qui constituent sa principale source de revenus, le rapport du conseil fournit quelques renseignements intéressants qui font ressortir la progression régulière des affaires de la Compagnie dans notre colonie.

Le mouvement général des caisses (paiement; et recettes) se totalise par 4.810 millions contre 4.082 millions en 1909.

Le montant des effets escomptés s'est élevé à 709 millions contre 691 millions précédemment.

Les avances garanties ont atteint au total 28.550.298 fr. 28, se décomposant en prêts hypothécaires pour 8.942.843 fr. 96 (contre 7.751.213) et en prêts sur nantissements pour 19.607.454 francs 32 (contre 14.941.207.).

Les avances en comptes courants consenties aux divers correspondants sont en accroissement de plus de 5 millions sur le chiffre de 1909.

Au cours du dernier exercice, la Compagnie a établi de nouvelles agences, en Algérie, à Affreville, Aïn Reida, Batna, Boghari, Bouira, Bordj Benaiel, Khenchela, Marengo, Nemours, Relizane, Saint Arnaud et Vialar ; en Tunisie, à Gabès, Kairouan et Souk-el-Arba et enfin au Maroc à Saffi et Oujda. Le nombre des agences de la Compagnie se trouve ainsi porté à cinquante-cinq.

Nous avons publié, dans notre numéro du 13 février dernier, le bilan de la société établi au 31 décembre 1910 duquel se dégage une situation financière très bonne ; tandis que les exigibilités atteignent 192 millions environ, le montant des disponibilités dépasse 217 millions.

Dans l'examen des divers chapitres de ce bilan, on doit faire observer la prudence avec laquelle l'évaluation du portefeuille est établie par le conseil. Cette évaluation représente en réalité une importante réserve latente. Voici du reste comment est évalué dans son détail ce porte feuille porté au bilan pour 673.349 35 :

200 actions Mokta-el-Hadid	140.000 00
300 actions Compagnie de Gafsa	150.000 00
500 actions Phosphates du Dyr	25 000 00
200 actions jouissance Ouasta et Mesloula	200 00
1.000 actions Société Algérienne de Produits Chimiques et d'Engrais	100.000 00
1.450 actions Société Tunisienne de Produits Chimiques et d'Engrais	108.750 00

Valeurs à lots inventoriées au cours du 31 décembre	127.196 85
Divers	22.202 50
	673.349 35

L'ensemble de ces titres pris aux cours cotés le 31 décembre 1910 formeront un total supérieur de 1.250.000 fr. environ au prix d'inventaire.

[Nouvelles participations dans la SAPCE et sa filiale tunisienne]

La Société algérienne de produits chimiques et d'engrais, à laquelle s'est intéressée la Compagnie au cours du dernier exercice, a pour objet principal la fabrication de l'acide sulfurique et du superphosphate de chaux. Les 1.000 actions de 100 fr. souscrites par la Compagnie représentent la presque totalité de l'augmentation du capital réalisée par cette société.

La Société tunisienne de produits chimiques et d'engrais est une filiale de la précédente.

Il n'y a pas d'autre changement à signaler dans la composition du portefeuille.

En terminant, mentionnons que la Compagnie, dans le but de donner une extension plus grande à l'exploitation des magasins généraux en Algérie, a décidé de créer de nouveaux docks à Tiaret, Saint Arnaud et Soukaras. Les travaux de construction sont actuellement en cours d'exécution.

Après approbation des comptes, MM. Démarest et Odier, administrateurs sortants, ont été réélus.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Sémaphore algérien*, 12 avril 1911)

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie algérienne, tenue le 25 mars, a approuvé les comptes de l'exercice 1910, se soldant par un bénéfice de 3.600.000 francs. Le dividende a été fixé à 47 fr. 50 par action ; le titre coté actuellement 1.273 francs.

Annuaire Desfossés 1912, p. 222-223 :

Compagnie algérienne

Conseil d'administration : MM. L. Bordet, M. Démarest, Pol Fabry, D. Garbe, Albert Mirabaud, Th. Morin, L. Odier, M. Riché, M. Saint-Germain, Ph. Vernes.

Paul LAMBERT,
Dictionnaire illustré de la Tunisie : choses et gens de Tunisie, 1912 :

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société anonyme — Capital : 25.000.000, entièrement versé

Siège social : PARIS, 22, rue Louis-le-Grand — Succursale de TUNIS, 4, rue de Rome

COMPTOIRS ET AGENCES : Aïn-Temouchent, Alger, Aumale, Bizerte, Blida, Bône, Bordj-bou-Arreridj, Boufarik, Bougie, Casablanca, Coléa, Constantine, Djidjelli, Jemmapes, Maison-Carrée, Marseille, Mateur, Médéa, Mostaganem, Oran, Philippeville, Saida, Saint-Denis-du-Sig, Sétif, Sfax, Sidi-bel-Abbès, Souk-Ahras, Sousse, Tanger, Tlemcen.

Comptes de Dépôts à vue : 2 %

BONS A ÉCHÉANCES FIXES

à 1 an, 3 % — à 2 et 3 ans, 3 1/2 % — à 4 et 5 ans, 4 %

Escompte et encaissement de tous effets — Prêts sur titres

Prêts sur marchandises

Prêts sur immeubles urbains et propriétés rurales

Opérations de Bourse — Dépôt de titres

Paiement de coupons — Envois de fonds — Lettres de crédit

LOCATION DE COFFRES-FORTS

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société anonyme - Capital : 25-000.000, entièrement versé

Siège social : PARIS, 22, rue Louis-le-Grand — Succursale de TUNIS, 4, rue de Rome

COMPTOIRS ET AGENCES : Aïn-Temouchent, Alger, Aumale, Bizerte, Blida, Bône, Bordj-bou-Arreridj, Boufarik, Bougie, Casablanca, Coléa, Constantine, Djidjelli, Jemmapes, Maison-Carrée, Marseille, Mateur, Médéa, Mostaganem, Oran, Philippeville, Saida, Saint-Denis-du-Sig, Sétif, Sfax, Sidi-bel-Abbès, Souk-Ahras, Sousse, Tanger, Tlemcen.

Comptes de Dépôts à vue : 2 %

à 1 an, 3 % — à 2 et 3 ans, 3 1/2 % - à 4 et. 5 ans, 4 %

Escompte et encaissement de tous effets - Prêts sur titres Prêts sur marchandises
Prêts sur immeubles urbains et propriétés rurales Opérations de Bourse - Dépôt de titres
Paiement de coupons - Envois de fonds - Lettres de crédit

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Mérite agricole

(*Le Journal officiel de la République française*, 25 mars 1912)

Chevalier

Bernelle (Henry-Engilbert-Alphonse-Jules), directeur du comptoir de la Compagnie algérienne à Constantine. (Algérie) ; 31 ans de pratique.

Garoby (Émile), chef d'agence à la Compagnie algérienne à Saint-Denis-du-Sig (Algérie) : services rendus aux agriculteurs de la région ; 15 ans de pratique.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(Cote de la Bourse et de la banque, 1^{er} avril 1912)

Malgré que l'année 1911, ait eu à subir les conséquences de la politique extérieure, tout au moins pendant le second semestre, les résultats obtenus par la Compagnie algérienne sont en nouveau et sensible progrès.

Comme nous l'avons déjà indiqué, dans notre numéro du 15 mars 1912, en examinant les comptes qui étaient soumis à l'assemblée du 30 mars, les bénéfices nets réalisés par cette société ressortent à 4.383.680 fr. 80 en augmentation de 715.628 10 sur ceux de l'exercice précédent.

Cette nouvelle et sensible plus-value des bénéfices a permis à l'assemblée de voter une nouvelle augmentation du dividende qui a été porté de 47 50 à 50 fr. par action. Cette répartition n'exige d'ailleurs qu'un décaissement de 2 millions 500.000 fr., laissant ainsi des sommes importantes à affecter aux institutions de prévoyance. Voici, au surplus, comment se compare à la précédente la répartition du solde bénéficiaire adoptée par les actionnaires :

	1910	1911
Réserve statutaire	163.377 23	—
(50 fr. contre 47,50)	2.375.000 00	2.500.000 00
Caisse de prévoyance	225.467 54	313 368 08
Conseil	225.467 54	313 368 08
Report à nouveau	2 656.725 55	2.313,670 19
	<u>5.646 037 86</u>	<u>5.440.406 35</u>

Un acompte de 12,50 ayant été distribué en janvier dernier, le solde du dividende, soit 37 50, sera mis en paiement à partir du 1^{er} juin prochain.

Après cette répartition, l'ensemble des réserves sera maintenu à 10 millions de francs, dont 2.500.000 fr. à la réserve statutaire et 7.500.000 fr. à la réserve extraordinaire.

Il y a lieu de remarquer que les bénéfices reportés des exercices antérieurs avaient été portés au bilan de 1910 pour 1.977.985 15. Ce chiffre s'est accru du reliquat du dernier exercice, soit, sous déduction de l'allocation spéciale faite au profit de la caisse de prévoyance, 578.740 39, formant un total de 2 656.725 55. Mais, ce compte ayant été diminué du montant de la somme affectée à la réserve extraordinaire, soit 1.500.000 fr., le report des bénéfices antérieurs reste donc inscrit au bilan pour la différence, soit 1.056.725 55.

D'autre part, la réserve statutaire ayant atteint l'an dernier son chiffre maximum, aucune dotation n'a été effectuée cette année.

Rappelons que les opérations de la Compagnie algérienne, dont le capital est de 25 millions depuis 1901, s'étendent sur trois branches distinctes, En premier lieu, elle exploite un domaine agricole d'une grande étendue racheté lors de sa fondation à la Société générale algérienne. En second lieu, la Société se livre à des opérations

hypothécaires et, enfin, elle pratique les affaires de banque pure qui ont pris une extension considérable.

Voici, à titre documentaire, les résultats obtenus par la Compagnie pendant ces dix dernières années :

Exercices	Bénéfices nets	Bénéfices distrib.	Divid.
1901	2.073.000	1.872.000	36 00
1902	2.116.000	1 952.000	36 00
1903	2 244.600	2 051 000	37 50
1904	2.318.000	2.091.000	38 00
1905	2 463.000	2 218.000	38 00
1905	2 522 000	2.229.000	40 00
1907	2.851.000	2 416 000	42 50
1908	3.018.000	2.498.000	43 50
1909	3.340 000	2.631 000	45 00
1910	3 668 000	2 826.000	47 50
1911	4.384 000	3.127.000	50 00

Dans son rapport, le conseil d'administration, tout en signalant que le mouvement commercial en Algérie est encore en progrès, rappelle que l'ensemble des échanges commerciaux de la colonie avec la métropole et les autres pays, qui avait dépassé un milliard en 1910, s'est élevé en 1911 à un milliard 80 millions, soit une avance de plus de 50 millions sur l'année précédente. Cette avance est due uniquement aux importations qui ont atteint le chiffre de 560 millions.

Quant aux exportations, si leur total n'a pas varié, il y a lieu de remarquer qu'il y a eu une augmentation importante sur les vins et sur les céréales, compensée par la diminution des exportations de bestiaux.

La récolte des vins s'est élevée à 8.839.000 hectolitres, soit 100.000 hectolitres de plus qu'en 1910. Pour les céréales, la production totale a été de 22.180.000 quintaux contre 23 570.000 en 1910. L'exportation des moutons d'Algérie en 1911 a été de 957.000 têtes, en diminution très sensible sur 1910, année pendant laquelle on avait exporté 1.255.000 têtes. Cette réduction a été causée par le manque de pâturages dû à la sécheresse et à la mortalité du début de la campagne, principalement dans le département de Constantine. Les bœufs, en raison de la fièvre aphteuse, ont fourni 12.000 têtes de moins.

En Tunisie, l'année peut être considérée comme très bonne. La récolte des céréales a été très supérieure à celle de l'année précédente, surtout dans la région du centre. Quant à la récolte des olives, qui constitue l'une des principales richesses de la Régence, elle a été tout à fait remarquable. La production des vins, qui reste peu importante en Tunisie, a été satisfaisante.

Au Maroc, les opérations agricoles et commerciales se sont développées principalement dans la région où la sécurité est assurée par les troupes françaises, mais elles auraient été bien plus considérables si leur essor n'était arrêté par l'insuffisance des installations du port de Casablanca qui est le centre de cette région.

Le protectorat de la France va permettre de procéder peu à peu à l'organisation qui est indispensable pour donner à ce pays l'activité économique à laquelle le destine la fertilité de ses terres.

En 1911, la Compagnie algérienne n'a pas créé de nouvelles agences dans l'Afrique du Nord, mais à la fin de l'année, elle a ouvert une agence à Nice où résident de

nombreux Algériens et où les nécessités du commerce des huiles d'olive ont provoqué un mouvement d'affaires assez intéressant avec la Tunisie et l'Algérie.

*
* *

En ce qui concerne les opérations hypothécaires et de banque auxquelles se livre la Compagnie et qui constituent surtout sa principale source de revenus, le rapport du conseil fournit quelques renseignements intéressants qui font ressortir la progression régulière des affaires de la Compagnie dans notre colonie.

Le mouvement général des caisses (paiements et recettes) se totalise, pour l'exercice 1911, par 6.235 millions contre 4.810 millions pour l'exercice 1910. Le montant des effets escomptés s'est élevé à 900 millions contre 769 millions en 1910.

Les avances garanties ont atteint au total 39.628.400 19 se décomposant en : prêts hypothécaires pour 12.150.406 26 (contre 8 942.843 96) et en prêts sur nantissements pour 27.177.994 23 (contre 19.607.454 32).

En comparant ces chiffres à ceux de l'exercice 1910, on constate que les prêts hypothécaires ont augmenté de 3.207.562 30 et les prêts sur nantissements de 7.870.539 91.

Nous avons publié, dans notre numéro du 15 mars dernier, le bilan de la Société établi au 31 décembre 1911 duquel se dégage une situation financière très satisfaisante.

Dans l'examen des divers chapitres de ce bilan, on doit faire observer la prudence avec laquelle l'évaluation du portefeuille est établie par le conseil. Cette évaluation représente en réalité une importante réserve latente Voici du reste comment est évalué dans son détail ce porte feuille porté au bilan pour 867.213 95.

200 actions Mokta el Hadid	140.000 00
300 actions Compagnie de Gafsa	150 000 00
500 actions Phosphates du Dyr	25 000 00
200 actions jouissance Ouasta et Mesloula	200 00
400 actions Société Algérienne de Produits Chimiques et d'Engrais	40.000 00
1.600 actions de 100 fr. de la même Société libérées de moitié	80.000 00
1.450 actions Société Tunisienne de Produits Chimiques et d'Engrais	145.000 00
250 actions Compagnie Marocaine	75.211 75
Valeurs à lots inventoriées au cours du 31 décembre	166.416 55
Divers	45 415 65
	867 243 05

L'ensemble de ces titres, si on les évaluait aux cours cotés le 31 décembre 1911, formerait un total supérieur de 1.300.000 fr. environ au prix d'inventaire.

La Société Algérienne de Produits Chimiques et d'Engrais, qui paraît appelée à donner des résultats intéressants, a porté son capital de 2.250.000 à 4.500.000 fr. pendant le cours de l'année 1911. La Compagnie algérienne a facilité cette opération

en souscrivant une petite partie du nouveau capital, sa participation totale dans cette affaire se trouvant ainsi portée à 2.000 actions de cent francs.

Elle a aussi participé à l'augmentation du capital de la Compagnie Marocaine en souscrivant 250 actions de 1.000 fr. libérées du quart. Cette société, qui est maintenant au capital de six millions de francs; existe depuis dix ans. Elle a pour objet toutes opérations industrielles, commerciales, agricoles et immobilières au Maroc.

Après avoir approuvé les comptes, l'assemblée générale a réélu MM. Fabry, Morin et Vernes, administrateurs sortants.

*
* * *

À la suite de l'assemblée ordinaire s'est tenue une assemblée extraordinaire à l'effet de délibérer sur une augmentation de capital rendue nécessaire par suite de l'importance croissante des opérations sociales.

À ce sujet, le rapport du conseil fournit les indications suivantes en comparant quelques chapitres du bilan de l'exercice 1911 avec les mêmes chapitres du bilan de l'exercice 1900 qu'il présentait au moment où a été décidé de porter le capital de 15 à 25 millions de francs.

En 1900, le total des dépôts à vue ou à échéance était de 35 millions ; il est de 171 millions en 1911. Les effets en portefeuille sont passés de 36 à 149 millions ; les avances garanties de 3 à 40 millions. Le total des escomptes a été triplé, passant de 323 à 900 millions. Les réserves ont été portées de 2 600.000 à 10 millions. Les bénéfices nets, qui étaient de 1.520.000 fr. en 1900, s'élèvent à 4.383.000 fr. pour l'exercice 1911. Enfin, la Compagnie, qui avait 11 agences en 1900, en a maintenant 50.

L'assemblée a approuvé la politique du conseil d'administration et autorisé celui-ci à porter le capital social de 25 à 50 millions de francs, dont 5 millions à émettre immédiatement.

En outre, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la prorogation de la durée de la Société pour une période de 50 années devant expirer en 1977 et la modification de l'article 1 des statuts portant sur l'extension de l'objet

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(Le Recueil des assemblées générales, 4 avril 1912)

Actions de 500 fr. — 30 mars : 1.485 francs.

L'assemblée générale s'est tenue le 30 mars, à titre ordinaire et à titre extraordinaire, sous la présidence de M. [Lucien] Bordet, président du conseil d'administration.

À titre ordinaire, l'assemblée a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1914, et fixé le dividende de cet exercice à 50 francs par action, payables 12 fr. 50 depuis janvier dernier, le solde, soit 37 fr. 50 à partir du 1^{er} juin prochain. Ce dividende est en augmentation de 2 fr. 50 sur celui de l'exercice précédent.

MM. [Pol] Fabry, [Théodore] Morin et [Philippe] Vernes, administrateurs sortants, ont été réélus. Les pouvoirs des commissaires, MM. [Georges] Odier et [Jean] Roederer, ont été renouvelés.

L'assemblée était convoquée ensuite à titre extraordinaire avec, pour principal objet, de délibérer sur l'augmentation de capital de la société, cette augmentation motivée par la nécessité d'avoir un capital plus en rapport avec l'importance des opérations sociales.

En effet, l'extension des opérations au Maroc et en France, et le développement des affaires de la société en Algérie et en Tunisie suffisent amplement pour motiver la proposition soumise aux actionnaires.

En conséquence, et sur la proposition du conseil, l'assemblée a décidé de porter le capital social de 25 à 30 millions, par l'émission de 10.000 actions nouvelles de 500 fr. chacune.

Elle a, en outre, autorisé le conseil à éléver par la suite ce capital, quand il le jugera utile, jusqu'à 50 millions.

L'augmentation de 25 à 30 millions sera immédiatement réalisée.

L'assemblée extraordinaire a, de plus, prorogé la durée de la société, qui expirait en 1927, pour une nouvelle période de 50 ans, en même temps qu'elle modifiait le paragraphe des statuts relatifs à la limitation des opérations sociales à la France, à l'Algérie et aux pays de protectorat en Afrique. Cette limitation est supprimée.

Toutes ces résolutions ont été votées à l'unanimité et sans discussion.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(Les Annales coloniales, 10 août 1912)

Parmi les établissements appelés à bénéficier d'une façon toute spéciale de cet état de choses, nous citerons la Compagnie algérienne qui est à la fois banque, crédit foncier et crédit agricole. Le chiffre d'affaires de cette entreprise dans toutes les branches de l'activité sociale, a, en effet, plus que doublé depuis trois ou quatre ans, et il s'accroîtra encore du fait de notre installation au Maroc et du développement économique que prendra ce pays sous notre protectorat. On sait, en effet, que la Compagnie s'est déjà installée dans les principaux centres du pays et qu'elle possède des agences très actives, notamment à Tanger, Casablanca, Saffi [Safi], Oujda, etc. Mentionnons encore que la Compagnie algérienne possède en portefeuille un nombre important de titres de diverses sociétés algériennes (Mokta-el-Hadid, Phosphates de Gafsa, Phosphates du Dyr) qui ont acquis depuis un an une grosse plus-value.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
Guide-Annuaire financier 1913
des valeurs cotées au marché officiel
et au marché en banque de la Bourse ³¹

Capital : 30.000.000 fr. — Siège social à Paris, 22, rue Louis-le-Grand.

Conseil d'adm. — MM. L[ucien] Bordet, prés. ; M[aurice] Démarest, P[ol] Fabry, D[ésiré] Garbe, A[lbert] Mirabaud, Th[eodore] Morin, L[éon] Odier, M[aurice] Riché, M[arcel] Saint-Germain, Ph. Vernes. — M. [Célestin] Matheron, direct. ; M. [L.] Poirson, s.-direct.

Société an. française constituée en 1877. À la fois banque, crédit foncier et crédit agricole, la Compagnie algérienne a été créée pour la mise en valeur de terrains appartenant à l'ancienne Société générale algérienne. Son capital primitif de 10 millions servit presque entièrement à payer ces domaines. En 1881, il fut porté à 15 millions, en 1907 à 25 millions, puis au chiffre actuel en 1912. Fin 1912, elle possédait en Algérie, en Tunisie et au Maroc 60 agences.

³¹ Archives Stéphane Merucci.

Avec ces ressources, la société s'est efforcée de développer les opérations de banque et de prêts hypothécaires et sur nantissements. Les premières, notamment, ont pris une grande extension : de 1900 à 1912, les dépôts sont passés de 32 millions à 140 millions, les bons à échéance de 2 à 31 millions, le portefeuille commercial de 36 à 151 millions, etc. De 1900 à 1912, les prêts hypothécaires sont passés de 1.872.000 fr. à 12.150.000 fr. et les prêts sur nantissements de 1.330.000 à 27.478.000 fr. Quant au domaine, qui donne des résultats satisfaisants, il comprend 75.585 hectares, dont à fin 1911, 71.311 hectares étaient loués et 4.274 hectares réservés à la culture.

Fin 1911, les réserves atteignaient 10 millions, non compris un report des bénéfices des exercices antérieurs s'élevant à 2.313.670 francs.

Exer.	Bénéf. nets	Bénéf. distrib.	Divid.	Divid. p. act.
1905	2.462.931	2.217.957	2.000.000	40 00
1906	2.522.342	2.229.245	2.000.000	40 00
1907	2.851.303	2.416.747	2.125.000	42 50
1908	3.018.302	2.498.477	2.175.000	43 50
1909	3.339.884	2.442.289	2.250.000	45 00
1910	3.668.052	2.600.467	2.275.000	47 50
1911	4.383.680	3.126.736	2.500.000	50 00

La Compagnie algérienne cambriolée
Le directeur assailli est gravement blessé
(*L'Écho d'Alger*, 4 mars 1913, p. 2, col. 6)

TANGER, 3 mars. — Une tentative de cambriolage a eu lieu dans l'immeuble, occupé par la Compagnie algérienne ; M. Marcellot, directeur, réveillé par le bruit, étant survenu, les malfaiteurs s'enfuirent après avoir essayé d'assommer M. Marcellot dont le revolver n'avait pas fonctionné et lui avoir porté plusieurs coups de poignard.

M. Marcellot a été gravement blessé au poumon et à la cuisse.
Les malfaiteurs étaient deux indigènes.

DEUIL
(*Le Temps*, 12 janvier 1913)

On nous annonce la mort de M. Maurice Riché, administrateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est [et de la Compagnie algérienne], décédé à Lausanne.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
Assemblée générale du 30 mars 1913
(*Les Annales coloniales*, 3 mai 1913)

Le conseil d'administration, usant des pouvoirs qui lui avaient été conférés par l'assemblée générale du 30 mars 1913, avait décidé, dans le courant du mois de février

dernier, que le capital social porté à 40 millions par l'assemblée extraordinaire du 21 décembre. 1912, serait encore augmenté de 10 millions de francs par l'émission de 20.000 actions de 500 francs chacune. à souscrire et payable en numéraire.

C'est, pourquoi une nouvelle assemblée extraordinaire s'est réunie le 26 courant, à 2 heures 15, au siège social, 22, rue Louis-le-Grand, sous la présidence de M. Lucien Bordet, président du conseil d'administration, assisté de MM. Bungener, de la maison Odier-Sautter et Cie, et Raffard³², de la maison Guét-Raffard et Cie, les deux plus forts actionnaires présents, comme scrutateurs. M. Poirson remplissait les fonctions de secrétaire. 69.546 actions étaient présentes ou représentées.

L'assemblée a reconnu à l'unanimité la sincérité de la déclaration de souscription des 20.000 actions nouvelles, émises à 1.365 francs et du versement du quart sur chacune d'elles faite par acte devant M^e Dufour, notaire, à Paris, le 19 mars 1913.

Le capital social se trouve donc définitivement porté à 50 millions de francs et l'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

La souscription, réservée aux actionnaires actuels, a été couverte par 4.054 souscripteurs.

Compagnie algérienne
(*Les Annales coloniales*, 18 décembre 1913)

L'assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 13 décembre, à 3 h. 15, au siège social, 22, rue Louis-le-Grand, sous la présidence de M. Lucien Bordet, président du conseil d'administration, assisté de MM. le représentant de la Maison Odier-Sautter, et du général Robineau-Bourgneuf³³, les deux plus forts actionnaires présents, comme scrutateurs.

68.000 actions sont présentes ou représentées.

M. [Célestin] Matheron, directeur de la Compagnie, remplissait les fonctions de secrétaire.

L'ordre du jour était le suivant :

Vérifier et reconnaître la sincérité de la déclaration de souscription des 5.000 actions nouvelles de 500 francs et du versement du quart sur chacune d'elles, faite par acte, devant M^e Dufour, notaire à Paris, le 22 novembre 1913, portant le capital à 62.500.000 francs.

Suit la lecture de l'acte notarié attestant que 3.322 souscripteurs ont versé leur premier quart.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Personne ne demandant la parole, des résolutions dans ce sens ont été adoptées à l'unanimité.

Le capital social pourra en outre être porté à 100.000.000 de francs par tranches successives, selon les besoins et l'autorisation conférée au conseil par rassemblée générale extraordinaire du 11 octobre dernier.

³² Jean Raffard (1887-mpf 1^{er} octobre 1914 à Bécourt-Bécordel, Somme). Fils de Gabriel Raffard, représentant en 1898 de la Société de phosphates de Bordj-R'dir, et d'une Dlle Lemaître. Frère de Marthe, mariée en 1913 à l'inspecteur des finances Maurice Pignerol, et d'Antoinette, mariée en 1918 à Jacques de Gournay. Neveu de Paul Raffard (1841-1895), négociant en soieries, président du tribunal de commerce de Paris ; de Charles (c- 1844-1933), publiciste ; et de Lucien (1848-1923), marié à Élisa Rodier, actrice, d'où Hélène ou Ellen Raffard, nièce du chocolatier Gaston Menier, mariée en premières noces à Joseph Paul-Boncour et en secondes noces au docteur Édouard Joltrain. Cousin de Marcel Raffard (1872-1933), ingénieur ECP, administrateur délégué des Entrepôts et magasins généraux de Paris (EMGP), marié à Henriette Masson, fille de Léon Masson, administrateur du Crédit lyonnais et de la Banque de l'Indochine. Etc., etc.

³³ Gendre d'Eugène-Gustave Weyer (ci-dessus).

Annuaire Desfossés 1914, p. 242-243 :

Compagnie algérienne

Conseil d'administration : MM. L. Bordet, J. Boissonnas, M. Démarest, Pol Fabry, D. Garbe, P. Jurien de la Gravière³⁴, Albert Mirabaud, Th. Morin, L. Odier, M. Saint-Germain, Ph. Vernes.

Les actionnaires de la Société de l'Ouenza
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 février 1914)

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie [CFAT]	400
Compagnie algérienne	400
Crédit agricole et industriel algérien	400
Crédit algérien	400
Total	<u>20000</u>

LA COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 mars 1914)

Les résultats obtenus en 1913 par la Compagnie algérienne, dans l'ensemble de ses agences, ont été particulièrement satisfaisants et ont permis au conseil de proposer à l'assemblée générale, tenue le 21 courant, l'augmentation du dividende de 55 fr. à 57 50, malgré l'accroissement du nombre des titres à rémunérer résultant de l'augmentation du capital social de 40 millions de francs à 62.500.000 fr. en cours d'exercice.

Les bénéfices nets ont atteint 10.038.539 31, contre 7.186.401 58 en 1912. Ils sont établis comme à l'ordinaire, non seulement après constitution de larges provisions pour les créances d'une rentrée douteuse, mais, en outre, après amortissement intégral de tous les frais d'installation de l'année, achats de coffres forts et de mobilier, prix des banques achetées à Cannes et à Menton, et enfin tous frais d'émission des actions nouvelles.

Voici comment se compare à la précédente la répartition du solde bénéficiaire adoptée par les actionnaires :

	1912	1913
Bénéfices à répartir :		
Bénéfices de l'exercice	7.186.401 58	10.038 539 31

³⁴ Pierre Jurien de la Gravière (1877-1933) : petit-fils de l'amiral, gendre de Lucien Bordet, enseigne de vaisseau de réserve, représentant de la Compagnie algérienne à la Compagnie marocaine, aux Moulins du Maghreb, aux Phosphates du Dyr, au Bône-Guelma et prolongements (1920), puis à la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens.

Reliquat antérieur	2.313.670 19	3.775.335 40
	9.500.071 77	13.813.874 71
Réserve statutaire	359.320 07	501.926 96
Dividende	4.400.000 00	7.187.500
Caisse de prévoyance	482.708 16	641.161 23
Conseil	482.708 16	641.161 23
Report à nouveau	3.775.335 40	4.842.125 29
	<u>9.500.071 77</u>	<u>13.813.874 71</u>

Un acompte de 12 50 ayant été distribué en janvier dernier, le solde du dividende, soit 45 francs, sera mis en paiement à partir du 1^{er} juin prochain.

*
* * *

Rappelons que les opérations de la Compagnie algérienne s'étendent sur trois branches distinctes. En premier lieu, elle exploite un domaine agricole d'une grande étendue racheté lors de sa fondation à la Société générale algérienne. En second lieu, la société se livre à des opérations hypothécaires et enfin, elle pratique les affaires de banque pure qui, depuis quelques années, ont pris une extension considérable.

Voici à titre documentaire les résultats obtenus par la Compagnie pendant ces dix dernières années :

Ex.	Bénéf. nets	Bénéf. distrib.	Divid.
1902	2.116 080	1.952.000	36 00
1903	2.244.090	2.051.000	37 50
1904	2.318.000	2.091.000	38 00
1905	2.463.000	2.218.000	38 00
1906	2 522.000	2.229.000	40 00
1907	2,851.090	2.416 000	42 50
1908	3.018.00	2.498.000	43 50
1909	3.340 000	2.634.000	45 00
1910	3 668 000	2.826.000	47 50
1911	4.384 000	3.127.000	50 00
1912	7.186.000	5.375.000	55 00
1913	10.038.000	8.470.000	57 50

Pendant l'exercice 1913, le capital de la société a été porté, par deux augmentations successives, de 40 millions à 62.500.000 fr.

C'est aux opérations ordinaires de banque que la société a employé l'intégralité du capital nouveau et l'affectation de ce capital aux agences de l'Afrique du Nord a eu, en ce qui concerne l'Algérie, une conséquence intéressante exposée ainsi dans le rapport :

« Le mouvement des échanges de toute nature qui se font entre la colonie et la métropole a comme corollaire un mouvement de paiements et de recettes dont le solde est en fait au profit de la métropole. Le règlement de ce solde s'effectue non pas par des envois de numéraire, mais par des écritures passées au compte du Trésor français à la Banque d'État de l'Algérie qui est ainsi devenue débitrice de l'État français pour des sommes considérables. Pour réduire sa dette, la Banque d'État peut employer divers procédés qui ont pour but, soit d'attirer en Algérie des capitaux français, soit de diminuer l'importance des capitaux exportés d'Algérie en France. Le procédé le plus efficace est le procédé classique de l'élévation du taux de l'escompte. L'apport de capitaux nouveaux fait par la Compagnie en Algérie a eu pour conséquence de faire diminuer d'une soixantaine de millions le compte du Trésor à la Banque d'État et c'est cette circonstance qui a permis sans doute à cet établissement de maintenir un taux relativement modéré pendant toute la crise balkanique ».

C'est un important service que la Compagnie a rendu à la colonie, apportant ainsi une large contribution à sa prospérité.

Cette prospérité vient de s'affirmer encore dans une année où la situation générale en Europe était inquiétante et où le resserrement des crédits, conséquence des mesures prises par la Banque d'État pour faire diminuer le compte du Trésor, pouvait avoir des effets fâcheux pour la colonie.

En 1913, la production agricole de l'Algérie a été supérieure à celle de 1912. La récolte des céréales s'est élevée à plus de 23 millions de quintaux contre 16 millions seulement en 1912. La récolte des vins a atteint 7.400.000 hectolitres en augmentation de 800.000 hectolitres sur l'année précédente. La production du bétail a donné aussi de très bons résultats, la mortalité ayant été très faible pendant l'hiver 1912-1913 et les prix de vente ayant été particulièrement élevés.

Quant au mouvement commercial, il a atteint 1.180 millions, avec une faible diminution de 37 millions sur l'année précédente, mais avec une augmentation de près de 100 millions sur l'exercice 1911.

En Tunisie, la récolte des céréales a été assez bonne. Les vignes ont donné une récolte légèrement inférieure à la moyenne, mais, grâce aux cours élevés, les viticulteurs ont été satisfaits des bénéfices obtenus.

Au Maroc, la sécheresse prolongée qui a sévi sur tout le territoire du protectorat a eu des effets fâcheux au point de vue agricole. La récolte a été presque nulle. Malgré cette circonstance défavorable, les colons continuent à arriver toujours plus nombreux et confiants. L'organisation administrative du Maroc se poursuit avec activité et assurera bientôt aux transactions immobilières et commerciales la sécurité qui leur a manqué jusqu'à présent. L'emprunt projeté va permettre, d'autre part, de commencer les grands travaux publics indispensables pour le développement économique du pays.

*
* * *

Les deux derniers bilans se comparent comme suit :

	1912	1913
ACTIF		

Caisses et banques	10.813.189 31	9.153.565 12
Effets en portefeuille	163.392.044 62	194.744 402 60
Rentes, actions et oblig.	957.119 15	1.057.585 04
Avances garanties	60.863.083 47	65.109.893 52
Comptes courants et corresp.	48.016.663 97	50.172.044 50
Acquéreurs d'immeubles	264.646 05	370.027 10
Immeubles urbains	7.085.277 71	7.324.226 20
Immeubles ruraux	4.766.786 13	4 684.839 17
Divers	7.406.833 38	6.606.748 62
	<u>303 565.643 79</u>	<u>339.223 331 57</u>
PASSIF		
Capital	40.000.000 00	62.500.000 00
Réserves :		
Statutaire	2.500.007	2.859.320 07
Extraordinaire	30.500.000 00	67.500.000 00
Provision pour amort. et risqués en cours	1.191.120 75	1.232.459 61
Comptes de dépôts	156.220.499 35	135.176.799 44
Bons à échéance	27.256.000 00	24.480.400 00
Comptes courants et correspondants	16.653 317 98	14.711.171 04
Effets à paver	3.620 846 03	3.133.044 70
Divers	11.518.441 53	8.739.814 00
Caisse prévoy. person.	2.339.610 55	2.782.312 10
Dividendes à payer	38.985 89	43.454 86
Comptes d'ordre	2.226.189 94	2.250.681 04
Report des exerc. ant.	2.313 670 19	3.775.335 40
Bénéfices de l'exercice	7.186 401 58	10.038.539 31
	<u>303 565.643 79</u>	<u>339 223.331 57</u>

Nous avons publié déjà, dans notre numéro du 9 février dernier, quelques indications au sujet des variations que présente d'une année à l'autre le bilan de la Compagnie. Ces modifications résultent de l'extension régulière des affaires de la Compagnie et de l'augmentation du capital de 40.000.000 à 62.500.000 fr.

Nous croyons toutefois devoir donner quelques indications complémentaires en ce qui concerne les comptes « Rentes, actions et obligations » et « Immeubles ».

Le poste Renies, actions et obligations, porté au bilan pour 1.057.585 04, est représenté ainsi :

200 actions de la Compagnie de Mokta-El-Hadid, inventoriées à 700 fr	140 000 00
1.500 cinquièmes d'actions de la Compagnie de Gafsa, inventoriées à 100 fr..	150 000 00
500 actions de la Compagnie des Phosphates du Dyr, inventoriées à 50 fr.	25.000 00
200 actions de jouissance de la Compagnie des Mines d'Ouasta-Mesloula, inventoriées à 1 fr. 00 200 00	
2.000 actions de 100 fr. de la Société Algérienne de Produits chimiques et d'Engrais, inventoriées à 100 fr.	200.000 00
1 450 actions de 100 fr. de la Société Tunisienne de Produits chimiques et d'Engrais, inventoriées à 100 fr.	145.000 00
500 actions de 500 fr. de la Compagnie Marocaine, libérées de moitié, inventoriées à 275 fr.	137.500 00
400 actions de 500 fr. de la Société de l'Ouenza, libérées du quart, inventoriées à 125 fr.	50.000 00
Valeurs à lots (pour la vente directe aux guichets), inventoriées au cours du 31 décembre	120.136 99
Divers	89 748 05
	1.057 585 04

Vers la fin de l'année, un accord est enfin intervenu entre toutes les parties intéressées à l'affaire de l'Ouenza et la compagnie a accepté l'offre que lui a faite le gouvernement général de souscrire 400 actions dans le capital de la société constituée pour l'exploitation de ces gisements de fer.

L'ensemble des titres, si on les évaluait aux cours cotés le 31 décembre 1913, formerait un total supérieur de 1.750.000 fr. environ au prix d'inventaire.

Les immeubles urbains sont portés pour 7.324.226 20, les immeubles ruraux pour 4 millions 684.839 17.

Au 31 décembre 1913, la superficie totale des terrains est de 73.695 hectares, en diminution de 1.507 hectares sur le chiffre indiqué dans le précédent rapport, par suite de ventes faites dans le cours de l'exercice.

Sur ces 73.695 hectares, 4.759 hectares sont réservés pour l'exploitation directe et 68.936 hectares sont mis en location.

Au 31 décembre dernier, tout était loué à des prix supérieurs à ceux de l'année précédente.

Malgré la sécheresse du printemps, la récolte a été généralement bonne et les locataires se sont, pour la plupart, libérés de leurs loyers sans aucune difficulté.

La production de la culture directe s'est maintenue, et les prix ayant été rémunérateurs, le résultat a été satisfaisant.

*
* * *

Apres une discussion assez longue, au cours de laquelle certains actionnaires ont suggéré la possibilité d'une augmentation du dividende, l'assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1913, et le bilan au 31 décembre 1913, tels qu'ils lui étaient présentés par le conseil.

MM. Garbe et Saint-Germain, administrateurs sortants, ont été réélus.

L'ŒUVRE FRANÇAISE EN TUNISIE
LE CRÉDIT ET LES BANQUES
La Compagnie algérienne
(*Les Annales coloniales*, 23 avril 1914)

Les banques en Tunisie sont nombreuses et prêtent pour la plupart une aide utile au commerce.

La Banque de l'Algérie a, en Tunisie comme en Algérie, le privilège d'émission.

La Compagnie algérienne, créée, à Alger en 1877, n'a pas tardé à s'installer en Tunisie.

Son capital social est de 62.500.000 francs entièrement versés, et ses réserves s'élevaient, au 31 décembre 1913, à plus de 75.000.000.

La Compagnie algérienne a des agences à Tunis, Béja, Gabès, Kairouan, Mateur, Sfax, Souk-el-Arba et Sousse.

Son siège social est à Paris, 22, rue Louis-le-Grand. Elle a des agences en France, sur la côte méditerranéenne, au Maroc et dans 42 centres algériens.

La Compagnie algérienne est à la fois société immobilière et établissement de crédit.

Société immobilière, la Compagnie algérienne possède en Algérie d'importants immeubles urbains et un domaine de près de 80.000 hectares, situé presque exclusivement dans la province de Constantine.

Société de crédit, la Compagnie algérienne fait les opérations de banque de toute nature. Elle reçoit les fonds et les titres en dépôt ; elle se charge de l'encaissement des coupons, de l'exécution des ordres de Bourse et de toutes les opérations relatives aux titres.

Pendant les dix dernières années, la Compagnie algérienne a distribué les dividendes suivants :

En 1904	38 00
En 1905	40 00
En 1906	40 00
En 1907	42 50
En 1908	43 50
En 1909	45 00
En 1910	47 50
En 1911	50 00
En 1912	55 00
En 1913	57 50

Au 31 décembre 1913, l'exercice s'est soldé par 10.038.539 fr. 31 de bénéfices.

La Compagnie algérienne ouvre des comptes de chèques. L'intérêt alloué actuellement est de 2 % à vue.

Elle a créé également des bons à échéance fixe munis de coupons semestriels et, au choix des souscripteurs, à ordre ou au porteur.

Les conditions d'émission sont les suivantes :

Bons à un an, intérêt 3 % net des impôts actuels.

Bons à deux et trois ans, intérêt 3 1/2 % net des impôts actuels.

Comité de secours algérien
COMPOSITION DU COMITE CENTRAL
(*L'Écho d'Alger*, 14 septembre 1914)

Membres du comité central
Rongier, directeur de l'agence de la Compagnie algérienne

MODIFICATION
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 mars 1916)

Compagnie Algérienne. — Transfèrement du siège du 22, r. Louis-le-Grand au 50, r. d'Anjou. — *Affiches Parisiennes*, 11 mars.

Annuaire Desfossés 1917, p. 208 :
Compagnie algérienne
Conseil d'administration : *idem*

NÉCROLOGIE
[Célestin] Matheron
(*Les Annales coloniales*, 24 février 1917)

M. Matheron, directeur de la Compagnie algérienne, vient de mourir dans le Var, où il était allé se reposer et chercher à rétablir sa santé fortement ébranlée à la suite du décès de son fils, mort l'an dernier au champ d'honneur.

M. Matheron était un financier réputé, doublé d'un administrateur remarquable. Il a puissamment contribué au merveilleux essor de la Compagnie algérienne dans ces dix dernières années.

NOMINATION
À la Compagnie algérienne
(*Le Sémaphore algérien*, 10 mars 1917)

Nous avons, il y a quelques jours, annoncé la mort à Paris, de M. [Célestin] Matheron, directeur de la Compagnie algérienne. Par décision du conseil d'administration de cette société financière, prise dans sa séance du 24 février ont été nommés :

M. L. Poirson, directeur, en remplacement du regretté M. Matheron ; M. L. Rongier, sous-directeur, en remplacement de M. Poirson.

Les nombreux amis que compte à Alger, sa ville natale, M. Poirson, frère [CQFD]³⁵ du président de notre tribunal de commerce³⁶, se réjouiront avec le personnel de la Compagnie algérienne, de ce choix qui est le couronnement d'une magnifique carrière.

Cette nomination nous donne, de plus, l'assurance que rien ne sera changé, des méthodes et des traditions de cette société.

Tout en félicitant M. Rongier de cette nomination que ses brillantes qualités, la largeur de ses idées, l'élévation de son caractère justifient amplement, nous ne pouvons que regretter son départ. Tous ses amis, tous les clients de la Compagnie algérienne et le commerce algérois en particulier, partageront certainement ce regret.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 25 septembre 1917)

Préalablement à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie algérienne qui s'est tenue le 31 mars, nous avons exposé le détail des comptes de l'exercice 1916 qui se solde, rappelons-le, par un bénéfice net de 8 millions 126.858 fr. 61, sensiblement égal au précédent qui atteignait 8.291.050 fr.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a décidé de porter le dividende de 50 fr. brut à 52 fr. 50 brut par action.

Lors du dernier emprunt, la société a, comme en 1915, souscrit 300.000 fr. de rente représentant un versement de 5.250.000 fr. qui est venu grossir, au bilan, le chapitre « Rentes, Actions et Obligations ». Le montant en nominal des rentes souscrites par son intermédiaire en 1916 a atteint 60 millions, dépassant de 10 millions le total des souscriptions de la société au premier emprunt. En bons et obligations de la Défense nationale, le total des souscriptions transmises au Trésor pour son compte ou pour ses clients dépasse actuellement 600 millions.

Le gouvernement marocain devant prochainement émettre, en bons du Trésor, un emprunt à court terme de 30 millions, destiné à l'exécution de travaux publics, la Compagnie algérienne s'est engagée à souscrire la moitié de ces bons ; l'opération sera facilitée par l'aide que la Banque de l'Algérie lui donnera.

En Algérie, expose le rapport du conseil, la campagne des céréales a été médiocre ; les ensemencements furent, en général, exécutés trop tard ; le printemps a été sec et le sirocco s'est fait sentir dès le commencement de juin. Par suite des réquisitions militaires et des taxes, les prix du blé n'ont guère dépassé que de 2 fr. par quintal ceux qui se pratiquaient avant la guerre.

Le bétail, au contraire, a donné de bons résultats grâce à la douceur de l'hiver ; les prix n'ayant pas été limités par des taxes, se sont maintenues très élevées.

L'exportation des moutons, comme nombre de têtes, n'a guère dépassé une bonne moyenne, mais les prix de vente ont laissé de beaux bénéfices aux éleveurs.

Pour les vins, la production a été très abondante. se rapprochant de la plus forte que l'Algérie ait connue, et les prix se sont maintenus constamment très élevés.

En Tunisie, la récolte des céréales a été assez voisine de la moyenne des cinq dernières années ; celle des vins a été, au contraire, bien supérieure à cette moyenne. Quant à la récolte des olives, elle a été merveilleuse, en quantité et en qualité, alors qu'en France, elle était cette année nettement déficitaire.

³⁵ *Le Sémaphore algérien* paraît avoir confondu le « L. Poirson » parisien dont il est question avec l'Algérois Louis Eugène Poirson, décédé le 13 avril 1941, seul frère à notre connaissance de Charles Poirson (ci-dessous).

³⁶ Charles Poirson (1849-1923) : négociant, maire d'El-Biar, administrateur de la Banque de l'Algérie, président du tribunal de commerce. Marié à Julie Ariès. Avis de décès dans *L'Écho d'Alger*, 25 et 26 février 1923.

Au Maroc, la situation agricole et commerciale a continué sa progression normale.

L'Afrique du Nord, par suite de la hausse exagérée des frets et de la rareté des moyens de transport, a rencontré des difficultés pour l'exportation de ses produits, mais il est néanmoins certain que, dans l'ensemble, elle a fait de très belles recettes.

En raison de cette circonstance, au Maroc, puis en Tunisie, des décrets successifs ont mis fin, depuis longtemps, au régime du moratorium des échéances, sauf bien entendu pour les mobilisés. Dans ces pays, la société a pu, par conséquent, presser la régularisation de ses créances moratoriées et cette liquidation, déjà très avancée, s'est faite sans difficultés. Les opérations normales d'escompte ont pu reprendre une certaine activité.

En Algérie, au contraire, le décret du 20 mars 1916 n'a fait qu'un premier pas vers la suppression du moratorium ; il a mis fin aux prorogations des échéances, mais il n'a autorisé les poursuites que contre les débiteurs principaux à l'exclusion des endosseurs.

Cela a permis à la Compagnie algérienne de commencer la liquidation de son portefeuille moratorié, mais elle ne peut se faire que lentement ; sans négliger les mesures utiles pour la sauvegarde de ses intérêts, la société y apporte d'ailleurs tous les ménagements nécessaires ; ici encore, elle trouve le concours bienveillant de la Banque de l'Algérie qui, par ses facilités d'escompte, encourage les arrangements avec les débiteurs de bonne volonté.

L'assemblée a renouvelé pour cinq ans le mandat de MM. Pol Fabry, Théodore Morin et Philippe Vernes, administrateurs sortants.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Journal des finances*, 16 mars 1918)
[minuscules incertaines, nb corr.]

Les comptes de l'exercice 1917 de la Compagnie algérienne, qui seront soumis à l'assemblée du 6 avril prochain, se soldent par un bénéfice net de 8.154.829 fr., contre 8.126.829 fr. en 1916.. En tenant compte du report antérieur, le solde disponible atteint 14.557.435 fr.

Le conseil d'administration proposera la répartition d'un dividende de 54 fr. par action, contre 52,50 distribués précédemment. Cette répartition absorbera 6.750.000 francs.

Au bilan au 31 décembre 1917, les espèces en caisses et en banques atteignent 10.853.736 fr., contre 9.409.912 fr. au 31 décembre 1916. Le portefeuille-effets est passé de 163.336.384 fr. à 202.686.410 fr. et le portefeuille-titres de 11.544.726 à 14.286.630 fr. Les avances sur garantie s'élèvent à 69.513.588 fr. au lieu de 66.276.321 fr. Au passif, les comptes de dépôts figurent pour 152.052.980 fr., en plus-value de 40 millions de francs, et les réserves atteignent 72.049.667 francs.

Compagnie algérienne
(*La Vérité*, avril 1918)

L'assemblée a approuvé les comptes. Le rapport signale la bonne situation de la trésorerie qui ressort de 213 millions de disponibilités en face de 172 millions d'exigibilités. Les souscriptions aux emprunts de la Défense nationale effectuées par l'entremise de la banque ont été de 50 millions en 1915, 60 millions en 1916 et 82. millions en 1917. L'arrêt presque complet apporté par la guerre aux opérations d'escompte subsiste toujours en Algérie, et la Compagnie algérienne s'est surtout

occupée à rechercher des arrangements avec ses débiteurs pour arriver progressivement à la liquidation de ses créances moratoires qui s'élèvent encore à 48 millions. Interpellé par un actionnaire au sujet de la répartition éventuelle des réserves, le président a déclaré que le conseil n'y était pas opposé, d'une façon absolue, mais qu'il n'en jugeait pas le moment opportun. Un acompte de 12 fr. 50 ayant été payé le 31 décembre, le solde du dividende, soit 41 fr. 50, sera payé le 1^{er} juin.

Assemblées générales et bilans
Compagnie algérienne
(*L'Économiste parlementaire*, 10 avril 1919)

Les actionnaires de cette société se sont réunis, le 5 avril 1919, en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Lucien Bordet.

La situation économique de l'Afrique du Nord, en dépit des difficultés créées par la guerre, est très satisfaisante. L'abondance des capitaux disponibles va permettre, dès que les relations commerciales seront rétablies, une légère amélioration de l'outillage et la mise en valeur de nouvelles surfaces encore en friche.

Au Maroc, ces affaires n'ont pas cessé de prospérer.

Le compte de profits et pertes est de 8 millions 750.617 francs, en augmentation de près de 500.000 francs sur 1917.

Le conseil propose de distribuer, à partir du 1^{er} juin prochain, la somme de 45 francs, qui, ajoutée à celle de 12 fr. 50 mise en paiement le 1^{er} janvier dernier, portera à 57 fr. 50 le revenu de l'action pour l'exercice 1918.

L'assemblée a approuvé cette répartition. Elle a réélu MM. Garbe et Saint-Germain, administrateurs sortants..

Dans le monde du commerce
(*Le Sémaphore algérien*, 28 octobre 1919)

M. Cauvin, ancien inspecteur de la Compagnie algérienne, autrefois directeur de la succursale de cette banque à Constantine, est nommé directeur de la succursale de Tunis en remplacement de M. de Beru, nommé à Bordeaux.

Annuaire Desfossés 1920, p. 215 :

Compagnie algérienne

Conseil d'administration : MM. L. Bordet, J. Boissonnas, M. Démarest, D. Garbe, P. Jurien de la Gravière, Albert Mirabaud, Th. Morin, L. Odier, M. Saint-Germain, Ph. Vernes.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
MÉRITE AGRICOLE
(*Journal officiel de la république française*, 2 mars 1921)

Grade de chevalier

42 Brylinski (Raoul-Gustave-André), sous-directeur des exploitations de la Compagnie algérienne à Aïn-Reggada (Algérie).

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Journal des finances*, 4 mars 1921)

Pour le dernier exercice, arrêté au 31 décembre, les bénéfices nets se sont élevés à 14.714.450 fr., contre 9.075.673 francs en 1919, soit une augmentation de 5 millions 638.777 fr. d'une année à l'autre. Le conseil proposera à l'assemblée convoquée pour le 19 mars prochain de fixer le dividende à 65 fr. par action, au lieu de 60 francs et 57 fr. 50 en 1919 et 1918 respectivement.

Les comptes de dépôts sont passés de 330 milliards 959.056 à 351.478.309 fr., contrebancés à l'actif par 381.399.541 francs d'effets en portefeuille et de bons de la Défense.

Les espèces en caisse et en banques s'élèvent à 27.902.229 francs au lieu de 20 millions 693.251 francs en 1919, le portefeuille titres à 12.170.868 francs contre 7.638.971 fr. On note également une forte augmentation des comptes courants, qui passent de 87.033.494 à 124.495.284 fr., ainsi que des avances garanties (+ 17.947.382 fr.). Le capital est porté pour son nouveau chiffre de 101 millions et les réserves forment un ensemble de 88.229.480 francs. Le bilan se totalise par 731.887.870 francs, contre 650 millions 849.574 fr. au 31 décembre 1919.

L'action COMPAGNIE ALGÉRIENNE, qui avait coté 1.975 fr., au plus haut en 1920, cours incontestablement excessif, malgré la qualité de l'affaire, était revenu à 1.250 fr. le 17 février. Elle vaut actuellement 1.290.

NÉCROLOGIE
Maurice Démarest
(*Le Matin*, 8 mars 1921)

On a le regret d'apprendre la mort des suites d'un accident, à l'âge de 76 ans, de M. Maurice Démarest, président du Crédit foncier colonial, administrateur de la Compagnie algérienne, etc.

Il était le père de Mmes Jean Bazin, Porée et François Lutscher.

Les obsèques auront lieu mercredi 9 courant, à 10 heures très précises, en l'église de l'Étoile (54, avenue de la Grande-Armée). Le présent avis tiendra lieu d'invitation.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
Société anonyme
Capital : 100.000.000 franco entièrement versé
Réserves : 80.000.000 de francs
Siège social, à Paris, 50, rue d'Anjou
(*Les Annales coloniales*, 20 mai 1921)

AGENCES :

Bordeaux, Cannes, Marseille, Montpellier, Nice, Antibes, Grasse, Menton, Vichy Monte-Carlo et dans les principaux centres de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

ET DE BOURSE

COMPTE DE DÉPÔTS À VUE

ET À PRÉAVIS
BONS À ÉCHÉANCE FIXE
(Taux variant suivant la durée du dépôt)
Envois de fonds
Lettres de crédit pour tous pays
Prêts sur titres
Paiement de coupons
Souscriptions
Garde de titres
Escompte et recouvrement d'effets
Prêts sur marchandises
Location de coffres-forts

ALGÉRIE
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 24 août 1921)

À l'issue d'une réunion des agriculteurs du département d'Alger présidée par M. le secrétaire général du gouvernement général, les résolutions suivantes ont été prises au sujet de la situation des blés :

1° Les minotiers algérois acceptent de recevoir dans leurs magasins les blés que les colons leur offriront. Ils consentiront une avance de 40 francs par quintal, moyennant intérêt de 7% l'an ; étant entendu que les colons conserveront le droit de vendre leur blé lorsqu'ils le jugeront opportun ;

2° La Minoterie Algéroise se déclare, dès maintenant, acheteur de toute quantité de blé tendre au prix de 67 francs le quintal, grain loyal et marchand, quai Alger ;

3° La Compagnie algérienne de Meunerie est, durant cinq jours, acheteur pour l'exportation de toute quantité de blé tendre aux mêmes prix et conditions ;

4° En ce qui concerne le blé dur, le prix de 75 francs est envisagé par la minoterie ;

5° À la suite d'une longue discussion sur les prix respectifs du blé, de la farine et du pain, les minotiers algérois, acceptant le principe de la réduction du prix des farines en concordance avec le prix du blé, ont déclaré se trouver dans l'impossibilité de fixer immédiatement le nouveau prix des farines. Ils se sont cependant engagés à réaliser l'abaissement de ce prix dans le plus bref délai possible.

M. le secrétaire général a fait connaître qu'à la suite de son intervention, le Crédit Lyonnais, le Crédit foncier et la Compagnie algérienne ont accepté de venir en aide aux agriculteurs dans la plus large mesure possible ; que la Compagnie algérienne warrante volontiers, les grains déposés dans ses docks en accordant une avance de 80 % du prix des grains. M. Dubief a ajouté que M. le Gouverneur général fait actuellement des démarches personnelles afin que la Banque de l'Algérie facilite les prêts des autres établissements financiers.

AEC 1922-24 — Compagnie algérienne, 50, rue d'Anjou, PARIS (8^e).

Capital. — Sté an., f. le 27 déc. 1877, au capital de 100.000.000 fr. divisé en 200.000 actions de 500 fr. libérées. — Dividendes : 1916, 52 fr. 50 ; 1917, 54 fr. ; 1918, 17 fr. 50 ; 1919, 40 fr. ; 1920, 65 fr.

Objet. — Toutes opérations de banque et de bourse.

Agence. — 10 agences en France [Antibes, Bordeaux, Cannes, Grasse, Marseille, Menton, Montpellier, Monte-Carlo, Nice, Vichy], 57 en Algérie, 10 en Tunisie, 12 au Maroc (Casablanca, Tanger, Fez, Kénitra, Larache, Marrakech, Mazagan, Meknès,

Mogador, Oujda, Rabat, Safi). — Service des exploitations agricoles : direction à Aïn-Regada.

Conseil. — MM. Lucien Bordet [pdt Centrale de Dynamite], présid. ; Jean Boissonnas, René Fabry³⁷, Désiré Garbe [> Mag. gén. et warrants du Maroc], Pierre Jurien de la Gravière, Albert Mirabaud, Théodore Morin [adm. des Phosphates du Dyr ? auteur du Maroc industriel et comm.], Léon Odier [> Compagnie gén. Maroc], Marcel Saint-Germain, Philippe Vernes.

En l'honneur de M. Steeg
UNE MANIFESTATION IMPOSANTE
(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1922)

M. Louis Véron, directeur adjoint de la Compagnie algérienne...

Informations financières
COMPAGNIE ALGÉRIENNE
Société anonyme fondée en 1877
Capital : 100.000.000 de francs, entièrement versés
Siège social : Paris, 50, rue d'Anjou

(Les Annales coloniales, 24 février 1922)

MM. les actionnaires de la Compagnie algérienne sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 30 mars 1922 à 11 heures du matin, salle des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes, à Paris.

Aux termes de l'article 27 des statuts, l'assemblée se compose de tous les actionnaires propriétaires de dix actions au moins, soit nominatives, soit au porteur.

Pour assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur devront avoir déposé leurs titres, dix jours au moins avant l'époque fixée pour la réunion, aux caisses de la Compagnie à Paris, Alger, Bône, Bordeaux, Cannes, Casablanca, Constantine, Marseille, Montpellier, Nice, Oran, Tunis, Tanger et Vichy.

Il leur sera remis une carte d'admission nominative et personnelle.

Des formules de pouvoirs seront délivrées aux caisses désignées ci-dessus, aux actionnaires qui désireraient se faire représenter à l'assemblée générale.

Dans sa séance du 17 février 1922, le conseil d'administration a décidé qu'il proposerait à l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée pour le 30 mars 1922 de fixer à 65 francs le dividende de l'exercice 1921.

³⁷ René Fabry (1872-1947). Fils de Pol Fabry (ci-dessus). Marié à Blanche Cochery, fille de l'ancien ministre des finances Georges Cochery et de Gabrielle Hunebelle. D'où Simone († janvier 1912), Jacques (ci-dessous), Hubert et Robert. À la suite de son père, président des Glacières de Paris et des Chemins de fer de l'Est, administrateur de la Compagnie algérienne et des assurances Le Monde-Incendie et Vie. En outre, administrateur de la Compagnie française du bi-métal, vice-président de la Société de transports et entrepôts frigorifiques (STEF), filiale commune du PLM et des Cies du Nord et de l'Est, de l'Entreprise maritime commerciale, de Rharb et Khlot, au Maroc, du Crédit foncier de France (1934)...

1922 (mars) : CONSTITUTION DES TRANSPORTS MAZÈRES

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Les Annales coloniales*, 10 avril 1922)

Les actionnaires se sont réunis le 30 mars en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Lucien Bordet, président du conseil d'administration.

La liquidation du portefeuille moratorié ne s'est pas ralentie. Ces créances forment un total de 5.189.831 fr. au 31 décembre 1921 contre 11.224.134 francs au 31 décembre 1920. Le chiffre actuel ne représente qu'une proportion de 2,9 du montant primitif.

En Algérie, la production a été de 9 millions 425.000 quintaux supérieure à celle de 1920, mais reste encore très au-dessous de la normale. Cette récolte est à peine suffisante pour les besoins locaux et l'Algérie a dû, cette fois encore, recourir à l'importation, l'année en cours s'est ouverte sous de meilleurs auspices.

Le vignoble algérien n'a produit cette année que 5 millions d'hectolitres. Ce chiffre est inférieur de 2 millions d'hectolitres à celui de 1920. Seul, le département d'Oran a pu faire une récolte d'importance moyenne. La récolte des olives a été moyenne, celle des dattes abondante.

En 1921, deux nouvelles agences ont été ouvertes en Algérie : Saint-Cloud et Castiglione.

En Tunisie, par suite d'excès d'humidité, la récolte des céréales a été médiocre : 2.891.000 quintaux contre 2.217.000 en 1920 et 6.700.000 en 1918. Les vignobles n'ont produit que 250.000 hectolitres de vin au lieu de 498.000 en 1920. La récolte d'olives a été bonne dans le Sahel, très faible dans le sud : celle des dattes abondantes.

Le Maroc s'est trouvé, cette année particulièrement favorisé au point de vue agricole. La production des céréales, comparativement à celle de 1918, année exceptionnelle, s'élève à 4.733.000 quintaux pour le blé et 6.425.000 quintaux, pour l'orge.

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à 15 millions 761.372 fr. L'assemblée a décidé de fixer le dividende à 65 francs par action. Un acompte de 20 francs ayant été mis en paiement le 31 décembre dernier, le solde, soit 45 francs, sera distribué à partir du 1^{er} juin.

L'assemblée a réélu MM. Théodore Morin et Philippe Vernes, administrateurs sortants.

La Compagnie algérienne
(*Les Annales coloniales*, 16 avril 1922)

Dans ce journal qui s'adresse à tous ceux que le développement économique de notre domaine colonial intéresse particulièrement, il est presque inutile de vouloir faire connaître la Compagnie algérienne.

Aucun de nos lecteurs ne peut en effet ignorer cet établissement de crédit qui exerce, depuis bientôt un demi-siècle, une influence prépondérante sur notre œuvre de colonisation, en Algérie. Mais il n'est pas sans intérêt de leur faire savoir comment, grâce à l'excellence de ses méthodes et bien qu'ayant limité à nos possessions de l'Afrique du Nord le champ de son activité, la Compagnie algérienne a pu, en peu

d'années, grandir dans des proportions telles qu'elle peut aujourd'hui revendiquer sans conteste une place parmi les plus importants des Établissements de crédit de la Métropole.

Fondée en 1877, au capital de dix millions, son objet était des plus étendus.

Ses statuts l'autorisaient en particulier à faire toutes opérations de Banque et d'escompte. Sans négliger les besoins des commerçants et des industriels, et s'adaptant avec la plus grande souplesse aux besoins des pays auxquels elle se consacrait, la jeune société ne tardait pas à constater que son rôle devait être, avant tout, d'apporter une aide efficace à la colonisation. C'est ainsi qu'elle n'a jamais cessé d'avoir pour objet principal, soit de faire aux agriculteurs des avances remboursables dès la réalisation de leurs récoltes, soit de leur consentir des prêts de plus longue durée garantis suivant des modes adaptés aux régimes de la propriété foncière.

Son rôle économique se trouve résumé dans cette action continue qui lui a permis de faciliter la mise en valeur des terres et de donner aux colons les moyens d'apporter à leurs exploitations les améliorations susceptibles d'en augmenter le rendement.

Pour un tel objet le capital de la Compagnie algérienne se montrait rapidement insuffisant, et, par étapes successives, franchies en 1878, 1881, 1891, 1901, 1912 et 1920, il fut porté à son chiffre actuel de cent millions. Les réserves suivaient d'autre part une progression parallèle : elles atteignent aujourd'hui le chiffre de quatre-vingt-neuf millions.

En même temps qu'elle développait ses affaires en Algérie, elle s'implantait des premières, d'abord en Tunisie, puis ensuite au Maroc où son expérience lui permettait de prendre rapidement parmi les Établissements de crédit qui avaient pris place à ses côtés, une place prépondérante.

Le développement de la Compagnie algérienne ressort nettement de l'examen du tableau ci-après, qui permet de suivre la variation progressive des principaux postes de son bilan au cours de ces dernières années :

BILAN (en milliers de francs)

	1913	1914	1917	1919	1921
ACTIF					
Portefeuille-effets	194.744	144.776	202.686	394.110	481.087
Caisse et Banques	99.153	19.531	10.854	20.693	24.073
Comptes courants	50.172	36.710	34.599	87.038	99.472
Avances garanties	65.110	63.126	69.513	79.032	80.611
PASSIF					
Dépôts à vue et échéance	159.657	112.382	171.641	356.269	476.442
Comptes courants	14.711	8.534	16.574	43.534	62.916
Capital et réserves	132.000	132.000	134.000	135.000	189.114
Total du bilan	<u>339.223</u>	<u>289.818</u>	<u>369.161</u>	<u>650.849</u>	<u>831.048</u>

Les dividendes distribués ont suivi la progression des bénéfices. La répartition par action qui était de 25 fr. en 1883, est aujourd'hui de 65 francs.

Depuis quelques années, la Compagnie algérienne a étendu le réseau de ses agences en France même, dans les villes le plus particulièrement en relations d'affaires avec

l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. Elle a ainsi contribué à rendre plus faciles et plus actives, les relations économiques entre ces pays et la Métropole.

Dans l'action qu'elle n'a pas ainsi cessé d'exercer, depuis bientôt un demi-siècle, la Compagnie algérienne peut justement prétendre qu'elle a collaboré d'une manière particulièrement efficace à la tâche évolutive à laquelle se doivent les entreprises coloniales françaises.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
S.A. frse au capital de 100 MF.
Siège social : PARIS, 50, r. d'Anjou
Gutenberg 21-11 — Central 98-24 — Louvre 55-53 — Inter 1038
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 60-62)

Conseil d'administration
composé de 7 à 15 membres, nommés p. 5 ans, propr. de 50 act.
BORDET (Lucien), 181, bd Saint-Germain, Paris ; pdt ;
BOISSONNAS (Jean), 42, av. de Villiers, Paris ;
FABRY (René), 41, av. du Bois-de-Boulogne, Paris ;
GARBE (Désiré), 44, r. de Fleurus, Paris ;
JURIEN DE LA GRAVIÈRE (Pierre), 51, bd Raspail, Paris ;
MIRABAUD (Albert), 44, av. de Villiers, Paris ;
MORIN (Théodore), 50, av. pdt-Wilson, Paris ;
ODIER (Léon), 38, bd de Courcelles, Paris ;
SAINT-GERMAIN (Marcel), 1, rue Blanche, Paris ;
VERNES (Philippe), 29, r. Taitbout, Paris.

Commissaires aux comptes
RŒDERER (Jean), 13, r. Daru, Paris ;
LÉO (Roger), 186, av. Victor-Hugo, Paris.

Direction
TRICHON [Jacques-Antoin], 23, av. du Bois-de-Boulogne, Paris ; dir. ;
VÉRON [Louis], 6, r. de Constantinople, Paris ; dga ;
BONNELL (Georges)³⁸, 48, bd Émile-Augier, Paris ; sous-dir. ;
MILLAGOU³⁹, 105, av. Victor-Hugo, Paris ; sous-dir. ;
SCHWEISGUTH⁴⁰, 45, r. de Lisbonne, Paris ; dir.
RONGIER, 3, rue Dumont-d'Urville, Alger ; sous-dir. (chargé de la direction de la succursale d'Alger).

³⁸ Georges Bonnell : administrateur du Tramway de Bône à La Calle et de la Société algérienne de produits chimiques et engrais.

³⁹ Antoine Millagou (Serviès-en-Val, Aude, 1880-Paris, 1959) : licencié en droit, fonctionnaire de l'Enregistrement (1900), à la Compagnie algérienne (1919) : administrateur des Transports Mazères (1922), de la Foncière et Immobilière de la Ville d'Alger, de la Société marocaine d'études (1930), de la Société algérienne d'études, administrateur de la Caisse tunisienne de crédit et de consolidation (1934), de la Société marocaine de magasins généraux, Société marocaine pour l'équip. industriel automobile et agricole (SOVAC-MAROC), des Étains de Kinta (Malaisie)... Chevalier (1932), puis officier (1950) de la Légion d'honneur.

⁴⁰ Charles Schweisguth : marié à Henriette Mirabaud, fille de Gustave Mirabaud et de Mme, née Cambefort. Administrateur de l'Hydraulique tunisienne et, plus tard, de la Société marocaine d'études, des Moulins du Maghreb, de Barbier-Dauphin (conserves) et de l'Immobilière et des bains de mer de Juan-les-Pins.

Ex.	Bénéf. nets	Report.	Divid. ttx	Divid. par act.
1912	7.186.401	2.313.670	4.400.000	55 00
1913	10.038.539	3.775.335	7.187.500	57 50
1914	8.250.48	4.842.125	6.250.000	50 00
1915	8.291.049	5.487.496	6.250.000	55 00
1916	8.126.858	6.193.693	6.562.000	52 50
1917	8.154.829	6.402.606	6.750.000	54 00
1918	8.750.617	6.475.276	7.187.500	57 50
1919	9.075.672	6.585.757	7.500.000	60 00
1920	14.714.449	12.485.912	13.000.000	65 00
1921	15.764.372	12.533.495	13.000.000	65 00

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(Les Annales coloniales, 5 avril 1923)

L'assemblée générale ordinaire de cette société a eu lieu sous la présidence de M. Lucien Bordet. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1922, que nous ayons analysés dans notre numéro du 5 mars. Le solde créditeur s'est élevé à 16.744.771 fr. Le dividende a été fixé à 65 fr. par action.

Cet exercice a souffert de la crise économique générale et d'un ralentissement marqué des affaires dans l'Afrique du Nord.

Le Maroc et la Tunisie ont été, cette année, le plus atteints par les mauvais résultats de la campagne. L'Algérie a trouvé dans sa récolte de vins une certaine atténuation à ses déboires agricoles, tandis que la Tunisie, dont la récolte d'olives a été médiocre et pour qui la vigne ne constitue qu'un appoint relativement faible à sa prospérité, a, au contraire, été durement touchée par la crise. Par contre, dans ces deux pays, on constate une reprise très sensible dans les exploitations minières. Le Maroc souffre sérieusement d'une crise immobilière et commerciale.

Pour compenser la diminution des opérations de crédit, conséquence directe de cette situation, la société cherche à développer toutes des autres branches de son activité : en particulier, les opérations de titres.

En 1922, la Compagnie a créé, au Maroc, une agence à Taza et un bureau de quartier à Marrakech (au Gueliz) ; en Algérie, un bureau d'encaissement à Beni-Saf et un bureau de quartier à Hussein-Dey. Elle s'est installée à Cette [Sète] et a ouvert un bureau à Marseille dans le quartier de la Joliette. Le nombre total de ses agences se trouve ainsi porté à 97.

L'assemblée a réélu MM. [Jean] Boissonnas et [Pierre] Jurien de la Gravière, administrateurs sortants.

M. Lucien Bordet quitte la présidence du conseil d'administration de la Compagnie algérienne et est nommé président honoraire. Le nouveau président de la Compagnie algérienne est M. Jean Boissonnas, précédemment administrateur.

JEAN BOISSONNAS, PRÉSIDENT

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française*, 16 août 1923)

Chevalier

Trichon (Jacques-Antoin), directeur général de la Compagnie algérienne ; 1 an 6 mois de services militaires, 2 campagnes de guerre. Appartient depuis vingt-quatre ans à la Compagnie algérienne qui exploite dans la province de Constantine un domaine de 70.000 hectares et a contribué, grâce à l'activité dont elle fait preuve, au ravitaillement de la France en céréales. Membre du jury. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'exposition coloniale nationale de Marseille.

Qui êtes-vous ? 1924 :

BORDET ([Joseph] Lucien), 181, boulevard Saint-Germain, T. : Ségur 01-99.

[Administrateur (1902), puis] président de la Société centrale de Dynamite ; **président de la Compagnie des phosphates du Dyr** ; **président de la Société du Djebel-Djerissa** ; **président de la Compagnie algérienne** [puis (1923) président honoraire] ; vice-président de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid ; vice-président de la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa (Tunisie) ; administrateur de la Compagnie des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons [dont il avait été nommé administrateur délégué en 1889] ; administrateur du Crédit national ; **administrateur des Chemins de fer de l'Ouest-Algérien**, [administrateur des Mines de fer de Giraumont, des Forces motrices de la Truyère, commissaire des comptes des Chemins de fer de l'Est], etc.

[1846-1926]

[Polytechnicien et inspecteur des finances]

Chevalier de la Légion d'honneur.

Marié à M^{lle} [Marie-Jeanne] Raveau [dont une sœur avait épousé Charles Ferrand (1859-1931), ingénieur en chef des constructions navales, président de la Chambre syndicale des constructeurs de navires, administrateur du Bône-Guelma et prolongements (1917), puis de la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens.]. [D'où Germaine, mariée à Pierre Massias Jurien de la Gravière (1877-1933), petit-fils de l'amiral, administrateur de la Compagnie algérienne, qu'il représenta à la Compagnie marocaine, aux Moulins du Maghreb, aux Phosphates du Dyr, au Bône-Guelma et prolongements (1920), puis à la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens.]

Club : Union artistique.

MIRABAUD (Albert)[1851-1930], banquier ; administrateur de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M.

44, rue de Villiers, T. : Wagram 14-33 ; et château de la Fortelle, par Rozoy-en-Brie (Seine-et-Marne), T. : 6.

[Fils d'Henri Mirabaud (1821-1893) et Denise Paccard. Frère de Paul (1848-1908), de Gustave (1854-1918), de Marie (ép. Roy) et Berthe (ép. Paul Mellon).]

[Marié à Noémie Koechlin. D'où Marguerite (ép. William d'Eichthal), Adélée (ép. Ph. Jordan), Jacques (ép. Jeanne Dollfus), Eugène (ép. Solange Pillivuyt) et Jean (ép. Catherine Braun).]

[Administrateur (1893),] vice-président [(1907), président (1925), puis président honoraire (1926)] des compagnies d'assurances l'Union⁴¹ ; vice-président de la Société des ateliers et chantiers de la Loire ; administrateur de la Compagnie algérienne [1887] ; [de la Société des chemins de fer sur routes d'Algérie (1903)] ; de la Compagnie du Boleo ; de la Compagnie des mines de Bor ; de la Société minière de Peñarroya ; [de la Banque impériale ottomane (1907)], de la Compagnie des phosphates de Gafsa [1908], [des Chemins de fer de la province de Santa-Fé (jusqu'en 1908), du PLM (1908) — dont le président, Stéphane Derville, l'était aussi des Cies l'Union —, de la Société franco-ottomane d'études industrielles et commerciales (1909)] ; vice-président de la Société des Glacières de Paris, [administrateur de la Banque de Syrie et du Liban (1918)], etc.

Club : Cercle du Bois de Boulogne.

VERNES (Philippe), banquier, de la maison Vernes et Cie ; administrateur de la Compagnie du Chemin de fer du Midi, de la Banque de l'Union parisienne [depuis sa fondation (1904)].

[1866-1967]

[Petit-fils de Félix Vernes (1801-1879), régent de la Banque de France. Fils de Jules Vernes et Marie Oberkampf. Neveu d'Adolphe Vernes (1836-1907). Cousin de Félix Vernes (1872-1934), régent de la Banque de France, administrateur de la Banque ottomane, président de la Banque de Syrie et du Liban...]

30, avenue de Messine, T. : Wagram 18-55 ; et château de Beauplan, à Saint-Rémy-les-Chevreuse (Seine-et-Oise), T. : 20 ; et villa la Néva, à Hermanville (Calvados).

Administrateur de la Compagnie des Chemins de fer de Buenos-Aires, de la Compagnie algérienne [1910], des Compagnies d'assurances la Nationale*, etc.

Marié à M^{me} Alice Mallet [fille d'Édouard Mallet (1838-1895), banquier, régent de la Banque de France. Sœur de M^{me} Félix Vernes]. Enfants : François [ép. Suzanne Hottinguer], Nancy [M^{me} de Barrau de Muratet][Juliette ép. André Jameson et Georges-Philippe ép. Jacqueline Wallace].

Clubs : Aéro-Club ; Union interalliée ; Union artistique ; Cercle du Bois-de-Boulogne ; Société hippique ; Saint-Cloud Country Club ; Golf de Paris.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE (Les Annales coloniales, 31 mars 1924)

L'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1923, faisant ressortir un bénéfice net de 15 millions 804.484 fr. 62 permettant la répartition d'un dividende de 65 francs. Un acompte de 20 francs ayant été mis en paiement le 31 décembre dernier, le solde, soit 45 fr., sera distribué à partir du 1^{er} juin prochain.

Le rapport du conseil d'administration donne les renseignements circonstanciés sur l'activité sociale au cours de l'exercice écoulé qui, malgré la persistance des troubles financiers en Europe et l'aggravation du déséquilibre des changes, s'est traduit par une certaine amélioration dans le développement des opérations bancaires. En Algérie, où les résultats de la campagne agricole 1922-23 et les prix pratiqués ont rendu aux colons et commerçants algériens leur confiance et leur esprit d'initiative, la Compagnie

⁴¹ L'Union-Incendie, fondée en 1828, et sa sœur l'Union-Vie, fondée l'année suivante, fiefs de la Haute Banque protestante, étaient les plus grosses compagnies d'assurances de l'époque. Nationalisées à la Libération, elles ont été fondues en 1968 dans l'Union des assurances de Paris (UAP), elle-même passée en 1996 sous le contrôle d'Axa.

algérienne a pu apporter un concours plus actif et plus élargi, tout en restant fidèle à la politique de prudence suivie par le conseil, et le développement des opérations sociales s'en est heureusement ressenti.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Les Annales coloniales*, 30 mars 1925)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 24 mars, sous la présidence de M. [Jean] Boissonnas, assisté en qualité de scrutateurs, des représentants des maisons Vernes et Mirabaud, M. Pourtauborde, secrétaire général de la compagnie, remplissait les fonctions de secrétaire.

60.800 actions étaient représentées.

L'assemblée a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1924, se traduisant par un bénéfice net de 15.886.193 fr., dont elle a décidé la répartition ci-après :

Réserve légale : 704.209 francs ; réserve extraordinaire : 162.362 francs ; dividende : 13.000.000 de francs ; caisse de prévoyance et de retraite du personnel : 1.885.714 fr. ; tantièmes statutaires : 648.857 francs.

Le dividende brut, fixé à 66 francs, sera mis en paiement, sous déduction de l'acompte de 20 francs mis en paiement le 31 décembre dernier, à partir du 1^{er} juin prochain, à raison de 45 francs brut.

MM. [Lucien] Bordet et [Albert] Mirabaud, administrateurs sortants, ont été réélus.

Dans son rapport, le conseil expose que l'instabilité du franc, les nombreuses difficultés que présente la solution des graves problèmes financiers qui intéressent le pays, une récolte sérieusement déficitaire en France, en Algérie et en Tunisie sont les faits caractéristiques de l'année qui vient de finir.

Les diverses élévations des taux d'escompte et d'avances de la Banque de France et de la Banque de l'Algérie en janvier, septembre et décembre, véritables appels à la modération, justifient la prudence particulière observés par le conseil.

Malgré ces circonstances défavorables, dit le rapport, la Compagnie a pu maintenir et, dans certains cas, élargir le concours qu'elle est tenue d'apporter à une clientèle dont la fidélité et l'attachement ne se sont jamais démentis. En dépit des obstacles qui ont entravé le développement des opérations, le volume des affaires traitées s'est accru. Il y a lieu, toutefois, de remarquer que le relèvement général des prix intervient pour une part dans l'augmentation du chiffre des affaires.

Si l'on note cette augmentation, poursuit le rapport, on ne peut passer sous silence les charges de plus en plus lourdes incombant à la Compagnie. Le montant des impôts, les traitements du personnel, des frais d'installation, etc., ne cessent de croître.

Compte tenu de toutes charges, les résultats bénéficiaires sont légèrement supérieurs à ceux de l'exercice 1923.

Parlant du déficit de la récolte en Algérie, le rapport indique qu'en 1923 l'Algérie avait récolté 10.500.000 quintaux de blé contre 5.942.000 en 1924. La production de l'orge ne s'est élevée qu'à 4.766.000 quintaux contre 10.250.000 en 1923.

Les cours des céréales ont atteint des chiffres élevés, compensant dans une faible mesure, pour le coton, la médiocrité de la récolte; mais la colonie se trouve dans l'obligation, pour assurer la soudure, d'importer des blés. Ses achats à l'étranger pèsent d'autant plus sur sa situation économique qu'ils coïncident avec une hausse sensible des prix.

Le rendement du vignoble algérien a été de 9.787.000 hectolitres, ce qui constitue presque un rendement moyen. Malheureusement, la vinification a été faite dans de mauvaises conditions. D'autre part, le cours des vins ne s'est pas maintenu.

Les fruits, les primeurs, les plantations de tabac ont souffert également de la sécheresse. En ce qui concerne les tabacs, la production n'a été que de 111.000 quintaux contre 206.000 en 1923.

Il y a lieu cependant de signaler l'extension que prend en Algérie une nouvelle culture qui peut, dans l'avenir, être d'un puissant secours à l'industrie métropolitaine.

Les plantations de coton, à la suite d'expériences qui durent depuis un certain nombre d'années, se sont multipliées et ont donné, en 1924 d'intéressants résultats, tant par la qualité et la quantité des produits que par leur prix de vente.

La seule région de Perregaux (département d'Oran) a récolté cette année 10.000 quintaux de coton brut.

Des profits satisfaisants ont été retirés de l'élevage du bétail. Plus d'un million de têtes ont été expédiées des ports algériens représentant une valeur totale d'environ 830 millions de francs.

L'exportation des minerais et phosphates est en constante progression avec, notamment, 1.786.000 tonnes de minerais de fer et 800.000 tonnes de phosphates.

En Tunisie, la récolte des céréales a été presque nulle dans le centre et le sud et déficitaire dans les régions du Nord.

Les rendements pour 1924 s'établissent comme suit : blé, 1.410.000 quintaux ; orge, 660.000 quintaux ; avoine, 550.000 quintaux. La seule récolte du blé avait produit 2.560.000 quintaux en 1923.

La campagne oléicole a donné des résultats légèrement supérieurs à la moyenne.

Les exportations de minerais de fer et de phosphates, sensiblement égales à celles de l'année précédente, se sont élevées respectivement à 806.000 et 2.189.000 tonnes.

Au Maroc, la production agricole est en progression sensible.

La récolte de blé a été de 10.014.000 quintaux et celle de l'orge, de 9.753.000 quintaux, permettant des expéditions intéressantes sur l'Algérie et la France,

Il y a lieu, en outre, de signaler que la sortie des phosphates marocains a dépassé 436.000 tonnes. Elle n'avait atteint que 190.000 tonnes en 1923.

Le mouvement des échanges commerciaux du Maroc s'améliore et une très légère reprise des affaires commence à se faire sentir.

L'organisation de la propriété foncière qui s'étend à de nouvelles régions, l'attribution de nombreux lots de colonisation (60.000 hectares en 1925-26), la réalisation des travaux d'hydraulique agricole prévus au budget du Protectorat aideront à cette reprise.

L'activité des agences de France a donné satisfaction.

La Compagnie a apporté son concours à l'État pour le placement des Bons du Trésor et de la Défense nationale.

Elle a, en outre, recueilli un chiffre intéressant de souscriptions aux emprunts du Département de la Seine et de la Ville de Paris et ouvert ses guichets au placement des titres de nombreuses sociétés, notamment : Crédit national, Chemins de fer du P.-L.-M., Chemins de fer de l'Est, Régie immobilière de la Ville de Paris, Société parisienne de distribution d'électricité [CPDE], Société d'énergie électrique du Maroc, etc.

Poursuivant la réalisation de son programme, elle a créé en France les agences d'Aubagne et de Marseille-Castellane, et dans l'Afrique du Nord, les bureaux d'Aïn-Bessem, Biskra, Djerba, Guyotville, Mahdla, Oued-Imbert, Parmentier, Tenès.

Le nombre des succursales, agences et bureaux se trouve ainsi porté de 114 à 124.

D'après les derniers renseignements parvenus, la campagne agricole en cours dans l'Afrique du Nord ne se présente malheureusement pas sous des auspices bien favorables. Les quantités d'eau tombées jusqu'à présent sont insuffisantes.

Au Maroc en particulier, la sécheresse persistante faisant craindre une récolte déficitaire, des mesures ont été prises, le 18 février, pour limiter à 100.000 quintaux l'exportation des blés.

LA GRÈVE DES EMPLOYÉS DE BANQUE À PARIS
Les employés de la Compagnie algérienne adhèrent au mouvement
(*L'Echo d'Alger*, 7 août 1925)

Paris, 6 août. — Les employés de la Compagnie algérienne ont voté l'adhésion à la grève.

AVIS DE DÉCÈS
(*Le Petit Marseillais*, 5 novembre 1925)

M^{me} R. Pascal, en religion sœur Marie Stanislas du Sacré Cœur ;
M. Henri Royère ;
M. et M^{me} Fernand Royère et leurs enfants ;
M. et M^{me} Tounyaire et leurs enfants ;
Les familles Joannon, Béchot, Imbert, Isnard, Eynaud, ont l'honneur de faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
M. Auguste PASCAL,
ancien directeur de la Compagnie algérienne,
[administrateur des Éts Pozzo di Borgo, comptoirs au Dahomey et en Côte-d'Ivoire,
commissaire aux comptes de la Société algérienne de transports par automobiles
et des Vignobles de la Méditerranée]

pieusement décédé le 4 novembre, dans la 70^e année de son âge, muni des sacrements de Notre Sainte-Mère l'Église.

Le convoi funèbre aura lieu aujourd'hui jeudi, à 14 heures, rue Saint-Savournin, 41.
Sur la volonté expresse du défunt, on est prié de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

Les administrateurs et les membres de l'Œuvre de la Jeunesse de M. Allemand ont l'honneur de faire part du la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
M. Auguste PASCAL

pieusement décédé le 4 novembre dans la 70^e année de son âge, muni des sacrements de Notre Sainte-Mère l'Église. Le convoi funèbre aura lieu aujourd'hui jeudi, à 14 heures, rue Saint-Savournin, 41.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Journal des finances*, 26 mars 1926)

Réunis le 23 mars en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de 1925 permettant de porter le dividende de 65 à 70 fr. par action. Un acompte dé 20 fr. avant été distribué, le solde die 50 fr. sera pavé le 1^{er} juin.

Après répartition, les réserve atteindront 93 millions 90.907 fr. pour un capital de 100 millions. Le rapport du conseil note que les résultats sont d'autant plus satisfaisants qu'ils ont pu être obtenus au cours d'une période troublée, notamment par les fluctuations des changes. L'année a été marquée par un notable ralentissement des opérations financières, faisant apparaître par contre un certain développement des affaires de banque, facilité par l'abaissement de 1 % du taux d'escompte en Algérie et au Maroc en juillet.

C'est naturellement en Afrique du Nord, principalement en Algérie, que la progression des opérations de crédit de la Société a été la plus sensible, le relèvement des prix et l'accroissement des surfaces emblavées nécessitant des capitaux plus élevés. Les exploitations agricoles de la Société à Aïn-Regada sont prospères et la mise en valeur de la plus grande partie du domaine est envisagée ; une nouvelle ferme de 500 hectares a déjà été créée.

La société a ouvert en 1925 les agences de Marseille-Abattoirs, Aix-en-Provence, La Ciotat, Salon, Béziers et les bureaux de Berrechid, El-Biar, Madjez-el-Bab, Petitjean et Taza-Haut, ce qui porte le nombre de ses guichets à 134.

Passant en revue la situation économique de l'Algérie, le rapport précise que la campagne agricole a été très satisfaisante, l'élevage a donné de bons résultats, les exportations de minerai de fer ont été de 1.653.763 tonnes contre 1.785.000 en 1924.

De même, en Tunisie, les récoltes ont été favorables. Les exportations de phosphate ont été de 2.596.000 tonnes contre 2.389.000 tonnes et 703.000 tonnes de minerai de fer contre 806.000 tonnes.

Enfin, au Maroc, la récolte a été sensiblement égale à la précédente.

L'assemblée a réélu MM. [René] Fabry et [Léon] Odier, administrateurs sortants.

NÉCROLOGIE

M. Lucien Bordet

(*Le Temps*, 11 juin 1926)

Nous apprenons la mort de M. Lucien Bordet, ancien inspecteur des finances, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en son domicile, boulevard Saint-Germain, 181. Il était le beau-père du baron Pierre Jurien de la Gravière, le beau-frère de M. Louis de Valbreuze et M. Charles Ferrand ⁴². Les obsèques auront lieu le samedi 12 juin, à 9 h. 1/2, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, où l'on se réunira. Ni fleurs ni couronnes. Le présent avis tient lieu d'invitation.

NÉCROLOGIE

Lucien Bordet

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1926)

M. Lucien Bordet, qui vient de mourir, à l'âge de 80 ans, occupait une très haute situation dans la grande industrie minière et métallurgique. Il nous suffira de rappeler qu'il était président des sociétés de Mokta, Djebel-Djerissa, Dynamite, Phosphates du Dyr, Compagnie Algérienne, Ouest-Algérien et administrateur du Crédit National, de Châtillon-Commentry, de Gafsa, etc.

Ancien élève de Polytechnique et ancien inspecteur des finances, sa double formation le prédestinait à occuper ces hauts postes dans l'administration des grandes affaires industrielles. Mais il s'intéressait également à la science pure et il a passé longtemps la majeure partie de ses loisirs dans un laboratoire qu'il avait monté lui-même et qu'il avait outillé de la façon la plus moderne. Il s'intéressait vivement au mouvement industriel et à une époque où pas mal de grands chefs avouent n'avoir plus le temps de lire les journaux, nous leur citerons l'exemple de ce vieillard qui, pendant longtemps, fut un lecteur fidèle des revues industrielles comme la nôtre.

⁴² Charles Ferrand (1859-1931) : ingénieur en chef des constructions navales, président de la Chambre syndicale des constructeurs de navires, administrateur du Bône-Guelma (1917), puis de la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens. Marié à Marguerite Raveau.

Lucien Bordet était un homme d'une exquise amabilité et d'une très grande bienveillance : il n'est jamais resté indifférent devant le malheur et il fit le plus noble usage de sa grosse fortune. On peut s'étonner de voir un octogénaire continuer à s'occuper des affaires d'une façon active, mais il en est peu malheureusement qui puissent conserver, comme M. Lucien Bordet, une pareille vigueur de corps et d'esprit. Ceux-là ne se sentant pas vieillir continuent tout naturellement à travailler et leur exemple est un grand enseignement.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
S.A. frse au capital de 100 MF.
Siège social : PARIS, 50, r. d'Anjou
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 57)

Conseil d'administration
composé de 7 à 15 membres, nommés p. 5 ans, propr. de 50 act.
BOISSONNAS (Jean), 42, av. de Villiers, Paris ; pdt ;
FABRY (René), 41, av. du Bois-de-Boulogne, Paris ;
GARBE (Désiré), 44, r. de Fleurus, Paris ;
JURIEN DE LA GRAVIÈRE (Pierre), 105, av. Henri-Martin, Paris ;
MIRABAUD (Albert), 56, r. de Provence, Paris ;
MORIN (Théodore), 50, av. pdt-Wilson, Paris ;
ODIER (Léon), 66, r. de la Chaussée-d'Antin, Paris ;
SAINT-GERMAIN (Marcel), 61, bd Beauséjour, Paris ;
VERNES (Philippe), 29, r. Taitbout, Paris.

Commissaires aux comptes
RŒDERER (Jean), 13, r. Daru, Paris ;
LÉO (Roger), 186, av. Victor-Hugo, Paris.

Direction
TRICHON [Jacques-Antonin], 23, av. du Bois-de-Boulogne, Paris ; dir. gén. ;
VÉRON [Louis], 6, r. de Constantinople, Paris ; dga ;
BONNELL (Georges), 48, bd Émile-Augier, Paris ; dir. ;
MILLAGOU, 80, r. du Ranelagh, Paris ; dir. ;
SCHWEISGUTH, 55, r. de Varenne, Paris ; dir.

Compagnie algérienne
(*La Presse*, 17 février 1927)

Les comptes de 1926 font apparaître un bénéfice net de 18.139.227 fr. contre 16.777.545 fr. en 1925. Le dividende serait de 75 fr. par action contre 70 l'an dernier.

Le bilan qui sera soumis à l'assemblée du 22 mars fait apparaître un très sensible accroissement des effets en portefeuille et des bons de la Défense nationale passés de 711.722.457 fr. à 922.505.849 francs.

Les comptes courants débiteurs se sont également accrus de 255.807.301 francs à 271.044.764 fr., tandis que le poste Caisse et Banques revenait de 86.261.777 fr. à 45.557.755 fr. Les rentes, actions et obligations ont peu varié à 7.560.591 c. 7.452.504, de même que les acquéreurs d'immeubles à 427.011 fr. c. 341.926 fr. Les

avances garanties sont passées de 89.388.586 francs à 93.131.159, tandis que les immeubles urbains revenaient de 48 millions 816.651 à 46.807.216 et les Immeubles ruraux de 5.049.503 à 4 millions 962.258. Comptes d'ordres : 44.082.008 c. 39.172.134.

Au passif, on note une augmentation importante des dépôts et comptes courants passés de 896.720.170 à 1.030.411.889 fr. et des comptes exigibles après encaissement de 48.746.962 francs à 66.731.498 fr. Les bons à échéance sont inventoriés pour 17 millions 21.900 c. 21.350.500, les effets à payer pour 32.396.633 c. 20.171.395, la caisse de prévoyance du personnel pour 14.370.786 c. 12.773.126, les dividendes à payer pour 311.208 fr. contre 324.243 fr. Comptes d'ordre : 63 millions 684.433 fr. c. 34.548.704. Pour un capital de 100 millions inchangé, le total des réserves atteint 93 millions 20.297 fr. c. 92.599.895 francs.

L'industrie algérienne à l'honneur
Une belle manifestation de sympathie
La remise de la croix de la Légion d'honneur à M. Auguste Blachère père
[métallurgie, Hussein-Dey]
par A. A.
(*L'Écho d'Alger*, 11 juin 1927)

À la table d'honneur avaient pris place MM. ... Rongier, directeur de la Compagnie algérienne

DANS LA LÉGION D'HONNEUR
MINISTÈRE DES FINANCES
(*Les Annales coloniales*, 3 septembre 1927)

Sont nommés chevaliers :
M. Coulondon-Rongier, sous-directeur de la Compagnie algérienne à Alger.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Journal des débats*, 30 mars 1928)

L'assemblée du 28 mars a approuvé les comptes de 1927 et voté le dividende annoncé de 80 francs brut (contre 75) dont le solde de 55 francs sera payé le 1^{er} juin, à raison de net 45,10 au nominatif et 40,05 au porteur.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Les Annales coloniales*, 7 avril 1928)

L'assemblée générale, ordinaire a eu lieu le 28 mars sous la présidence de M. [Jean] Boissonnas, président du conseil d'administration, assisté, en qualité de scrutateurs, de MM. Mirabaud et François Vernes⁴³.

⁴³ François Vernes : fils aîné de Philippe Vernes. Marié à Suzanne Hottinguer.

M. Pourtauborde, secrétaire général de la Compagnie, remplissait les fonctions de secrétaire de l'assemblée, à laquelle 80.933 actions étaient représentées.

Les opérations de banque se sont développées normalement : dans l'Afrique du Nord, deux récoltés déficitaires et le fléchissement des cours des produits agricoles ont créé des besoins de crédit que nous avons pu satisfaire.

La stabilité monétaire, jointe à l'abondance des fonds disponibles, ont eu une heureuse répercussion sur les émissions financières et les opérations de titres.

La campagne agricole a été médiocre en Algérie. Au printemps, une longue sécheresse et des vents très violents ont causé des dégâts sérieux aux cultures.

La récolte des céréales a produit 17 millions 200.000 quintaux. Supérieure à celle, nettement déficitaire, de 1926, elle reste néanmoins bien inférieure à la moyenne qui est d'environ 22 millions de quintaux.

Le vignoble algérien n'a fourni que 8 millions d'hectolitres contre 3.818.000 *[sic]* hectolitres en 1926 et 12 millions en 1925.

L'élevage a été compromis par un hiver rigoureux suivi d'un été trop sec. Le manque de pâturages a provoqué une forte mortalité. Les expéditions d'Algérie n'ont pu dépasser 650.000 têtes de bétail.

La récolte des tabacs s'est effectuée dans de bonnes conditions. Dans la seule région de Bône, la production s'est élevée à 12 millions 500.000 kilos.

L'exploitation des mines de fer et des gisements de phosphates enregistre des progrès appréciables. L'exportation des minerais de fer, entravée l'année dernière par la grève minière anglaise, a plus que doublé avec 2.349.000 tonnes, et celle des phosphates a atteint 876.000 tonnes.

En Tunisie, la campagne agricole a donné des rendements très médiocres.

La récolte des céréales se chiffre à 3 millions 500.000 quintaux, en diminution de près de deux millions de quintaux sur l'année 1926.

La vigne n'a produit que 630.000 hectolitres, chiffre très inférieur à la moyenne des cinq dernières années.

La récolte des olives a été également mauvaise. La quantité d'huile extraite s'est élevée à 16.500.000 kilos seulement, contre 40 millions en 1926.

L'exportation des produits du sous-sol s'est, par contre, développée. Elle atteint le chiffre de 4.011.000 tonnes dont 2.956.000 de phosphates et 992.500 de minerai de fer.

L'année agricole, au Maroc, a été assez satisfaisante.

Les superficies ensemencées, 2.034.000 hectares, ont fourni 14.750.000 quintaux environ de blé et d'orge.

Le cheptel est en augmentation et, pour les onze premiers mois de l'année écoulée, 110.000 têtes de bétail, sont sorties du Protectorat.

L'exploitation des gisements de phosphates est en nouvelle progression à 1.156.000 tonnes ont été exportées, représentant une valeur de 157 millions de francs.

Les résolutions suivantes ont été ensuite adoptées à l'unanimité :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport des commissaires, approuve les comptes de l'exercice 1927 et le bilan au 31 décembre 1927, tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration. Elle fixe le dividende à 80 francs par action, sur lequel un acompte de 25 francs a été mis en paiement le 31 décembre dernier et dont le solde, 55 francs, sera payé à partir du 1^{er} juin prochain, sous déduction des impôts, aux caisses de la Compagnie.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne *quitus* de la gestion d'administrateur de M. [Théodore] Morin à sa succession.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme administrateurs pour la durée statutaire de cinq ans, MM. [Jean] Boissonnas et [Pierre] Jurien de la Gravière dont les mandats sont expirés. Elle ratifie la nomination de M. Alexandre Conty⁴⁴, en remplacement de M. Morin.

Annuaire Desfossés 1929, p. 217 :

Compagnie algérienne

Conseil d'administration : MM. A. Conty, J. de Sayves, J. Boissonnas, R. Fabry, D. Garbe, P. Jurien de la Gravière, Albert Mirabaud, L. Odier, M. Saint-Germain, Ph. Vernes.

VALEURS D'ACTUALITÉ Compagnie algérienne (*Le Journal des débats*, 11 mars 1929)

En 1913, alors que son capital était de 50 millions de francs, les dépôts de sa clientèle de 150 millions de francs, les comptes débiteurs et correspondants de 50 millions, alors que son portefeuille effets s'élevait à 104 millions, la Compagnie algérienne voyait les cours de ses actions, atteindre 1.730 francs.

Actuellement avec un capital doublé, des dépôts qui sont passés à 1 milliard 500 millions, des comptes débiteurs qui voisinent de 400 millions, un portefeuille effets qui a dépassé amplement le milliard, les actions ne cotent que 3.840.

Et pourtant, durant ces seize années qui se sont écoulées, l'actif de la Compagnie algérienne a dû considérablement s'accroître, en dehors d'ailleurs des réserves apparentes qui sont passées de 35 millions en 1913 à 100 millions à fin 1928.

Fondée en 1877, sous l'égide de la haute Banque parisienne, la Compagnie algérienne prenait la succession de la Société générale algérienne qui s'était trouvée alors en difficulté. Cette dernière Banque apportait notamment à la Compagnie algérienne l'important domaine d'Aïn-Regada, qui représentait alors le véritable noyau de l'affaire.

Le capital, initial de 10 millions se révéla insuffisant, la Compagnie algérienne ayant commencé à jouer le grand rôle qu'elle n'a cessé d'ailleurs de développer.

En 1881, elle portait son capital à 15 millions de francs, en 1901 à 25 millions, à 30 en 1912, puis à 40, 50, 62 millions et demi, 100 millions en 1920 et, tout récemment, à 105 millions par l'émission de 5 millions d'actions à vote plural.

Ces augmentations de capital se sont effectuées avec des primes d'émission plus ou moins importantes, qui figuraient au dernier bilan pour 70 millions. Il n'existe ni obligations, ni parts de fondateurs.

Lors de sa création, la Compagnie possédait cinq comptoirs et agences à Alger, Bône, Constantine, Oran et Marseille. En 1881, elle s'installait à Tunis, en 1904 à Tanger, en

⁴⁴ Alexandre Conty (1864-1947) : ancien ambassadeur, il pantoufle successivement à la Compagnie algérienne, à la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens et prend la présidence du Saint-Louis-Dakar. Intéressé au Poste colonial. Un fils directeur de cabinet de Peyrouton, résident général en Tunisie (1934-1936), une fille mariée à un futur résident général en Tunisie. Voir sa notice sur le Qui êtes-vous ? 1924-Algérie (en partie AFN > Algérie > Documents généraux).

1906 à Casablanca. Elle compte aujourd'hui 156 centres tant en France qu'en Afrique du Nord.

Son domaine rural s'étend sur 70496 hectares dans la province de Constantine, dont 6.881 sont exploités directement par la société, le reste étant donné en location. Ce domaine, qui est porté à son bilan pour 7.305.060 francs, lui assure un revenu annuel qui varie, suivant le rendement des récoltes, de 3 à 5 millions.

On peut se rendre compte de la plus-value considérable que représente ce seul poste.

Les immeubles urbains sont portés, au dernier bilan, pour 46 millions 565 mille francs. Ils comprennent pour les neuf dixièmes des immeubles acquis bien avant la guerre [14-18], tant à Paris qu'en Province et en Afrique du Nord. La valeur de réalisation de ces immeubles a certainement triplé sur leur prix d'avant-guerre.

Enfin, la Compagnie algérienne possède un portefeuille-titres qui s'orne des plus belles valeurs industrielles et minières de l'Afrique du Nord portefeuille qu'elle a constitué au début même où ces affaires industrielles et minières se fondaient et à la création desquelles elle a largement participé.

C'est ainsi que ce portefeuille-titres, qui n'est porté à son bilan que pour 8.661.524 fr., renferme en dehors des rentes françaises et de bons des obligations du Crédit National, de grosses quantités d'actions des Phosphates de Gafsa, du Dyr, des Mines de Mokta-el-Hadid, d'Ouenza, d'Ouasta-Mestoula, de la Compagnie Marocaine, des Chemins de fer du Maroc, etc.

La valeur intrinsèque de ce portefeuille est manifestement supérieure à celle portée au bilan.

Ce rapide exposé montre combien est forte la situation de la Compagnie algérienne par les réserves apparentes ou occultes qui ont été constituées depuis un demi-siècle.

Quant à l'activité bancaire, nous en avons donné un aperçu au commencement de ces lignes.

Développant ce chapitre, nous donnons ci-dessus le détail intéressant les principaux rayons de cette activité pendant les 5 années écoulées (en milliers de francs) :

	Dépôts et comptes créditeurs	Effets	Comptes débiteurs et correspondants
1913	149.887	194.744	50.172
1914	99.332	144.175	36.709
1915	118.552	167.471	32.113
1916	121.032	163.306	31.176
1917	168.625	202.686	34.598
1918	203.926	183.118	59.079
1919	374.473	394.118	87.038
1920	404.718	384.399	124.495
1921	511.159	481.088	99.473
1922	556.567	487.660	104.265
1923	691.729	552-549	220.263
1924	730.270	624.826	262.648
1925	945.467	711.722	255.807

1926	1.097.142	922.505	271.044
1927	1.363.243	1.090.026	361.445
1928	1.442.914	1.318.544	336.276

Pendant la même période, les résultats ont été les suivants :

	Bénéfices nets	Dividendes totaux	Dividende par action
1913	10.039	7.188	57 50
1914	8.250	6.250	50 00
1915	8.291	6.250	50 00
1916	8.127	6.563	52 50
1917	8.155	6.750	54 00
1918	8.750	7.188	57 50
1919	9.075	7.500	60 00
1920	14.714	8.125	65 00
1921	15.764	13.000	65 00
1922	15.745	13.000	65 00
1923	15.804	13.000	65 00
1924	15.885	13.000	65 00
1925	16.778	14.000	70 00
1926	18.139	15.000	75 00
1927	19.573	16.000	80 00
1928	19.593	—	80 00

La situation au 31 décembre 1928 n'est établie qu'à titre provisoire. Comparée au bilan au 31 décembre 1927, elle se juxtapose ainsi :

(en 1.000 francs)	1928	1927
ACTIF		
Caisses et Banques	60.889	52075
Effets en portefeuille et bons de la Défense nationale	1.318.544	1.090.026
Rentes, actions et obligations	8.661 8.666	
Avances garanties	107.991	105.727
Comptes courants	336.276	361.445
Immeubles urbains	46.565	46.565

Immeubles ruraux	7.305	6.224
Comptes d'ordre et divers	82.111	62.257
Total	<u>1.968.347</u>	<u>1.732.985</u>
PASSIF		
Capital	105.000	100.000
Réserves :		
Primes sur actions	65.000	70.000
Statutaire	10.500	10.000
Extraordinaire	13.733	13.378
Dépôts et comptes courants	1.471.895	1.292.223
Comptes exigibles après encaissement	91.311	71.019
Bons à échéance	13.796	16.875
Effets à payer	51.494	31.946
Compte d'ordre et divers	106.981	91.343
Caisse de prévoyance du personnel	18.643	16.360
Dividendes à payer	399	209
Profits et pertes de l'exercice	19.595	19.572
Total	<u>1.968.347</u>	<u>1.732.985</u>

Situation remarquable, tant par la liquidité parfaite que par l'emploi intensif des disponibilités.

La Compagnie algérienne, par l'activité qu'elle déploie particulièrement dans toute l'Afrique du Nord, sera appelée à accroître ses transactions dans ce pays, qui se développe journellement et qu'elle connaît à merveille. Dotée de cadres et de personnel remarquablement adaptés aux conditions très spéciales de ces milieux indigènes, elle a, depuis cinquante ans, acquis une solide expérience qui la met à l'abri des surprises premières.

Incontestablement, parmi nos grands établissements de crédit coloniaux, la Compagnie algérienne vient au premier plan.

Parmi les valeurs du compartiment bancaire, l'action Compagnie algérienne est celle qui mérite le plus de retenir l'attention. Aux cours actuels, elle est très au-dessous de celles de sa classe.

Compagnie algérienne
(*Le Temps*, 25 mars 1929)

Les actionnaires réunis le 20 mars en assemblée générale ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1928 faisant ressortir un bénéfice de 20 millions 93.132 fr. Le dividende a été fixé à 80 francs par action O et 8 francs par action P ; il sera payable à partir du 1^{er} juin, sous déduction, pour l'action O, de l'acompte déjà versé.

Il a été affecté 2.105.714 francs à la caisse de prévoyance et de retraite du personnel.

Le rapport du conseil souligne le développement ininterrompu de la société qui l'a amenée à ouvrir en France et en Afrique du nord sept bureaux nouveaux, ce qui en porte à 163 le nombre total. Il indique encore que l'abondance des disponibilités dont témoigne le nombre des dépôts a accentué la hausse du loyer de l'argent et a, simplement permis de maintenir les bénéfices aux environs de leur niveau précédent.

Le rapport s'étend ensuite sur la situation prospère de l'Algérie qui développe constamment ses échanges commerciaux avec l'extérieur ; la valeur des échanges a atteint 9 milliards de francs.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Les Annales coloniales*, 25 mars 1929)

L'assemblée ordinaire du 20 mars a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1928. présentant un solde bénéficiaire net de 20.093.132 francs, dont voici la répartition, : réserve légale, pour la porter à son plein, 500.000 francs ; à la réserve extraordinaire. 264.560 francs - aux actionnaires, 16.080.000 francs ; caisse de prévoyance et de retraite du personnel, 2.164.714 francs ; au conseil, 1 million 82.857 francs.

Le dividende brut a été fixé à 80 francs par action O et 8 francs par action P. Un acompte de 25 francs par action O ayant été mis en paiement le 31 décembre dernier, le solde de dividende de ces actions, ainsi que le dividende des actions P, seront mis en paiement à partir du 1^{er} juin prochain, sous déduction des impôts.

MM. [Désiré] Garbe et [Marcel] Saint-Germain, administrateurs sortants ont été réélus.

Dans son rapport, le conseil souligne le développement des affaires sociales, mais indique que l'abondance des disponibilités a accentué la baisse du loyer de l'argent à court terme, baisse qui a eu pour conséquence de maintenir seulement à son chiffre antérieur le montant des bénéfices.

La société a ouvert, tant en France qu'en Afrique du Nord, sept bureaux nouveaux, ce qui porte leur nombre à 108.

Elle a, comme précédemment, apporté son concours à l'État pour le placement du dernier emprunt et des bons de la Défense nationale. Ses guichets ont été ouverts aux émissions des P. T. T., des Chemins de fer du P.-L.-M., du Nord, de l'Est et de l'Orléans, et de diverses autres sociétés.

Le rapport enregistre la progression constante des échanges commerciaux de l'Algérie avec l'extérieur, qui ont atteint 9 milliards en 1928. La récolte des céréales n'a pas été aussi bonne qu'on l'espérait, mais, par contre le vignoble algérien a été favorisé. La récolte des tabacs a été normale.

Koléa
La Banque algérienne de gestion*
kolea-bone.net/bibliographie/kol_po1-2-3-4.pdf

[...] L'agence de Koléa est installée 24, rue de la République, dans une maison attenante à la bourrellerie Grosjean, et sa direction est confiée à M. Enjumet, un fort honnête homme, sympathique et compétent qui vient de prendre sa retraite anticipée de directeur de l'agence locale de la Compagnie algérienne.

Démarrant une clientèle aisée qu'il connaît bien, M. Enjumet traite vite de nombreuses affaires. Les clients se pressent au guichet, déposent leurs économies et

sont ravis d'apprendre, à chaque visite, que leurs actions ont encore augmenté de valeur. Ils achètent de nouveaux titres. [...]

Un matin de l'été 1929, les caisses vides, la Banque algérienne de gestion (B.A.G.) ferme ses portes [...] ; M. Enjumet, mis hors de cause, perd sa situation et quitte la ville. [...]

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
ASSEMBLÉE DU CINQUANTENAIRE

(Le *Journal des chemins de fer, des mines et des TP*, 5 novembre 1929)

À l'assemblée du cinquantenaire, le président, M. [Jean] Boissonnas, brossait ainsi qu'il suit le tableau récapitulatif de 50 ans d'efforts ordonnés et persévérandts de la banque, dans nos possessions nord-africaines

« Constituée le 27 décembre 1877, au capital de 10 millions, la Compagnie algérienne succédait à la Sté générale algérienne dont les affaires n'avaient pas été heureuses et reprenait le passif de cette société et son actif qui comprenait, principalement, l'important domaine d'Aïn-Regada que la Compagnie devait mettre en valeur.

Mais, rapidement, les besoins de crédit des colons, qui, par leur travail et leur esprit d'entreprise, ont accompli une œuvre merveilleuse dont notre pays ne sera jamais assez fier, ont amené la Compagnie algérienne à développer surtout ses opérations de banque.

En 1881, elle portait son capital à 15 millions. En 1901, à 25 millions. À 30 millions en 1912, puis à 40, 50, 62 1/2 et, enfin, à 100 millions en 1920.

Lors de sa création, la Compagnie possédait 5 comptoirs et agences à Alger, Bône, Constantine, Oran et Marseille. En 1881, elle s'installait à Tunis, en 1904 à Tanger, en 1906 à Casablanca. Elle compte aujourd'hui 156 centres. »

Les résultats financiers affectent une progression dont la régularité, toujours de mise dans la conduite de nos grands établissements de crédit, est néanmoins à signaler. L'augmentation graduelle du dividende rappelle un peu l'allure progressive de la répartition du Crédit foncier de France, ce qui n'est pas un mince éloge.

.....

Ce serait peu que de qualifier cette situation d'opulente : elle est pléthorique. Le président n'avouait-il pas, à la dernière assemblée, que la Banque de l'Algérie et la Banque d'État du Maroc, se plaignaient de ce que la Compagnie algérienne ne recourait que très faiblement à l'escompte. Rien de surprenant à cet état de choses si l'on songe que la couverture des exigibilités immédiates par des disponibilités immédiates atteignait 90 % en 1925, 95 % en 1926, 89 % en 1927 et 94 % en 1928. Encore faut-il remarquer que, durant ces années, le total des disponibilités a été sans cesse supérieur de 100 à 200 millions au total des exigibilités de tous ordres.

Sur le cours de 2.355, la capitalisation boursière est de 471 millions pour les actions ordinaires ce qui donne – en comptant les actions à vote plural pour leur nominal –, une capitalisation totale de 476 millions, chiffre infime pour un organisme en pleine vitalité auquel le dernier bilan assignait une valeur, immédiate et visible, supérieure à 300 millions. Comme les comptes d'ordre portés pour 106 millions et les immeubles inventoriés à 54 millions contiennent vraisemblablement des plus-values latentes importantes, on voit que l'estimation de la Bourse est modérée.

Rappelons, pour terminer, que si le conseil est autorisé à porter le capital à 250 millions, il ne paraît pas disposé à le faire pour le moment (la question de nécessité, ne se posant pas) ; c'est néanmoins une agréable éventualité à prévoir. La distribution de 5

millions sur les réserves en 1927 prouve que le conseil n'est pas ennemi de certaines libéralités. Sans doute et c'est le seul reproche que nous pouvons faire à ce titre de premier ordre, le dividende ne représente, à l'heure actuelle, qu'un faible revenu de 2,50 % nets. Il est certainement extensible mais il donne à la Compagnie algérienne le caractère d'un titre riche ne convenant qu'à des portefeuilles assez au large. Fidèle à nos principes, nous ne pouvons en recommander l'achat, pour cette raison, qu'en quantité assez faible. Mais c'est en définitive une valeur de la meilleure qualité et qui paraît douée d'un ressort spéculatif que nos autres grands établissements de crédit ont un peu perdu depuis qu'ils ont procédé à des remaniements de leurs fonds sociaux au printemps de cette année.

CIE ALGÉRIENNE
(*Le Journal des débats*, 22 mars 1930)

Les comptes de l'exercice 1929 présentent un solde créditeur de 21.052.957 francs contre 20.093.000 francs pour l'exercice précédent, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 20 mars. Une somme de 17.170.000 francs a été répartie aux actions à titre de dividende, soit 85 francs brut par action O et 17 francs par action P. Un acompte de 25 fr. ayant déjà été versé aux actions O, le solde sera mis en paiement à partir du 1^{er} juin en même temps que le dividende des actions P, soit net : actions O, 49 fr. 20 au nominatif, 40 fr.. 26 au porteur ; actions P, 13 fr. 94 au nominatif.

1930 (nov.) :création de la [Société algérienne d'études](#)

Compagnie algérienne. — Situation au 30 septembre 1930 :
(*Les Annales coloniales*, 10 novembre 1930)

Actif : caisse et banques, 77.992.901 17 ; effets en portefeuille et bons de la Défense nationale, 1.510.817.921 28 ; rentes, actions, obligations, 8.819.431 39 ; avances garanties, 123.002.763 64 ; comptes courants, 300.804.165 54 ; immeubles urbains, 46 millions ; immeubles ruraux, 8.708.149 45 ; comptes d'ordre et divers, 83.744.577 15.

Total de l'actif : 2.222.919.972 62.

Passif : capital, 105.000.000 ; réserves, 87.065.068 42 ; dépôts et comptes courants, 1.645.801.267 23 ; comptes exigibles après encaissement, 97.810.319 42 ; bons à échéance, 80.082.235 10 ; effets à payer, 12.509.387 03 ; comptes d'ordre et divers, 168.390.135 77 ; caisse de prévoyance du personnel, 22.098.975 17 ; dividendes à payer, 979.584 4-8. Total du passif : 2 milliards 222.919.972 62.

Annuaire Desfossés 1931, p. 219 :
Compagnie algérienne
Conseil d'administration : *idem*.

Compagnie algérienne

(*Le Journal des finances*, 13 février 1931)

La Compagnie algérienne qui, depuis 1877, c'est-à-dire depuis plus de 50 ans, a apporté un concours efficace au développement économique de l'Algérie d'abord, puis de la Tunisie et du Maroc, dispose aujourd'hui de 170 succursales réparties dans ces trois pays, ainsi que dans le Sud-Est de la France.

Ce développement a été assuré avec un capital relativement modeste de 10 millions à l'origine, celui-ci a été porté à 15 millions en 1881, 25 millions en 1900, 40 millions en 1912, 50 millions en 1913, 62.500.000 fr. en 1914, et à 100 millions en 1920 ; il n'a été modifié depuis que par une émission d'actions à vote plural, qui a porté le montant du fonds social à 105 millions. Il y a donc actuellement 210.000 actions de 500 fr., dont 200.000 actions O et 10.000 actions P. Ajoutons que le conseil est autorisé depuis 1928 à porter le capital à 250 millions.

Très prudente dans sa gestion financière — elle fonctionne surtout comme banque de dépôt —, la Compagnie s'est d'ailleurs toujours montrée très discrète dans ses rapports avec ses actionnaires : elle ne fournit chaque année qu'un minimum de renseignements sur l'activité sociale, mais l'on peut supposer — en l'absence de tout compte de profits et pertes — que les bénéfices qu'elle avoue s'entendent après d'importants prélèvements de prévoyance. Les actionnaires n'ont pas eu, d'ailleurs, à s'en plaindre :

	Bénéfices	Montant distribué	Divid. par act.
	(en 1.000 francs)		
1920	14.714	13.000	65
1921	15.704	13.000	65
1922	15.744	13.000	65
1923	15.804	13.000	65
1924	15.885	13.000	5
1925	16.777	14.000	70
1926	18.139	15.000	75
1927	19.573	16.000	80
1928	20.093	16.000	80
1929	21.062	17.170	85
1930	21.213	17.170	85

La stabilité de ces résultats est d'autant plus remarquable que l'Afrique du Nord, pays neuf, a connu, pendant la période envisagée, des crises économiques très dures : on en chercherait en vain la trace dans le tableau ci-dessus. L'affaire a donc fait ses preuves et présente, au moment où une crise générale met en question la situation de nombreuses entreprises, des garanties de solidité bien faites pour confirmer la confiance des actionnaires.

*
* * *

Ces garanties, un examen rapide de l'évolution, au cours des dernières années, des principaux postes du bilan de la Compagnie algérienne, permettront de les mieux mettre en lumière :

(en 1.000 francs)	1913	1929	1930
PASSIF			
Capitaux propres	132.859	194.497	194.665
Comptes de dépôt et comptes exigibles	177.501	1.548.498	1.756.073
Comptes d'ordre et divers	10.990	116.275	145.956
ACTIF			
Effets et bons Déf. nat.	194.744	1.211.721	1.543.481
Avances garanties	65.109	133.230	133.634
Comptes courants et correspond.	50.172	343.012	263.755
Portefeuille-titres	1.057	8.839	8.925
Immeubles	12.009	64.265	53.858
Comptes d'ordre et divers	6.600	73.748	88.707

Les capitaux propres, qui, au 31 décembre 1930, étaient représentés, en dehors du capital social, par 65 millions de primes d'émissions et 24 millions de réserves diverses, n'ont augmenté, depuis 1913, que dans des proportions très modestes, surtout si l'on tient compte de la dépréciation du franc : pendant la même période, les capitaux mis à la disposition de la Banque par sa clientèle ont décuplé.

La banque, par ailleurs, est restée fidèle aux méthodes des grandes sociétés françaises de crédit, et les proportions entre les divers remplacements de capitaux sont à peu près les mêmes que celles qu'on observe dans les bilans de nos grandes banques de crédit : le portefeuille et les immeubles n'absorbent que 62 millions — soit moins du tiers des capitaux propres —, les comptes courants que 268 millions, les avances garanties que 113 millions, plus de 85 % des capitaux de la clientèle étant employés dans des opérations de banque pure. On peut même observer cette année un renforcement de ce souci de la liquidité, inspiré à la banque par la situation économique actuelle : du 31 décembre 1929 au 31 décembre 1930, les comptes courants et correspondants sont revenus de 343 millions à 268 millions, les avances de 133 à 113 millions, tandis que les effets et B. D. N. passaient de 1.211 à 1.543 millions.

*
* * *

Il faut ajouter que ces chiffres du bilan ne donnent qu'une idée incomplète de l'activité et de la véritable richesse de la Compagnie. Deux postes sont, en effet, fortement sous-évalués. Ce sont :

1° Le portefeuille : son évaluation n'a, pour ainsi dire, pas varié depuis 1922 ; or, à cette époque, la Compagnie donnait la composition de ce portefeuille. Il comprenait, à côté d'une majorité de rentes françaises 5 % et 6 %, des actions Crédit national, Mokta-el-Hadid, Phosphates du Dyr, Ouasta Mesloula, Gafsa, Compagnie marocaine, Chemins de fer du Maroc, Ouenza. Il suffit de comparer les cours actuels de ces valeurs avec ceux de 1922 pour se faire une idée de la plus-value occulte que recèle ce poste.

2° Le domaine immobilier : il se décompose en 46 millions d'immeubles urbains et 7.858.167 fr. d'immeubles ruraux. L'augmentation du domaine urbain, qui figurait en 1913 pour 7 millions, correspond aux importantes acquisitions d'immeubles effectuées par la Compagnie, particulièrement au Maroc. Mais c'est surtout le domaine rural qui paraît comporter une réserve occulte considérable. Il figurait déjà au bilan en 1913 pour plus de 4 millions, soit plus de la moitié de son estimation actuelle : or, il s'étend dans la province de Constantine sur 76.496 hectares, dont 6.881 sont exploités directement, par la société. Le prix des terres a fortement augmenté en Algérie ; en outre, les importants travaux effectués par la société ont encore accru la valeur de ce domaine, dont le rendement annuel — probablement entre 4 et 5 millions — justifierait, à lui seul, une estimation au moins quintuple du chiffre du bilan.

*
* * *

Ces différents éléments — gestion très prudente de la banque, progression régulière de sa productivité, plus-values occultes du bilan — permettent de considérer l'action Compagnie algérienne, qui assure, sur la base des cours actuels (1.905), un rendement voisin de 3,50 % net, comme une bonne valeur de portefeuille.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE (*L'Information financière, économique et politique*, 21 mars 1931)

L'assemblée ordinaire tenue le 30 mars sous la présidence de M. Boissonnas, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1930, faisant apparaître un solde bénéficiaire de 21.213.590 fr. 06.

Le dividende brut a été fixé à 85 fr. par action O et 17 fr. par action P. Déduction faite de l'acompte de 25 fr. mis en paiement le 31 décembre dernier pour les actions O. le montant net sera payable à partir du 1^{er} juin, à raison de 50 fr. 40 au nominal et 44 fr. 50 au porteur pour les actions O et de 14 fr. 28 pour les actions P. Il a été affecté 327.875 fr. 77 à la Réserve extraordinaire et 2 millions 477.142 fr. 86 à la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel.

L'assemblée a également réélu MM. Fabry et Odier, administrateurs sortants, et ratifié la nomination en qualité d'administrateur de M. Eugène Mirabaud, en remplacement de M. Albert Mirabaud, décédé.

La Compagnie constate, dit le rapport du conseil, pour l'exercice écoulé, une légère réduction des opérations de crédit dans ses principaux centres de France, ce en raison de la crise, compensée par une progression normale de ses affaires dans l'Afrique du Nord, notamment en Algérie, ce grâce à la hausse des deux principaux produits agricoles de l'Afrique du Nord (céréales et vins) qui est venue atténuer, malgré une récolte de céréales inférieure à la moyenne en Tunisie et au Maroc, l'effet des perturbations économiques.

Aussi, les profits réalisés durant l'exercice écoulé ont-ils permis de proposer le maintien du dividende.

Par ailleurs, si les opérations de Bourse exécutées pour la clientèle de la Compagnie ont marqué une régression notable, du fait de l'ambiance défavorable, par contre, les placements, notamment en obligations, se sont heureusement développés. Les guichets de la Compagnie ont été ouverts à diverses émissions : Emprunt du gouvernement général de l'Algérie. Emprunt marocain. Département de la Seine, Ville de Paris, Chemins de fer de l'Etat, du Midi, du Maroc, Générale d'Énergie électrique, Énergie électrique du littoral méditerranéen, Énergie électrique du Maroc.

Aucun changement n'est survenu ni dans la superficie totale ni dans la surface exploitée directement par la Compagnie dans son domaine d'Aïn-Regada qui a donné des profits normaux.

Poursuivant son programme, la Compagnie a ouvert en France et en Afrique du Nord cinq sièges nouveaux, dont une agence à Lyon dont la création était rendue nécessaire par les relations commerciales importantes existant entre cette grande ville et le Nord-Africain. Le nombre des centres de la Compagnie se trouve ainsi porté à 175.

MÉRITE AGRICOLE

Au titre de l'Algérie, colonies et pays de protectorat
(*Les Annales coloniales*, 22 août 1931)

Officiers

M. Gabory (Émile-Charles), directeur de la Compagnie algérienne à Blida (Alger). Chevalier du 23 mars 1912.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES COMPAGNIE ALGÉRIENNE

(*Le Temps*, 21 mars 1932)

Le bénéfice de 21.036.004 francs par lequel se soldent les comptes de 1931 a été réparti comme suit : 150.290 francs à la réserve extraordinaire ; 17.170.000 francs aux actionnaires (dividende maintenu à 85 francs par action O et à 17 francs par action P.) ; 2.477.142 francs à la caisse de prévoyance et de retraite du personnel et 1 million 238.571 francs au conseil d'administration. Après affectation des sommes ci-dessus, les réserves s'élèvent à 65 millions pour la réserve primes sur actions ; à 10 millions et demi pour la réserve statutaire et à 14.643.234 fr. pour la réserve extraordinaire, soit un total de 90.143.234 francs. Un acompte de 25 francs ayant été payé le 31 décembre 1931 sur le dividende des actions O, le solde de 60 fr. sera distribué à partir du 1^{er} juin prochain, en même temps que le dividende de 17 francs des actions P.

Dans son rapport, lu à rassemblée du 18 mars, le conseil indique notamment que les préoccupations suscitées par le malaise économique et politique mondial s'étant aggravées au cours de 1931, une réduction du volume des opérations de crédit dans les centres français de la compagnie a été la conséquence inévitable du développement de la crise. En Afrique du nord, ces événements ont eu des effets plus atténués et l'activité de la compagnie n'en a pas été affectée. Les placements de valeurs à revenu fixe, seules opérations qui aient retenu l'attention de la clientèle dans une période d'importante dépression boursière, se sont poursuivis.

La compagnie a ouvert ses guichets à diverses émissions, parmi lesquelles : emprunts des gouvernements généraux de l'Algérie, de l'Indochine, de Madagascar, de l'Afrique équatoriale française, emprunts chérifien et tunisien, du département de la Seine, Ville de Paris, Communales. 1931 et 1931-1932 ; groupement des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais ; groupement de la grosse métallurgie Chemins de fer de l'Etat, de l'Est, du Midi, du Nord, de Paris Orléans; Bons du Trésor britannique et de l'Exposition coloniale.

Le Domaine d'Aïn-Regada, appartenant à la compagnie algérienne, où la récolte a été légèrement meilleure que dans la moyenne des exploitations agricoles algériennes, a donné des profits satisfaisants. Sa superficie et la surface exploitée directement sont sans aucune modification.

Le conseil a attiré ensuite l'attention des actionnaires sur le caractère de liquidité du bilan, les disponibilités immédiates dépassant très largement le chiffre des exigibilités à vue. Ce résultat a été atteint grâce aux mesures prises, dès que sont apparus les premiers symptômes de la crise, mesures qui n'ont d'ailleurs pas affecté les opérations normales avec la clientèle qui a toujours trouvé aux guichets de la compagnie le concours dont elle était en droit de compter.

En vue de l'extension possible de l'activité de la compagnie dans les États du Levant sous mandat français, une agence a été ouverte à Beyrouth.

En France et en Afrique du nord, quatre sièges nouveaux ont été créés, ce qui porte le nombre des centres 180.

Passant ensuite à l'examen de la situation économique des régions où s'exerce l'activité de la société, le rapport signale qu'en Algérie, la récolte des céréales n'a pas dépassé 14 millions de quintaux, chiffre inférieur à la moyenne des années 1924 à 1929 ; cette diminution est due aux conséquences de la sécheresse ainsi qu'à une réduction des surfaces emblavées. La vigne, par contre, a donné des résultats satisfaisants en quantité et surtout en qualité. Pour une surface productrice de 300.000 ha. environ, les déclarations de récolte font ressortir une production de 15.850.000 hectolitres.

La baisse des prix de vente laisse encore une marge bénéficiaire. Par contre, la campagne. 1934 n'a pas été fructueuse pour les éleveurs en raison des gros arrivages des viandes étrangères qui ont désorganisé le marché. La diminution considérable de la demande de produits minéraux, évaluée en moyenne à 50 % de la normale, a provoqué un ralentissement important de l'extraction et de l'exportation. En Tunisie, les deux cultures principales, céréales et olives, ont donné de bons résultats. La première a donné 6.070.000 quintaux et la seconde a permis, l'extraction de 50 millions de kg d'huile, chiffres très supérieurs aux moyennes des dernières années. Toutefois, la baisse des huiles et le marasme de ce marché réduiront sensiblement les profits qu'on aurait pu escompter. D'autre part, l'exportation des phosphates a été réduite de 2.040.000 tonnes à 1.780.000 tonnes. Au Maroc, la campagne agricole a été favorable et la récolte des céréales abondante (20.665.000 quintaux pour le blé, l'orge et l'avoine). La culture du maïs, qui se développe, a produit près d'un million de quintaux.

Par contre, les exploitations minières ont subi, comme en Algérie et en Tunisie, la répercussion de la crise mondiale. Les sorties de phosphates n'ont atteint que 900.000 tonnes contre 1.780.000 tonnes en 1930.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Les Annales coloniales*, 26 mars 1932)

L'assemblée ordinaire, qui s'est tenue le 18 mars, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1931 se soldant par un bénéfice net de 21.096.004 fr.

Le dividende a été fixé à 85 francs par action O et 17 francs par action P.

Un acompte de 25 francs ayant été payé par action O, le solde, soit 60 francs, est payable à partir du 1^{er} juin, sous déduction des impôts.

Le rapport signale une réduction du volume des opérations de crédit dans les centres de France, conséquence inévitable du développement de la crise. Ces événements ont eu des effets plus atténués en Afrique du Nord et n'ont pas affecté l'activité de la Compagnie.

Au bilan, il ressort une liquidité satisfaisante, les disponibilités immédiates dépassant très largement les exigibilités.

Malgré la prudence qui s'imposait, les opérations normales avec la clientèle n'ont pas été affectées et celle-ci a toujours trouvé auprès de la Compagnie les concours qui lui étaient nécessaires.

CREDIT GENERAL DES PÉTROLES-MALOPOLSKA
(*Le Temps*, 6 avril 1932)

L'opération de fusion du Crédit général des pétroles et de Malopolska s'accompagnera d'un remaniement du conseil d'administration. Le nouveau conseil serait ainsi composé ... Monès del Pujol, ancien inspecteur des finances, ancien directeur à la Compagnie algérienne⁴⁵ ...

LÉGION D'HONNEUR
PROMOTION DE L'EXPOSITION COLONIALE DE VINCENNES
(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1932)

Véron Louis-Lucien. — Directeur de société commerciale [Compagnie algérienne].

Annuaire Desfossés 1933, p. 224 :
Compagnie algérienne
Conseil d'administration : MM. J. Boissonnas, pdt ; A. Conty, J. de Sayves, R. Fabry, D. Garbe, P. Jurien de la Gravière, E. Mirabaud, L. Odier, M. Saint-Germain, Ph. Vernes.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} avril 1933)

L'assemblée annuelle du 24 mars a approuvé les comptes de l'exercice 1932, précédemment analysés et présentant un solde créditeur de 20.915.708 francs. Le dividende a été fixé à 85 francs par action « O » et 17 francs par action « P », payable sous déduction de l'acompte de 25 fr. (pour les actions « O ») et des impôts à partir du 1^{er} juin.

Le rapport du conseil, analysant la situation économique des pays où la banque exerce son activité, la résume ainsi : « S'il apparaît que l'Afrique du Nord vient d'être sérieusement éprouvée par la crise, les réserves qu'elle a su se constituer, les qualités de travail et d'énergie de sa population permettent de penser qu'elle s'adaptera aux conditions nouvelles qui paraissent devoir peser sur la production agricole. »

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Journal des débats*, 11 février 1934)

⁴⁵ Ancien inspecteur général des services financiers de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, administrateur du Crédit foncier colonial (CFC) et gendre d'Adrien Couturier (directeur de ce même CFC et fils de Gabriel Couturier, qui en avait été le président).

Le dividende de l'exercice 1933 sera maintenu à 85 fr. par action O et 17 fr. par action P, taux auquel il est fixé depuis 1929.

On ignore encore le montant des bénéfices, mais, étant donné que le dividende et les répartitions statutaires absorbent environ 20,5 millions, soit la quasi totalité des profits, on peut penser qu'ils seront encore du même ordre cette année.

Ces bénéfices proviennent de trois sources distinctes : activité purement bancaire ; revenus du portefeuille composé de rentes françaises et d'affaires minières algériennes ; domaine immobilier urbain et rural. Les deux dernières ont fléchi depuis quelques années. Le fait que la Compagnie a. pu néanmoins maintenir ses dividendes, tout en renforçant une situation déjà remarquable, indique l'avenir favorable de d'affaire. Il convient de noter, au surplus, que les renseignements publiés récemment par la Banque de l'Algérie et se référant aux neuf premiers mois de 1933, montrent un assainissement de la situation en Algérie : la proportion des effets impayés aux entrées en portefeuille est, de 1932 à 1933, tombée en nombre de 18,91 à 17,09 % et, en capitaux, de 8,97 à 8,08 ; le nombre des faillites est revenu de 1.690 à 1.467.

Les réceptions de M. Carde à Paris
(*L'Écho d'Alger*, 3 juillet 1934)

Paris, 2 juillet. — M. Carde, gouverneur général de l'Algérie, a reçu samedi M. Trichon, directeur général de la Compagnie algérienne, et M. Le Neveu, directeur général de l'Union coloniale.

CARNET DE DEUIL
(*Les Annales coloniales*, 20 novembre 1934)

On vient de célébrer à Rabat les obsèques de M. Auguste Loyer, directeur de la Compagnie algérienne.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Les Annales coloniales*, 2 mars 1935)

Les comptes de l'exercice 1934 qui seront présentés à l'assemblée du 22 mars font apparaître un bénéfice de 21.000.549 fr. en progression sur celui de l'exercice précédent qui était de 20.946.223 fr.

Ainsi que nous l'avons annoncé précédemment, le conseil proposera de fixer le dividende à 85 fr. par action O et à 17 fr. par action P. Ces répartitions sont égales à celles de l'exercice 1933.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Journal des débats*, 24 mars 1935)

L'assemblée, qui s'est tenue hier a approuvé les comptes de d'exercice 1934 analysés dans notre « Actualité ». du 1^{er} mars, et voté le maintien du dividende à 85 francs par action O et 17 francs par action P. Un acompte de 25. francs ayant été distribué aux

actions O le 31 décembre, le solde de 60 fr. sera mis en paiement le 1^{er} juin et, en même temps que le dividende des actions P, aux taux nets suivants : actions O nominatives, 52 fr. 80 et 49 fr. 80 ; au porteur, 46 fr. 20 ; actions P (nominatives) 14 fr. 95 et 14 fr. 10.

Le rapport du conseil souligne l'aggravation de la situation économique en Afrique du Nord. L'Algérie avait effectivement peu souffert de la crise jusqu'à la fin de 1933, mais en 1934 elle a été durement éprouvée par la mévente des produits agricoles, due à l'accroissement de la production (passée de 18 à 23 millions de quintaux de céréales et de 17 à 22 millions d'hectolitres de vin) et par l'effondrement des prix : celui des céréales a baissé d'un tiers, celui du vin de moitié. Les mêmes difficultés ont été constatées en Tunisie et au Maroc, aggravées par le fait que ces pays ne possèdent pas, comme l'Algérie, de réserves constituées au cours des années de prospérité. En dépit de ces difficultés, la Société s'est efforcée, comme par le passé, d'aider sa clientèle le plus possible :

« Dans tous les centres où nous exerçons notre activité, nous avons autant que possible évité de prendre contre notre clientèle des mesures qui auraient pu aggraver une situation difficile. Fidèle à sa tradition, votre société continue à venir en aide à ses clients éprouvés en leur accordant des délais et parfois de nouveaux crédits pour leur permettre d'attendre des jours meilleurs et de poursuivre leur effort. »

Le maintien des résultats bénéficiaires dans de telles conditions confirme la très forte situation financière de l'affaire et l'habileté de sa gestion.

D'autre part, des assemblées extraordinaires spéciales ont modifié les statuts conformément à la loi relative aux actions à vote plural.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 mars 1935)

Nous avons donné dans *l'Information* d'hier une analyse du rapport du conseil d'administration, présenté à l'assemblée ordinaire des actionnaires du 22 mars, présidée par M. Boissonnas.

Voici les résolutions qui ont été votées l'unanimité par les actionnaires :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport des commissaires, approuve les comptes de l'exercice 1934 tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration. Elle fixe le dividende à 85 francs par action « O » et à 17 francs par action « P ». Un acompte de 25 francs sur les actions « O » ayant été mis en paiement le 31 décembre dernier, le solde, soit 60 francs, ainsi que le dividende des actions « P » seront payés aux caisses de la Compagnie, à partir du 1^{er} juin prochain et sous déduction des impôts.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne quitus de la gestion d'administrateur de M. Garbe à sa succession.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme administrateur pour la durée statutaire de cinq ans, MM. Eugène Mirabaud et Jean de Saye, dont les mandats sont expirés.

Elle ratifie la nomination de M. Jean Pallier⁴⁶ en remplacement de M. Garbe.

⁴⁶ Jean Pallier : il accède à la présidence en 1942. Voir encadré ci-dessous.

Le conseil d'administration est donc composé de MM. Jean Boissonnas, Alexandre Conty, René Fabry, Louis Marlio, Eugène Mirabaud, Léon Odier, Jean Pallier, Marcel Saint-Germain, Jean de Sayve et Philippe Vernes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme MM. Jean Rœderer et Roger Léo, commissaires pour l'année 1935, avec faculté, pour chacun d'eux, d'agir seul en cas d'empêchement de son collègue. Jusqu'à nouvelle décision, leur rémunération globale sera de 6.000 francs qu'ils se répartiront comme ils l'entendent.

Cinquième résolution

L'assemblée générale donne aux administrateurs les autorisations prévues par la loi du 24 juillet 1867 en raison des affaires qu'ils pourraient traiter avec la Compagnie algérienne, soit comme administrateurs, soit comme gérants d'autres sociétés.

Elle ratifie les opérations faites dans le cours de l'exercice 1934 avec les sociétés dans lesquelles ses administrateurs sont intéressés.

*
* * *

Réunis ensuite en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont modifié les statuts, conformément aux dispositions de la loi du 13 novembre 1933. Quelques modifications de détail y ont été également apportées.

Il a été décidé de maintenir les actions « P » avec leur forme et leurs droits pécuniaires actuels, mais de supprimer toute restriction à leur cessibilité. Au point de vue du droit de vote, les actions « O » et « P » seront assimilées : dans les deux séries, les actions qui seront immatriculées depuis quatre ans au moins au nom du même titulaire ou de certains ayants droit à titre gratuit, bénéficieront d'un droit de vote double ; par contre, toutes celles qui ne rempliront pas cette condition n'auront qu'un droit de vote simple.

Les assemblées spéciales des porteurs d'actions « O » et « P » ont ratifié ces décisions.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE (*Les Temps*, 8 avril 1935)

Ainsi que le *Temps* l'a déjà annoncé, les comptes de l'exercice au 31 décembre dernier ont fait ressortir un bénéfice net de 21.000.549 francs, contre 20.946.223 francs en 1933. Ces résultats ont permis de maintenir le dividende à 85 francs par action O et à 17 francs par action P.

Le rapport du conseil, qui a été présenté à l'assemblée générale du 22 mars, analyse ainsi la situation économique dans l'Afrique du Nord :

Une année vient encore de s'écouler sans amélioration économique.

Nos sièges métropolitains se sont efforcés de maintenir leur activité à un niveau voisin de celui du précédent exercice. Ils y sont parvenus à d'exception des centres installés dans les régions viticoles du Midi, très éprouvées par la mévente du vin et la baisse des prix.

Jusqu'à la fin de l'année 1933, l'Algérie avait peu souffert de la crise économique. Le commerce, comme partout ailleurs, était atteint, mais l'agriculture et la viticulture

restaient largement bénéficiaires. Les produits du sol se vendaient régulièrement et à des prix intéressants.

En 1934, cette situation s'est brusquement modifiée.

Sur les cours pratiqués au 31 décembre 1933, le prix du vin a baissé de moitié, celui des céréales a fléchi de près d'un tiers. La réalisation de la dernière récolte est devenue très difficile, d'où misère, mécontentement des colons et des indigènes.

Il ne convient pas, toutefois, de perdre son sang froid en présence d'une crise qui, si elle dépasse par sa durée toutes celles qui l'ont précédée, doit pour une grande part son intensité aux exagérations d'une période de grande prospérité.

Au fond, l'organisme reste sain ; l'Algérie s'est constitué des réserves et il suffirait d'une amélioration, même légère, dans l'ordre économique pour que nos colons s'adaptent, une fois encore, à des circonstances moins favorables.

L'année agricole 1934 a été une année de très grosse production 28.268.000 quintaux de céréales contre 17.960.000. en 1933 ; 22.042.000 hectolitres de vin contre 16.730.000 en 1933. La culture du tabac et des primeurs a donné des résultats qui ne s'écartent pas sensiblement de la moyenne. Seule, la vente des agrumes est en progrès marqué. L'exportation du bétail a été favorable aux éleveurs des départements d'Alger, de Constantine et défavorable à ceux du département d'Oran. La campagne des moutons a été bonne : il a été exporté 726.000 têtes à des prix moyens, sensiblement les mêmes que ceux de 1933.

En Tunisie, l'année agricole fut abondante en ce qui concerne la production de l'huile et nettement supérieure à la précédente pour les céréales et les vins. L'écoulement de ces divers produits a été aussi difficile qu'en Algérie et les prix ont été aussi peu intéressants.

La sortie des minerais est en progrès et le chiffre des exportations générales pour les neuf premiers mois atteint 534 millions contre 509 pendant le même temps en 1933.

Si le malaise indéniable dont souffre la régence a son origine dans le trouble économique actuel, il a été accru et exploité dans des conditions qui ont retenu l'attention des pouvoirs publics. Diverses mesures prises par la résidence générale, telles que la création des commissions arbitrales, amèneront sans doute l'apaisement des esprits.

Au Maroc, la récolte des céréales et des vins a été sensiblement égale à la moyenne. Les entraves à l'exportation et les bas prix pratiqués ont créé dans le protectorat des difficultés du même ordre que celles déjà constatées dans les autres régions.

Dans tous les centres où nous exerçons notre activité, nous avons autant que possible évité de prendre contre notre clientèle des mesures qui auraient pu aggraver une situation difficile. Fidèle à sa tradition, votre société continue à venir en aide à ses clients éprouvés en leur accordant des délais et parfois de nouveaux crédits pour leur permettre d'attendre des jours meilleurs et de poursuivre leur effort.

Nos sièges installés dans les États du Levant sous mandat français continuent à nous donner satisfaction. La situation générale de ces pays est bonne.

Sur nos terrains à Aïn-Regada, la récolte été inférieure à la moyenne, des chutes de grêle répétées ayant détruit ou sérieusement endommagé les céréales sur environ 12.000 hectares.

Au cours de l'exercice, nous avons participé au placement des obligations et bons du Trésor et nos guichets ont reçu les souscriptions aux émissions suivantes emprunts de la Caisse nationale de crédit agricole, du Crédit national, du Crédit foncier de France, des Postes, télégraphes et téléphones, emprunts coloniaux, emprunts du gouvernement général de l'Algérie, du gouvernement tunisien, de l'empire chérifien, des grands réseaux de chemin de fer français, emprunts de la ville de Paris, du département du Nord, de la ville de Marseille, du Chemin de fer métropolitain, emprunt du gouvernement belge, etc.

L'activité bancaire que nous avons pu maintenir a permis de réaliser des bénéfices sensiblement égaux à ceux de l'exercice 1933. Un acompte de 25 francs sur les actions O ayant été mis en paiement le 31 décembre dernier, le solde du dividende, soit 60 francs, ainsi que le dividende des actions P seront payés aux caisses de la compagnie, à partir du 1^{er} juin prochain et sous déduction des impôts.

Dans la Légion d'honneur
Ministère des finances
(*L'Écho d'Alger*, 7 août 1935)

Paris, 6 août. — Est nommé officier : M. Trichon, directeur général de la Compagnie algérienne.

COMPAGNIE ALGERIENNE
(*Le Journal des débats*, 22 mars 1936)

Les comptes de 1935, analysés dans nos « Actualités » des 9 et 14 février, ont été approuvés par l'assemblée qui s'est tenue hier. Le dividende maintenu à 85 francs par action O et 17 francs par action P sera mis en paiement le 1^{er} juin, sous déduction des impôts et de l'acompte de 25 francs payé aux actions O le 31 décembre dernier.

Le rapport du conseil souligne la persistance des difficultés économiques en France et en Afrique du Nord pendant la plus grande partie de l'exercice. Quelques symptômes d'amélioration se sont cependant manifestés au cours des derniers mois.

L'Algérie a bénéficié de l'aide apportée à son agriculture. La réglementation de la viticulture a remédié, dans une certaine mesure, aux difficultés d'écoulement de la récolte. Les mesures de stockage et de warrantage prises par le gouvernement général ont allégé le marché des céréales et permis une reprise appréciable des cours, d'autant plus que la production totale de céréales a été, en 1935, inférieure de 6 millions de quintaux à celle de 1934.

Les exportations de bétail, de fruits et primeurs ont augmenté ; les sorties de phosphates se sont maintenues à peu près au même niveau ; celles de minerais de fer ont légèrement progressé.

En Tunisie, des mesures énergiques et efficaces ont été prises par la Résidence générale. Le Maroc a encore été affecté par la crise et par les conditions météorologiques défavorables, dont l'agriculture a beaucoup souffert.

Les exportations font cependant apparaître une sensible amélioration pour les primeurs ; les sorties de phosphates sont en légère augmentation en poids, mais représentent en valeur le même chiffre que celui de l'année précédente.

D'ailleurs, les difficultés du Maroc tiennent en grande partie au régime douanier institué par l'acte d'Algésiras, qui lui impose la « porte ouverte » pour ses importations sans contrepartie pour ses exportations ; pour faire cesser ce paradoxe, il faudra mener à bien de difficiles négociations avec les États signataires de l'Acte d'Algésiras.

Enfin, dans les Pays du Levant sous mandat français, la production agricole a été satisfaisante, et le développement des affaires dans ces pays a amené la Compagnie algérienne à ouvrir deux nouveaux sièges, à Alep et à Damas.

Le maintien des résultats bénéficiaires dans ces conditions difficiles atteste la forte situation de l'affaire et la maîtrise de sa gestion. Notre opinion n'a pas varié : à 1.280, l'action Compagnie algérienne, qui offre un rendement net au porteur supérieur à 5 %,

constitue une excellente valeur de placement, d'autant plus que le titre paraît injustement déprécié.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Petit Bleu*, 29 mars 1936)

Les bénéfices de l'exercice 1935 ne sont qu'en légère diminution sur ceux du précédent, mais il y a réduction du volume des opérations.

Le 20 mars courant, s'est réunie, sous la présidence de M. Jean Boissonnas, président du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie algérienne. Ils ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1935, qui font apparaître un bénéfice de 20.927.401 fr. contre 21.000.549 francs un an plus tôt.

Ils en ont décidé la répartition suivante : Réserve extraordinaire, 41.687 fr. ; Actionnaires 17.170.000 fr. ; Caisse de prévoyance et de retraite du personnel, 2.477.142 fr. ; Conseil d'administration, 1.238.571 fr.

Après cette affectation, les réserve s'élèveront à : Réserve Primes sur actions, 65 millions ; Réserve statutaire. 10.500.000 fr. ; Réserve extraordinaire, 14.890.260 fr., soit, au total, 30.390.260 fr.

Le dividende est ainsi fixé à 85 fr. par action O et à 17 fr. par action P. Un acompte de 25 fr. sur le dividende des actions O ayant été mis en paiement le 31 décembre 1936, le solde de 60 fr. sera payable à partir du 1^{er} juin prochain, en même temps que le dividende de 17 francs attribué aux actions P, à raison net : actions O. nominatives : (impôt de 12 %), 52 fr. 80 ; (impôt de 18 %), 49 fr. 20 ; (impôt de 24 %), 45 fr. 60 : actions au porteur, 42 fr. 50. Actions P, nominatives : (impôt de 12 %), 14 fr. 95 ; (impôt de 18 %), 13 fr. 95.

MM. R. Fabry et L. Odier, administrateurs sortants, ont été réélus pour une période de cinq ans ; le conseil comprend, en outre, MM. Jean Boissonnas, Alexandre Conty, Louis Marlio, Eugène Mirabaud, Jean Pallier, Marcel Saint-Germain, Jean de Sayve et Philippe Vernes.

Dans son rapport, le conseil fait état de quelques signes d'amélioration de la crise, durant les derniers mois de l'an dernier. Les relations commerciales entre la métropole et l'Afrique du Nord se sont maintenues à un niveau important : elles ont représenté plus de 18 % du commerce extérieur total de la métropole.

En Algérie, la crise a persisté, en 1935, et s'est même accentuée pendant une grande partie de l'année. Les pouvoirs publics ont décidé d'apporter à l'agriculture « un large appui financier, sous la forme d'un crédit de 800 millions destinés à la consolidation des dettes agricoles ». D'autre part, « diverses mesures ont été adoptées pour décongestionner et régulariser !les marchés du blé et du vin ».

La production algérienne de vin a été de 19 millions d'hectolitres, inférieure de 3 millions au chiffre de 1934. mais l'ensemble des disponibilités algériennes et métropolitaines a atteint le chiffre élevé de 102 millions d'hectolitres, à peu près égal à celui de l'année précédente.

« Pour remédier à l'encombrement du marché, une nouvelle réglementation a été mise en vigueur dans la métropole et en Algérie ; elle a eu, en particulier, pour objet : l'échelonnement des sorties des vins de la propriété, l'amélioration des conditions de warrantage des récoltes, l'organisation de l'arrachement d'une partie du vignoble, l'achat d'alcool par l'État.

En ce qui concerne les blés, on a observé, à partir de septembre, une notable amélioration des cours. La production totale des blés, orges et avoines s'est élevée à 17 millions de quintaux, soit 6 millions de moins qu'en 1934.

Les exportations de bétail, de fruits et primeurs ont augmenté ; les sorties de phosphates se sont maintenues à peu près au même niveau ; celles de minerais de fer ont légèrement progressé.

Le taux d'escompte de la Banque de l'Algérie est resté fixé à 5 %.

« Notre domaine agricole d'Aïn-Regada, dit le rapport, a été éprouvé, comme en 1933 et 1934, par des orages de grêle, qui ont eu pour conséquence de réduire le rendement de nos récoltes de céréales.

En Tunisie, « bien que de graves difficultés subsistent encore, on constate un appréciable redressement de la situation économique. La question du débouché des vins paraît maintenant résolue... La récolte des céréales a été très abondante ; elle a atteint pour le blé et l'orge 8.500.000 quintaux, contre 5.850.000 en 1934.

Les cours des blés se sont notablement redressés... La production d'huile d'olive, inférieure de 50.000 quintaux à la précédente, s'est élevée à 550.000 quintaux. Le marché a été désorganisé en fin d'année à la, suite des sanctions que la Régence a été amenée à prendre, comme la métropole, contre l'Italie... Le total du commerce extérieur a fait apparaître une légère augmentation qui a entièrement porté sur les exportations. Les sorties de bétail ont progressé, mais celles de phosphates et de minerais métalliques ont diminué.

Au Maroc, « la plupart des branches d'activité ont continué à être affectées par la crise ou les conditions météorologiques ». La sécheresse a affecté l'agriculture. Les récoltes de blé, d'orge et de maïs ont été inférieures à celles de 1934, mais leur écoulement s'est effectué à des cours rémunérateurs. La récolte de vin n'a atteint que 520.000 hectolitres, malgré l'augmentation des superficies en production. Les exportations de primeurs ont été en sensible amélioration. « Les sorties de phosphates sont en légère augmentation en poids, mais représentent en valeur le même chiffre que celui de l'année précédente.

Le taux de la Banque d'État du Maroc a été modifié à plusieurs reprises : fixé à 3,75 / au début de l'année, il s'est élevé jusqu'à 6 1/2 % pour revenir ensuite au taux initial de 3.75 %. »

Dans les États du Levant, sous mandat français, la production agricole a été satisfaisante. mais les opérations commerciales se sont restreintes. Le loyer de l'argent a été soumis à de nombreuses fluctuations. Après avoir été modifié à dix reprises, le taux d'escompte de la Banque de Syrie et du Grand Liban était fixé à 7 1/2 p. 100 en fin d'année, supérieur d'un point au taux du 1^{er} janvier, et après s'être élevé jusqu'à 8 1/2 %. La Compagnie algérienne a ouvert deux nouveaux centres, l'un à Alep, l'autre à Damas.

En 1935, elle a participé au placement des Bons et Obligations du Trésor ; elle a ouvert ses guichets aux émissions suivantes : Emprunts des P.T.T., du Crédit National, de la Ville de Paris, du Département de la Seine, du Gouvernement général de l'Algérie, des colonies, des grands réseaux français, de l'Énergie électrique du Maroc, de la Sté Nationale des Chemins de fer belges, etc.

Aux précédentes assemblées, des actionnaires s'étaient inquiétés de l'importance des comptes d'ordre figurant tant à l'actif qu'au passif du bilan. En ce qui concerne les comptes de l'actif, à l'assemblée du 22 mars 1935, le président indiquait que, sous cette rubrique, figuraient : les placements en reports, les assurances sociales, les différents impôts et le fonds de roulement du service des exploitations. En ce qui concerne les comptes d'ordre du passif, il avait été indiqué, à l'assemblée du 23 mars 1934, qu' « il y avait en transit dans ce compte, un grand d'écritures intéressant les centres de l'Établissement de l'Afrique du Nord et de Syrie et aussi le fonds de roulement des exploitations d'Aïn-Regada. »

Aucune question de cette nature ne paraît avoir été posée à la récente assemblée, bien que les comptes d'ordre en question restent encore inscrits au bilan pour des montants d'une trop grande importance pour ne pas justifier des indications plus

précises, c'est-à-dire plus détaillées. En effet, les comptes d'ordre de l'actif se sont successivement élevés à 84.559.411 francs fin 1931, à 84.113.281 fr. fin 1932, à 71 millions 322.412 fr. fin 1933, à 58.996.014 francs fin 1934 et à 55.330.728 fr. fin 1935, tandis que, dans le même temps, ils figuraient, au passif, respectivement pour 166.704.855 fr., 148.996.650 fr., 119.331.047 fr., 99.361.377 fr. et 79.473.562 fr.

Par ailleurs, on est frappé par le fait que les résultats accusés témoignent de grande stabilité, en dépit des modifications, en bien ou en mal, qui affectent les conditions économiques des régions où la Banque exerce son activité. Enfin, les dividendes des actionnaires et les tantièmes du conseil, on a pu le constater plus haut, absorbent une forte proportion des bénéfices ainsi accusés.

En ce qui touche la cote du titre, en 1935, les cours extrêmes ont été 1.429 fr. et 1.141 fr., et, cette année, 1.369 fr. et 1.155 fr., pour s'établir, en dernier lieu, vers 1.225 fr. À ce niveau, en regard d'un dividende total net de 60 fr. 25, pour l'action au porteur, le taux de capitalisation peut être considéré comme trop faible pour intéresser réellement les capitalistes, et insuffisant pour compenser les oscillations de la cote.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Temps*, 6 avril 1936)
[variante du résumé précédent]

L'assemblée générale du 20 mars a approuvé les comptes de l'exercice 1935 tels qu'ils lui étaient présentés et voté le maintien du dividende à 85 francs par action.

Rappelons que les résultats de l'exercice 1935 se sont traduits par un bénéfice de 20.927.401 francs contre 21.000.549 francs pour l'exercice précédent.

Dans son rapport, le conseil analyse longuement la situation économique de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc, régions où l'établissement étend son activité.

« En France, au cours de l'année 1935, les effets de la crise se sont encore fait durement sentir. Cependant, quelques signes d'amélioration ont paru se manifester dans les derniers mois.

Les relations commerciales de la France et de l'Afrique du Nord ont continué de se maintenir à un niveau très important : elles ont représenté plus de 18 % du commerce total extérieur de la métropole.

Les pouvoirs publics se sont attachés d'ailleurs à resserrer de plus en plus les liens et les courants d'échange qui unissent la France à son empire nord-africain ; la création du haut comité et la place que l'Afrique du Nord a tenue dans les travaux de la conférence impériale ont tout particulièrement donné une nouvelle preuve de la sollicitude du gouvernement pour cette partie de nos possessions d'outre-mer.

En Algérie, la crise économique a persisté et s'est même accentuée pendant une grande partie de l'année ; mais, comme en France, au cours des derniers mois, des indices certains de redressement ont apparu, principalement dans l'agriculture.

Pour faciliter l'assainissement de cette branche fondamentale de l'activité économique de la colonie, les pouvoirs publics ont décidé de lui apporter un large appui financier, sous la forme d'un crédit de 800 millions destiné à la consolidation des dettes agricoles.

D'autre part, pour décongestionner et régulariser les marchés du vin et du blé qui jouent un rôle essentiel dans l'économie du pays, diverses mesures ont été adoptées ; elles ont eu pour conséquence une amélioration sensible des cours de ces deux produits.

Pour le vin, l'écoulement de la récolte était un problème particulièrement inquiétant. La production algérienne, avec 19 millions d'hectolitres environ, a bien été inférieure de

3 millions d'hectolitres à celle de 1934, mais l'ensemble des disponibilités algériennes et métropolitaines a atteint le chiffre élevé de 102 millions d'hectolitres, à peu près égal à celui de l'année précédente. Pour remédier à l'encombrement du marché, une nouvelle réglementation a été mise en vigueur dans la métropole et en Algérie ; elle a eu, en particulier pour objet : l'échelonnement des sorties des vins de la propriété, l'amélioration des conditions de warrantage des récoltes, l'organisation de l'arrachage d'une partie du vignoble, l'achat d'Alcool par l'État.

En ce qui concerne les blés, dont les prix depuis le début de l'année ne cessaient de baisser, le gouvernement a appliqué des mesures de warrantage et de stockage qui ont allégé le marché et entraîné, à partir de septembre, une reprise notable des cours. La production totale des blés, orges et avoines s'est élevée à 17 millions de quintaux, chiffre inférieur de 6 millions à la récolte de 1934.

Les exportations de bétail, de fruits et primeurs ont augmenté ; les sorties de phosphates se sont maintenues peu près au même niveau ; celles de minerais de fer ont légèrement progressé.

Le taux d'escompte de la Banque d'Algérie n'a fait l'objet d'aucune modification : il est resté fixé à 5 %.

Notre domaine agricole d'Aïn-Regada a été éprouvé, comme en 1933 et 1934, par des orages de grêle qui ont eu pour conséquence de réduire le rendement de nos récoltes de céréales.

En Tunisie, bien que de graves difficultés subsistent encore, on constate un appréciable redressement de la situation économique.

La question du débouché des vins paraît maintenant réglée du fait que la métropole admet désormais sur son marché, en franchise de tous droits, un contingent beaucoup plus élevé de vins tunisiens, et du fait aussi que la régence a institué un système d'arrachage qui aura pour résultat de faire disparaître à bref délai 15 % au moins de son vignoble.

Tandis que la récolte des céréales était en forte décroissance en France, en Algérie et au Maroc, elle était très abondante en Tunisie. La production de blé et d'orge a atteint en effet le chiffre de 8.500.000 quintaux, contre 5.850.000 en 1934.

Les cours des blés, qui s'étaient affaissés au moment de la récolte, se sont par la suite notablement redressés grâce aux mesures prises par la résidence générale.

La production d'huile, d'olive, inférieure de 60.000 quintaux à la précédente, s'est élevée à 550.000 quintaux.

Le marché a été désorganisé en fin d'année à la suite des sanctions que la régence a été amenée à prendre, comme la métropole, contre l'Italie. La résidence générale, en collaboration avec les initiatives de groupements privés, s'est aussitôt préoccupée de trouver de nouveaux débouchés. D'autre part, pour soutenir les cours, le warrantage et le stockage des récoltes ont été facilités.

Le total du commerce extérieur a fait apparaître une légère augmentation qui a entièrement porté sur les exportations. Les sorties de bétail ont progressé, mais celles de phosphates et de minerais métalliques ont diminué.

Au Maroc, la plupart des branches d'activité ont continué à être affectées par la crise ou les conditions météorologiques.

L'agriculture, en particulier, a fortement souffert.

Par suite de la sécheresse prolongée du printemps, les cultures principales ont été d'un rendement très faible.

Les récoltes de blé, d'orge et de maïs ont été inférieures de moitié à celles de l'année 1934. Toutefois, leur écoulement a pu s'effectuer à des cours rémunérateurs.

La récolte de vin, légèrement inférieure à celle de l'année précédente, a donné 520.000 hectolitres seulement, malgré l'augmentation des superficies en production.

Les exportations font apparaître une sensible amélioration pour les primeurs; les sorties de phosphates sont en légère augmentation en poids, mais représentent en valeur le même chiffre que celui de l'année précédente.

Le taux d'escompte de la Banque d'État du Maroc a été modifié à plusieurs reprises : fixé à 3,75 % au début de l'année, il s'est élevé jusqu'à 6 1/2 %, pour revenir ensuite au taux initial de 3,75 %.

Dans les États du Levant sous mandat français, la production agricole a été satisfaisante, mais les opérations commerciales se sont restreintes. Quant au loyer de l'argent, il a été soumis à de nombreuses fluctuations : le taux d'escompte de la Banque de Syrie et du Grand-Liban a été modifiée à dix reprises différentes ; il était, en fin d'année, fixé à 7 1/2 %, supérieur d'un point au taux du 1^{er} janvier, après s'être élevé jusqu'à 8 1/2 %.

Par suite du développement de nos opérations dans les États sous mandat, nous avons été amenés à ouvrir deux nouveaux centres, l'un à Alep, l'autre à Damas. »

Au cours de l'exercice, la Compagnie algérienne a participé au placement des bons et obligations du Trésor et ouvert ses guichets aux émissions suivantes : emprunts des P.T.T., du Crédit national, de la ville de Paris, du département de la Seine, du gouvernement général de l'Algérie, des colonies, des grands réseaux de chemins de fer français, de l'Énergie électrique du Maroc, de la Société nationale des chemins de fer belges, etc.

Un acompte de dividende de 25 francs sur les actions O ayant été mis en paiement le 31 décembre dernier, le solde, soit 60 francs, ainsi que le dividende des actions P seront payés aux caisses de la compagnie, à partir du 1^{er} juin prochain et sous déduction des impôts.

Le montant net du coupon sera, pour les actions O (nominatives) : possibles de l'impôt de 12 %, 52 fr. 80 ; possibles de l'impôt de 18 %, 49 fr. 20 ; possibles de l'impôt de 24 %, 45 fr. 60 ; actions au porteur, 42 fr. 50 pour les actions P (nominatives) possibles de l'impôt de 12 %, 14 fr. 95, et celles possibles de l'impôt de 18 %, 13 fr. 95.

Annuaire Desfossés 1937, p. 246-247 :

Compagnie algérienne

Conseil d'administration : MM. J. Boissonnas, pdt ; A. Conty, R. Fabry, L. Marlio, E. Mirabaud, A. Moreau-Néret, L. Odier, J. Pallier, J. de Sayves, Ph. Vernes.

Commissaires des comptes : Jean Roederer, R. Oblin ; suppl., J. Roederer.

Compagnie algérienne
(*Le Journal des débats*, 27 avril 1937)

Nous avons annoncé les comptes et dividendes de 1936 dans nos feuilles des 23 et 25 février dernier. L'assemblée tenue le 23 avril les a approuvés.

Dans son rapport, le conseil constate que l'année 1936 a été marquée par des difficultés de tous ordres qui n'ont pas manqué d'exercer une influence déprimante sur l'activité économique.

« En France, déclare le rapport, les perspectives encourageantes qui s'étaient dessinées à la fin de 1935 ont été annulées par toute une série de circonstances fâcheuses qui ont sérieusement troublé l'économie générale du pays : tension internationale, agitation politique et conflits sociaux à l'intérieur, déséquilibre des finances publiques. D'aussi graves événements ne pouvaient qu'avoir sur le marché des

capitaux les répercussions les plus défavorables : instabilité dans le taux du loyer de l'argent (la Banque de France a dû modifier onze fois son taux d'escompte), sorties d'or et thésaurisation accrues. Les échanges commerciaux avec l'Afrique du Nord ont continué à représenter près du cinquième du commerce extérieur de la France. En Algérie, les indices de relèvement économique ne se sont effectivement consolidés que dans le deuxième semestre de 1936. Le commerce extérieur de l'Algérie a, dans son ensemble, baissé de 6 milliards à 5,6 milliards entre 1935 et 1936 ; les relations avec la France en absorbent les quatre cinquièmes. Le taux d'escompte de la Banque de l'Algérie, maintenu à 5 % depuis quatre années, a été réduit à 4 % en fin d'exercice (novembre 1936). Pour toutes ces raisons, nos bénéfices enregistrent une certaine régression ; ils sont passés de 20 millions 927.401 francs à 16.567.413 francs.

Au cours de son allocution à l'assemblée du 23 avril, le président a comparé les sommes que touchaient les actionnaires en 1913 et celles qu'ils touchent maintenant. Pour l'exercice 1913, le dividende brut était de 57 fr. 50 (net 51,30) ; aujourd'hui, le dividende est de 70 fr. (net 53,60). **Calculé en francs de germinal, le dividende actuel est de 7 fr. 35 contre 51 fr. 30 en 1913.** Le président a conclu que l'épargnant était la grande victime des troubles économiques et monétaires actuels. En mars 1913, le cours de l'action était de 1.500 à 1.600 environ. En 1920, il était de 1.700 fr. (850 fr. or), et, le 22 avril 1937, le cours représentait moins de 160 fr. or. « Ces chiffres, a ajouté le président, font toucher du doigt la perte de substance et, mieux que la fraude, expliquent la disparition de la matière imposable. »

En terminant, le président a déclaré que seule la prospérité des entreprises permet de rémunérer largement le travail, aussi bien de direction que d'exécution. Il a exprimé le vœu que cette vérité s'impose rapidement.

CASABLANCA

Le général Noguès inaugure le nouvel hôtel
de la Banque d'État du Maroc
(*Le Petit Marocain*, 17 octobre 1937)

Dans le hall de la banque se trouvaient tous les invités de la direction de la B.E.M., parmi lesquels nous avons noté :

M. Bienaimé, directeur de la Compagnie Algérienne

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

(*Le Monde colonial illustré*, novembre 1937, suppl., p. 110 a)

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme fondée en 1877

CAPITAL : 105.000.000 de Francs
entièrement versés

Réserve : 90.000.000 de Francs

SIEGE SOCIAL :
58, Rue d'Anjou, PARIS

Immeuble d'Algier.

Comptes de Dépôts à vue et à préavis
Dépôts à échéance
Escompte et Encasement de tous effets
Crédits de campagne
Prêts sur Marchandises
Envois de Fonds
Opérations sur Titres

Toutes opérations de Banque, de Bourse et de Change

Souscriptions
Paiement de coupons
Location de compartiments de coffres-forts
Émission et paiement de lettres de crédit et de travelliers-chèques

Immeuble d'Oran.

AGENCES EN FRANCE

et dans toutes les villes et principales localités de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc, ainsi qu'au Grand-Liban et en Syrie

CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER

Immeuble de Casablanca



Immeuble d'Algier

Immeuble d'Oran

Immeuble de Casablanca

AGENCES EN FRANCE

et dans toutes les villes et principales localités de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc, ainsi qu'au Grand Liban et en Syrie

CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER

La Compagnie algérienne
(selon Augustin Hamon,

Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938).

Elle date de 1877. Son capital nominal de 105 millions en vaut plus de 300. Ses dépôts montent à 1.200 millions. Un certain nombre de ses administrateurs sont connus de nos lecteurs puisqu'ils ont nom : Jean Boissonnas, René Fabry, Louis Marlio, Eugène Mirabaud ⁴⁷, Léon Odier, Philippe Vernes. Et ceci nous prouve que la Haute Banque a entre ses mains cette compagnie bancaire. Cependant, il y a quelques noms

⁴⁷ Eugène Mirabaud (1881-1968). Fils d'Albert et de Noémie Koechlin. Marié à Solange Pillivuyt. Administrateur de diverses sociétés du groupe familial.

nouveaux qui apparaissent : M. Alexandre Conty, ambassadeur de France, qui sera retrouvé dans ce chapitre même [> adm. Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens, pdt Dakar-St-Louis] ; M. Jean Pallier⁴⁸ ; M. Marcel Saint-Germain, ancien sénateur d'Oran et ancien vice-président du Sénat ; le comte Jean de Sayve, veuf d'une demoiselle O'Donnell⁴⁹.

[208] De tout ce qui précède, il ressort que la Compagnie algérienne est une participation des Mirabaud, Odier, Vernes, Schneider, peut-être des Rothschild (si M. Alexandre Conty les représente, comme c'est probable [?]), peut-être des Mallet et aussi du groupe catholique.

Annuaire industriel, 1938 :

COMPAGNIE ALGÉRIENNE, 50, r. d'Anjou, Paris, 8^e. T. Anjou 48-20 (5 lignes), Inter Anjou 45. Ad. t. Compalgérienne-Paris-123. Soc. an. cap. 105 millions de fr. — Cons. d'adm. : Prés : M. J[ean] Boissonnas [1870-1953][ép. Geneviève Mirabaud][adm. SHO, Chargeurs réunis, Gafsa (1927), Mokta (1934)...] ; Adm. : MM. A[lexandre] Conty [anc. ambassadeur], R[ené] Fabry, D[ésiré] Garbe, P[ierre] Jurien de La Gravière [1877-1933], A[lbert] Mirabaud [1851-1930], L[éon] Odier, M[arcel] Saint-Germain [1856-1939], J[ean] de Sayve [adm. délégué à partir de 1908 des Chargeurs réunis (groupe Mirabaud)], P[hilippe] Vernes. Direct. gén. : M. [Jacques Antonin] Trichon. Direct. gén. adj. : M. [Louis] Véron.

Banque. (39-16841).

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Capital : 105.000.000 de fr. entièrement versés

Réserves : 90.000.000 de fr.

Société anonyme fondée en 1877

SIEGE SOCIAL : 50, rue d'Anjou, PARIS

(Les Annales coloniales, 28 février 1938)

AGENCES EN FRANCE

⁴⁸ M. Jean Pallier siège aussi à l'Association minière. Son nom ne figure pas dans le Tout Paris. Dans l'*Annuaire des châteaux*, il y a une famille Pallier, ayant des châteaux dans le Gard. Il se pourrait qu'il fût de cette famille et, en même temps, qu'il fût dans les conseils un représentant de la grande famille bancaire protestante, les Mallet...

⁴⁹ Membre du Jockey-Club, il est le frère du marquis de Sayve qui était ministre plénipotentiaire au commencement de ce siècle [Non. C'est en fait Gustave de Sayve, père du marquis Joseph et du comte Jean, qui était diplomate]. Il est veuf de la fille de la comtesse O'Donnell, née de Guitaut (Jean Schneider est marié à Françoise de Curel, fille d'une de Guitaut). Jean de Sayve est donc parent des Schneider, ce qui explique sa présence dans trois sociétés métallurgiques [dont la Société métallurgique de Normandie (SMN) contrôlée par les Schneider (voir tome IV)]. Il est donc un représentant des Schneider à la Compagnie algérienne [Douteux]. En fait, Jean de Sayve, ancien capitaine de corvette, est devenu en 1907 administrateur des Chargeurs réunis, affaire contrôlée par le groupe Mirabaud jusqu'en 1927. C'est probablement après cette date qu'il a été recasé par le groupe à la Compagnie algérienne]. Par les de Curel, le comte Jean de Sayve se trouve en parentage avec les de Wendel. Les autres alliances de la famille de Sayve sont avec des familles de noblesse terrienne. Les O'Donnell ont une alliance avec les Galitzine.

Le comte Jean de Sayve a deux fils, Olivier et Raymond [un troisième, Jean-Artaud, cadet de Raymond, étant mort en 1925 à Montevideo, à l'âge de vingt-cinq ans]. Celui-ci est marié à une de Kergorlay, probablement une fille du comte Bernard de Kergorlay et de sa femme, née Antoinette de Curel [Non. Raymond de Sayve était marié à Isabelle de Kergorlay, fille d'Octave et de Mme, née de Guzman]. Les comtes Raymond de Sayve et Bernard de Kergorlay sont du Jockey-Club. Tous ces nobles personnages sont de gros propriétaires terriens, ayant des châteaux. Celui du comte Jean de Sayve est à Aubergenville (Seine-et-Oise).

Paris, 50, rue d'Anjou, Aix-en-Provence, Antibes, Aubagne, Belin, Béziers, Bordeaux,
Cannes, Cassis, Cazouls-les-Béziers, Grasse, La Ciotat, Lambesc, Lyon, Marseille,
Mauguio, Menton, Monte-Carlo, Montpellier, Nice, Perpignan, Port-de-Bouc, Salles,
Servian, Sète, Vichy, Villeurbanne
et dans toutes les villes et principales localités
de l'ALGÉRIE, de la TUNISIE et du MAROC
ainsi qu'au GRAND UBAN et en SYRIE.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE
DE BOURSE ET DE CHANGE :

Comptes de dépôts à vue et à préavis. – Dépôts à échéance
Escompte et encaissement de tous effets – Crédits de campagne.
Avances sur marchandises. – Envois de fonds. – Opérations sur titres
Garde de titres. – Souscriptions. – Paiement de coupons
Location de compartiments de coffres-forts. – Emission de
chèques et de lettres de crédits sur tous pays.

CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Temps*, 11 juillet 1938)

Pendant l'année 1937, les pays où est installé l'établissement n'ont pas bénéficié des conditions qui auraient permis une reprise générale des affaires.

Si, malgré l'agitation sociale et les troubles monétaires, l'activité économique a marqué, en France, certains progrès, le malaise politique a entravé dans l'Afrique du Nord le mouvement de reprise dont bénéficiait la métropole.

À l'esprit d'entreprise qui fit la prospérité de l'Algérie, succèdent actuellement la prudence et la réserve. Dans ces conditions, les dévaluations récentes n'ont pas amené dans l'Afrique du Nord l'activité qui a suivi la première dévaluation.

Pour que l'augmentation des bénéfices eût permis de rétablir dans une certaine mesure le dividende amputé l'année dernière de 15 francs par action, il aurait fallu un développement des affaires plus important pour compenser l'augmentation des frais généraux due à l'application des conventions collectives.

Les bénéfices nets réalisés en 1937 ont été, en effet, du même ordre que ceux de l'exercice précédent : 16.560.118 francs contre 16.567.413 francs.

L'assemblée générale du 8 avril a voté le maintien du dividende à 70 francs par action O et à 14 francs par action P.

Le rapport du conseil note que les échanges commerciaux de la métropole avec l'Algérie, la Tunisie et le Maroc pendant l'année 1937 ont atteint près de 10 milliards, en hausse sensible sur l'année 1936 ; toutefois, ces échanges, ne représentent plus que 15 %, au lieu de 20 %, du commerce extérieur global de la France.

En Algérie, les récoltes ont été, dans l'ensemble, assez satisfaisantes, tout au moins pour les domaines exploités selon les méthodes modernes de culture.

Le vignoble algérien a donné une production globale de 15 millions et demi d'hectolitres, supérieure de 4 millions d'hectolitres à la récolte médiocre de la campagne précédente.

Les cours du vin à Alger ont fléchi progressivement de 14 à 11 francs dans le premier semestre de l'année 1937, puis se sont relevés légèrement pour s'établir aux environs de 12 francs au 31 décembre 1937.

La récolte des céréales, inférieure cette année encore à la normale, a été de l'ordre de 16 millions et demi de quintaux, chiffre global voisin de celui de la campagne précédente; on note, cependant, une amélioration des rendements du blé ; mais la culture de l'orge, surtout pratiquée par les indigènes, a donné des résultats moins intéressants.

Le cours officiel du blé dur se trouvait fixé, en fin d'année, à 178 francs.

La production des agrumes a été en augmentation sensible, tandis que celle des dattes a faibli notablement ; un relèvement intéressant a été constaté dans la production des mines de phosphates, ainsi que dans celle des mines métalliques.

Les chiffres du commerce extérieur de l'Algérie en 1937 ont été faiblement supérieurs aux chiffres de l'année 1936 grâce à une légère amélioration des exportations qui fait ressortir une petite augmentation du solde positif de la balance commerciale algérienne. La part de la France continue à être prépondérante dans le commerce algérien, dont elle absorbe plus des 4/5.

Le taux d'escompte de la Banque d'Algérie, abaissé à 4 % à la fin de l'année 1936, a été reporté à 5 % le 15 juin 1937.

Sur les domaines agricoles d'Aïn-Regada, qui appartiennent à l'établissement, une bonne récolte a été obtenue ; les rendements ont été supérieurs à ceux de la campagne précédente.

En Tunisie, les conséquences particulièrement défavorables de la mauvaise campagne agricole de l'année 1936 se sont trouvées partiellement compensées par les résultats meilleurs de l'année

La récolte des céréales a atteint près de 5 millions de quintaux contre 3 en 1936 ; son écoulement à des prix intéressants a été rendu aisément par la réglementation officielle. Les rendements des cultures d'orge et d'avoine ont plus que doublé.

La production de vin a été sensiblement la même que l'année précédente, mais le vignoble de la Régence est sérieusement atteint par le phylloxéra.

Une récolte d'huile d'olive bien meilleure a produit 500.000 quintaux contre 160.000 en 1936 ; les prix se sont maintenus très élevés jusqu'en octobre 1937, puis ont fléchi considérablement, au point que les pouvoirs publics sont intervenus pour assurer une reprise des cours.

L'exploitation des mines de phosphate et celle des mines métalliques ont donné des résultats en hausse sensible.

Le commerce extérieur de la Tunisie s'est relevé vigoureusement à 2 milliards de francs contre 1.600.000.000 en 1936 ; la part de la France reste toujours des 3/5.

Au Maroc, les récoltes ont été sévèrement touchées par une sécheresse persistante, dont les effets ont été particulièrement désastreux sur les cultures indigènes des régions orientale et méridionale.

La récolte de blé, supérieure à celle de l'année 1936, reste, néanmoins, avec 4 millions et demi de quintaux, très inférieure à la normale ; les cours se sont maintenus élevés grâce à la réglementation officielle.

Les céréales secondaires, orge et maïs, ont donné des rendements médiocres.

Par contre, la vigne marocaine a produit près de 600.000 hectolitres, chiffre supérieur à la consommation locale.

Les exportations de fruits et primeurs poursuivent leurs progrès.

L'extraction des phosphates a atteint 1 million 500.000 tonnes contre 1.300.000 en 1936. Une exploitation plus active a été réalisée dans les mines de charbon et les mines métalliques (plomb, manganèse, cobalt). Le Maroc apparaît pour la première fois exportateur de minerais de fer ; notons, également, une première expédition sur la France, à titre d'essai, de 13.000 hectolitres de pétrole marocain.

Une augmentation sensible de la valeur des importations et des exportations a fait passer le commerce global du Maroc de 2 à 3 milliards, dont le tiers seulement est représenté par des relations commerciales avec la France.

Le taux d'escompte de la Banque d'Etat, du Maroc est resté sans changement à 3,75 % durant toute l'année 1937.

Dans les États du Levant sous mandat français, la culture des céréales a été éprouvée par la sécheresse et n'a donné que des résultats très inférieurs à ceux de l'année 1936 ; la récolte d'olives a été légèrement déficitaire.

La valeur du commerce extérieur est en hausse sensible à 2 milliards de francs, grâce à une augmentation tant des importations que des exportations. Parmi ces dernières, on note une très forte hausse des expéditions d'agrumes.

Fixé au 1^{er} janvier 1937 à 6 %, le taux d'escompte de la Banque de Syrie et du Grand Liban a subi plusieurs fluctuations en cours d'année et s'est trouvé porté à 7 3/4 % au 31 décembre 1937.

Après répartition votée par l'assemblée, les réserves s'élèvent à :

Réserve prime sur actions	65.000.000 00
Réserve statutaire	10.500.000 00
Réserve extraordinaire	14.903.506 13
Total	90.403.506 13

pour un capital de 105 millions.

Un acompte de 25 francs sur le dividende des actions O ayant été mis en paiement le 31 décembre 1937, le solde, soit 45 francs, a été payé le 1^{er} juin. À la même date a été versé le dividende de 14 francs attribué aux actions P.

NÉCROLOGIE
Léon Odier
(*Le Temps*, 16 septembre 1938)

On annonce la mort de M. Léon Odier, banquier, décédé subitement en son domicile à Paris, 38, boulevard de Courcelles.

Obs. au temple du St-Esprit, 5, r. Roquépine.

Médailles d'honneur du commerce
(*L'Écho d'Alger*, 28 février 1939, p., col. 6)

Paris, 7 février. — Des médailles d'honneur en argent sont accordées aux ouvriers et employés dont les noms suivent :

Alger

Adriet (Compagnie algérienne à Alger) ; Allègre (chef de la sous-agence de la Compagnie algérienne à Tizi-Ouzou) ; Ambrosini (sous-chef de la Compagnie algérienne à Alger) ; Aracil (Compagnie algérienne des pétroles à Alger) ; Aubert (Compagnie algérienne à Maison-Carrée) ; Audouar (Compagnie algérienne à Castiglione).

Bacques (Compagnie algérienne à Alger) ; Bayada (Compagnie algérienne à Alger) ; Berrezoug (Compagnie algérienne à Alger) ; Bouchafa (Compagnie algérienne des

pétroles à Alger) ; Bouchon (Compagnie algérienne à Ménerville) ; Boyer (Compagnie algérienne à Alger) ; Briffa (Compagnie algérienne à Alger).

Casile (Compagnie algérienne à Alger) ; Chabres (chef de bureau de la Compagnie algérienne à Alger) ; Chéry (Compagnie algérienne à Rouiba) ; Cornailler (Compagnie algérienne à Alger).

Delmouly (Compagnie algérienne à Affreville) ; Dias (Compagnie algérienne, à Alger) ; Escossut (Compagnie algérienne à Bordj-Ménaïel) ; Farrugia (Compagnie algérienne à Fort-National) ; Favre, fondé de pouvoirs (Compagnie algérienne à Alger) ; Fonte (Compagnie algérienne à Boufarik) ; Forner (Compagnie algérienne à Alger) Frachon-Dugas (Compagnie algérienne à Guyotville).

Gallois (Compagnie algérienne à Maison-Carrée) ; Gémy (Compagnie algérienne à Aïn-Bessem) ; Gharbi (Compagnie algérienne à Alger) ;

Manent (Compagnie algérienne à Douéra) ; Médioni (Compagnie algérienne à Alger) ; Mesquida (Compagnie algérienne, à Alger) ; Nomdedeu (Compagnie algérienne à Bordj -Bouïra).

Pélégrin (Compagnie algérienne à El-Blar) ; Pérals (Compagnie algérienne à Zéralda) ; Poletti (Compagnie algérienne à Ténès) ; Riqué (Compagnie algérienne à Alger) ; Mlle Roche (Compagnie algérienne à Alger) ; Roger (Compagnie algérienne à Alger) ; Salort (Compagnie algérienne à Hussein-Dey) ; Simard (Compagnie algérienne à Alger) ; Smadja (Compagnie algérienne à El-Biar).

Wallimann (Compagnie algérienne à Kouba).

Oran

Andreoletti (Compagnie algérienne à Frenda) ; Arnould (Compagnie algérienne à Oran) ; Basbastro (Compagnie algérienne à Saïda) ; Baldy (Compagnie algérienne à Oran) ; Benazet (Compagnie algérienne à Oran) ; Benzimra (Compagnie algérienne à Saïda) ; Boronad (Compagnie algérienne à Oran) ; Bresson (chef d'ag. de la Compagnie algérienne à Tlemcen).

Causse (Compagnie algérienne à Oran) ; Charles (Compagnie algérienne à Descartes) ; Cocorullo (Compagnie algérienne à Oran) ; Coquelin (fondé de pouvoirs à la Compagnie algérienne à Oran) ; Courtine (fondé de pouvoirs de la Compagnie algérienne à Oran).

Diaz (Compagnie algérienne à Beni-Saf) ; Domeneghetti (Compagnie algérienne à Lamoricière) ; Dupuis (chef de la sous-agence de la Compagnie algérienne à Perrégaux) ; Duvivier (Compagnie algérienne) ; Erns (Compagnie algérienne à Oran) ; Garimond (Compagnie algérienne à Nemours) ; Giovannoni (sous-agence de la Compagnie algérienne à Aïn-Témouchent) ;

Hubert (Compagnie algérienne à Sidi-bel-Abbès) ; Igonet (Compagnie algérienne à Oran) ; Israel (Compagnie algérienne à Oran) ; Lalet (Compagnie algérienne à Mostaganem) ; Martin (Compagnie algérienne à Oran) ; Moner (Compagnie algérienne à Tiaret) ; Narboni (Compagnie algérienne à Mostaganem).

Parma (Compagnie algérienne à Oran) ; Pascual (Compagnie algérienne, à Oran) ; Poggioli (Compagnie algérienne à Oran) ; Pujol (Compagnie algérienne à Saint-Denis-du-Sig) ; Roman (Compagnie algérienne à Oran) ; Tichanne (Compagnie algérienne à Mascara)

L'assemblée générale du 24 mars a approuvé les comptes de l'exercice 1938 qui ont fait ressortir un bénéfice de 19.495.082 francs contre 16 millions 560.118 francs pour l'exercice précédent.

Le dividende a été fixé à 80 francs, contre 70 l'an dernier, par action O, et à 16 francs, contre 14, par action P.

Les difficultés internationales qui ont jalonné l'année 1938 et leurs répercussions d'ordre financier et économique ont contrarié dans la métropole les efforts de l'industrie et du commerce ; on note, toutefois, en fin d'année, des indices appréciables de redressement.

En Afrique du Nord, on a constaté d'une façon générale une évolution favorable de toute l'activité économique. Il en est résulté, avec l'atténuation continue des difficultés antérieures, un redressement sensible de la situation. Cette amélioration d'ordre économique s'est conjuguée avec une politique de fermeté qui a assuré le rétablissement de l'ordre et du calme.

Les échanges commerciaux de la métropole avec l'Algérie, la Tunisie et le Maroc pendant l'année 1938 se sont élevés à 12 milliards, en hausse d'un cinquième sur l'année 1937. Toutefois, la valeur des échanges extérieurs de la métropole faisant apparaître une hausse du même ordre, la part du commerce nord-africain se maintient sensiblement la même aux environs de 16 %.

L'Algérie reste au premier rang des relations commerciales de la métropole. Le commerce que la métropole entretient avec l'Afrique du Nord représente à lui seul le total de ses échanges avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

Dans son rapport, le conseil analyse en ces termes la situation économique de l'Afrique du Nord :

En Algérie

En Algérie, les récoltes ont été, dans l'ensemble, satisfaisantes.

Le vignoble algérien a donné une production élevée de l'ordre de 21 millions et demi d'hectolitres, supérieure de 6 millions d'hectolitres à la récolte moyenne de la campagne précédente et représentant près du double de la récolte 1936.

Les exportations de vin sur la métropole sont passées de 12 millions d'hectolitres en 1937 à plus de 17 millions d'hectolitres en 1938.

Les cours du vin se sont maintenus très stables, avec tendance régulière à la hausse.

Les résultats de la culture des céréales, contrariée par les circonstances atmosphériques qui ont surtout fait sentir leur effet sur les cultures indigènes, sont restés inférieurs à la moyenne ; la récolte n'a atteint que 16 millions et demi de quintaux, chiffre identique à celui de la campagne précédente. Blé dur, blé tendre, orge et avoine ont donné respectivement en 1938 des résultats analogues à ceux de 1937.

Le cours officiel du blé dur se trouvait fixé en fin d'année à 200 francs.

On note une nouvelle augmentation dans la production des agrumes, qui passe de 930.000 quintaux à 1.040.000 quintaux. La récolte des dattes a été la même que pour la campagne précédente. Dans l'ensemble, les exportations algériennes de fruits et primeurs sur la métropole en 1938 sont cependant en légère régression sur celles de l'année 1937.

La production des phosphates a fait apparaître une légère baisse, alors que celle des minerais métalliques est en progression appréciable.

Le commerce extérieur de l'Algérie en 1938 dépasse 10 milliards de francs. L'augmentation de 3 milliards 1/2 constatée par rapport à l'année 1937 provient presque uniquement de la hausse des prix, car les tonnages enregistrés, tant aux exportations qu'aux importations, ne font apparaître qu'une très faible augmentation d'une année sur l'autre. La métropole absorbe toujours les 4/5^e des échanges extérieurs algériens.

Le taux d'escompte de la Banque de l'Algérie, fixé à 5 %, n'a pas varié au cours de l'année 1938.

Sur nos domaines agricoles d'Aïn-Regada, la culture des céréales a donné des rendements satisfaisants.

En Tunisie

En Tunisie, la récolte des céréales, avec 4 millions de quintaux, est restée sensiblement inférieure à celle de l'année précédente ; les rendements ont, d'ailleurs, été extrêmement variables selon les régions.

Une bonne récolte de vin a porté la production tunisienne à 2 millions d'hectolitres, contre 1 million 1/2 en 1937.

La production des oliviers tunisiens a diminué de 500.000 quintaux à 300.000 quintaux; les prix se sont élevés de façon régulière au cours de l'année 1938.

L'exploitation des mines de phosphates est en hausse, alors que celle des mines métalliques est en légère régression.

Le commerce extérieur de la Tunisie passe de 2 milliards en 1937 à près de 3 milliards en 1938 ; la part de la France baisse légèrement de 60 à 58 %.

Au Maroc

Au Maroc, les résultats de l'année agricole sont dans l'ensemble assez favorables.

La récolte de blé s'est élevée à plus de 6 millions de quintaux, en augmentation sur celle de l'année précédente ; les cours se sont maintenus sans grandes variations.

Les céréales secondaires, orge et maïs, ont accusé des rendements moyens.

Toujours en progrès, la viticulture marocaine a donné une récolte approchant 800.000 hectolitres.

L'essor des exportations de primeurs et de fruits continue.

La production de l'Office chérifien des phosphates se maintient en 1938 aux environs de 1 million 1/2 de tonnes; parmi les mines métalliques, on note les progrès rapides de l'extraction du romprai de fer dont l'exploitation avait débuté en 1937.

Le commerce global du Maroc en 1938 atteint 3 milliards 600 millions, en augmentation d'un cinquième sur l'année 1937. La part de la France ne représente qu'un peu plus du tiers du commerce extérieur du Maroc.

Le taux d'escompte de la Banque d'État du Maroc est resté sans changement à 3,75 % durant toute l'année 1938.

Un acompte de 25 francs sur les actions O ayant été mis en paiement le 31 décembre dernier, le solde, soit 55 francs, ainsi que le dividende des actions P, seront payés aux caisses de la compagnie, à partir du 1^{er} juin prochain et sous déduction des impôts.

Annuaire Desfossés 1940, p. 295 :

Compagnie algérienne

Conseil d'administration : MM. J. Boissonnas, pdt ; A. Conty, R. Fabry, L. Marlio, E. Mirabaud, A. Moreau-Néret, Edmond Odier, J. Pallier, J. de Sayves, Ph. Vernes.

Commissaires des comptes : Jean Roederer, R. Oblin ; suppl., J. Roederer.

Compagnie algérienne
(*Le Journal des débats*, 15 mars 1940)

Le bénéfice net de la Compagnie algérienne pour l'exercice 1939 a été de 19.494.008 fr., contre 19.495.082 fr. pour l'année 1938. Ainsi que nous l'avons annoncé, le dividende sera maintenu à 80 fr. par action « O » et 16 fr. par action « P ».

Compagnie algérienne
(L'Information financière, économique et politique, 27 avril 1940)

L'assemblée ordinaire tenue le 19 avril, sous la présidence de M. Boissonnas, a statué sur les comptes de l'exercice 1939.

Voici le texte du rapport dont il lui a été donné lecture :

Conformément à l'article 36 des statuts, nous venons vous rendre compte des résultats du dernier exercice et vous présenter le bilan établi au 31 décembre 1939.

Au début de l'année, des signes encourageants accusaient une amélioration économique appréciable : les capitaux étaient devenus très abondants à la suite des nombreux rapatriements consécutifs aux mesures de redressement prises pour les pouvoirs publics à la fin de l'année 1938 ; le loyer de l'argent avait fortement baissé ; les trésoreries étaient à l'aise ; les investissements avaient tendance à reprendre dans les entreprises ; le commerce d'exportation, stimulé par un écart suffisant entre les prix français et les prix étrangers, se développait dans un sens favorable.

Tous ces facteurs permettaient d'escompter à bref délai une reprise économique d'un certaine ampleur.

Malheureusement, de très graves difficultés internationales ont surgi dès les premiers mois et elles n'ont fait, par la suite, que s'accroître pour aboutir le 3 septembre à l'état de guerre.

L'exercice s'est donc déroulé en grande partie dans des circonstances très défavorables.

Nous avons pu néanmoins, par un effort constant d'adaptation, maintenir dans notre établissement un niveau d'activité satisfaisant et, malgré les nombreux vides créés dans les services par le départ des mobilisés, nous sommes parvenus à assurer la continuité de nos opérations.

Au cours des quelques semaines qui ont précédé et suivi la déclaration de guerre, nos dépôts ont assez sérieusement fléchi ; mais grâce aux assurances officielles données qu'aucune mesure de moratoire général ne serait prise et en raison aussi de rentrées massives de capitaux. Ils n'ont pas tardé à se reconstituer et même à dépasser le chiffre qu'ils atteignaient auparavant.

Nous avons été ainsi en mesure — et nous savons pas manqué en fait — de mettre à la disposition de nos clients, sans nous départir bien entendu de nos règles de prudence habituelles, toutes les facilités nécessaires à la bonne marche et au développement de leurs exploitations.

EN ALGÉRIE

En Algérie, la récolte des vins s'est élevée à 18 millions d'hectolitres environ, inférieure de plus de 3 millions à celle de 1938 qui, d'ailleurs, avait été d'une importance exceptionnelle.

Les vignobles algériens et métropolitains ont produit un total de près de 86 millions d'hectolitres contre 79 millions l'année précédente.

Les vins se sont vendus à des prix rémunérateurs.

La production de blé et d'orge a nettement dépassé celle de la campagne antérieure.

Les propriétés rurales ont bénéficié d'une revalorisation très sensible, en raison de l'abondance des capitaux disponibles qui, dans ce pays essentiellement agricole, cherchent à s'investir de préférence dans les placements de cette nature.

Ce mouvement de reprise ne s'est pas étendu aux immeubles urbains dont les loyers sont assujettis à une réglementation légale analogue à celle qui a été instituée en France.

Le taux d'escompte de la Banque de l'Algérie a fait l'objet de deux diminutions au cours de l'exercice 1939. Réduit de 5 % à 4 1/2 % le 13 février, il a été abaissé à 4 % le 12 juin.

Sur nos domaines agricoles d'Aïn-Regda, les battages des moissons ont été retardés par des pluies abondantes tombées aux mois d'août et de septembre, ainsi que par la mobilisation d'une partie de notre personnel. Les résultats, inférieurs à ceux de 1938, sont néanmoins satisfaisants.

EN TUNISIE

En Tunisie, la récolte de blé et d'orge s'est élevée à 7.800 000 quintaux, en nette augmentation sur celle de 1938.

Par contre, la viticulture n'a produit que 1.300.000 hectolitres de vin au lieu de 2.000.000 en 1938.

La production d'huile d'olives a marqué une forte progression avec 700.000 quintaux, contre 300.000 l'année précédente. Les cours qui s'étaient maintenus élevés pendant le premier semestre ont fléchi en fin d'année. Les pouvoirs publics ont pris un ensemble de mesures qui ont pour objet d'assurer à des prix avantageux l'écoulement à l'extérieur d'une quote-part importante de la dernière récolte.

AU MAROC

Au Maroc, la campagne agricole, favorisée par des pluies abondantes, a donné d'excellents résultats.

La production de blé, très supérieure à celle de 1938, a dépassé 10 millions de quintaux ; celle d'orge a atteint plus de 20 millions de quintaux, soit le double des quantités récoltées en 1938.

L'exploitation des nombreuses richesses minières du pays se poursuit toujours avec beaucoup d'activité. Le Protectorat se trouve ainsi en mesure de livrer à la Métropole les minéraux les plus divers et de lui apporter par là même une aide particulièrement précieuse à l'heure actuelle.

Le taux d'escompte de la Banque d'Etat du Maroc est resté fixé à 3,75 % pendant toute l'année.

*
* * *

Dans les États du Levant sous mandat français, la culture de blé et d'orge a, comme en 1938, bénéficié de bons rendements. La campagne oléicole a, par contre, été déficitaire à la suite d'intempéries qui ont endommagé les oliveraies.

La Banque de Syrie et du Grand-Liban a modifié son taux d'escompte à deux reprises ; elle l'a réduit de 7 1/2 à 7 % à la date du 7 mars et l'a porté ensuite à 8 % à compter du 26 août.

LES RÉSULTATS FINANCIERS

Au cours de l'exercice, nous avons participé au placement des fonds d'Etat, des bons d'Armement, des bons de la Défense Nationale et des billets de la Loterie Nationale. Nous avons également ouvert nos guichets aux émissions suivantes ; emprunts du

Groupement de l'électricité, du Chemin de fer métropolitain de Paris et de diverses Sociétés privées.

Nos bénéfices nets sont du même ordre que ceux de l'exercice précédent : 19 millions 494.008 fr. 28 contre 19.496.062 francs 34.

Ces résultats ont pu être obtenus, malgré des circonstances générales défavorables. grâce à la situation agricole satisfaisante des pays dans lesquels s'exerce principalement notre activité.

Il nous est donc possible de vous proposer de maintenir le dividende à 80 fr. pour les actions « O » et à 16 fr. pour les actions « P ».

L'inventaire de 1939 fait apparaître un bénéfice de 19.494.008 fr. 28.

Nous vous proposons de porter à la « Réserve extraordinaire » 51.151 fr. 12, le solde étant réparti conformément à l'article 43 des statuts, savoir : Actionnaires, 16.160 000 fr. ; Caisse de prévoyance et de retraite du personnel, 2 millions 188.571 fr. 44 ; conseil d'administration, 1.094 285 fr. 72. Total, 19 millions 494 008 fr. 28.

Après affectation des sommes ci-dessus, les réserves s'élèveraient à : réserve « Primes sur actions ». 65.000.000 de fr. ; réserve statutaire. 10.500.000 fr.: réserve extraordinaire. 15.006.882 fr. 43. Total, 90 506 882 fr. 43.

Un acompte de 25 fr. sur le dividende des actions « O » ayant été mis en paiement le 31 décembre 1939, le solde, soit 55 fr., sera distribué à partir du 1^{er} juin prochain. À la même date sera payé le dividende de 16 fr. attribué aux actions « P ».

*
* *

L'assemblée a approuvé à l'unanimité les comptes tels qu'ils lui ont été présentés. Elle a fixé le dividende à 80 francs par action « Q » et à 16 francs par action « P ». Un acompte de 25 francs sur les actions « O » ayant été mis en paiement le 31 décembre dernier, le solde, soit 56 fr.. ainsi que le dividende des actions « P », seront payés aux caisses de la Compagnie, à partir du 1^{er} juin prochain et sous déduction des impôts, c'est-à-dire de net : actions O nominatives, 45 fr. 10 et 40 fr. 15 ; actions au porteur. 37 fr. 39 (coupon 126) ; actions P (coupon 12). 13 fr 12 et 11 fr. 68.

MM. Mirabaud et de Sayve, administrateurs sortants, ont été réélus.

ADOPTION DE LA RAISON SOCIALE COMPAGNIE ALGÉRIENNE DE CRÉDIT ET DE BANQUE

COMPAGNIE ALGÉRIENNE DE CRÉDIT ET DE BANQUE
(*Le Temps*, 1^{er} janvier 1942)

Le conseil d'administration de la Compagnie algérienne de crédit et de banque a l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'à partir du 31 décembre 1941, il sera payé aux actions « O » un acompte de 25 fr. brut sur le dividende de l'exercice 1941, sous déduction des impôts en vigueur au moment de la mise en paiement.

Le paiement sera effectué aux caisses de la Compagnie algérienne de crédit et de banque en France, en Algérie, en Tunisie, au Maroc, au Grand-Liban et en Syrie, sur présentation des certificats pour les actions nominatives, et remise du coupon n° 129 pour les actions au porteur.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE DE CRÉDIT ET DE BANQUE
(*Le Temps*, 16 février 1942)

Au passif du bilan arrêté à la date du 30 septembre, les comptes de dépôt et comptes courants créditeurs figurent pour 3.693 millions et demi de francs, et les comptes exigibles après encasement pour 134 millions.

À l'actif, le portefeuille d'effets et de bons s'élève à 3.653 millions de francs, les comptes courants débiteurs à 307 millions et les avances garanties à 125 millions.

Les fonds en caisse, dans les banques et chez les correspondants représentent au total 232 millions.

Jean PALLIER, président

Né à Nîmes, le 14 décembre 1894.

Fils de Félix Pallier (1866-1956), banquier protestant, administrateur de la Compagnie centrale de mines et de métallurgie (affaires aurifères du baron Léonino), et de Marie-Louise Dumas, fille d'un trésorier-payeur général.

Marié à Nîmes, le 4 février 1919, avec Léontine Hélène Arnaud (de la Banque Arnaud-Gaidan, de Nîmes). Dont : Antoinette (M^{me} Nègre), Geneviève (†), Jacques, Gilles.

Polytechnicien, ingénieur des Mines.

Fondé de pouvoirs, puis sous-directeur à la succursale de Paris (fév. 1925) de la Société marseillaise de crédit (dont la Banque Arnaud-Gaidan était actionnaire).

Puis au service du groupe Mirabaud :

Administrateur de la Compagnie algérienne (1935).

de l'[Association minière](#),

de la Société des Transports automobiles industriels et commerciaux (1937),

des [Chemins de fer sur routes d'Algérie](#) (ca 1941),

de la [Compagnie des mines de Huaron](#),

de la [Compagnie des phosphates et chemin de fer de Gafsa](#),

de la Société centrale de dynamite,

de la [Compagnie marocaine](#),

de la [Société algérienne de produits chimiques et d'engrais](#),

Pdg de la [Compagnie algérienne de crédit et de banque](#) (déc. 1948),

administrateur de la [Société sucrière de la Mahavavy](#) (1949),

de la [Compagnie sucrière marocaine](#),

de la [Compagnie fermière des Chemins de fer tunisiens](#),

de la [Société des Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie](#) (déc. 1955),

Après 1956 :

Société chérifienne d'engrais et de produits chimiques,

Banque internationale de l'Afrique de l'Ouest (BIAO),

[Étains de Kinta](#),

Cellulose du Maroc.

Officier de la Légion d'honneur.

Décédé à Nîmes, le 20 février 1982.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE DE CRÉDIT ET DE BANQUE
(Le Temps, 28 juillet 1942)

Dans sa séance du 10 juillet, le conseil d'administration a appelé au poste de président directeur général, le vice-président, M. Jean Pallier, en remplacement de M. Jean Boissonnas qui avait demandé à ses collègues de le décharger de ses fonctions.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE DE CRÉDIT ET DE BANQUE
 Société anonyme fondée en 1877
 Capital : 105 millions de francs entièrement versés
 Siège social : 50 rue d'Anjou Paris
(Le Temps, 7 octobre 1942)

Situation au 30 juin 1942

ACTIF	
Caisse, Trésor public, Banques d'émission	87.475.052 13
Banquiers et correspondants	53.098.557 98
Portefeuille-effets	.4.124.371.877 13
Coupons	9.786.660. 77
Comptes courants	649.028.747 75
Avances garanties	79.350.272 84
Débiteurs par acceptations	470.299 03
Titres	9.571.463 23
Acompte de l'exercice 1941	—
Actionnaires	—
Comptes d'ordre et divers	188.496.909 54
Immeubles et mobilier	56.803.357 17
Pertes des exercices antérieurs	—
Total	<u>5.258.453.197 57</u>
PASSIF	
Comptes de chèques	1.880.081.658 16
Comptes courants	2.196.553.142 16
Comptes exigibles après encaissement	85.253.484 66
Créditeurs divers	319.905.820 69
Acceptations à payer	470.299 03
Divid. restant à payer	9.451.805 04

Bons à. échéance fixe	51.083.350 00
Comptes d'ordre et divers	519.964.192 03
Réserves	90.709.445 80
Capital	105.000.000 00
Report à nouveau	—
Total	<u>5.258.453.197 57</u>

HORS BILAN

Engagements par cautions et avals	158.643.437 72
Effets escomptés circul. sous not. endos	131.284.394 32
Ouvertures de crédits confirmés	35.114.411

COMPAGNIE ALGÉRIENNE (*Le Journal*, 21 décembre 1942)

L'acompte de dividende habituel de 25 francs brut par action sera mis en paiement à partir du 31 décembre

COMPAGNIE ALGÉRIENNE DE CRÉDIT ET DE BANQUE (*Le Journal*, 5 avril 1943)

Les comptes de l'exercice 1942, qui seront présentes à la prochaine assemblée, qui se tiendra vraisemblablement dans la premiers quinzaine de juillet, font apparaître un bénéfice de 19.934.3.15 francs, contre 19.603.578 francs pour l'exercice précédent. Le conseil proposera la répartition d'un dividende de 80 francs par action O, sur lequel un - acompte de 25 fr. a déjà été payé, et de 16 fr. par action P. Ces dividendes, égaux à ceux de l'exercice 1941, constituent le maximum autorisé par la loi.

1943 (avril) : participation dans la Société marocaine de l'Atlas occidental

COMPAGNIE ALGÉRIENNE DE CRÉDIT ET DE BANQUE (*Le Temps*, 3 juillet 1943)

Le conseil d'administration se fera autoriser par une assemblée extraordinaire convoquée pour le 12 juillet à procéder éventuellement à une nouvelle augmentation du capital.

CIE ALGÉRIENNE DE CRÉDIT ET DE BANQUE

(*Le Journal*, 19 juillet 1943)

L'assemblée ordinaire du 12 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1942 faisant apparaître un bénéfice de 19.384.316 francs. Le dividende a été fixé à 80 francs par action O et à 16 francs par action P. Un acompte de 25 fr. sur les actions O ayant été payé le 31 décembre dernier, le solde, soit 55 francs, ainsi que le dividende des actions P sont payables depuis le 15 juillet sous déduction des impôts.

Une assemblée extraordinaire tenue le même jour, a vérifié la sincérité de l'augmentation du capital, qui se prouve ainsi définitivement porté de 105 millions à 262.500.000 francs.

Annuaire Desfossés 1945, p. 2287 :

Compagnie algérienne

Conseil d'administration : MM. J. Boissonnas, pdt hon. ; J. Pallier, pdg ; M. de Balliencourt-Courcol, MM. Champin, A. Conty, J. Fabry, E. Mirabaud, A. Moreau-Néret, Ph. Vernes.

Commissaires des comptes : R. Oblin, F. Gelas

1948 : RETOUR À LA RAISON SOCIALE
« COMPAGNIE ALGÉRIENNE »
ET FILIALISATION DE LA BRANCHE BANCAIRE
SOUS LE NOM DE
**« SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LA COMPAGNIE ALGÉRIENNE
DE CRÉDIT ET DE BANQUE »**

Annuaire Desfossés 1948, p. 345 :

Compagnie algérienne

Conseil d'administration : MM. J. Boissonnas, pdt hon. ; J. Pallier, pdg ; M. de Bailliencourt-Courcol, J. Fabry, E. Mirabaud, A. Moreau-Néret, Ph. Vernes, Ch. Bungener.

Direction : A. Millagou, dir. gén. adj.

Commissaires des comptes : R. Oblin, F. Gelas

Compagnie algérienne
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 mai 1950)

L'assemblée ordinaire du 5 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1949 se soldant par un bénéfice net de 73.262.378 francs après affectation de 12.149.733 fr. aux amortissements et de 14.800.857 fr. aux provisions.

L'assemblée a voté le dividende annoncé de 125 francs par action « O » et de 25 fr. par action « P ». Ces dividendes seront payés à partir du 1^{er} juin, sous déduction des impôts.

Dans son allocution à l'assemblée ordinaire, le président a déclaré que le domaine agricole de la compagnie serait encore développé et élargi dans les années à venir.

« Les activités agricoles de Tunisie et de Madagascar (canne à sucre), qui sont des placements à long ou moyen terme nous donneront certainement satisfaction dans l'avenir », a-t-il ajouté.

Le président a indiqué que l'année agricole en cours s'annonce satisfaisante jusqu'à présent, bien que le manque d'eau commence à se faire sentir.

Dans son rapport, le conseil rappelle que l'exercice 1949 est le premier depuis la dissociation de la société et l'apport du compartiment bancaire à la Société Nouvelle de la Compagnie algérienne de Crédit et de Banque. Depuis cette dissociation, la compagnie est devenue avant tout une société immobilière et agricole qui exploite directement ou indirectement des biens importants, dont le principal est constitué par le domaine d'Aïn-Regada, dans le département de Constantine.

Le rapport indique que, grâce à l'abondance des pluies, les récoltes de 1949 ont été, pour la plupart des cultures, nettement au-dessus de la moyenne.

La compagnie a participé à la constitution de nouvelles sociétés, notamment Les Fermes du Chéliff, la Société Industrielle et Commerciale pour la vente des huiles d'olive de Tunisie, et acquis un certain nombre d'actions de la Société du Domaine de Mabrouka. Au cours de l'exercice 1949, la Compagnie Algérienne, qui possède en portefeuille-titres les principales valeurs de l'Afrique du Nord, a été appelée à souscrire à diverses augmentations de capital : Algérienne de Produits Chimiques, Gafsa, Chérifienne des Pétroles.

L'assemblée extraordinaire du même jour a décidé de procéder au regroupement des 552.615 actions en 110.523 actions de 2.500 fr. par échange de 5 actions anciennes contre une nouvelle de 2.500 fr., cet échange ne pouvant intervenir qu'entre actions de la même catégorie. Le conseil est autorisé à procéder au retrait des titres de la C.C.D.V.T.

Annuaire Desfossés 1953, p. 1761 :

Compagnie algérienne

Conseil d'administration : MM. J. Boissonnas, pdt hon. ; J. Pallier, pdg ; M. de Bailliencourt-Courcol, Ch. Bungener, J. Fabry, P. Fournier, E. Mirabaud, A. Moreau-Néret, Ed. Ramard⁵⁰, Ph. Vernes.

Commissaires des comptes : R. Oblin, F. Gelas

(*L'Information financière, économique et politique*, 31 mars 1955)

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LA COMPAGNIE ALGÉRIENNE DE CRÉDIT ET DE BANQUE. — L'assemblée extraordinaire du 29 mars a approuvé, à titre provisoire, les apports d'immeubles consentis à la Société par la Compagnie Algérienne et par une personne privée. En conséquence de ces apports, l'assemblée a décidé la création de 50.000 actions de 5.000 francs, jouissance 1^{er} janvier 1955, représentant une augmentation de capital de 250 millions ; le capital sera ainsi porté de 1.500 millions à 1.750 millions

Compagnie algérienne

⁵⁰ Jean-Marie-Alfred-Edmond Ramard (1879-1932) : commandeur de la Légion d'honneur du 2 août 1935 comme directeur à l'administration centrale des finances.

(*L'Information financière, économique et politique*, 31 mars 1955)

L'assemblée ordinaire du 29 mars a approuvé les comptes de l'exercice 1954 se soldant par un bénéfice net de 117.460.568 fr. contre 140.904.070 fr.

Elle a fixé le dividende à 1.500 fr. brut pour les actions O au nominal de 2.500 fr. et 300 fr. brut par action P. de 2.500 fr. Ces dividendes seront payés à partir du 20 avril 1955 sous déduction des impôts.

Le rapport du conseil signale que les produits du portefeuille ont atteint un chiffre global du même ordre que l'an dernier. Parmi les filiales, la S.N. de la Compagnie algérienne de crédit et de banque poursuit son développement. Elle a procédé à une augmentation de son capital de 750 à 1.500 millions au cours de l'année dernière par émission en numéraire : cette émission a été un plein succès.

La société Les Fermes du Cheliff a été durement éprouvée par le séisme qui a ravagé la région d'Orléansville.

L'assemblée extraordinaire a approuvé l'apport de divers immeubles de la compagnie à la Société nouvelle de la Compagnie algérienne de Crédit et de Banque ; elle a décidé, en outre, qu'à dater du 21 avril toutes les actions de la compagnie revêtiront obligatoirement la forme nominative et a apporté les modifications consécutives aux statuts.

À l'assemblée ordinaire, le président, M. Jean Pallier, a donné des explications aux actionnaires en ce qui concerne notamment les participations de la compagnie.

Sa plus importante participation est celle qu'elle possède dans le canal de la Nouvelle Compagnie algérienne de Crédit et de Banque, qui représentait, d'après la valeur boursière au 31 décembre dernier, environ 1.300 millions ; en outre, la compagnie est actionnaire, en général depuis l'origine, des sociétés suivantes : Compagnie française des pétroles ; Crédit National ; Mokta-el-Hadid ; Chérifienne de Recherches Minières ; Ouenza, Algérienne de Produits Chimiques et d'Engrais ; Société Sucrière de la Mahavavy ; Gafsa ; Lièges Ouvrés ; Roquefort ; Compagnie Marocaine, etc.

Le président a signalé que le climat politique et social était toujours très satisfaisant dans toutes les propriétés de la compagnie.

En ce qui concerne l'exercice en cours, les récoltes s'annoncent favorablement, mais elles dépendront en grande partie des pluies de printemps qui, jusqu'à présent, n'ont pas été suffisantes.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
[Desfossés 1956/1749]

S.A., 27 décembre 1877.

Siège social : Paris, 50, rue d'Anjou.

Établissements : Beyrouth, Tunis, Alger, Tanger, Casablanca.

Pallier (Jean)[Nîmes, 1894-Nîmes, 1982][fils de Félix, banquier, adm. de Cie centrale de mines et de métallurgie, et de Marie-Louise Dumas. Ép. Hélène Arnaud (de la Banque Arnaud Gaidan, de Nîmes)][X-Mines. Débute à la Soc. marseillaise de crédit, puis au service du groupe Mirabaud], 203 (Compagnie algérienne créd.+bq), 355 (Ch. de fer sur routes d'Alg.), 365 (Fermière ch. de fer tunis.), 424 (STAIC), 568 (v.-pdt Ass. minière), 608 (Huaron), 1368 (v.-pdt Alg. prod. chim.+engrais), 1440 (Centrale de dynamite), 1749 (pdg Compagnie algérienne), 1751 (Lièges HPK), 1758 (Cie marocaine), 1982 (Cosuma)[+ WW 1971 : Chérif. d'engrais et PC, BIAO, Étains de Kinta, Cellulose du Maroc, Sucr. Mahavavy].

Bailliencourt-Courcol (Max de)[x^o/oo][1887-1960. Ép. Dlle Pellé, fille de Maxime Pellé (adm. Gafsa). Enf. : Ph. [†], Charlotte [M^{me} la générale Michel Gouraud], Claude [en relig.], Emmanuel [1947-1961 Compagnie algérienne, Soc. algérienne de navig. Schiaffino, 1962 Delmas-Vieljeux], Vincent, Béatrix [M^{me} de la Casinière]. X. Phosphates de Gafsa. 1921 dir. comm. Office chérifien des phosphates, puis adm. Delmas-Vieljeux, Chérifienne de remorquage et d'assistance, Compagnie algérienne, Alg. de PC+E],

203 (Compagnie algérienne), 444 (Delmas-Vieljeux), 954 (Chantiers navals de La Pallice), 1368 (Algérienne de prod. chim. et d'engraiss.)

Bissonnas (Rémi)[^x /_{x0}][Mirabaud puis BUP], 106 (Bq Syrie + Liban), 203 (Compagnie algérienne de crédit et de bq), 216 (Bq ottomane), 226 (Santa-Fé), 335 (P.-O.), 568 (Ass. minière), 590 (Djebel Djerissa), 593 (Mokta), 1484 (Salins du Midi), 1732 (SHO), 1749 (Compagnie algérienne).

Bungener (Charles)[⁰ /₀₀][Bq Odier-Bungener, censeur Paribas av. guerre], 185 (Frse de reports et de dépôts), 203 (Compagnie algérienne de crédit et de bq), 226 (Santa-Fé), 966 (v.-pdt Éts Cadoux), 1732 (SHO), 1749 (Compagnie algérienne), 1894 (Brasseries de la Meuse)[succ. d'Alex].

Fabry (Jacques)[^x /_{x0}](fils de René ép. Blanche Cochery), 203 (Compagnie algérienne), 1691 (Viscose frse), 1749 (Compagnie algérienne), 1823 (Dunlop), 1968 (pdg Glacières Paris).

Fournier (Pierre)[^x /_{x0}], 174 (Crédit national), 203 (Compagnie algérienne de crédit et de bq), 368 (Danube-Save Adriatique), 474 (Suez), 514 (pdg Sté nat. d'invest.), 520 (pdg Parisienne de placement et de gestion), 900 (Tréfileries et laminoirs du Havre), 966 (Cadoux), 1405 (Rhône-Poulenc), 1448 (pdg Ruggieri), 1577 (pdt Ciments portland artificiels de l'Indochine), 1749 (Compagnie algérienne), 2108 (Sucr. et raff. d'Égypte).

Millagou (Antoine)[1880-1959][Fonctionnaire de l'Enregistrement. À la Compagnie algérienne depuis 1919], 203 (Compagnie algérienne de crédit et de bq), 286 (pdg Foncière et immob. de la Ville d'Alger), 622 (Étains de Kinta).

Mirabaud (Eugène), 334 (Cie du Midi), 1433 (Gafsa), 1749 (Compagnie algérienne).Moreau-Néret (André)[^x /_{x0}][fils d'Adrien, avocat et artiste peintre. Maître des requêtes au Conseil d'État. Marié à Hélène Laroche, fille de Charles Laroche, ing. Pts et ch., dir. branche travaux Schneider, adm. Suez, pdr SICAF...], 165 (CCF), 174 (Crédit national), 324 (SNCF), 334 (Cie du Midi*), 1346 (Cie des compteurs), 1484 (Salins du Midi), 1749 (Compagnie algérienne).

Ramard (Edmond)[1879-1962][anc. dir. à l'adm. centrale des finances], 1749 (Compagnie algérienne).

Vernes (Philippe)[1866-1967], 137 (BUP), 301 (Hydro-Énergie), 332 (Ch. fer Nord), 1343 (Cie gén. ind. France+étr.), 1749 (Compagnie algérienne).

Gelas (P.-F.), 203 (comm. cptes Compagnie algérienne de crédit et de bq), 551 (comm. cptes Comptoir des combus. d'Als.-Lorraine), 622 (comm. cptes Étains de Kinta), 689 (comm. cptes Pechelbronn), 701 (comm. cptes Socantar), 715 (comm. cptes Antar-Pétroles de l'Atlantique), 1897 (comm. cptes Fab. alsacienne de levure et alcools).

Frinault (J.), 83 (comm. cptes La Prévoyance), 129 (comm. ptes Cie paris. réescpte), 203 (comm. cptes Compagnie algérienne de crédit et de bq), 568 (comm. cptes Ass. minière), 608 (comm. cptes Huaron), 637 (comm. cptes Ouasta-Mesloula), 649 (comm. cptes Sté minière intercoloniale), 655 (comm. cptes Peñarroya), 664 (comm. cptes SLN), 699 (comm. cptes Pétroles Serco), 865 (comm. cptes suppl. Nord-Lorraine), 898 (comm. cptes Tubes de Bessèges), 1006 (comm. cptes Baudet, Donon et Roussel), 1143 (comm. cptes Morane-Saulnier), 1277 (comm. cptes Éts Hy-Lepaute), 1321 (comm. cptes Élect. et eaux de Madagascar), 1250 (comm. cptes Maison Bréguet), 1575 (comm. cptes Chx+cim.+matx construc. Maroc), 2045 (comm. cptes suppl. Barbier et Dauphin), 2073 (comm. cptes CATC).

OBJET : Exploitations agricoles et immobilières, gestion de portefeuille et prises de participations.

CAPITAL SOCIAL : 276.307.500 fr., divisé en 110.523 actions de 2.500 fr. obligatoirement nominatives, dont 5.263 dites actions P et 105.260 actions O.

À l'origine, 10 millions. Porté en 1881 à 15 millions ; en 1901 à 25 millions ; en 1912 à, 40 millions, puis à 40 millions ; en 1913 à 50 millions de fr., puis à 62.500.000 fr. Porté en 1920 à 100 millions par l'émission à 650 fr. de 75.000 act. de 500 fr. ; en 1928 à 105 millions par l'émission au pair de 10.000 actions P, à vote privilégié ; en avril 1943 à 262.500.000 fr. par l'émission à 600 fr. de 300.000 actions O et à 520 fr. de 15.000 actions P. Porté en 1946 à 276.307.500 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité nationale. Regroupement en titres de 2.500 fr. à partir du 17 septembre 1951.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Avant le 1^{er} juillet (5 actions O ou P) ; 1 voix par action O ou par action P. Vote double légal pour les actions O et les actions P nominatives depuis 4 ans au moins. Dépôt des titres 10 jours avant la réunion.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions, plus une répartition représentant 5 % de la réserve des primes d'émission. Sur le solde, après tous prélèvements facultatifs pour les réserves, provisions ou reports, 10 % aux administrateurs, 90 % aux actions. Il a été stipulé que les actions P n'auraient droit, dans les répartitions, qu'au 1/5^e des sommes allouées aux actions O

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 142 (1^{er} juin 1951), 141 fr. ; 143 (1^{er} juin 1952), 795 fr. ; 144 (1^{er} juin 1953), 475 fr. ; 145 (1^{er} juin 1953), 1 action de 1.000 fr. de la Société nouvelle de la Compagnie algérienne de crédit et de banque (dont 1/2 à titre de distribution de réserves) ; 146 (1^{er} juin 1954), 248 fr. ; 147 (1^{er} juin 1954), 1 action de la Société nouvelle de la Compagnie algérienne de crédit et de banque de 5.000 fr. évaluée à 10.800 fr. pour 12 actions O de 2.500 fr. de la Compagnie algérienne ; 148 (20 avril 1955), 1.271 fr.

	Bénéfices déclarés	Réserves	Bénéfices distribués	Divid. par act. O
	En 1.000 francs			En francs
1943	39.332	19.383	26.250	50
1944	26.700	614	116.086	50
1945	26.223	137	26.086	50
1946	29.422	1.937	27.485	50
1947	27.978	493	277.485	50
1948	57.866	850	57.319	100
1949	73.262	1.480	71.782	125
1950	98.854	6.400	92.454	160
1951	106.925	2.659	104.266	900
1952	117.688	1.604	116.079	1.000 (1)
1953	140.904	1.200	139.704	1.200 (2)
1954	1 177.466	2.325	175.141	1.500

1) 600 fr. brut en espèces plus une demi-action Société nouvelle de la Compagnie algérienne de crédit et de banque au nominal de 1.000 fr. ; une autre demi-action a été attribuée à titre de distribution de réserves.

2) 300 fr. brut en espèces plus 1 action Société nouvelle de la Compagnie algérienne de crédit et de banque au nominal de 5.000 fr. pour 12 actions « O » de 2.500 fr. Compagnie algérienne.

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (en 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	276.308	276.308	276.308	276.308	276.308
Réserves	138.020	174.509	176.113	177.313	1.716.836
Dette consolidée	1.440	1.145	625	—	—
Créditeurs divers et provisions	584.821	590.547	623.142	671.264	793.416
Dividendes et tantièmes	92.454	104.266	116.079	139.704	175.141
	<u>1.093.043</u>	<u>1.146.775</u>	<u>1.192.267</u>	<u>1.264.689</u>	<u>2.961.701</u>
ACTIF					
Immobilisations	135.153	146.285	165.981	212.535	1.687.097
Réalisable :					

Titres , participations	588.623	631 153	769.483	746.381	876.206
Stocks	34.747	45.382	37.617	44.015	2.442
Débiteurs	94.197	151.323	104.799	61.884	162.001
Disponible	240.323	172.632	114.387	199.774	233.955
	<u>1.093.043</u>	<u>1.146.775</u>	<u>1.192.267</u>	<u>1.264.689</u>	<u>2.961.701</u>

Compagnie algérienne
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 avril 1956)

Dans son allocution à l'assemblée ordinaire du 20 avril, M. Jean Pallier, président, a indiqué que la récolte 1956 s'annonce bien, grâce notamment aux pluies récentes. La même superficie que la saison précédente (5.800 hectares) a été ensemencée. Quelques difficultés ont été rencontrées au cours des mois de novembre et décembre, plus du fait des pluies que des fellahs.

Parlant du récent décret sur la réquisition des terres irrigables, le président a indiqué qu'il ne pensait pas que les terres du Cheliff fussent particulièrement visées. Il a notamment souligné que d'importantes sommes d'argent ont été dépensées par la compagnie dans cette région. Elle y possède de vastes plantations dont une de 300 hectares d'orangers. Des canaux d'irrigation ont été installés sur un grand nombre d'hectares. Si toutefois il y avait reprise, elle aurait lieu, bien entendu, contre indemnité.

Le président a ensuite examiné les incidences de l'augmentation de 25 % des salaires agricoles. Il a précisé que, pour la propriété de Regada, celle-ci est suffisamment mécanisée, de sorte que les prix de revient ne seront pas gonflés dans des proportions trop lourdes.

Parlant de la filiale Compagnie Algérienne de Crédit et de Banque, le président a déclaré que l'exploitation bancaire ne se ressent pratiquement pas des événements d'Afrique du Nord. Les capitaux en Algérie demeurent abondants.

Le portefeuille de la Compagnie algérienne n'accuse pas de changements par rapport à l'an dernier. Le président a précisé que la participation de la compagnie dans la Cellulose du Maroc se monte à environ 70 millions. Cette nouvelle société, qui doit démarrer dans quelques jours, le fera avec une trésorerie abondante.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1955 se soldant par un bénéfice net de 193.416.860 fr. Elle a voté le dividende prévu de 1.650 fr. par action « O » au nominal de 2.500 fr. et de 330 fr. par action « P » au nominal de 2.500 fr. Ces sommes seront payées aux caisses de la Compagnie algérienne de Crédit et de Banque le 23 avril, sous déduction de l'impôt.

Le rapport du conseil signale que, dans le domaine d'Aïn-Regada, l'évolution des cultures s'est trouvée avantagée par un hiver doux, mais suffisamment humide et, surtout, par une abondance des pluies au début du printemps qui a favorisé la montée des grains et leur épiage. Ainsi il a été obtenu une récolte qui est la plus importante depuis l'origine de cette exploitation ; elle atteint le chiffre record de 110.000 quintaux de grains.

Le caractère peu rigoureux de l'hiver et l'abondance de l'herbe dans les pâturages ont été favorables à l'élevage ; cette branche a donné des résultats intéressants. À la fin de l'année 1955, le troupeau, en augmentation, comptait : 943 bovins, 3.756 ovins et 190 porcins.

[L'État rachète 65.000 hectares à la Compagnie algérienne]
(*L'Opinion économique et financière*, 9 janvier 1958)

En ce début d'année, les déclarations sur l'Algérie sont optimistes, qu'elles émanent de M. Lacoste au point de vue politique ou de M. Delahaye, sous-gouverneur de la Banque de l'Algérie, et de M. Tixier, directeur général des Finances au point de vue économique et financier. Le fléchissement de 1955 et 1956 a disparu et l'année qui se termine a été favorable ; l'ordre se rétablit, la confiance est revenue, les dépôts bancaires augmentent, la balance des mouvements de capitaux est positive ; ajoutons que dans maintes régions l'entente se manifeste entre les Français de souche métropolitaine ou locale.

Il ne s'agit pas de voir tout en rose, mais, en constatant, par exemple, que les terrains que la Compagnie algérienne a pratiquement tiré du néant vont être rachetés par l'État et remis à la Caisse d'accès à la propriété et à l'Exploitation rurale, c'est-à-dire, pratiquement, payés par la métropole pour être distribués à la population locale, on ne peut s'empêcher de penser qu'il y a là un « colonialisme » assez différent de celui dont certains de nos censeurs ont fait usage ! La vérité devrait finir par s'imposer.

Le « J. O. de l'Algérie » vient en effet de publier un arrêté déterminant les biens de la Compagnie algérienne transférés à la Caisse d'accès à la propriété et à l'exploitation rurale. Les terrains ainsi visés s'étendent sur une superficie approximative de 65.000 hectares. Dès le 10 septembre dernier, nous attirons l'attention sur la situation de la Compagnie algérienne dont les cours nous paraissaient très dépréciés, étant donné les indemnités d'expropriation qu'elle avait à recevoir. Il se précise que ces indemnités seront importantes, qu'elles seront payées en obligations, mais qu'il sera facile pour la Compagnie algérienne de les mobiliser. L'excellente gestion de cette affaire dans le passé constitue une garantie de la qualité des investissements qui seront effectués dans l'avenir par son Conseil. Les cours viennent de dépasser les plus hauts de 1957.

Rappelons que la Compagnie algérienne possède des participations importantes dans ses filiales, la Compagnie algérienne de crédit et de banque, les Fermes du Chéliff, la Foncière et Immobilière de la Ville d'Alger, etc., et, en outre, dans Mokta-el-Hadid, Algérienne de Produits chimiques et d'engrais, Lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie, Caves et producteurs réunis de Roquefort, Française des Pétroles [Total], Chérifiennes d'Études minières, etc. ainsi que des immeubles. Au dernier bilan, les participations étaient inscrites pour 1,4 milliard et les titres de placement et caisses pour 0,5 milliard : sans compter les immeubles restant à la société, son bilan fait donc état de près de 2 milliards de titres valant sans doute davantage. Il existe 105.260 actions « O » cotées et, pour mémoire, 5.263 actions « P » nominatives, non cotées, valant pratiquement 1/5^e d'action « O ».

Compagnie algérienne
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 juin 1959)

Le rapport du conseil présenté à l'assemblée générale ordinaire du 26 juin, présidée par M. Jean Pallier, fait observer que le transfert à la Caisse d'accès à la propriété et à l'exploitation rurale, du domaine agricole dont la compagnie était propriétaire dans le Constantinois, remonte à octobre 1956 et cependant il n'est pas encore possible de connaître le montant de l'indemnité qui lui sera attribuée du chef de cette expropriation.

La compagnie avait obtenu l'annulation, par le Conseil d'État, de la disposition qui, dans le décret déterminant les règles de calcul de l'indemnité, limitait celle-ci en fonction de la moyenne des cours des actions pendant l'année 1955. Cette disposition, dont le Conseil d'État avait reconnu le caractère irrationnel et contraire au principe de l'égalité devant les charges publiques, a néanmoins été reprise dans un nouveau texte ratifié par une ordonnance.

Le conseil est intervenu instamment auprès des autorités pour appeler leur attention sur tout ce que comportait d'illogique et d'injuste une telle mesure et leur demander de revenir sur la question.

Toutes ces difficultés apportent des retards dans le règlement de l'ensemble de l'affaire.

À l'assemblée précédente, tenue en juin, le conseil avait fait savoir qu'à la suite de ses démarches répétées pour obtenir un acompte, il lui était annoncé un versement en obligations indemnitaire de l'ordre d'un milliard de francs. Ces titres ont effectivement été remis en juillet 1958.

Au début de la présente année, la Compagnie algérienne a reçu de la Caisse d'accès à la propriété et à l'exploitation rurale de nouveaux versements en espèces correspondants à certains règlements non payables en obligations. D'autre part, à la suite de demandes renouvelées pour se faire verser un acompte complémentaire en obligations, elle vient d'être informée de la remise prochaine d'un nouvel acompte de cinq cents millions de francs en obligations.

Un arrêté du 7 août 1958 accorde la faculté d'échanger les coupures de 100.000 francs 10.000 francs contre des obligations indemnitaire 6 %, émises par la Caisse d'accès à la propriété et à l'exploitation rurale, avec la garantie de l'État français.

Les coupures de 100.000 francs sont déjà inscrites à la cote de la commission de cotation des valeurs mobilières d'Alger. Le rapport rappelle que l'introduction des titres de la « C.A.P.E.R. » à la Bourse de Paris est également prévue.

L'assemblée a approuvé la répartition des bénéfices et les distributions qui lui sont proposées par le conseil. Elle a fixé le dividende de l'exercice 1958 à 2.000 francs par action « O ». Ce dividende sera réglé : 500 francs nets en espèces par action et le solde par la remise de 15/100^e d'une obligation 6 % au nominal de 10.000 fr. de la Caisse d'accès à la propriété et à l'exploitation rurale « C.A.P.E.R. ». Les actions « P » recevront un dividende de 500 francs par titre, réglé dans les mêmes proportions.

*
* * *

L'assemblée a, en outre, approuvé la distribution de réserves, sous forme d'obligations 6 % au nominal de 10.000 francs de la Caisse d'accès à la propriété et à l'exploitation rurale « C.A.P.E.R. », qui seront attribuées à raison de 10/100* d'obligations par action « P ».

WWE 1967 :

BOISSONNAS Rémi. Administrateur de sociétés. Né à Paris, le 7.5.1908. F. : de Jean diplomate [!], et de Geneviève Mirabaud. M. : avec M. Lobenstine (†). Enf. : Jean, Christian-Marc, Alain et Marie-Christine. Carr. : associé-gérant Banque Mirabaud et Cie, 1953 dir. Banque de l'union parisienne, prés. « America Valor », adm. des Salins du Midi et des Salines de Djibouti, de Mokta, de Paris-Orléans, de la Compagnie gén. de géophysique et de la Optorg, membre du comité de Paris de la Banque ottomane. Membre : Cercle Union interalliée, Cercle du Bois de Boulogne. A. : 7, cité de Varenne, Paris 7.

WW 1967 :

FABRY (Jacques). Fils de René et de Blanche Cochery. 1930-34 secr. SFFC, 1934-38 dir. Compagnie éclairage banlieue Paris, 1938-47 dg, puis 1947 pdg des Glacières de Paris, adm. Compagnie française de crédit et de banque [ex-Compagnie algérienne de crédit et de banque], Dunlop, Sté provençale de boissons gazeuses (SPBG, Marseille), Sté financière de l'Afrique du Nord, France-Glaces, Pricel.

WWE 1967 :

FABRY Jacques, président-directeur général de société. Né à Paris, le 9-5-1906. F. : de René, industriel, et de Blanche Cochery. M. : le 26.11.1928, à Paris, avec Sybil Avery. Enf. : Gérard, Florence et Jean-Louis. Asc. : Georges Cochery, branche mat., ministre des Fin. Ét. : Univ. Paris. Gr. univ. : lic. ès sc, lic. en droit. Carr. : actuel. prés.-dir. gén. « Soc. des Glacières de Paris » Décor : ch. O. nat. Légion d'hon., Cr. de guerre G M. II Membre : Nouveau Cercle Paris, Automobile Club de fr. Récr. : golf, bateau. A. priv. 125, av. de Malakoff, 75 Paris 16 ; prof. : 45, rue de Meudon, 92 Boulogne/Seine, France.

WW 1979 :

FABRY (Gérard) : ingénieur, administrateur de sociétés. Né le 19 fév. 1930 à Neuilly-sur-Seine (Seine). Fils de Jacques Fabry, industriel, et de M^{me}, née Sybil Avery. Mar. le 4 juillet 1959 à M^{le} Claire Michel [fille d'Hervé Michel ép. Gouin > adm. Batignolles + Carrières et scieries de France](3 enf. : Laure, Laetitia, Nadège). Études : Cours Saint-Louis à Paris, École Sainte-Geneviève à Versailles, Harvard Business School à Boston. Dipl. : ancien élève de l'École polytechnique, Master of Business administration. Carr. : ingénieur à la société L'Air liquide (1955-1957), ingénieur chez MM. Lazard frères et Cie (depuis 1957)[v.-pdt de la Sté languedocienne de concentration et d'exploitation frigorifiques, Béziers, adm. Société provençale de boissons gazeuses (SPBG), Marseille dans les années 1960], directeur adjoint (1965), directeur (1967), directeur général adjoint (1968), puis directeur général (1970-1972), et administrateur (depuis 1972), de la Compagnie pour le crédit à moyen terme, administrateur de la Société française générale immobilière (depuis 1968), de la Société Locatel (depuis 1968), du Crédit électrique et gazier (Creg)(depuis 1973), président de la Capeg (depuis 1976), directeur général et membre du directoire (depuis 1973) du Crédit mobilier industriel (Sovac), administrateur de Chrysler Crédicavia (depuis 1974), de Cavia (depuis 1975), de la France Vie (depuis 1976). Sports : chasse, golf, voile. vice-président de l'Automobile-Club de France, membre du Golf de Saint-Cloud et du Cercle du Bois-de-Boulogne. Adr. : prof., 19-21, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris ; privée, 125, av. de Malakoff. 75116 Paris.

BIBLIOGRAPHIE

Hubert Bonin, La Compagnie algérienne levier de la colonisation et prospère grâce à elle (1865-1939), *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n° 328-329, second semestre 2000, p. 209-230.

Hubert Bonin, Une histoire bancaire transméditerranéenne : la Compagnie algérienne, d'un ultime apogée au repli (1945-1970), dans D. Lefevre et al. (dir.), *La Guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises* (en l'honneur de Charles-Robert Ageron), Paris, Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2000, p. 151-176.

Hubert Bonin, L'outre-mer, marché pour la banque commerciale (1876-1985) ?, dans Jacques Marseille (dir.), *La France et l'outre-mer* (Actes du colloque de novembre 1996 ; *Les relations économiques et financières entre la France et la France d'outre-mer*), Paris, publications du Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1998, p. 437-483.
